

COURS
D'ART ET D'HISTOIRE
MILITAIRES,

PAR J. VIAL,

CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR,

Professeur d'Art et d'Histoire militaires à l'École impériale d'application d'état-major.

TOME PREMIER.

PARIS,

LIBRAIRIE MILITAIRE.

J. DUMAINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR,

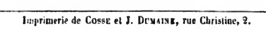
Rue et Passage Dauphine, 30.

1861

COURS

D'ART ET D'HISTOIRE

MILITAIRES.


Imprimerie de Cosse et J. Dumaine, rue Christine, 2.

COURS

D'ART ET D'HISTOIRE

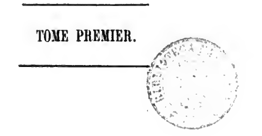
MILITAIRES,

PAR J. VIAL,

CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR,

Professeur d'Art et d'Histoire militaires à l'École impériale d'application d'état-major.

TOME PREMIER.



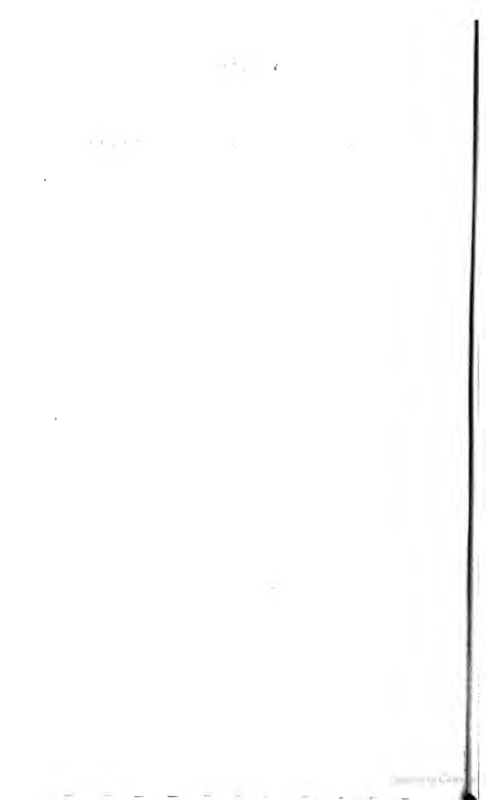
PARIS,

LIBRAIRIE MILITAIRE,

J. DUMAINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR,

RUE ET PASSAGE DAUPHINE, 30.

1861



AVANT-PROPOS.

Je publie le Cours que je professe à l'École d'état-major.

Profitant d'une situation exceptionnelle, disposant de la bibliothèque de l'École et de documents nombreux sur l'art et l'histoire militaires, j'ai rassemblé pour l'établissement de ce Cours tous les principes qui m'ont paru les plus clairs, les plus simples, les plus utiles et les meilleurs.

Je les ai présentés dans l'ordre qui m'a semblé le plus convenable et le plus méthodique.

Je les ai appuyés par les exemples qui m'ont paru les plus propres à en faciliter l'intelligence.

Tel est le travail de recherche et d'analyse dont je publie le résultat.

J'espère que cette publication présentera les avantages suivants :

1° Elle évitera à mes successeurs l'embarras où je me suis trouvé en 1856, quand j'ai été nommé professeur à l'École. Les travaux de mes prédécesseurs m'ont alors complétement manqué. Je n'ai rien trouvé en dehors des programmes. J'ai dû prendre mon travail de très-haut et

consacrer beaucoup de temps à la recherche des matériaux que je voulais employer. Désormais, mes successeurs n'auront plus à créer, mais seulement à modifier et à perfectionner.

2° Les élèves de l'École doivent prendre des notes en écoutant mes leçons : quelque soin qu'ils y apportent, ils ne peuvent jamais avoir qu'un travail inexact. La rédaction que je leur présente me paraît devoir leur être utile en facilitant leurs travaux de l'année ainsi que la préparation de leurs examens et en leur permettant de conserver trace de mon Cours à leur sortie de l'École.

3° Les officiers qui s'occupent d'art et d'histoire militaires trouveront réunis dans ce livre des principes épars dans une foule d'ouvrages différents ; ouvrages qu'il est parfois difficile de se procurer.

En même temps, j'appelle sur les divers sujets que j'ai traités leur attention, leurs appréciations, leurs critiques. Et ces appréciations, ces critiques serviront à m'éclairer moi-même et me fourniront plus tard les éléments d'un travail nouveau et meilleur.

4° Enfin, je crois qu'il n'existe pas en France un ouvrage embrassant le même cadre que le mien.

Ce cadre résulte du programme donné à l'École par le comité d'état-major. Il est plus complet que celui d'aucun des ouvrages qui ont traité jusqu'ici de l'art et de l'histoire militaires.

Quelle que soit la manière dont je l'ai rempli, il me paraît intéressant de le faire connaître, comme plan d'études militaires, comme programme du Cours de l'École

d'état-major, enfin comme base et comme type d'un ouvrage sur l'art et l'histoire militaires.

Tels sont les motifs principaux qui m'engagent à publier mon Cours.

Je désire être utile à mes successeurs, aux élèves de l'École, aux officiers de l'armée.

C'est pourquoi je compte sur l'indulgence des uns et des autres.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE,

ou

COURS DE PREMIÈRE ANNÉE.

LIVRE PREMIER.

INSTITUTIONS MILITAIRES DES ÉTATS.

LIVRE II.

ÉTUDE PARTICULIÈRE DES DIFFÉRENTES ARMES ET ORGANISATION DES ARMÉES ACTIVES.

LIVRE III.

DES PETITES OPÉRATIONS ET PARTICULIÈREMENT DES RECONNAISSANCES.

SECONDE PARTIE,

OU

COURS DE SECONDE ANNÉE.

—

LIVRE PREMIER.

DIFFÉRENTS THÉATRES SUR LESQUELS OPÈRENT LES ARMÉES ET ÉTUDE DU ROLE QUE JOUE LE TERRAIN A LA GUERRE.

LIVRE II.

DE LA STRATÉGIE.

LIVRE III.

DE LA GRANDE TACTIQUE.

PROGRAMMES ANALYTIQUES

DES LEÇONS.

PREMIÈRE PARTIE

OU

COURS DE PREMIÈRE ANNÉE.

LIVRE Ier.

INSTITUTIONS MILITAIRES DES ÉTATS.

1re Leçon.

Plan et ensemble du Cours. — But que l'on s'y propose. — Liaison entre l'art et l'histoire militaires.

De la guerre. — De l'art militaire. — Sa définition. — Son importance.

Coup d'œil rapide sur l'histoire de l'art militaire, depuis son origine jusqu'à nos jours.

2e Leçon.

Systèmes militaires des États. — Leurs diverses formes. — Différents éléments qu'ils comportent.

Des armées permanentes. — Leur nécessité. — Leur chiffre. — Maximum et minimum.

Principes d'organisation des armées permanentes. — Des cadres. — De la hiérarchie. — Des corps hors ligne.

3e Leçon.

Des réserves. — Réserve de l'armée. — Réserves nationales.

Du recrutement. — Ses différents modes à diverses époques. — Méthodes actuelles. — Avantages et inconvénients de chacune d'elles. — Considérations relatives à l'âge de l'appel, à la durée du service, au choix du contingent, etc.

Des remontes. — Divers systèmes. — Action du Gouvernement dans la production des chevaux.

4e Leçon.

Suite des institutions militaires d'un État.

De la discipline. — De la justice militaire. — De l'avancement et des récompenses.

De l'administration.

De l'instruction.

Des établissements militaires.

5e Leçon.

Système militaire de l'Empire français. — Considérations générales.

Organisation de l'armée permanente. — Troupes. — États-majors.

Réserves. — Divers autres éléments de nos institutions militaires.

6e Leçon.

Système militaire de la Prusse. — Considérations générales.

Organisation de l'armée permanente. — Infanterie. — Cavalerie. — Artillerie. — États-majors et corps hors ligne.

Des réserves. — Landwehr et landsturm. — Organisation d'ensemble et force numérique de l'armée prussienne.

Suite du système militaire prussien.

Avantages et inconvénients de ce système.

7e Leçon.

Organisation militaire de l'empire d'Autriche. — Institutions politiques et divisions territoriales.

Institutions militaires. — Armée permanente. — États-majors. — Troupes. — Corps hors ligne.

PREMIÈRE PARTIE,

OU

COURS DE PREMIÈRE ANNÉE.

LIVRE III.

DES PETITES OPÉRATIONS ET PARTICULIÈREMENT DES RECONNAISSANCES.

16e Leçon.

Objet du livre III. — Des petites opérations.

Des avant-postes. — Diverses parties d'un système d'avant-postes.

Des détachements. — Règles de leur conduite.

Des convois. — Détails de leur organisation. — Leur attaque. — Leur défense.

Des embuscades et des surprises.

Des contributions.—Règles de leur exécution.

Des fourrages.—Fourrages au vert.—Fourrages au sec.

17e Leçon.

Des reconnaissances.— Définition. — Classification. — Importance des reconnaissances.—Du coup d'œil militaire.—Éléments que comporte l'exécution d'une reconnaissance. — Croquis et rapport.

Des reconnaissances journalières.

Des reconnaissances offensives.

18e Leçon.

Des reconnaissances spéciales.—Des reconnaissances topographiques. — Reconnaissance des voies de communication. Leur classification, leur nature, leur tracé, leur entretien, leurs divers accidents, leur destruction.

Des chemins de fer. Leurs relations avec les théâtres d'opérations. — Détails de leur reconnaissance.

Des défilés, leur classification. — Préoccupations de leur reconnaissance.

19e Leçon.

Reconnaissance des cours d'eau. — Des eaux à la surface de la terre. —Des sources.—Des ruisseaux.—Des torrents.— Des rivières et des

fleuves.—Des canaux.— Des eaux stagnantes, marais, lacs, inondations.

Reconnaissance des positions militaires, et particulièrement de leurs abords pour l'établissement des avant-postes.

20e Leçon.

Reconnaissance des lieux habités.—Châteaux, moulins, fermes, maisons isolées, villages, bourgs et villes.

Reconnaissance des bois. — Manière de les occuper.— Moyens d'en déloger l'ennemi.

Des reconnaissances statistiques.

Des espions.—Des prisonniers.—Des cartes, etc.

Conclusion de la première partie.

SECONDE PARTIE,

OU

COURS DE SECONDE ANNÉE.

LIVRE Ier.

DIFFÉRENTS THÉATRES SUR LESQUELS OPÈRENT LES ARMÉES ET INFLUENCE DU TERRAIN SUR DES OPÉRATIONS MILITAIRES.

1re Leçon.

Objet de la seconde partie. — Différents théâtres sur lesquels opèrent les armées.— Différentes parties de l'art de la guerre.

Introduction à la stratégie.—Différence entre la stratégie et la tactique.

Ensemble d'un théâtre d'opérations, sa description, ses limites, ses divers accidents.

Des relations, des combinaisons et des manœuvres stratégiques.

2e Leçon.

Introduction à la grande tactique. — Définitions. — Considérations générales.

Ensemble du champ de bataille, sa description, ses limites. — Relations tactiques. — Combinaisons et manœuvres tactiques.

3e Leçon.

Des frontières considérées comme théâtres d'opérations. — Diverses espèces de frontières. — Éléments de force des frontières militaires. — Obstacles naturels. — Obstacles artificiels.

Ancien système d'organisation des frontières. — Système moderne pour la répartition des places fortes et pour la défense d'un État.

Des siéges considérés dans leurs rapports avec les armées actives.

4e Leçon.

Influence du terrain sur les opérations militaires. — Considérations générales.

Rôle et importance des principaux accidents du terrain dans les opérations stratégiques et dans les opérations tactiques. — Examen des voies de communication. — Des défilés. — Des lieux habités. — Des bois. — Des hauteurs et des montagnes.

Principes généraux de la guerre de montagnes

5e Leçon.

Influence des cours d'eau sur les opérations militaires. — Considérations générales.

Des cours d'eau considérés au point de vue stratégique. — Manière de les constituer en lignes de défense et d'en occuper les divers points.

Des cours d'eau considérés au point de vue tactique. — Défense d'un point particulier d'un cours d'eau. — Passages de rivière offensifs.

6e Leçon.

Concentration d'une armée active au moyen des marches. — Des marches en général. — Leur classification.

Des marches de route. — Leur division en marches ordinaires, accélérées et en poste. — Détails de chacune de ces marches.

Transport des troupes par chemin de fer. — Importance de ce mode de transport. — Règles d'exécution.

LIVRE II.

DE LA STRATÉGIE.

7e Leçon.

Objet du livre II. — De la stratégie, son importance, ses difficultés. — Des principales combinaisons stratégiques.

Étude d'un théâtre d'opérations.— Des points stratégiques, leur classification, leur rôle.

8e Leçon.

Des lignes stratégiques, leur classification.

Des bases d'opérations.—Comment elles sont constituées.—Conditions qu'elles doivent remplir.—Principes relatifs à leur étendue et à leur direction.—Différentes espèces de bases.

Des bases d'opérations considérées dans la défensive.

Des fronts d'opérations, de leur étendue, de leur direction.

9e Leçon.

Des lignes d'opérations.—Comment elles sont constituées.—Conditions qu'elles doivent remplir.—Rapports de la ligne d'opérations avec la base et avec l'objectif. — Considérations relatives au choix des lignes d'opérations.—Différentes espèces de lignes d'opérations.

Des lignes de communication. — Leur rôle. — Dans quelles circonstances on les emploie.

10e Leçon.

Des lignes d'opérations doubles et multiples, leur caractère. —Circonstances dans lesquelles on les emploie. — Examen de leur direction et de leurs rapports, soit entre elles, soit avec les lignes de l'ennemi.

Influence de la vapeur sur la stratégie, soit dans les guerres continentales, soit dans les guerres maritimes.

11e Leçon.

Des plans de campagne.—Considérations générales.—Partie commune à l'offensive et à la défensive.

Plan de campagne offensif.—Ses diverses parties.

Plan de campagne défensif.—De la défense directe.—Organisation des divers moyens qu'elle comporte.— De la défense indirecte.

12e Leçon.

Commencement des opérations au moyen des marches stratégiques.

Des marches stratégiques de front. — Leur caractère. — Leur ouverture. — Choix des débouchés. — Composition des colonnes. — Détails d'exécution et organisation des diverses colonnes.

Des marches stratégiques de flanc, leur caractère, leur objet, leur préparation, leur exécution.

13e Leçon.

Des marches stratégiques rétrogrades ou des retraites. — Différentes espèces de retraites. —Diverses manières d'exécuter une retraite.

Préparation d'une retraite. — Détails de son exécution. — Rôle de l'arrière-garde. — Passage des ponts et des défilés en retraite.

Des poursuites. — Diverses espèces de poursuites.

14e Leçon.

Ensemble des opérations stratégiques d'une campagne offensive. — Avantages de l'initiative.— Diverses périodes de la campagne; ses résultats.

Ensemble des opérations stratégiques d'une campagne défensive. — Préparation de l'échiquier. — Première position de l'armée défensive. — Diverses périodes de la campagne.

LIVRE III.

DE LA GRANDE TACTIQUE.

15e Leçon.

Objet du livre III. — De la grande tactique.

Des positions militaires. — Considérations générales. — Classification.

Étude d'une position. — Considérations relatives à son importance. — Éléments qui constituent sa force.

Diverses parties d'une position. — Conditions qu'elles doivent remplir.

16e Leçon.

Occupation et mise en état de défense des obstacles naturels qui se trouvent sur une position et qui forment les postes détachés, les postes avancés et les points d'appui du front.

Travaux de défense sur une position militaire et emploi des retranchements en campagne.

Principes généraux de la répartition des troupes.

17e Leçon.

Des ordres de bataille, leur classification, leurs différentes formes.

Principes de la formation des ordres de bataille. — Place des différentes armes. — Ordre de bataille primitif d'un corps d'armée. — Ordre de bataille d'une armée.

Modifications apportées à l'ordre de bataille primitif par les formes du terrain.

Conditions que doit remplir un ordre de bataille défensif.

18e Leçon.

Des ordres de bataille offensifs, leur classification.

Diverses espèces d'attaques. — Choix des points d'attaque. — Considérations qui déterminent ce choix.

Attaque d'aile. — Avantages et inconvénients.

Forme générale de l'ordre de bataille offensif préparant une attaque d'aile.

19e Leçon.

Des attaques centrales, leurs avantages, leurs difficultés.

Des attaques de flanc. — Des attaques de revers.

Combinaison des attaques partielles. — Attaque sur les deux ailes. — Attaque sur le centre et sur une aile. — Attaque d'aile et de flanc. — Attaque d'aile et de revers.

Formation des ordres de bataille à la suite des marches stratégiques.

20e Leçon.

Des marches tactiques, leur caractère, leur classification.

Des marches tactiques de front. — Règles de leur ouverture. — Détails d'exécution.

Des marches tactiques de flanc, leur préparation, leur exécution.

21e Leçon.

Des batailles en général, leur classification.

Des batailles offensives. — Raisons qui les amènent. — Avantages et inconvénients de l'offensive dans les engagements.

Diverses périodes d'une bataille offensive.— Première période. Préliminaires de l'engagement. — Seconde période. L'engagement. — Troisième période. Ses conséquences.

22e Leçon.

Des batailles défensives. — Considérations qui les amènent. — Avantages et inconvénients de la défensive.

Diverses périodes d'une bataille défensive.—Première période. Préliminaires de l'engagement. — Deuxième période. Résistance aux diverses attaques. — Troisième période. Conséquences de l'engagement.

Partie morale de l'art de la guerre. — Conclusion.

Organisation tactique de la cavalerie. — Ses propriétés tactiques. — Des charges.

Des formations régulières de la cavalerie. — Des manœuvres.

Des formations irrégulières. — Rôle spécial de la cavalerie légère.

12e Leçon.

De l'artillerie. — Considérations générales. — Ses attributions.

Organisation de l'artillerie. — Ses propriétés tactiques. — Différentes espèces de tir. — Diverses espèces de batteries. — Emploi de l'artillerie dans les principales circonstances de la guerre.

Formations et manœuvres de l'artillerie.

Des corps hors ligne. — Leur tactique.

13e Leçon.

Combinaison des différentes armes entre elles. — Principes suivis pour faire combattre les trois armes simultanément.

Force et composition des armées actives. — Leur organisation en brigades, divisions et corps d'armée. — Des brigades mixtes. — Des corps de réserve.

Des états-majors et des services administratifs.

14e Leçon.

Rassemblement des armées actives. — Dispositions prises dans les corps. — Ordre de bataille primitif. — Organisation permanente des corps d'armée et des divisions.

Diverses espèces d'approvisionnements. — Principes et calculs relatifs aux subsistances, aux effets d'habillement et aux munitions de guerre. — Moyens de faire vivre les armées en marche. — Des magasins. — Des hôpitaux.

Diverses espèces d'équipages. — Particuliers. — Réguliers. — Auxiliaires.

15e Leçon.

Des cantonnements. — Circonstances dans lesquelles on les prend. — Reconnaissances préliminaires et détails de l'assiette des cantonnements. — Répartition des troupes. — Travaux matériels de défense. — Organisation du service.

Des camps et des bivouacs. — Principes généraux de l'établissement des diverses armes.

COURS
D'ART ET D'HISTOIRE MILITAIRES.

PREMIÈRE PARTIE

OU

COURS DE PREMIÈRE ANNÉE.

LIVRE PREMIER.

INSTITUTIONS MILITAIRES DES ÉTATS.

PREMIÈRE LEÇON

OU

INTRODUCTION.

Plan et ensemble du Cours. — But que l'on s'y propose. — Liaison entre l'art et l'histoire militaires.
De la guerre. — De l'art militaire. — Sa définition. — Son importance.
Coup d'œil rapide sur l'histoire de l'art militaire, depuis son origine jusqu'à nos jours.

I.

Plan et ensemble du Cours. — Je divise le *Cours d'art militaire* en deux parties principales qui correspondent aux deux années d'étude.

Chaque année se subdivise en trois parties secondaires ou en trois livres.

Dans la première partie, ou dans le premier livre du cours de première année, j'étudierai les principes des institutions militaires des États en général et l'appli-

cation de ces principes aux systèmes militaires des grandes puissances européennes.

Dans le deuxième livre, je m'occuperai de l'étude particulière des différentes armes, infanterie, cavalerie, artillerie, de leurs combinaisons et de leur organisation en armées actives.

Dans le troisième livre, j'examinerai les petites opérations de la guerre et particulièrement les reconnaissances.

Dans le premier livre du cours de deuxième année, j'étudierai les différents théâtres sur lesquels opèrent les armées et le rôle que joue le terrain à la guerre.

Dans le deuxième livre, je m'occuperai de la stratégie ou des grandes opérations militaires ;

Dans le troisième, je m'occuperai de la grande tactique ou des opérations du champ de bataille.

Dans un appendice de huit leçons, je parlerai de l'organisation et du service des états-majors.

Voilà l'ensemble du cours.

Le plan que j'ai adopté est basé sur les principes suivants :

Le cours de première année comprend tout ce qui est relatif à la création et à l'organisation des armées, en un mot, tout ce qui précède leur entrée en campagne.

Le cours de deuxième année comprend tout ce qui est relatif à l'emploi, à la mise en action de ces mêmes armées sur les théâtres d'opérations et sur les champs de bataille, en un mot, toutes les opérations d'une campagne, en suivant l'ordre où elles se présentent réellement.

Tel est le principe de la division générale du cours en deux parties principales.

La première partie prépare la seconde; car de la bonne organisation d'une armée dépendent ses succès à la guerre.

La marche que j'indique est basée sur la réalité; elle est calquée sur la marche habituelle des opérations; elle est justifiée par le but que je me propose.

But que l'on se propose. — Ce but est d'abord : de vous préparer à l'étude de l'histoire militaire et particulièrement à celle des campagnes les plus remarquables — étude qui est la source et la base de la véritable instruction militaire.

Napoléon dit dans ses Mémoires :

« Alexandre a fait 8 campagnes, Annibal 17, dont « une en Espagne, 15 en Italie et une en Afrique; « César en a fait 13, dont 8 contre les Gaulois et 5 « contre les légions de Pompée; Gustave-Adolphe 3; « Turenne 18; le prince Eugène de Savoie 13; Frédéric en a fait 11, en Bohême, en Silésie et sur les « rives de l'Elbe.

« L'histoire de ces 84 campagnes, faite avec soin, « serait un traité complet de l'art de la guerre. Les « principes que l'on doit suivre dans la guerre offen- « sive ainsi que dans la guerre défensive en découle- « raient comme de source. »

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr dit sur le même sujet :

« Il faut se former à l'art de la guerre par l'étude « approfondie de l'histoire des guerres anciennes et « modernes, mais particulièrement de ces dernières.

« Celles du règne de Louis XIV et celles de Fré- « déric ont été assez bien décrites pour avoir servi à « l'instruction de la génération qui s'éteint. Celles de « la République et de l'Empire doivent servir à former « la génération qui lui succédera. »

Ainsi donc, d'après Napoléon, d'après le maréchal Gouvion Saint-Cyr, d'après beaucoup d'autres auteurs militaires, car je pourrais multiplier les citations, il faut, pour acquérir la véritable instruction militaire, étudier avec soin un grand nombre de campagnes et de batailles, particulièrement celles des généraux habiles.

Le but que je me propose est d'abord de vous préparer à cette étude.

Il est, ensuite, de vous mettre à même de comprendre les diverses opérations auxquelles vous pourrez prendre part.

L'horizon d'un officier particulier qui fait campagne est extrêmement borné.

« Marcher quand on marche, dit à ce sujet Frédéric « dans sa lettre au général Fouquet; s'arrêter quand on « s'arrête; se camper quand on campe; manger quand « on mange; se battre quand on se bat : voilà ce qu'est « la guerre pour la plupart des officiers qui la font. »

Mais il ne faut pas que ce soit là la guerre pour les officiers d'état-major. Ils doivent travailler, réfléchir et posséder des notions d'art militaire suffisantes pour comprendre le sens, la marche, la valeur des opérations auxquelles ils prennent part.

Enfin le cours d'art militaire a encore pour but de vous préparer aux différents services que vous aurez à remplir plus tard comme officiers d'état-major.

Tels sont donc les divers objets que je me propose :

Préparer les élèves de l'école,

1° A l'étude de l'histoire militaire;

2° A l'intelligence des opérations de la guerre;

3° Et aux divers services d'état-major.

Le plan que j'ai adopté est en rapport avec ce but.

Liaison entre l'art et l'histoire militaires. — Le cours dont nous nous occupons est intitulé : *Cours d'art et d'histoire militaires.* Il convient donc d'indiquer la liaison qui existe entre l'art et l'histoire militaires.

On peut comprendre l'origine de l'art de la guerre de la manière suivante :

Cet art ne fut probablement d'abord que le récit des événements.

Ce récit devint bientôt de la critique par l'examen des moyens employés. Puis, de cette critique, on déduisit un ensemble de principes, de règles, de théories et de méthodes qui forme aujourd'hui l'art militaire proprement dit.

Comme dans toutes les sciences expérimentales, l'observation des faits précéda donc la théorie, et c'est de l'histoire du passé que l'on tira l'enseignement de l'avenir.

Il y a, par suite, une liaison intime entre l'art et l'histoire militaires; ces deux parties de la science se soutiennent, s'appuient, se complètent mutuellement.

Elles doivent marcher ensemble.

Un cours complet d'art et d'histoire militaires devrait présenter d'abord une histoire abrégée des campagnes anciennes et modernes, et en déduire ensuite, comme conséquence, les principes de la guerre.

On trouverait les éléments de cette histoire dans les diverses relations déjà faites, dans les bulletins des généraux, dans leurs rapports, leur correspondance, leurs ordres, leurs instructions, particulièrement dans leurs mémoires.

Presque tous les grands généraux ont laissé des mémoires depuis Xénophon et César jusqu'à Turenne, au prince Eugène, à Frédéric, au prince Charles, au

maréchal Suchet, au maréchal Saint-Cyr, enfin à Napoléon.

Mais ce travail, cette histoire des campagnes anciennes et modernes, est une œuvre de longue haleine qui demande un temps considérable; ne pouvant l'entreprendre ici, j'y suppléerai par des exemples historiques auxquels je donnerai une large part, et qui représenteront l'histoire dans le cours de ces leçons.

Les exemples sont utiles, parce qu'ils constituent des preuves à l'appui des principes, parce qu'ils éclairent les théories, parce qu'ils servent à développer et à expliquer les idées.

Je puiserai généralement mes exemples dans l'histoire moderne, à cause de la similitude des armes et de l'analogie des institutions militaires. Néanmoins, j'en trouverai quelques-uns dans l'histoire militaire de l'antiquité.

« Des observateurs superficiels, dit à ce sujet le gé-
« néral Rogniat, témoins de nos combats modernes,
« concluent sans examen que notre système de guerre
« ne peut avoir rien de commun avec celui des an-
« ciens. Mais des observateurs plus exacts remarque-
« ront que si la différence des armes en apporte dans
« la manière de ranger les troupes et de les faire com-
« battre, elle ne peut pas en introduire dans celle de
« les lever, de les discipliner, de les nourrir, de les
« ordonner pour la marche, de les endurcir aux tra-
« vaux militaires, enfin de les animer au combat. »

Quoi qu'il en soit, l'art et l'histoire militaires sont intimement liés.

Et appuyer les principes par des exemples historiques formera la base de la méthode de mes leçons.

II.

Je vous ai indiqué le plan d'ensemble du cours.

J'ai développé les raisons qui me l'ont fait adopter.

J'ai précisé le but que je me propose.

Enfin, après avoir parlé de la liaison qui existe entre l'art et l'histoire militaires, je vous ai dit quelle part je réserve à l'histoire dans mes leçons.

Maintenant je dois vous dire ce que c'est que la guerre, comment je définis l'art d'en diriger les opérations et quelle est l'importance de cet art.

Nous jetterons ensuite un coup d'œil rapide sur ses développements successifs et sur sa marche à travers les siècles.

De la guerre. — Le droit des gens, interprété par la diplomatie, règle les rapports entre les nations, de même que le droit civil règle les rapports entre les individus.

Mais quelquefois l'un et l'autre sont impuissants pour arranger certains différends: alors les particuliers se battent en duel et les nations se font la guerre.

« La vie des États, dit Montesquieu (*Esprit dès Lois*,
« liv. x, chap. 2), est comme celle des hommes. Ceux-
« ci ont le droit de tuer dans le cas de défense natu-
« relle ; ceux-là ont le droit de faire la guerre pour
« leur propre conservation. »

On a défini la guerre, un duel sur une grande échelle.

Le duel est, en effet, une lutte entre deux individus.

La guerre est une lutte entre deux nations.

La guerre est le résultat des passions et des intérêts des hommes.

Quand on consulte l'histoire, on la trouve à presque toutes les pages, à presque toutes les époques, et pendant de longues périodes.

On la voit éclater dans les moments où on l'attend le moins.

En France, des siècles tout entiers ont été ensanglantés par les discordes civiles, par les guerres religieuses ou par les guerres étrangères.

Il n'est pas probable que les siècles futurs soient, plus que ceux qui les ont précédés, complétement à l'abri de la guerre.

La philosophie réprouve la guerre; mais elle ne saurait en détruire l'usage, parce qu'elle ne saurait détruire les passions et les intérêts qui l'amènent, c'est-à-dire l'ambition, l'amour de la gloire, la jalousie, l'instinct de la conservation, le désir de la vengeance, l'amour-propre, et enfin les intérêts du commerce et de l'industrie.

Ce sont là les causes qui produisent :

1° Les guerres d'invasion amenées par l'esprit de conquête, comme celle d'Alexandre en Asie, de Louis XIV en Hollande ;

2° Les guerres nationales qui ont pour objet de repousser les conquérants ;

3° Les guerres civiles, comme la Fronde;

4° Les guerres religieuses, comme la Ligue;

5° Les guerres de convenance, qui ont pour objet de satisfaire à de grands intérêts publics ; et je citerai pour exemple l'Angleterre, rompant la paix d'Amiens pour satisfaire aux intérêts de son commerce ;

6° Les guerres d'intervention, comme celle d'Espagne en 1823; le siége de Rome en 1849 ; la guerre d'Orient en 1854 ; la guerre d'Italie en 1859.

Ces guerres sont les plus fréquentes, et généralement les plus justes, quand l'intervention est contenue dans des limites raisonnables.

L'énumération de ces différentes formes sous lesquelles se présente la guerre vous montre la multiplicité des causes qui peuvent la produire.

Pour nous, nous considérerons la guerre relativement à la manière de la faire, et nous distinguerons seulement deux espèces de guerre :

1° La guerre offensive ;

2° La guerre défensive.

Suivant que l'on attaque ou bien que l'on se défend.

Il faut cependant encore envisager la guerre sous deux autres aspects, sous deux points de vue différents.

D'une part, elle ravage les campagnes, elle détruit les richesses d'une nation, elle tarit les sources de sa prospérité, elle fait couler des torrents de sang ; c'est évidemment un fléau pour l'humanité.

Mais, en même temps, elle donne la gloire et la puissance ; elle exalte, elle entretient le courage d'un peuple et ses sentiments généreux.

« Chacun, dit Machiavel, désire l'alliance d'une « nation qui s'est fait une réputation par la guerre. « Chacun cherche à éviter les coups qu'elle peut por- « ter. »

Au point de vue de l'avenir, la guerre est un moyen de civilisation ; elle mêle les nations ; les mœurs sauvages des barbares se sont adoucies au contact des habitudes romaines ; nous portons aujourd'hui en Afrique, en même temps que nos armes, tous les bienfaits d'une civilisation avancée.

La conquête, dit Montesquieu, peut quelquefois apporter des avantages au peuple vaincu, en renouvelant ses institutions, en retrempant son courage, en réformant ses mœurs, en le régénérant.

La guerre est donc un fléau; mais on peut cependant en tirer quelques avantages.

Dans tous les cas, c'est un fléau inévitable, et il faut savoir parfois aller au-devant de lui.

De l'art militaire. — Quelle que soit la manière dont on considère la guerre; qu'on la désire ou qu'on la redoute; que l'on veuille, comme Rome, conquérir le monde; que l'on veuille, comme Sparte, défendre son indépendance, et repousser loin de son territoire les malheurs d'une invasion, l'art d'en diriger les opérations n'en est pas moins important.

Tous les peuples l'on senti, tous ont compris que l'art militaire tenait aux plus grands intérêts de la société et les dominait tous; que l'agriculture, le commerce, l'industrie, les beaux arts, ne pouvaient fleurir que sous sa protection, et que sur lui reposait leur existence ainsi que celle de leurs gouvernements.

Tous se sont occupés successivement de l'art de la guerre.

Cet art est ancien comme le monde.

Escrime chez les barbares, il est devenu une science chez les peuples civilisés.

Je définis aujourd'hui l'art militaire, *l'exposé des principes suivis pour créer, organiser et faire agir les armées modernes.*

Ces principes, comme je le disais précédemment, sont tirés de l'histoire. Ils sont calqués sur la conduite

des grands généraux et particulièrement sur celle des cinq plus grands capitaines de notre temps : Gustave-Adolphe, Turenne, le prince Eugène, Frédéric et Napoléon.

L'art de la guerre moderne est leur ouvrage.

Je ne fais que l'exposer.

Cet art, d'après sa définition même, donne les moyens d'organiser une masse d'hommes, de les discipliner, de réunir leurs efforts, de les diriger vers un même but. Il transforme une multitude confuse en une troupe instruite et obéissante. Enfin, il permet de faire mouvoir sur un champ de bataille une armée entière à la volonté d'un seul homme, d'après une seule pensée, celle de son général en chef. « Pensée, « dit M. Thiers, qui, lorsqu'il s'agit de Frédéric « ou de Napoléon, se développe au milieu des éclats « de la foudre et du bruit des batailles avec autant de « netteté que celle d'un Newton ou d'un Descartes, « dans le silence du cabinet. »

Les principes de l'art de la guerre ne sauraient être méconnus. Il est impossible de nier leur existence ; ils sont aussi évidents que les principes de l'école de peloton.

Quand il s'agit d'organiser et de faire mouvoir 100 hommes, il faut établir certaines subdivisions, leur donner des cadres, convenir de certains commandements; il faut admettre une instruction préalable des chefs et des soldats. Il faut, en un mot, des principes, des règles, une théorie.

Ce qui est vrai pour un peloton l'est bien plus encore pour une armée.

« Rien ne s'obtient à la guerre que par le calcul,

« écrit l'Empereur à son frère Joseph, le 6 juin 1806.
« Tout, dans une campagne, doit être profondément
« médité.

« Toute opération demande à être faite d'après un
« système.

« Le hasard seul ne peut rien faire réussir. »

Et à Dresde, au mois de septembre 1813, l'Empereur causant avec le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, lui disait qu'il voulait faire un livre sur l'art de la guerre où tous les principes seraient si clairs et si précis, que tout le monde pourrait les comprendre et apprendre la guerre comme une science quelconque.

Ainsi donc, cette science existe.

Elle est la plus importante de toutes puisque c'est sur elle que repose l'existence des Etats.

Elle a pour classiques les mémoires des grands généraux : ceux de Turenne, de Frédéric, de Napoléon.

Et ces ouvrages sont aussi clairs, aussi complets, aussi célèbres que tous ceux qui servent aujourd'hui de bases aux autres sciences expérimentales.

La guerre n'est pas, comme on l'a prétendu, un jeu de la force et du hasard.

« C'est un jeu, dit encore Napoléon, mais un jeu
« sérieux où l'on compromet à la fois sa réputation,
« ses troupes et son pays. »

C'est bien le triomphe de la force, mais de la force habilement préparée et organisée, guidée par l'intelligence et le génie, agissant d'après les principes de l'art, enfin de la force servie par les plus hautes vertus sociales, le courage, l'abnégation, le dévouement.

Quant au hasard il a sa part dans les circonstances de la guerre ; mais l'art consiste à la lui faire aussi petite que possible ; et les principes ont précisément

pour objet de maîtriser la fortune à force de prudence, de sagesse et de calcul.

Je le répète : il y a des principes pour créer et pour faire mouvoir les armées.

J'ajouterai que l'expérience et la pratique de la guerre, quoique très-utiles, ne sauraient les remplacer ni suppléer à la théorie. Celle-ci est indispensable, parce que la guerre présente tant de conditions diverses que la pratique ne peut suffire à apprendre tout ce qui en dépend ; parce que la vie de l'homme est trop courte pour qu'il puisse espérer tout expérimenter par lui-même ; enfin parce que pendant les longues périodes de paix, l'art et les principes périraient et chaque génération devrait recommencer le travail des générations précédentes.

Certains auteurs allemands ont défini l'art de la guerre : l'escrime de l'armée.

Il y a en effet une certaine analogie entre l'art militaire et l'escrime.

L'un et l'autre offrent un certain nombre de combinaisons qui se rapportent aux circonstances les plus fréquentes des luttes individuelles ou des luttes d'armées.

Mais il faut savoir adapter ces combinaisons aux lieux, aux hommes et aux choses, et savoir encore les exécuter avec précision, énergie et à propos.

A la guerre, comme dans l'escrime, l'exécution joue un grand rôle.

De plus, il faut se rappeler qu'à la guerre, l'instrument dont on se sert, l'armée, n'est plus un élément inerte, mais un élément vivant, variable, susceptible d'enthousiasme ou de découragement.

Ce qui vous fait pressentir qu'indépendamment de

la partie positive de l'art de la guerre, il y a encore une partie morale qui est fort importante, qui joue un grand rôle, et dont je vous dirai quelques mots à la fin du cours.

Telles sont les considérations générales relatives à l'existence et à l'importance de l'art militaire.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'origine de cet art et sur sa marche à travers les siècles. Nous arriverons ainsi naturellement au seuil de l'art militaire moderne, qui sera notre point de départ.

III.

Coup d'œil rapide sur l'histoire de l'art militaire. — L'histoire militaire se divise en deux grandes époques :

La première comprend les trente siècles écoulés avant l'invention des armes à feu et se décompose en trois périodes secondaires :

La période grecque ;

La période romaine ;

Le moyen âge.

La deuxième époque commence à l'invention des armes à feu et arrive jusqu'à nos jours. Elle comprend environ trois siècles et se décompose aussi en trois périodes secondaires :

1° la période de renaissance et de transition, lorsque les armes à feu commencent à paraître sur les champs de bataille, mais sous la forme de canons et de bombardes ;

2° La période de Henri IV et de Gustave-Adolphe, au moment de la guerre de Trente ans et jusque vers la fin du XVII[e] siècle, lorsque les armes à feu sont devenues portatives et se trouvent mélangées avec les anciennes armes ;

3° Enfin la période moderne, depuis la disparition des piques et l'invention de la baïonnette; période comprenant les dernières guerres de Louis XIV, celles de Frédéric, de la République, de l'Empire et celles qui ont lieu de nos jours.

Parcourons rapidement ces deux époques et ces six périodes.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

L'histoire de l'art militaire commence avec l'histoire des hommes. Chez les barbares et dans les sociétés primitives, l'art ne consiste que dans l'escrime de quelques armes grossières et dans la connaissance de quelques stratagèmes analogues à ceux que pratiquent encore les Indiens.

Bientôt l'art se perfectionne avec la civilisation, et nous le rencontrons chez les Mèdes, chez les Assyriens, premiers peuples dont l'histoire nous ait conservé le souvenir.

Nous le trouvons aussi aux premières pages de l'histoire grecque. Eschyle et Homère décrivent, l'un la guerre de Thèbes, l'autre la guerre de Troie, les deux premières guerres connues.

Les institutions militaires de la Grèce se complètent peu à peu, et nous trouvons alors dans l'histoire des renseignements détaillés sur le recrutement, l'organisation et la tactique des armées de cette époque.

Je vais en indiquer les principaux traits.

Le *recrutement* différait suivant l'état politique des divers peuples de la Grèce. Cependant tous les citoyens étaient généralement soldats, et le sort ou le choix désignait ceux qui devaient marcher.

quels découleront une organisation de la justice militaire et un système d'avancement et de récompenses.

5° On trouvera des méthodes d'instruction, ayant pour objet de préparer l'armée à la guerre.

6° Puis des principes d'administration, au moyen desquels on assurera les divers besoins des troupes et auxquels on pourra rattacher les différents services administratifs.

7° Enfin tout système militaire présente des établissements du matériel, formant la richesse militaire du pays, comprenant des casernes, des hôpitaux, des ateliers de toute espèce, des arsenaux, etc.

Nous allons voir successivement chacune de ces sept parties du système militaire moderne.

II.

De l'armée permanente. Considérations relatives à la nécessité d'une armée permanente.—La première armée permanente créée par Charles VII, après les guerres des Anglais, était composée de 9,000 lances et de 16,000 francs archers.

Louis XI perfectionne cette institution, quoique abandonnant les francs archers pour prendre des mercenaires suisses.

L'Europe entière l'imite bientôt, et depuis cette époque chaque peuple eut son armée permanente.

A la mort de Henri IV, l'armée permanente en France était de 37,000 hommes.

Louis XIV en eut 450,000;

La République 1,200,000.

En ce moment l'Europe nourrit deux millions et demi de soldats.

Les armées permanentes sont ainsi devenues de plus en plus nombreuses.

Aujourd'hui, l'on appelle de ce nom une partie de la nation, instruite, disciplinée, organisée, pourvue de matériel et destinée à défendre la patrie contre les invasions, à porter la guerre hors des frontières, enfin à protéger la société contre les révoltes intérieures.

La nécessité d'une armée permanente est basée sur les considérations suivantes :

1° Une armée permanente est nécessaire pour protéger la nationalité d'un pays, pour couvrir tous ses biens, en un mot pour défendre son existence contre les invasions étrangères.

Une nation peut être parvenue à un haut degré de civilisation. Elle peut posséder tous les avantages, tout le bien-être que présentent un territoire fertile, un commerce étendu, de grandes richesses. Elle peut avoir toutes les jouissances que procurent les arts et l'industrie.

A quoi lui serviront tous ces biens si elle ne peut pas les défendre, si un peuple voisin plus fort, plus pauvre ou plus turbulent vient fondre tout à coup sur son territoire et le ravager, comme les Barbares fondirent sur le Bas-Empire et ravagèrent Rome et Constantinople?

Il faut donc une armée permanente pour défendre l'existence d'un peuple, comme il fallait une arme à l'homme primitif pour défendre sa vie.

2° Indépendamment de son existence propre, de sa vie intérieure, un peuple a encore une vie extérieure, c'est-à-dire des droits et des intérêts résultant de ses relations avec les peuples voisins. L'armée permanente est destinée à les sauvegarder.

combat corps à corps. Les derniers rangs soutenaient les premiers et remplaçaient successivement les hommes blessés, tués ou fatigués.

Les princes combattaient de la même manière et succédaient aux hastaires quand ceux-ci étaient épuisés.

Les triaires se tenaient en réserve, un genou en terre et couverts de leurs boucliers.

S'ils voyaient que les princes lâchaient pied, ils se relevaient aussitôt, ralliaient les princes et les hastaires, les recevaient dans leurs rangs, formaient une espèce de phalange serrée et marchaient en avant. L'ennemi, épuisé par deux combats successifs, tenait rarement contre cette troisième attaque.

Ce genre de combat était évidemment basé sur les mêmes principes que nos batailles modernes, où l'on présente à l'ennemi deux lignes et une réserve.

Quant au système de guerre des Romains, il consistait à camper près de l'ennemi, sans rechercher les positions, parce que leurs camps fortifiés leur en tenaient lieu.

Lorsqu'il s'agissait de combattre, l'armée sortait de son camp, situé à peine à 1 kilom. de l'ennemi.

Le général romain haranguait ses troupes pour les animer au combat, et l'action s'engageait comme je l'ai dit plus haut.

Dans les marches, les armées consulaires marchaient ordinairement sur dix hommes de front et assez serrées pour n'occuper que 15 ou 1,600 mètres de profondeur.

La journée moyenne de marche était de sept lieues. On partait à trois heures du matin, on arrivait à dix. Il restait alors le temps d'établir et de fortifier le camp.

Tel était le système militaire des Romains depuis Camille jusqu'à Marius, c'est-à-dire pendant les beaux temps de la République.

Marius réunit les trois manipules correspondants de princes, de hastaires et de triaires, et il forma ainsi la cohorte; la légion comprit alors cinq cohortes de première ligne et cinq de deuxième.

Sous Tibère, d'après Tacite, l'Empire disposait des forces suivantes :

Il y avait trois flottes, une à Misène, une à Ravenne, une à Fréjus;

Et vingt-cinq légions romaines réparties sur les frontières, savoir :

8 sur le Rhin pour la Gaule et la Germanie; 3 en Espagne, 2 en Afrique, 2 en Égypte, 4 en Grèce et en Asie Mineure, 2 dans la Pannonie, 2 en Mésie et 2 en Dalmatie.

Il faut joindre à ces légions les alliés, dont le nombre était à peu près égal à celui des Romains.

Il faut y joindre encore 9 cohortes prétoriennes et 3 cohortes urbaines de 1000 à 1500 hommes chacune, qui résidaient à Rome.

Tel est le tableau abrégé des institutions militaires du peuple romain; tableau dont on trouve les principaux traits dans Polybe, César, Tacite et Végèce.

Nous entrons maintenant dans la troisième période, celle du moyen âge, période d'anarchie, de ténèbres et de décadence, du V[e] siècle au XIV[e].

L'art militaire est tombé avec l'empire romain. Les Barbares, et parmi eux les Francs, ne doivent leurs

succès qu'à leur courage, à leur impétuosité et surtout à la lâcheté des Romains de la décadence.

Les conquêtes des Barbares amènent le système féodal, où les armées, composées principalement de cavaliers bardés de fer, se distinguent surtout par la prouesse, la force corporelle et les actions individuelles.

Cependant l'on trouve aussi dans les armées de cette époque des éléments d'organisation, tant il est vrai que l'art militaire est indispensable, et qu'il est impossible de remuer des masses d'hommes sans principes, sans théorie, en un mot sans une science de la guerre.

Une armée du moyen âge est ordinairement divisée en plusieurs *batailles*, trois, quatre ou cinq, représentant les différentes lignes de nos armées modernes, ou bien les diverses parties de nos ordres de bataille, ailes, centre ou réserve.

Chaque bataille est composée d'un certain nombre de bannières, quinze, vingt ou trente, comprenant un certain nombre de lances et correspondant à nos escadrons.

L'infanterie est organisée en bandes, routes ou enseignes. Elle ne joue qu'un rôle secondaire.

Charlemagne, peut-être, eut au commencement de cette période des armées mieux organisées, mais l'histoire ne nous a rien laissé à ce sujet.

Sous la troisième race, apparaissent les milices des communes que les rois de France établissent pour contre-balancer l'influence des grands vassaux.

Philippe-Auguste, dans le même but, prend à sa solde des mercenaires ou soudoyers; mais comme ils ne sont pas permanents, la paix les transforme en

hordes de pillards, de routiers, d'écorcheurs. Et le plus grand service rendu par du Guesclin à la France, est de conduire ces bandes en Espagne et de nous en débarrasser momentanément.

Voilà les principaux traits que présente l'histoire de l'art militaire pendant cette période.

Joinville et *Froissard* en sont les principaux historiens.

Les événements de guerre les plus remarquables sont : les guerres de Charlemagne, les invasions des Normands, les croisades et les guerres des Anglais. Malgré leur importance historique, ces événements offrent peu d'intérêt sous le rapport de l'art.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

La deuxième époque de l'histoire de l'art militaire commence vers le milieu du XIV[e] siècle, au moment de l'invention ou plutôt de l'emploi de la poudre.

Cette deuxième époque se divise en trois périodes :

La première période est une période de renaissance pour l'art militaire et pour tous les arts à la fois. C'est le moment non-seulement de l'invention de la poudre, mais encore de l'invention de la boussole et de l'imprimerie.

Nous voyons alors au système féodal succéder des organisations plus régulières et plus savantes. On étudie et on imite les anciens.

Charles VII organise vers 1445 les francs archers et les compagnies d'ordonnance, établissant ainsi la première armée permanente.

Plus tard, Charles VIII entre dans Rome, avec une armée bien organisée, pourvue d'une nombreuse artillerie et qui fait l'admiration et la terreur de l'Italie.

L'artillerie de Charles VIII se composait de :

36 canons de bronze ;

De longues coulevrines ;

D'une centaine de fauconneaux ;

Chaque pièce attelée de six chevaux.

L'infanterie prend de jour en jour une plus grande importance, et les piquiers suisses, les lansquenets allemands forment avec la gendarmerie et quelques arquebusiers la principale force des armées de cette époque.

L'arquebuse est encore une arme lourde, difficile à manier et peu répandue. Vers la fin de la période, on compte au plus 100 arquebuses pour 1000 lances ou hallebardes.

En revanche, on voit sur les champs de bataille des XVe et XVIe siècles une grande quantité de canons, de bombardes et de coulevrines.

Cette artillerie joue un grand rôle dans les guerres de la fin du règne de Charles VII. — C'est avec les canons de Jean Bureau, son grand maître de l'artillerie, que ce roi reprend les villes dont les Anglais s'étaient emparés. — Elle joue encore un grand rôle dans les guerres de Charles le Téméraire et enfin dans les expéditions de nos rois en Italie. — Quoique lourde et peu mobile, l'artillerie fait alors éprouver de grandes pertes à l'infanterie encore armée de piques et présentant une grande profondeur. Elle est très-redoutable à la gendarmerie bardée de fer et couverte de pesantes armures.

Telle est la première période de la deuxième époque. L'écrivain militaire le plus remarquable en est *Machiavel*, qui vivait du temps de Louis XII. — C'est aussi l'époque de *Commines*, qui vivait un peu auparavant, sous Louis XI.

La deuxième période commence vers le milieu du XVIe siècle, au moment où les armes à feu se sont perfectionnées et sont devenues armes portatives. Mais comme ces premières armes à feu ne sont encore que des armes de jet, il faut conserver une partie des armes de main, et l'on trouve dans les armées le mélange des piquiers et des mousquetaires.

L'infanterie dans cette période voit diminuer la profondeur de ses bataillons. Elle se place sur six rangs au lieu de dix. Henri II crée les régiments, Gustave-Adolphe les brigades que Turenne introduit en France.

L'arquebuse de la période précédente est remplacée par le mousquet, la bandoulière par la giberne.

La cavalerie abandonne un moment les armes blanches pour les armes à feu. Mais elle revient bientôt aux véritables principes de l'arme, en chargeant l'épée à la main.

Les principaux généraux de cette époque sont : Maurice de Nassau, le duc de Rohan, Henri IV, tous trois élèves de Coligny, puis Gustave-Adolphe, Montecuculli et Turenne.

Les événements militaires sont les guerres de religion et la guerre de Trente-Ans.

Les principaux écrivains militaires sont : le duc de Rohan, Montluc, Brantôme, Lanoue, Sully, Montecuculli et Turenne.

Enfin, la troisième période de l'histoire de l'art militaire, la période moderne, commence avec le XVIIIe siècle, au moment de l'invention des baïonnettes et de l'abandon des piques.

Cette période comprend, pour la France, la fin du règne de Louis XIV, les règnes de Louis XV et de

Louis XVI, la République, l'Empire et les temps actuels.

Les événements militaires principaux sont : les campagnes de la fin du règne de Louis XIV ; celles de Maurice de Saxe ; celles de Frédéric ; celles de la Révolution et de l'Empire ; enfin, nos campagnes modernes.

Les deux grands noms qui dominent cette période sont ceux de Frédéric et de Napoléon.

Ensuite viennent ceux de Villars, de Créqui, du prince Eugène, du maréchal de Saxe, de quelques-uns des généraux de Frédéric, de Souvaroff, de l'archiduc Charles, de nos principaux généraux républicains, Hoche, Jourdan, Pichegru, Kléber, Lecourbe, Moreau, ceux de nos maréchaux de l'Empire, Masséna, Ney, Soult, Davoust, Lannes, ceux de Barklay, de Blücher, de Wellington, et enfin ceux des généraux de notre temps.

Vous avez étudié à Saint-Cyr les institutions militaires du commencement de cette période. Je vous la rappelle pour lier ensemble la suite des faits, pour compléter mon tableau abrégé de l'histoire militaire, enfin, pour rattacher le cours de l'école d'état-major à celui de l'école de Saint-Cyr.

Nous venons de suivre l'art de la guerre depuis son origine jusqu'à nos jours ; nous voici maintenant arrivés à l'époque actuelle. C'est là que nous prenons l'art militaire pour en étudier les diverses parties, en suivant le programme que j'ai indiqué, c'est-à-dire en commençant par l'organisation des armées qui fait l'objet du cours de première année, et en terminant par leur mise en action, qui fait l'objet du cours de deuxième année.

DEUXIÈME LEÇON.

Systèmes militaires des États. — Leurs diverses formes. — Différents éléments qu'ils comportent.

Des armées permanentes. — Leur nécessité. — Leur chiffre. — Maximum et minimum.

Principes d'organisation des armées permanentes. — Des cadres. — De la hiérarchie. — Des corps hors ligne.

I.

Des systèmes militaires des États. — Toutes les sociétés reposent sur un ensemble de lois et de principes qui forment leurs *institutions*.

C'est ce que l'on appelle, en général, les *institutions sociales* ou l'*ordre social.*

Et, d'après Montesquieu, les législateurs, ceux qui veulent créer un ordre social, comme Solon, Lycurgue, Numa dans l'antiquité; — comme Pierre le Grand, Washington, Sieyes à l'époque moderne; les législateurs, dis-je, doivent s'efforcer de mettre leurs institutions en rapport avec le caractère particulier de chaque peuple, avec les influences du climat qu'il habite, avec ses traditions, sa religion, etc.....

Les institutions sociales se divisent en :

1° Institutions politiques, qui sont les lois, coutumes et usages constituant les diverses sortes de gouvernement ;

2° Institutions civiles, ensemble de lois, ordonnances et coutumes, qui déterminent les rapports admi-

nistratifs et judiciaires des citoyens, soit entre eux, soit avec leur gouvernement.

3° Institutions religieuses, comprenant l'ensemble des lois et règlements qui président à l'organisation des différents cultes ;

4° Enfin nous trouvons les *institutions militaires*, ensemble de principes, de lois et de règlements employés pour organiser et faire agir les éléments de la force publique, c'est-à-dire pour organiser et faire agir tous les moyens que possède un peuple de constituer et de soutenir la guerre.

J'ai dit qu'il y avait deux points de vue sous lesquels on pouvait considérer la guerre.

On peut la désirer,

On peut la redouter.

Dans tous les cas, il faut toujours être prêt à la soutenir.

C'est d'après ce principe que tous les peuples ont eu et ont encore ce que je viens d'appeler des *institutions militaires*.

Ce que l'on appelle aussi en d'autres termes ayant à peu près la même signification :

Un système,
Une organisation,
Un établissement,
Ou encore un édifice } militaire.

C'est avec son système militaire qu'un peuple crée et entretient pendant la paix l'ensemble des moyens personnels et matériels qui sont nécessaires pour constituer et soutenir la guerre.

Les institutions militaires sont perfectibles et progressives comme les autres institutions sociales.

Suivant Montesquieu, toutes les institutions d'un peuple sont l'œuvre du temps, et l'on ne saurait laisser une voie trop large aux améliorations.

Cependant il faut un progrès lent et raisonné et par suite une certaine stabilité. L'homme, dit M. de Saint-Germain, ne s'accoutume point à des changements continuels. Ils lui inspirent de la défiance.

Diverses formes des systèmes militaires. — Les institutions militaires ont varié avec les peuples et avec les époques.

Dans la leçon précédente, nous avons vu comment les Grecs recrutaient, organisaient leurs armées, comment ils les exerçaient, comment ils les faisaient combattre ; en un mot, nous avons vu les traits principaux de leurs institutions militaires.

Nous avons vu ensuite celles des Romains. A Rome, l'élite des citoyens était choisie par les magistrats pour former ces fameuses légions dont l'organisation et la tactique étaient si bien appropriées à l'emploi des armes de l'époque.

Les institutions militaires des Grecs et des Romains étaient bien étudiées, bien calculées et parfaitement en rapport avec les institutions politiques des deux peuples. On y trouvait des principes d'organisation, des méthodes de recrutement, des moyens de discipline, un mode de récompenses, un système d'instruction, un système d'administration, enfin les principaux éléments que nous allons retrouver dans les systèmes militaires modernes.

Puis, comme nous l'avons vu, la décadence de Rome amène la décadence de l'art militaire.

Les Barbares n'avaient ni organisation ni discipline. Chez eux, la nation ou plutôt la tribu tout entière se

portait au combat. Les femmes, les vieillards, les enfants prenaient part à la guerre et organisaient la défense de leurs camps de chariots. C'est le système des tribus primitives, avec les éléments les plus grossiers et les plus rudimentaires.

Au temps de la féodalité, le baron appelait sous sa bannière ses hommes d'armes et ses vassaux. Il les conduisait au rendez-vous de son suzerain. Chacun prenait des vivres pour quinze jours, et c'est ainsi que se rassemblaient les armées. Pour le combat, les chevaliers formaient leurs lourdes *batailles*, où la prouesse tenait lieu de tactique, tandis que l'infanterie méprisée se tenait prête à piller ou à fuir.

Voilà encore les principaux traits du système féodal.

Enfin Charles VII crée la première armée permanente, et ce fait est le premier qui se rattache au système militaire moderne.

Louis XI, François Ier, Henri IV perfectionnent successivement l'organisation militaire de la France, et au commencement du XVIIIe siècle, sous Louis XIV, nous trouvons un ensemble à peu près complet d'institutions militaires.

Nous trouvons :

Une armée permanente organisée d'après des principes rationnels;

Un système de réserves nationales, si l'on peut appeler de ce nom l'arrière-ban de la noblesse ;

Un recrutement assuré par le système des milices;

Des moyens de discipline;

Un mode de récompenses et d'avancement ;

Des méthodes d'instruction ;

Des règles d'administration;

Enfin des établissements militaires considérables.

Le système militaire de Louis XIV, imité par les puissances étrangères, se perfectionne pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Il devient ce que l'on appelle aujourd'hui *le système militaire moderne.*

Ce système est le même à peu près chez toutes les grandes nations de l'Europe. Il repose sur les mêmes principes. Il présente les mêmes éléments. On y trouve seulement les modifications que demandent les mœurs, le caractère et les institutions politiques des différents peuples.

Nous allons étudier d'abord les principes généraux du système militaire moderne. Nous verrons ensuite leur application chez les grandes puissances militaires de l'Europe.

Différents éléments d'un système militaire. — L'étude des institutions militaires modernes peut se diviser en sept parties et présente sept éléments principaux:

1° On trouve d'abord chez tous les peuples de l'Europe une masse d'hommes armés, formant ce que l'on appelle l'armée permanente du pays. C'est dans cette masse que l'on puisera au moment du besoin pour former les armées actives. Il y aura lieu de s'occuper du chiffre de cette armée et de ses principes d'organisation.

2° Derrière l'armée permanente on trouvera un système de réserves nationales, ayant pour but de faire concourir à la défense du pays toute sa population valide.

3° Il y aura ensuite un mode de recrutement destiné à remplir les cadres de l'armée permanente et à les entretenir au complet.

4° Il y aura encore des moyens de discipline, des-

toire de l'art militaire, *Hérodote*, *Thucydide* et *Xénophon* en sont les principaux historiens.

Aux Grecs succédèrent les Romains.

Sous le rapport du *recrutement*, ils levaient leurs troupes au moyen d'une méthode qu'ils nommaient *élection*, parce que les magistrats choisissaient les citoyens qui leur paraissaient les plus propres au service militaire. Ils les répartissaient dans les quatre légions qui devaient former l'armée consulaire.

Le service militaire était obligatoire pour les Romains de 17 à 50 ans.

Sous le rapport de l'*organisation*, la légion se composait de 4,500 hommes environ comprenant quatre classes de soldats.

1° 1200 vélites, ou fantassins légers, armés de flèches et de frondes.

2° 1200 hastaires formant dix manipules de première ligne ; le manipule était un petit rectangle de douze hommes de front, sur dix de profondeur.

3° 1200 princes formant dix manipules de deuxième ligne.

4° Enfin 600 triaires formant dix manipules de troisième ligne, ces manipules n'ayant que six hommes de front.

La cavalerie de la légion était formée de 300 chevaliers.

Le manipule était commandé par un premier et un deuxième centurion.

La légion était commandée par un tribun ;

L'armée par un consul.

Une armée consulaire comprenait deux légions romaines et deux légions alliées.

La force de cette armée était d'environ 20,000 hommes. Quand les circonstances l'exigeaient, on doublait les armées consulaires. Et comme il pouvait y avoir deux doubles armées consulaires, les Romains pouvaient présenter 80,000 hommes à l'ennemi. C'est ainsi qu'ils étaient organisés à Cannes.

Dans l'ordre de bataille, les deux légions romaines étaient au centre ; les deux légions alliées aux ailes. La cavalerie couvrait les flancs.

Une légion en bataille présentait un front d'environ 240 mètres et une profondeur de 60.

Les armes défensives du légionnaire étaient le grand bouclier demi-bombé et en forme de tuile, le casque, la cuirasse et l'ocréa.

Les armes offensives étaient l'épée espagnole à lame courte, droite, tranchante des deux côtés, et le *pilum*, servant à la fois de javelot et de pique.

Voici quelle était la tactique romaine.

J'ai dit que l'ordre de bataille présentait trois lignes de manipules.

Dans chaque ligne, les manipules étaient séparés par des intervalles égaux à leur front, et leur ensemble présentait une disposition en échiquier.

En avant des lignes se trouvaient les vélites.

Ceux-ci couraient en avant en tirailleurs, harcelaient l'ennemi à coups de traits et entamaient le combat. Puis, quand les lignes opposées s'approchaient et en venaient aux mains, ils se retiraient en arrière.

Les hastaires couraient ensuite sur la ligne ennemie, lançaient leurs javelots à douze ou quinze pas, mettaient aussitôt l'épée à la main et engageaient le



TROISIÈME LEÇON.

Des réserves. — Réserve de l'armée. — Réserves nationales.

Du recrutement. — Ses différents modes à diverses époques. — Méthodes actuelles. — Avantages et inconvénients de chacune d'elles. — Considérations relatives à l'âge de l'appel, à la durée du service, au choix du contingent, etc.

Des remontes. — Divers systèmes. — Action du gouvernement dans la production des chevaux.

I.

Des réserves. — Nous avons vu que, pour l'effectif des armées permanentes, il y avait un chiffre minimum, un chiffre moyen et un chiffre maximum. J'ai ajouté que, dans un système militaire bien organisé, il fallait pouvoir passer successivement et sans secousse de l'un à l'autre de ces trois chiffres.

L'on résout ce problème au moyen des réserves, c'est-à-dire en échelonnant la population derrière l'armée permanente, en la fractionnant en plusieurs classes destinées à marcher successivement à l'ennemi.

C'est ainsi que, chez presque toutes les nations européennes, la force publique présente trois éléments principaux :

1° L'armée permanente, organisée, instruite, exercée, comme nous l'avons vu plus haut ;

2° La réserve de l'armée, comprenant des hommes qui appartiennent à l'armée, mais qui ne l'ont pas encore rejointe, ou bien qui ont été renvoyés en congé illimité.

On peut la considérer comme une école pratique pour la masse de la population ; école intellectuelle ; école de moralité; école de perfectionnement physique.

Sous le rapport intellectuel, les soldats apprennent à lire, à écrire, à compter. Ils peuvent aller plus loin, et apprendre l'histoire, la géographie, etc.....

Sous le rapport moral, l'état militaire est un correctif aux défauts du caractère, aux mauvais penchants, à certains vices d'organisation. Le contact des hommes entre eux les oblige à des égards réciproques. Le respect de la hiérarchie militaire prépare pour l'avenir celui de la hiérarchie sociale.

Sous le rapport physique, la variété des exercices, l'habitude de la propreté, la gymnastique, la danse, l'escrime, jointes à une alimentation qui s'améliore chaque jour, et qui est supérieure à celle de l'ouvrier et du paysan, tout tend à perfectionner la race. L'armée peut avoir ainsi une grande influence sur la constitution physique de la population.

Considérée de cette manière, l'armée d'une nation n'est plus un fardeau pour elle, c'est une institution à la fois importante et avantageuse, une institution qui peut exercer une heureuse influence sur ses destinées.

Chiffre d'une armée permanente. — Nous avons établi la nécessité d'une armée permanente.

Examinons maintenant les considérations relatives à la détermination de son chiffre.

L'effectif d'une armée permanente est variable ; on peut distinguer :

Un chiffre minimum;

Un chiffre moyen ;

Et un chiffre maximum.

Ce que l'Empereur a appelé ,

Le pied de paix ,

Le pied de guerre,

Le grand pied de guerre, dans une lettre du 4 septembre 1806, datée de Saint-Cloud et adressée au ministre de la guerre.

Le minimum correspond à l'état de paix profonde, dans le cas où l'on n'a rien à craindre de ses voisins, et où il n'y a pas de cause de révolte intérieure.

Le chiffre moyen correspond à une guerre ordinaire avec un peuple de force à peu près égale.

Le maximum correspond à une guerre redoutable, dans le cas d'une coalition, de la patrie en danger, comme en 1793.

On commence par déterminer le chiffre minimum, d'après les considérations suivantes :

1° On considère la population du pays et la nature de ses occupations :

La population du pays, parce qu'il ne faut pas enlever à l'agriculture et à l'industrie une quantité de bras dont elles pourraient souffrir ;

La nature de ses occupations, parce que les peuples industriels ont plus de peine à recruter leurs armées que les peuples agricoles.

On établit de cette manière un certain rapport entre le chiffre de l'armée et celui de la population.

Ce rapport varie du $\frac{1}{60}$ au $\frac{1}{200}$ pour les divers États de l'Europe. On a reconnu que la meilleure proportion était à peu près celle du $\frac{1}{100}$.

C'est le rapport adopté en France, en Autriche et en Prusse.

2° On considère ensuite, dans la détermination du chiffre de l'armée permanente, les revenus de l'État.

Car il faut que la charge imposée au Trésor n'amène pas un déficit dans les ressources annuelles du budget.

Du temps des armées mercenaires, sous Frédéric par exemple, le dernier écu donnait le dernier soldat. La France a prouvé depuis que l'amour de la patrie et l'honneur valaient mieux que l'argent pour procurer des défenseurs à un pays; néanmoins, comme on ne peut entretenir les armées qu'avec de l'argent, il faut établir un rapport rationnel entre le chiffre de l'armée permanente et les moyens du Trésor.

3° On considère ensuite l'étendue des frontières et les facilités qu'elles offrent pour la défense.

4° On examine la nécessité de faire sentir son influence au dehors, l'état militaire des puissances voisines, leurs alliances, les vues politiques qu'on leur connaît ou qu'on leur suppose.

5° Enfin on prend en considération les qualités physiques et morales du peuple, son aptitude à la guerre et son esprit militaire.

On détermine ainsi le chiffre minimum ou le pied de paix de l'armée permanente.

Ce chiffre est à peu près de 300,000 hommes pour les principales puissances de l'Europe, chacune d'elles cherchant toujours à se tenir au niveau des autres.

Il est plus considérable pour la Russie; mais il y a compensation par suite de l'étendue du territoire et de la difficulté des communications.

Il est plus faible en Angleterre; mais il y a également compensation, par suite de la position géographique de ce pays et de la force de sa marine.

Le chiffre moyen ou le pied de guerre se déduit ensuite du chiffre minimum.

Il y a une certaine relation entre l'un et l'autre.

L'effectif moyen est celui avec lequel on fait la guerre ; c'est l'effectif normal ; 100 hommes par peloton, 800 hommes par bataillon.

L'effectif minimum est celui auquel on peut réduire l'armée sans inconvénient, c'est 50 à 60 hommes par peloton ; 400 à 450 hommes par bataillon.

Au-dessous de ces chiffres, les cadres qui doivent être conservés en tous temps ne seraient plus employés d'une manière utile ; ils n'auraient plus à commander un nombre suffisant de subordonnés, leur instruction ne pourrait plus se faire qu'avec difficulté.

L'effectif moyen est donc à peu près le double de l'effectif minimum, ou dans la proportion de 5 à 3.

Le minimum étant de 300,000 hommes, le chiffre moyen sera de 5 à 600,000 hommes.

Le chiffre moyen des principales armées européennes varie en effet aujourd'hui de 5 à 600,000 hommes.

Enfin le chiffre maximum, ou le grand pied de guerre de l'armée permanente, comprend tous les hommes valides du pays. Son rapport réel avec la population varie du $\frac{1}{5}$ au $\frac{1}{6}$; mais on n'en arrive jamais à ce point. Et la France, qui avait, en 1793, quatorze armées sur les frontières et 1,200,000 hommes sous les drapeaux, la France n'avait atteint que le $\frac{1}{25}$ ou le $\frac{1}{26}$ de sa population.

Telles sont les considérations relatives à la détermination du chiffre de l'armée permanente. Et le système militaire d'un État doit être établi de telle manière que l'on puisse passer successivement et sans secousse d'une paix profonde à une guerre ordinaire, et de là à une guerre générale ; c'est-à-dire que l'on

puisse élever progressivement et facilement l'effectif de l'armée du chiffre minimum au chiffre moyen et de celui-ci au chiffre maximum ; c'est-à-dire encore, que l'on puisse faire varier cet effectif suivant les circonstances.

L'on parvient à résoudre ce problème et à préparer un peuple à ces trois efforts successifs, au moyen du système des réserves que nous verrons dans la prochaine leçon.

III.

Principes d'organisation des armées permanentes. — Il y a lieu maintenant d'étudier les principes d'organisation des armées permanentes.

Organiser une armée, c'est y établir des subdivisions et donner des chefs à chacune d'elles, de manière à pouvoir l'instruire et la mouvoir selon la volonté d'un seul homme.

Un seul homme ne peut pas en commander directement cent mille.

Il a besoin d'intermédiaires qui commanderont sous lui des groupes plus ou moins considérables, et qui n'auront affaire directement qu'à un nombre limité de subordonnés.

Ainsi, comme nous le verrons tout à l'heure, le général en chef d'une armée de 100,000 hommes n'a affaire directement qu'à 5 ou 6 généraux de corps d'armée ;

Chaque général de corps d'armée qu'à 4 ou 5 généraux de division ;

Chaque général de division qu'à 2 ou 3 généraux de brigade ;

Chaque général de brigade qu'à 2 ou 3 colonels ;

Et ainsi de suite, jusqu'au caporal d'escouade, qui commande directement 8 ou 12 hommes.

Il y a donc une échelle qui lie le général en chef au dernier homme de son armée.

Voyons comment on établit cette progression et comment on organise la multitude d'hommes armés formant l'armée permanente.

On divise d'abord l'armée permanente en *corps de ligne*, qui se présentent en ligne à l'ennemi, qui forment les lignes d'un ordre de bataille, et en *corps hors ligne*, qui sont destinés à seconder et à compléter l'action des corps de ligne.

Les corps de ligne sont :

1° L'infanterie ou réunion des combattants à pied;

2° La cavalerie ou réunion des combattants à cheval;

3° Et l'artillerie, comprenant le personnel et le matériel des bouches à feu.

Voilà les grandes divisions que l'on établit d'abord dans l'armée permanente.

On organise ensuite chacune des armes que nous venons de nommer.

On y établit deux espèces d'organisation :

1° L'organisation tactique, qui a pour but de l'instruire et de la mouvoir;

2° L'organisation administrative, au moyen de laquelle on pourvoit à ses besoins.

Examinons successivement ces deux organisations dans les trois armes.

Dans l'infanterie, on a formé un premier groupe de 8 à 12 hommes, à la tête duquel on a mis un caporal. C'est la première unité formant la base de l'organisation.

On appelle unité la réunion d'hommes qui obéit à un seul chef.

En France, on a nommé *escouade* cette première unité facile à commander et à instruire.

Deux escouades forment une demi-section de 16 à 25 hommes sous les ordres d'un sergent.

Deux demi-sections forment une section, dont la force varie de 30 à 50 hommes, et qui est commandée par un lieutenant ou sous-lieutenant.

Deux sections forment un peloton, dont la force varie de 60 hommes sur le pied de paix à 100 hommes sur le pied de guerre, et qui est commandé par un capitaine.

Quatre, six ou huit pelotons forment un bataillon, dont la force moyenne, sur le pied de guerre, est de 800 hommes, et qui est commandé par un chef de bataillon.

Deux, trois, quatre, cinq et parfois six bataillons forment un régiment.

Il y a aujourd'hui, en Angleterre, des régiments à un bataillon, comme il y en avait en France sous Louis XIV. Ce système est coûteux, parce qu'on entretient des états-majors pour un trop petit nombre d'hommes.

D'un autre côté, si le nombre des bataillons est trop considérable, le régiment devient lourd dans les manœuvres, difficile à administrer et à conduire.

Trois ou quatre bataillons par régiment semblent présenter la meilleure combinaison.

Nous voici arrivés à un premier degré dans l'organisation : au régiment d'infanterie. Suivons la même progression pour la cavalerie.

Dans la cavalerie, l'organisation tactique commence

aussi à l'escouade, 6 ou 8 cavaliers, commandés par un brigadier.

Deux escouades forment une section, 12 ou 16 cavaliers, commandés par un maréchal des logis.

Deux sections forment un peloton, 24 ou 32 cavaliers, commandés par un lieutenant ou sous-lieutenant.

Quatre pelotons forment un escadron, 100 ou 150 cavaliers, commandés par un capitaine.

Quatre, six ou huit escadrons forment un régiment, 600, 800 ou 1000 cavaliers, commandés par un colonel.

Dans l'artillerie, la première unité est la pièce, commandée par un maréchal des logis.

Deux pièces forment une section, commandée par un officier, lieutenant ou sous-lieutenant.

Trois ou quatre sections forment une batterie, commandée par un capitaine ou par un officier supérieur.

Quatre, six, huit batteries, quelquefois davantage, forment un régiment et représentent le commandement d'un colonel.

Telle est, pour les trois armes, l'organisation du premier degré, l'organisation régimentaire.

Nous avons ensuite une organisation d'un degré plus élevé, une organisation d'ensemble.

On réunit alors deux ou trois régiments d'infanterie ou de cavalerie, et l'on forme des brigades commandées par des généraux de brigade.

Deux ou trois brigades réunies forment une division de l'une ou l'autre arme, commandée par un général de division.

Deux, trois, quatre ou cinq divisions d'infanterie avec une division de cavalerie et une réserve d'artillerie forment un corps d'armée.

Deux, trois ou quatre divisions de cavalerie forment un corps de cavalerie.

Trois, quatre, cinq ou six corps d'infanterie avec un ou deux corps de cavalerie forment une armée active.

Les corps d'armée et les armées sont commandés par des généraux de division, par des généraux de corps d'armée (chez les puissances étrangères) ou enfin par des maréchaux.

Il y a ordinairement plusieurs armées actives dans une armée permanente. L'on peut en tirer, suivant les circonstances, trois, quatre, cinq, etc... En 1793, nous en avions quatorze.

Voilà l'ensemble de l'organisation tactique des armées modernes, celle qui permet d'instruire, de mouvoir et de faire combattre les troupes.

L'organisation administrative qui vient après l'organisation tactique se confond avec celle-ci et présente deux unités du premier degré :

1° La compagnie, l'escadron ou la batterie, administré par le capitaine;

2° Le régiment, administré par le colonel.

Ensuite viennent les unités principales : divisions et corps d'armée, qui possèdent un personnel administratif et qui représentent de grandes unités administratives en même temps que de grandes unités tactiques.

Tels sont les principes suivis pour organiser les corps de ligne d'une armée permanente.

Des cadres. — Nous venons de voir qu'à la tête de chacune des unités de l'organisation, il y avait des

chefs. L'ensemble de ces chefs forme les cadres de l'armée.

De la bonté des cadres dépend la valeur des troupes.

Les cadres doivent être en rapport avec l'effectif de l'armée. Un officier pour 30 ou 40 hommes paraît être la proportion la plus rationnelle. C'est celle qui allie le mieux l'économie à un bon service, dit le maréchal Marmont.

Toutes les armées européennes ont aujourd'hui quatre classes de supérieurs.

1° Les caporaux ou brigadiers, sergents ou maréchaux des logis, sergents-majors ou maréchaux des logis chefs et adjudants. Voilà une première classe, celle des sous-officiers;

2° Les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, formant les officiers subalternes;

3° Les chefs de bataillon, lieutenants-colonels et colonels, formant les officiers supérieurs;

4° Les généraux de brigade, de division, de corps d'armée et les maréchaux, formant les officiers généraux.

De la hiérarchie.—Ces différents grades correspondent aux divers degrés de l'organisation, et la manière dont ils sont échelonnés forme ce que l'on appelle la *hiérarchie*.

D'après le général Bardin, le mot hiérarchie signifie :

La chaîne des autorités;

Leur subordination;

Leur classement;

Leur graduation;

Leur progression, depuis le soldat jusqu'au souverain.

C'est l'enchaînement des grades.

C'est d'elle que découlent les droits et les devoirs de chacun.

La hiérarchie sera d'autant plus parfaite que le nombre des échelons se rapprochera davantage du strict nécessaire, et que chaque échelon n'aura de contact direct qu'avec ses deux voisins.

C'est la meilleure manière d'éviter l'embarras, la confusion, les à-coup dans le commandement et d'assurer pour les ordres une transmission directe et une prompte exécution.

Des corps hors ligne. — Indépendamment des corps de ligne dont j'ai parlé, une armée permanente comporte encore des corps hors ligne, qui ont pour objet d'assurer, de compléter et de seconder l'action des corps de ligne.

Les corps hors ligne sont les suivants :

1° Le génie, chargé de la construction des places et des bâtiments militaires, et en même temps des siéges;

2° Le train des équipages, chargé des transports ;

3° Les ouvriers d'administration, qui exécutent les différents services administratifs ;

4° La gendarmerie, chargée de la police à l'intérieur et aux armées ;

5° Les vétérans, vieux soldats pouvant rendre encore quelques services dans les garnisons ;

6° Les compagnies de discipline, formant un moyen de répression, etc...

Il faut joindre aux corps hors ligne les états-majors et les divers services que l'on trouve dans une armée permanente ; ainsi :

L'état-major général;
Le corps d'état-major;
L'état-major des places;
L'état-major particulier de l'artillerie;
L'état-major du génie;
Le corps de l'intendance;
Le service de santé;
Le personnel des parquets militaires;
Etc. . . . .

Ces différents corps, états-majors ou services, se retrouvent dans toutes les armées européennes, sous des noms différents, mais avec les mêmes attributions.

Tels sont les principes généraux de l'organisation des armées permanentes.

Nous terminons ici la première partie de l'étude des institutions militaires d'un peuple.

J'ai dit que la guerre avait été définie par un auteur allemand : Un duel sur une grande échelle. Sans rechercher les duels, un particulier qui veut faire respecter son honneur, doit toujours être prêt à les soutenir. Il en est de même pour les peuples. Sans rechercher la guerre, un peuple doit toujours être prêt à la faire. C'est la meilleure manière de faire respecter ses droits, sa puissance et sa dignité.

3° La nécessité d'assurer l'exécution des lois, de maintenir l'ordre social, de réprimer les troubles intérieurs, de contenir les mauvaises passions, est une troisième cause de la permanence des armées.

Les peuples ont des droits plus ou moins étendus tracés dans leurs constitutions. Ils peuvent agir dans la limite de ces droits; mais, quand ils les dépassent, ils doivent être réprimés. Sans cela, la paix publique serait sans cesse compromise et la prospérité d'un pays serait impossible.

On a prétendu qu'une armée permanente pouvait devenir un instrument de despotisme. Cela pourrait être vrai d'une armée mercenaire, mais non d'une armée nationale qui se renouvelle fréquemment et qui est toujours profondément imprégnée des sentiments de la population et de l'opinion publique.

4° Les exigences de l'instruction militaire moderne sont une quatrième cause de la permanence des armées.

L'art de la guerre touche aujourd'hui à toutes les branches des connaissances humaines et leur emprunte quelques-unes de leurs applications. Il faut plusieurs années pour former des soldats et des officiers subalternes. Il faut le travail de la vie presque tout entière pour former des généraux.

Autrefois les communes, la pospolite, les milices,

3° Le troisième élément de la force publique en France est la garde nationale. Son organisation est fixée par la loi. On y procéderait en cas de besoin.

La garde nationale se divise en deux bans :

La garde nationale active, qui peut être employée dans l'intérieur des frontières ;

La garde nationale sédentaire, destinée à former la garnison des places fortes.

La garde nationale forme un élément considérable de la force publique, comme nombre, comme opinion, et même comme valeur militaire : témoin les gardes nationaux de 1814, de 1815 et de juin 1848.

Telles sont les réserves dans les institutions militaires d'un peuple.

II.

Du recrutement. — Ses différents modes à diverses époques. — On appelle en général *recrutement* l'ensemble des moyens qu'un gouvernement emploie pour remplir les cadres de son armée permanente.

Le recrutement varie suivant le caractère des peuples et suivant leur constitution politique et sociale.

Il a varié avec les époques.

Nous avons vu que les anciennes républiques de la Grèce et de Rome choisissaient, parmi les citoyens en âge de porter les armes, ceux qui, d'après leur fortune et leur constitution physique, paraissaient les plus propres au service militaire.

Les armées étaient alors véritablement nationales, et l'existence des peuples, leur liberté, leurs biens les plus chers, étaient remis aux mains de ceux qui avaient le plus d'intérêt à les défendre.

Puis vinrent les Barbares, et tout ce qui avait la force de porter les armes était appelé à combattre.

Au moyen âge, le service militaire était considéré comme un impôt attaché à la terre, et la possession d'un fief entraînait l'obligation de fournir un certain nombre de lances.

Enfin, parurent les armées permanentes.

Charles VII, en 1445, crée avec des éléments nationaux les francs archers et les compagnies d'ordonnance.

Louis XI conserve cette première armée permanente, mais il la recrute au moyen de mercenaires.

Les mercenaires en France dataient de Philippe-Auguste; on les appelait alors *soudoyers*, *routiers*, *cottereaux*. Leur solde était de quatre journées de travail. Ils jouèrent un grand rôle dans toutes nos guerres du moyen âge, mais sans être permanents.

Ce fut Louis XI qui les employa le premier de cette manière, et qui prit à sa solde des Suisses devenus fameux par leurs succès contre Charles le Téméraire.

Les successeurs de Louis XI l'imitent sous ce rapport, et aux Suisses ajoutent les lansquenets.

A l'époque de la guerre de Trente-Ans, c'est-à-dire pendant la deuxième période de la deuxième époque de l'histoire militaire, les armées se lèvent pour ainsi dire à l'entreprise.

L'empereur d'Allemagne, Ferdinand II, par exemple, ayant besoin d'une armée, s'adresse à Wallenstein. Celui-ci fait venir des colonels à qui il demande des régiments; ceux-ci, des capitaines qui lèvent les compagnies.

Ces compagnies sont composées de mercenaires, raccolés à prix d'argent, soit parmi les nationaux, soit parmi les étrangers.

Les armées comprennent alors deux sortes de mercenaires :

Les mercenaires par capitulation, comme les Suisses, les reîtres ou les lansquenets,

Et les mercenaires isolés.

François Ier revint momentanément au système des troupes nationales en organisant les légions; mais cette institution ne dura pas longtemps.

Telles sont les premières méthodes de recrutement jusqu'à Louis XIV.

Sous Louis XIV, les mercenaires furent insuffisants pour recruter des armées dont le chiffre s'éleva jusqu'à 450,000 hommes. Alors le roi, par ordonnance du 29 novembre 1688, créa le système des milices.

D'après cette ordonnance, les villages furent soumis à l'obligation de fournir annuellement un certain nombre d'hommes avec lesquels on forma des régiments provinciaux. En 1697, ces régiments provinciaux furent incorporés dans l'armée active, comme plus tard, en 1813, les cohortes de la garde nationale servirent à réparer les pertes de la campagne de Russie.

Sous Louis XV, les mercenaires et le raccolage alimentent encore les armées. Mais, en 1743, frappé des inconvénients de ce système, le roi établit de nouvelles milices. Elles furent levées, organisées, puis, à un certain moment, comme les milices de Louis XIV, absorbées par l'armée active.

Au moment de la révolution, le Gouvernement doit

soutenir la guerre avec une armée désorganisée, et dont le recrutement n'est pas assuré.

L'enthousiasme national y supplée dans les premières années. De nombreux bataillons de volontaires se lèvent de toutes parts.

On les amalgame avec les bataillons de ligne, à raison de deux bataillons de volontaires avec un bataillon de ligne, pour former une demi-brigade.

Et ce recrutement irrégulier suffit aux premières campagnes.

Puis l'enthousiasme se refroidit. Les volontaires quittent l'armée. Alors on emploie le système des réquisitions, qui, appliqué avec rigueur, jette sur la frontière presque toute la population valide du pays.

Enfin, le 19 fructidor an VI (5 septembre 1798), le recrutement entre dans un mode plus régulier, et une loi établit le système de la conscription, avec lequel on fit toutes les guerres de l'Empire.

Abolie momentanément en 1814, par suite des événements politiques, la conscription reparut en 1818, sous le ministère du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, quand on voulut reconstituer l'armée.

La loi du 21 mars 1832 a consacré le principe de la conscription et a établi le système des appels aujourd'hui en usage.

Ce système est adopté dans tous les États européens, sauf en Angleterre, où le gouvernement continue à recruter ses armées au moyen de mercenaires.

Méthodes actuelles. — Il y a donc aujourd'hui deux systèmes de recrutement :

1° Le système des mercenaires ;

2° Le système des appels.

Nous allons les examiner successivement.

Système des mercenaires. — Je distingue deux espèces de mercenaires :

1° Les mercenaires par capitulation, c'est-à-dire qui servent en vertu d'un marché général fait avec une nation, comme les Suisses à diverses époques de notre histoire, et encore dernièrement auprès du roi de Naples ;

2° Les mercenaires isolés qu'un gouvernement fait enrôler par ses agents à l'intérieur et à l'extérieur, au moyen de marchés individuels, dont les clauses sont variables. C'est le système de recrutement d'avant la révolution. C'est le système qu'emploie encore aujourd'hui l'Angleterre pour remplir les cadres de son armée.

Le système des mercenaires par capitulation a de grands inconvénients. Ce sont des espèces de condottieri qui appartiennent à celui qui les paie le plus cher, et qui, au moment du danger, peuvent abandonner la cause à laquelle ils sont attachés.

Ce système présente cependant certains avantages. Les hommes qui font leur métier de la profession des armes sont généralement meilleurs soldats que ceux qui servent pour un temps limité. Ils présentent les avantages que l'on rencontre dans les troupes d'aventuriers.

Le système des mercenaires par marchés individuels ne donne que le rebut des populations. Une armée recrutée de la sorte a besoin d'une discipline très-sévère. Elle n'est susceptible ni d'enthousiasme, ni de dévouement.

On trouve cependant dans ce système l'avantage de débarrasser la société d'éléments dangereux qui lui

seront moins nuisibles étant soumis à la discipline militaire qu'étant abandonnés à eux-mêmes.

Système des appels. — J'arrive maintenant à l'étude du système des appels, qui, comme je l'ai dit, est le système principal employé pour le recrutement des armées modernes.

Dans ce système, la loi impose l'obligation du service militaire. L'armée étant instituée pour la défense de la société, cette obligation est la plus juste et la plus importante de toutes celles qui sont la conséquence de l'état social.

Le système des appels présente le grand avantage de donner une armée nationale.

Il présenterait cependant des inconvénients s'il était appliqué avec trop de rigueur.

Nous verrons comment il est compris chez les différentes puissances de l'Europe et comment chez chacune d'elles on en a adouci les conséquences.

Examinons successivement les diverses questions qui se rattachent au système des appels.

La première est celle qui est relative à l'âge de l'appel.

Age de l'appel. — L'âge de l'appel doit être fixé de telle manière qu'en arrivant sous les drapeaux, les jeunes gens aient assez de vigueur physique pour supporter les fatigues du métier. Appeler des jeunes gens trop jeunes, ce serait vouloir encombrer les hôpitaux, ainsi que cela est arrivé dans la campagne de 1813.

C'est d'après cette considération que l'âge de l'appel a été presque partout fixé à vingt ans.

Durée du service. — La seconde question est relative à la durée du service.

Il y a toujours ici deux intérêts en présence.

L'intérêt de l'armée, qui veut que l'on conserve le soldat le plus longtemps possible sous les drapeaux;

Et l'intérêt des populations, qui tend à abréger le plus possible la durée du service militaire.

Il faut alors prendre un terme moyen que l'on établit d'après les considérations suivantes :

1° On consulte l'esprit militaire de la nation, ses aptitudes physiques et intellectuelles et, par suite, la facilité d'instruction qu'elle présente.

2° On calcule le temps nécessaire aux conscrits pour se développer, s'instruire et pour devenir de véritables soldats, particulièrement dans les armes spéciales. La durée du service doit alors être fixée de telle manière que l'État bénéficie pendant un certain temps de cette instruction, une fois reçue, et qu'il puisse tirer pendant quelques années des services sérieux de la part des hommes appelés sous les drapeaux.

3° Enfin il faut qu'après leur libération, les soldats soient encore assez jeunes pour avoir l'espérance de se créer une position lucrative et de s'assurer un avenir.

D'après ces considérations, c'est généralement entre vingt et trente ans que l'on doit fixer la durée du service militaire.

« On a remarqué, dit le général Rogniat, que quand « l'homme arrive vers trente ans, il commence à perdre sa souplesse; le mouvement cesse de lui être « agréable ; l'effervescence de la jeunesse, qui lui faisait trouver des charmes dans une vie errante et variée, se calme par degrés pour faire place à des idées « de repos et de tranquillité. Arrivé vers cet âge, le « soldat est donc moins propre à bien faire son métier. »

Cette observation ne s'applique pas à l'officier qui

est soutenu par des idées de devoir et d'ambition ; mais elle s'applique aux soldats et sert à déterminer la durée du service militaire.

En Prusse, cette durée est de cinq ans ;

En France, de sept ;

En Autriche, de huit ;

En Russie, elle était de vingt ans ; elle a été réduite à quinze. Elle le sera probablement encore.

En Angleterre, le service militaire est de douze ans, mais s'étend à presque toute la vie, en raison de la constitution particulière de l'armée anglaise.

Chiffre du contingent. — La troisième question est relative au chiffre du contingent.

Ce chiffre est variable. Il dépend de l'état du pays et des besoins du moment.

Dans les pays constitutionnels, le pouvoir législatif est appelé à le fixer chaque année. Dans les pays absolus, il est fixé par une ordonnance du souverain, comme en Autriche et en Russie.

En temps ordinaire, dans les circonstances normales, ce chiffre se déduit du chiffre de l'armée permanente et de la durée du service.

Ainsi en France, avant la guerre d'Orient, le chiffre moyen et normal de l'armée était de 500,000 hommes. La durée du service était de sept ans. L'armée se renouvelant par 1/7, le contingent annuel était le 1/7 de 500,000 ou environ 80,000 hommes.

Aujourd'hui le chiffre de l'armée est de 600,000 hommes. Le contingent est de 100,000 par suite des pertes que subit toujours un contingent et en raison de la manière dont la réserve est constituée.

En Prusse, le chiffre de l'armée active est de 125,000

hommes. La durée du service de cinq ans. Le contingent est alors de 25,000 hommes.

Pour obtenir le chiffre du contingent, l'on a remarqué qu'en France, il fallait examiner un nombre de jeunes gens de vingt ans, double du nombre demandé.

Pour 80,000 hommes, il fallait en examiner 160,000.

Pour 100,000 hommes, il faut en examiner 200,000.

En France, on ne peut donc prendre qu'un homme sur deux inscrits. Or le nombre de jeunes gens qui atteignent vingt ans chaque année en France est d'environ 300,000. Donc le maximum d'un contingent français, avec les conditions actuelles de recrutement, est de 150,000 hommes.

En Prusse, la proportion est un peu plus favorable.

La quatrième question est relative à la levée du contingent.

Le chiffre du contingent étant fixé, on le répartit entre les différentes subdivisions territoriales, proportionnellement au chiffre de leur population.

Ensuite, vient la désignation des jeunes gens qui doivent en faire partie.

Cette opération a lieu en France au moyen du sort, afin d'éviter l'arbitraire ou la fraude.

En Prusse, au moyen du choix.

En Russie, d'après la volonté des propriétaires de serfs.

Le choix est évidemment le meilleur de tous les modes, mais il paraît difficile de l'établir d'une manière parfaitement juste et de le mettre à l'abri des influences.

Après la désignation des hommes pour le service

militaire, il y a lieu de constater leur aptitude à ce service, de les répartir entre les différentes armes et de prononcer les exemptions.

Ces opérations ont lieu, chez les divers peuples de l'Europe, au moyen de commissions formées de fonctionnaires civils qui représentent les intérêts des populations et de fonctionnaires militaires qui représentent les intérêts de l'armée.

En France, cette commission s'appelle conseil de révision.

En Russie, commission de recrutement.

En Prusse, il y a des commissions de deux degrés : commission d'arrondissement et commission de département de régence.

Après que les opérations de ces commissions sont terminées, les recrues sont mises en route et rejoignent leurs régiments.

On compte six mois à peu près dans l'infanterie, pour lever une classe, l'habiller, l'instruire et pouvoir la présenter en ligne.

On compte environ dix mois dans la cavalerie.

Tel est l'ensemble du système des appels, qui depuis la révolution a été adopté chez presque toutes les nations de l'Europe, avec les modifications toutefois que comportent leurs institutions politiques et leur caractère particulier.

Le système des appels aurait des inconvénients s'il était appliqué avec trop de rigueur. Pour le rendre moins onéreux à la population, on a admis des exemptions.

Il y en a de deux espèces.

Les premières ont lieu dans l'intérêt de l'État ;

Les secondes dans celui des familles.

L'État refuse les jeunes gens qui n'ont ni la taille, ni la force physique nécessaires pour porter les armes, ni la moralité convenable pour entrer dans l'armée.

Les familles conservent les jeunes gens qui sont nécessaires à l'existence de parents âgés ou infirmes, et de plus ceux qui ont des frères soit au service, soit mutilés ou morts dans les combats. Les familles auxquelles ils appartiennent ont évidemment ainsi payé leur tribut à la société,

Tels sont les principes des exemptions.

Quant aux jeunes gens qui se destinent à certaines carrières, où ils doivent rendre des services à l'État, comme le sacerdoce ou l'instruction publique, ils reçoivent une dispense du service militaire.

La dispense diffère de l'exemption, en ce que l'une est définitive et l'autre temporaire. La dispense cesse avec la cause qui l'a fait accorder.

De la libération. — Nous avons vu la levée d'une classe. Quand cette classe a fini son temps de service, elle est renvoyée dans ses foyers, c'est-à-dire libérée.

En temps de guerre, la libération d'une classe n'a lieu que lorsque celle qui la remplace est arrivée elle-même à l'armée active, c'est-à-dire environ six mois après l'époque réelle : sans cela une armée active pourrait tout à coup se trouver notablement affaiblie.

Tel est l'ensemble du système des appels.

Annexes du système des appels. — Le système des appels comporte deux annexes, l'*engagement* et le *rengagement*, — et une modification du contingent, *le remplacement*.

De l'engagement. — L'engagement volontaire est un contrat par lequel un individu s'engage à servir l'État pendant un nombre d'années déterminé par la loi. Ce contrat est désintéressé, lorsque, comme en France, il ne stipule aucun avantage pécuniaire en faveur de l'engagé.

Quand il est intéressé, l'engagement appartient au système des mercenaires.

Le nombre des engagements volontaires en Europe a diminué à mesure que la civilisation a fait des progrès. Les peuples y ont aujourd'hui trop d'aisance et d'industrie pour que la pauvreté oblige un grand nombre de jeunes gens à s'enrôler. Cela n'arrive qu'en Angleterre, parce que la guerre y arrête l'industrie, et que les ouvriers privés de leurs moyens d'existence n'ont souvent d'autres ressources que de se jeter dans l'armée.

L'engagement volontaire n'est donc plus qu'une annexe insignifiante du recrutement des grandes armées européennes.

Du rengagement. — On appelle rengagement l'engagement de l'homme qui a déjà fait un ou plusieurs congés. En France, il a été combiné avec le remplacement pour former le système de l'exonération.

Du remplacement et de l'exonération. — Le remplacement a, en effet, certains avantages; il permet aux jeunes gens de suivre sans interruption une carrière pour laquelle ils ont du goût et où ils peuvent se rendre utiles à la société. Il délivre l'armée de soldats qui n'auraient pas la vocation militaire.—Il présente l'inconvénient de donner lieu à un trafic d'hommes honteux et démoralisant.

L'Autriche admet encore le remplacement; la Prusse

ne l'admet pas, mais elle a dans son système militaire une disposition particulière qui y supplée et dont nous parlerons plus tard. — La France a substitué au remplacement militaire l'exonération, qui conserve les avantages du remplacement et en fait disparaître les inconvénients.

Les jeunes gens qui veulent aujourd'hui se faire remplacer, c'est-à-dire se faire exonérer du service militaire, paient à l'État une somme dont la quotité est fixée chaque année.

L'État remplace ces jeunes gens dans les rangs de l'armée par des rengagés, c'est-à-dire d'anciens soldats qui reçoivent une somme en argent et une haute paye journalière,— somme et haute paye fournies par le prix des exonérations qui a été versé dans une caisse nouvellement créée, *celle de la dotation de l'armée.*

L'état militaire devient ainsi une carrière pour les sous-officiers et soldats.

L'armée y trouve l'avantage de conserver des hommes faits, instruits et de bonne conduite, et par suite de bons cadres.

Nous terminons ici l'étude du recrutement, et nous arrivons à l'étude des remontes.

III.

Des remontes. — Une armée a besoin d'un grand nombre de chevaux de selle et de trait, pour sa cavalerie, son artillerie et ses équipages.

Le gouvernement doit, par suite, organiser un système de *remonte*, comme il a organisé un système de recrutement.

Divers systèmes. — Chaque puissance a son système particulier de remonte, dépendant de sa situation financière, de sa configuration géographique et de ses ressources chevalines.

L'Angleterre a beaucoup de ressources et peu de cavalerie. Elle n'a donc pas besoin d'établissements de remonte ; l'industrie particulière lui suffira largement.

La Russie a de grandes ressources dans ses colonies militaires et dans les vastes plaines qu'elle possède. Elle est riche en chevaux et en fourrages.

L'Autriche a des haras militaires considérables. En 1820 ils ont fourni à la fois 30,000 chevaux. Néanmoins l'Autriche achète des chevaux à l'étranger. Et son système de remonte est mixte, comprenant à la fois la production directe et les achats.

Il en est de même pour la Prusse.

En France on a suivi successivement diverses méthodes.

Jusqu'en 1789, les capitaines propriétaires des compagnies étaient chargés de les remonter, en même temps que de les recruter.

Après la révolution, on employa d'abord les réquisitions forcées.

Puis les régiments furent chargés d'acheter leurs chevaux au moyen de fonds spéciaux appelés *masses de remplacement.*

Ce système engendrait de nombreux abus. Les principaux étaient :

1° La concurrence des régiments entre eux;
2° La spéculation des individus ou des conseils;
3° Enfin des marchés simulés.

En 1806, l'Empereur reconnut ces inconvénients et

prescrivit de ne plus faire que des marchés généraux avec des entrepreneurs.

Néanmoins et par suite des besoins, les régiments continuèrent à acheter des chevaux.

Vers la fin de l'Empire, on fut obligé d'en revenir encore aux réquisitions.

A la Restauration, on s'adressa à une compagnie de marchands de chevaux.

Enfin, en 1818, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr fait essayer le système des dépôts de remonte, système que l'on développe en 1826, et qui est rendu définitif en 1831, époque où il devient une branche spéciale du ministère de la guerre.

Depuis 1831, il y a eu des modifications successives, mais le principe est resté le même : *achat direct par l'État au producteur*.

A cet effet le Gouvernement possède aujourd'hui, sur les points du territoire les plus favorables à l'élève des chevaux, des établissements appelés *dépôts de remonte*, commandés et administrés par des officiers détachés des corps de cavalerie. Chacun de ces établissements a une circonscription que des officiers acheteurs étudient, parcourent et exploitent. Ils y achètent des chevaux au-dessus de 4 ans et au-dessous de 8, et dans les conditions voulues pour un bon service de guerre. Les chevaux restent dans les écuries du dépôt, jusqu'à ce qu'ils aient achevé de se développer, ou jusqu'à ce qu'ils soient habitués au régime de l'armée.

Quand ces chevaux sont prêts pour le service, les dépôts de remonte les expédient aux corps sous la conduite de détachements commandés par des officiers ou des sous-officiers. On envoie toujours aux mêmes régiments des chevaux de même provenance, afin qu'il

y ait dans chacun d'eux homogénéité de remonte, uniformité d'allures et uniformité d'hygiène.

Tel est le système normal des remontes françaises.

Il y a ensuite deux systèmes accessoires :

1° Les marchés généraux avec des entrepreneurs;

2° L'achat direct par les régiments.

Le premier de ces systèmes est onéreux. Il donne des résultats médiocres. Il nuit à la production nationale.

Nous avons vu les inconvénients du second.

On ne les emploie l'un et l'autre qu'exceptionnellement et en cas d'urgence.

Quant à nos ressources chevalines, la France, dit Guibert, est assez puissante pour ne rien craindre et assez riche pour ne rien désirer.

Nous avons en effet des ressources suffisantes sous tous les rapports. Il s'agit de savoir les utiliser.

Sous le rapport hippique, la France possède environ trois millions de chevaux, dont les juments forment un peu plus de la moitié.

Le nombre des naissances est d'environ 300,000 par an.

De plus, nous possédons toutes les races nécessaires aux trois espèces de cavalerie et au trait.

L'armée, sur le pied de paix, a besoin d'environ 80,000 chevaux, 50,000 de selle et 30,000 de trait.

La durée du cheval dans l'armée est de huit ans en moyenne.

L'État renouvelle son effectif par 1/8. Et tous les ans il achète environ 10,000 chevaux, 5 à 6,000 de selle, 4 à 5,000 de trait.

Tels sont nos ressources et nos besoins. Les unes seraient bien supérieures aux autres, si tous nos chevaux étaient propres au service de l'armée.

C'est à ce but que le Gouvernement s'efforce de parvenir. Ce serait un grand avantage pour lui et pour les éleveurs. Du reste, un bon cheval ne coûte pas plus à faire qu'un mauvais.

Action du Gouvernement dans la production des chevaux. — Pour améliorer nos races, l'État surveille, facilite et encourage la production des chevaux.

Il le fait de quatre manières :

1° En assurant l'écoulement des produits et en achetant tous les ans un minimum de 10,000 chevaux ;

2° En primant les meilleurs élèves ;

3° Au moyen des courses ;

4° En entretenant des étalons pour les saillies. Ces étalons sont choisis dans de bonnes conditions. A l'époque de la monte, le Gouvernement leur fait parcourir une certaine circonscription, en demandant un prix peu élevé pour la saillie.

Grâce à ces moyens, l'État exerce une grande influence sur la race chevaline du pays.

D'après les rapports du général Oudinot et du général Lamoricière, il y a déjà eu une amélioration sensible ; et bientôt la France, même en cas de guerre, ne sera plus tributaire de l'étranger.

QUATRIÈME LEÇON.

Suite des institutions militaires d'un État.
De la discipline. — De la justice militaire. — De l'avancement et des récompenses.
De l'administration.
De l'instruction.
Des établissements militaires.

I.

Nous avons établi la nécessité des armées permanentes, qui forment la base et le premier élément des systèmes militaires modernes.

Nous avons développé ensuite les considérations relatives à la détermination du chiffre de ces armées.

Puis, nous avons étudié leurs principes d'organisation. Nous avons vu quelles étaient leurs diverses unités et comment celles-ci étaient commandées.

Dans le chapitre suivant, nous avons examiné la constitution des réserves.

Et ensuite les moyens employés pour remplir les cadres d'une armée en hommes et en chevaux, c'est-à-dire les méthodes de recrutement et de remonte.

Tel est le point auquel nous sommes arrivés dans l'étude des institutions militaires d'une nation.

Nous connaissons tous les principes relatifs à l'existence de son armée. Il nous faut voir maintenant les moyens de la mettre en action.

L'ensemble de ces moyens forme les quatre derniers éléments du système militaire moderne, c'est-à-dire :

La discipline, de laquelle découlent : la justice militaire d'une part et de l'autre l'avancement et les récompenses;

Puis l'administration;

Ensuite l'instruction;

Et enfin les établissements militaires.

Nous allons examiner aujourd'hui ces quatre dernières parties de l'étude des institutions militaires d'un peuple.

II.

De la discipline. — Pour mettre une armée en action, la première condition est que ses divers éléments obéissent à la volonté d'un seul homme, que cette volonté soit transmise hiérarchiquement jusqu'aux derniers degrés de l'organisation, et soit exécutée partout.

Il faut donc que les inférieurs obéissent à leurs supérieurs, et cette obéissance constitue *la discipline*.

Dans l'antiquité, la discipline était considérée comme l'art de dresser les hommes de guerre, de les soumettre au frein du service militaire, de les mouvoir à un signal.

Son objet était d'inspirer au soldat le respect pour celui qui commande.

La discipline était encore l'observation des formes particulières à la profession des armes, la conduite tenue par une troupe, conformément à des règlements ou aux décisions d'un général d'armée.

Aujourd'hui la discipline peut être considérée de la même manière que dans l'antiquité; elle remplit les mêmes objets; je la définis :

L'obéissance de l'inférieur au supérieur;

Ou bien encore l'observation des règlements militaires.

La discipline a une grande importance.

C'est le principe vital. C'est le moteur de toute organisation.

Sans elle, point d'armée.

Avec la discipline, au contraire, on voit des bandes de mercenaires recrutées souvent dans la lie des populations devenir de bonnes troupes, et accomplir de grandes choses.

Je citerai, pour exemples, les Grecs de Cyrus, les mercenaires d'Annibal, et, à l'époque moderne, les Anglais de Wellington.

La discipline est importante, non-seulement au point de vue de l'existence des armées, mais encore au point de vue de l'existence des États.

Une nation peut périr par l'indiscipline de ses armées, comme Rome et Byzance, au temps du Bas-Empire.

Tandis qu'au contraire, dans un État, tant que la discipline est en vigueur, rien n'est désespéré, même après les plus grandes défaites. Témoin Rome, aux temps de Brennus et d'Annibal.

L'origine de la discipline remonte à l'origine des armées;

On la trouve pleine de force dans l'antiquité;

On la voit s'affaiblir au moyen âge;

Puis refleurir avec Gustave-Adolphe. C'est à lui qu'il faut faire remonter la discipline des armées modernes.

En France, Louis XIV, le premier, fit un ensemble de règlements destinés à assurer la discipline de l'armée.

Néanmoins, son époque présente encore de nombreuses violences commises par les gens de guerre.

Depuis Louis XIV, la discipline est devenue chaque jour plus forte et meilleure.

Examinons les principes généraux de la discipline moderne.

La discipline doit se modifier suivant la constitution politique, suivant le caractère des peuples, selon l'esprit du temps, la forme du gouvernement et la direction des lois.

« Aux peuples du Nord, dit Jacquinot de Presle, « qui ont des mœurs rudes, et qui sont habitués à « un gouvernement despotique, il faut une discipline « sévère. »

Telle est la discipline de l'armée russe, qui admet les châtiments corporels, et, pour les officiers, l'exil et la dégradation.

Telle est celle de l'armée autrichienne, nécessaire pour maintenir les Croates, les Dalmates, etc...

Telle est celle encore de l'armée anglaise, dans laquelle, en 1857, d'après *le Times*, 112 militaires ont reçu 5240 coups de fouet.

« Il faut une discipline plus douce aux peuples du « Midi, plus vifs, plus sensibles, doués de plus d'ima-« gination, plus avides de louanges et de distinctions, « et qui sont habitués, sous des gouvernements libé-« raux, à voir sans cesse auprès d'eux l'égide de la loi. »

Telle est la discipline de l'armée française, dont l'honneur et l'opinion sont les principaux mobiles.

L'élévation des sentiments et la dignité des caractères ont exclu dans notre armée les punitions corporelles, qui seraient, du reste, tout à fait incompatibles avec nos mœurs civiles et avec notre état social.

La malheureuse tentative de M. de Saint-Germain pour introduire en France la discipline prussienne

sous Louis XVI, en 1775, désaffectionna l'armée et prépara la chute de la monarchie.

L'opinion est pour nous le meilleur moyen de discipline.

« Un chef habile, dit le maréchal Marmont, trou-
« vera toujours dans l'armée française de fréquentes
« occasions d'utiliser cette ressource. L'éloge et le
« blâme distribués à propos ont souvent suffi à tous
« les besoins. Les récompenses et les punitions ba-
« sées sur l'opinion ont cela de merveilleux qu'elles
« sont susceptibles de nuances infinies, et qu'elles
« agissent puissamment sur les cœurs généreux. »

Le duc de Richelieu, au siége de Mahon, établit dans son armée une punition de cette espèce, en infligeant pour peine aux ivrognes la privation de monter à l'assaut.

En général, la discipline doit être sévère pour les fautes graves, et mesurée au contraire pour les fautes légères.

Calme, impartiale, prompte, ferme, jamais avilissante, elle doit plutôt prévenir que réprimer.

J'ajouterai que l'exemple a une grande influence sur la discipline, et que l'officier qui donne l'exemple est toujours bien obéi.

L'habitude de la discipline donne à une armée l'esprit militaire, et c'est par l'esprit militaire que l'on exécute de grandes choses, comme les Macédoniens d'Alexandre, comme les légions de César, comme les Suédois de Gustave-Adolphe, comme enfin la grande armée de Napoléon.

« Une armée animée de l'esprit militaire, dit le
« général Clausewitz, n'est jamais ébranlée par des
« craintes imaginaires ; n'oublie jamais l'obéissance,

« ni dans les succès, ni au milieu des désastres de la « défaite; elle a confiance dans ses chefs; elle sait « que les fatigues qu'elle éprouve sont des moyens « de victoire; ses forces physiques sont endurcies « par l'habitude des privations et des travaux, comme « les muscles d'un athlète. Enfin, elle est mainte- « nue dans ses devoirs par l'esprit qui l'anime; esprit « qu'elle doit à sa discipline. »

Je me résume :

La discipline est l'obéissance de l'inférieur au supérieur.

Elle forme la base de la bonté d'une armée.

Elle varie avec le caractère des différents peuples.

Enfin, elle repose sur deux sentiments opposés, la crainte et l'espérance.

Crainte des châtiments.

Espoir des récompenses.

De la discipline dépend, par suite, la *justice militaire* qui inflige les punitions.

D'elle dépendent encore, *l'avancement* et les *récompenses* destinés à exciter l'émulation et à rémunérer les services militaires.

De la justice militaire.— Les institutions militaires d'un peuple comportent toujours une organisation de la justice militaire.

Il y a d'abord un personnel.

Dans les armées romaines les licteurs et les tribuns étaient les principaux instruments de la justice militaire.

Au moyen âge, c'étaient le connétable et les sénéchaux.

Plus tard, le grand prévôt et ses aides.

Aujourd'hui toutes les armées européennes ont un

personnel d'officiers qui sont spécialement attachés à la justice militaire et qui forment les parquets des divers conseils.

En France, ce sont les rapporteurs et les commissaires impériaux.

Dans les armées allemandes, ce sont les auditeurs de régiment ou de garnison.

Quant aux peines, elles varient avec les fautes auxquelles elles s'appliquent.

Dans la justice civile, on reconnaît généralement *des fautes, des délits et des crimes.*

Quoique cette distinction ne soit pas aussi tranchée dans la justice militaire, cependant on reconnaît aussi généralement trois degrés de punitions.

Celles du premier degré sont infligées dans les corps pour fautes légères, comme manque aux appels, absence au service, mauvaise tenue, etc. Elles consistent en consigne, salle de police et prison pour la troupe, — en arrêts simples et arrêts de rigueur pour les officiers.

Celles du deuxième degré sont prononcées par le Ministre, d'après l'avis d'un conseil de discipline ou d'enquête. Pour la troupe, c'est l'envoi dans une compagnie de discipline. Pour un officier, c'est la mise en non-activité.

Enfin, les peines du troisième degré sont prononcées par les conseils de guerre et sont beaucoup plus graves. Elles vont depuis la prison jusqu'à la peine de mort.

Voilà une première conséquence de la discipline, le système de punitions.

La seconde conséquence amène le système d'avancement et de récompenses.

Système d'avancement et de récompenses. — Dans toutes les armées européennes, les services militaires sont aujourd'hui récompensés de quatre manières :

1° Par l'avancement;
2° Par les décorations;
3° Par les pensions;
4° Par les titres honorifiques.

Examinons d'abord l'avancement :

L'avancement répond à une des plus puissantes passions de l'homme, à l'ambition, et en même temps au désir de chaque individu d'améliorer sa position et d'assurer son avenir.

L'avancement est le passage d'un grade à un autre, ou l'obtention d'un grade.

C'est à la fois une récompense et un droit.

Une récompense, quand il a lieu par suite du choix, un droit quand il résulte d'un tour établi.

Jetons un coup d'œil sur ce qu'il fut à diverses époques.

L'art de régler l'avancement dans les armées a toujours été l'objet des méditations des législateurs.

L'histoire nous a transmis les principes suivis dans les armées de la Grèce et de Rome.

Au moyen âge, on ne retrouve plus rien d'écrit ni de formel; cependant il devait exister évidemment certaines règles et certaines traditions.

On voit, par exemple, Charles V commissionner ses hommes d'armes.

Plus tard Charles VII choisit les chefs de ses compagnies d'ordonnance.

Puis, François I[er] donne des patentes à ses capitaines de bandes et d'enseignes qui nomment ensuite

eux-mêmes aux divers commandements sous leurs ordres.

Enfin, avec Louis XIV, l'avancement commence à se régulariser.

En 1654, le roi rend une ordonnance qui met l'avancement aux mains du Gouvernement. Cette ordonnance établit les premières règles positives que nous ayons sur la matière; mais ces règles sont encore bien loin des nôtres.

L'avancement a alors pour bases : la faveur royale, l'achat des grades, l'ancienneté et la noblesse.

Les sous-officiers ne peuvent devenir officiers que fort difficilement.

Quant à l'origine des officiers, Louis XIV institue des cadets qui sont destinés à en devenir la pépinière.

Tel était l'avancement sous l'ancien régime.

En 1790, le conseil de la guerre et l'Assemblée constituante font une loi sur l'avancement dont on pouvait se promettre de bons effets.

Mais la révolution vient bouleverser toutes nos institutions aussi bien civiles que militaires.

Puis, quand il fallut reconstruire l'édifice social, nos assemblées républicaines firent sur l'avancement plusieurs lois basées sur l'ancienneté et qui donnèrent d'étranges résultats.

Sous la République, l'avancement ne sortit pas du chaos.

L'Empire consacre enfin les deux modes admis aujourd'hui du choix et de l'ancienneté.

Mais en même temps, dit le général Bardin, il y eut encore à cette époque beaucoup d'arbitraire et peu d'uniformité.

Ce n'est vraiment qu'en 1818 que le maréchal Gou-

vion-Saint-Cyr posa les bases de l'avancement moderne.

La loi du 10 mars 1818 institua les différents tours et détermina la part du choix et celle de l'ancienneté.

Une seconde loi, celle du 16 avril 1832, rendue sous le ministère du maréchal Soult, est venue depuis remplacer la loi de 1818, mais en conservant les mêmes principes.

Les principes généraux de l'avancement moderne sont à peu près les suivants :

Tout système d'avancement doit être en rapport avec le mode de recrutement, la nature du gouvernement, l'éducation générale du peuple, et enfin avec la constitution politique du pays.

C'est ainsi qu'en France, les sous-officiers fournissent une partie notable des officiers de l'armée, tandis qu'en Angleterre et en Russie, il n'en fournissent qu'une portion fort minime, différence qui provient de la différence du recrutement des trois armées.

Presque partout l'avancement des sous-officiers est laissé au choix des chefs de corps.

Les sous-lieutenants sortent généralement des écoles militaires ou sont pris parmi les sous-officiers qui remplissent certaines conditions.

Ensuite l'avancement a lieu de la manière suivante :

1° A l'ancienneté, afin de respecter les droits acquis et de récompenser les anciens services.

2° Au choix, afin d'exciter l'émulation et de rajeunir l'armée en faisant parvenir promptement les officiers capables. Dans certaines armées étrangères, le choix est remplacé par le concours, afin d'éviter les influences, d'encourager le goût du travail et de récompenser véritablement le mérite.

3° L'avancement a encore lieu à prix d'argent, comme en Angleterre, où les grades s'achètent jusqu'à celui de lieutenant-colonel. Ces grades deviennent ainsi la propriété particulière des officiers, qui peuvent les vendre à leur tour. Ce droit d'acheter un grade s'acquiert par un temps de service très-limité.

4° Enfin l'avancement peut encore être un privilége de la naissance,—ce qui avait lieu en France sous l'ancien régime, et ce qui a encore lieu dans certains pays aristocratiques.

En campagne, on abrége généralement le temps que l'on doit passer dans chaque grade, parce qu'à la guerre l'instruction est plus rapide et meilleure qu'en temps de paix. Néanmoins on ne peut obtenir que deux grades dans une seule campagne, parce que la bravoure qui produit les actions d'éclat ne supplée pas complétement à l'expérience.

Voilà les principes généraux de l'avancement dans les armées européennes.

Après l'avancement vient un second mode de récompenses, *les décorations*.

Chaque pays a un ou plusieurs ordres militaires, et dans chaque ordre il y a ordinairement une hiérarchie analogue à celle qui existe en France, dans la Légion d'honneur, où l'on voit :

Des grands-croix ;
Des grands officiers ;
Des commandeurs ;
Des officiers ;
Et des chevaliers.

Chaque pays a de plus des médailles militaires, qui servent de récompenses, ou qui servent à perpétuer le souvenir d'événements remarquables.

Puis, comme troisième mode de récompenses militaires, nous trouvons les *pensions*.

Il y a d'abord des pensions pour faits de guerre, comme celle du maréchal Pélissier et comme les pensions accordées par le Parlement d'Angleterre à la suite de la guerre des Indes.

Il y a ensuite les pensions de retraite. Celles-ci sont à la fois une récompense et un droit.

En France, elles imposent une lourde charge au Trésor.

En Prusse et en Russie, les pensions de retraite sont minimes, parce que le Gouvernement réserve aux anciens militaires une grande partie des emplois civils.

En Angleterre, il n'y a pas de pension de retraite, en raison de la vente des grades.

Enfin viennent comme récompenses militaires les titres honorifiques: ceux de prince, de duc, de comte, de baron..... Comme du temps du premier Empire. Comme de nos jours, les ducs de Malakoff et de Magenta en France. Comme en Angleterre les lords faits à la suite de la guerre de l'Inde. Comme en Russie, les titres accordés aux vainqueurs de Varsovie, des Turcs, et enfin tout récemment du Caucase.

En résumé, l'avancement, les décorations, les pensions et les titres honorifiques forment, dans toutes les armées européennes, le système des récompenses militaires.

III.

De l'administration.—Administrer une armée, c'est pourvoir à ses besoins matériels et régler en même temps le compte des dépenses qu'elle occasionne.

L'antiquité nous a laissé sous ce rapport peu de règles écrites.

Le moyen âge ne nous rappelle que des temps de violence, de spoliation et de pillage.

C'est à Sully qu'il faut faire remonter les premiers essais d'administration militaire en France.

Plus tard Louis XIV créa les intendants d'armée, les commissaires des guerres, et c'est à cette époque que se rattache véritablement l'administration des armées modernes.

Aujourd'hui l'administration militaire est une des deux branches des attributions du ministère de la guerre.

La première de ces branches est le commandement.

La seconde est l'administration.

L'administration est exercée en France par les membres de l'intendance ; chez les puissances étrangères, par des commissaires.

Les principes généraux de l'administration sont à peu près les mêmes dans toute l'Europe, parce que les besoins des armées sont partout les mêmes.

Il y a seulement des différences dans la manière d'appliquer ces principes, parce que les ressources des divers peuples ne sont pas égales, parce que tous les gouvernements n'ont pas les mêmes moyens financiers, et enfin parce que l'industrie privée est plus ou moins avancée et a plus ou moins d'initiative.

L'administration fournit aux divers besoins de l'armée, à sa nourriture, son habillement, son chauffage, ses transports, son service de santé, etc...

Par suite, elle met en action les divers services administratifs qui sont les suivants :

Le service des vivres ;
Le service des fourrages ;
Le service des hôpitaux ;
Le service de l'habillement et du campement ;
Le service des transports militaires ;
Le service des bâtiments et établissements ;
Le service de marche, etc.

L'administration forme le cinquième élément du système militaire d'un peuple. Le sixième est formé par l'ensemble des moyens d'instruction.

IV.

De l'instruction. — L'instruction, en général, est la connaissance des devoirs que l'on a à remplir dans la profession que .'on exerce.

Pour l'état militaire, l'instruction est la connaissance des manœuvres sous le rapport théorique et sous le rapport pratique; c'est en même temps la connaissance des divers règlements et ordonnances relatifs aux devoirs du métier, tels que le service intérieur, le service des places, le service en campagne, etc...

On peut dire encore que l'instruction militaire pour chaque grade n'est autre chose que la manière de se servir des instruments de guerre mis à sa disposition.

Pour le soldat, ce sera l'escrime de son arme.

Pour l'officier, ce sera la manière de faire combattre l'unité qu'il commande, et en même temps de l'instruire et de l'administrer.

Pour le général enfin, l'instruction militaire embrassera toutes les parties de l'art de la guerre, tous les principes relatifs à l'organisation des armées et à leur mise en action.

L'instruction militaire se fait au moyen des cadres.

Elle commence à l'instruction individuelle, qui apprend au soldat à marcher le pas militaire et à manier son arme régulièrement.

Elle comprend ensuite les écoles de peloton, de bataillon, de tirailleurs.

En même temps on fait exécuter aux soldats quelques exercices gymnastiques et le tir à la cible.

On cherche à rendre les hommes adroits, lestes et vigoureux.

« Le soldat maladroit, dit Végèce, n'est jamais « qu'un conscrit, quelle que soit son ancienneté. »

Enfin viennent les évolutions de ligne et les manœuvres des trois armes.

Voilà la progression généralement adoptée pour l'instruction militaire.

En même temps, on s'occupe de l'instruction intellectuelle, et dans toutes les armées européennes on trouve des écoles de divers degrés :

Écoles régimentaires ;
Écoles de cadets ou de divisions ;
Écoles militaires ;
Écoles d'application, etc....

L'examen des méthodes d'instruction forme une partie importante de l'étude du système militaire d'un peuple.

J'ajouterai que la meilleure manière d'instruire les troupes et de les préparer à la guerre est de les placer dans les camps.

C'est au camp de Boulogne que la grande armée de Napoléon s'était préparée aux manœuvres de 1805, 1806 et 1807, et aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland.

« Les camps seuls, dit le maréchal Marmont, don-

« nent aux troupes, pendant la paix, les habitudes et
« l'instruction qui leur conviennent.

« Je voudrais que des camps permanents fussent for-
« més dans des provinces qui n'ont qu'une culture misé-
« rable, comme la Champagne, et qu'un baraquement
« durable y fût disposé pour recevoir 30,000 hommes;
« pendant trois mois, au moins, les mêmes troupes
« l'occuperaient, etc..... »

L'Empereur, en créant le camp de Châlons, a réalisé le vœu du maréchal.

Les camps ne sont pas seulement excellents pour l'instruction des troupes. Ils le sont encore pour leur esprit, leur discipline, leur santé, leurs forces physiques, en un mot pour tous les détails de leur éducation militaire.

C'est le moyen d'aguerrir de jeunes troupes. C'est celui de rétablir la discipline parmi de vieilles légions qui l'ont perdue.

Caton, appelé au commandement de l'armée d'Espagne, la trouve disséminée dans les villes, inactive, livrée à des débauches de toute espèce.

Il la fait camper ; il accable ses soldats des plus rudes travaux : « Romains indignes, leur dit-il, jusqu'à « ce que vous sachiez vous laver dans le sang, je « vous laverai dans la boue. »

V.

Des établissements militaires. — J'arrive à la septième et dernière partie de l'étude d'un système militaire, c'est-à-dire aux établissements du matériel.

Ces établissements correspondent aux divers besoins de l'armée.

Il faut, en effet, des magasins pour la conservation

des approvisionnements de toute espèce : vivres, fourrage, chauffage, habillement, campement, etc...

Il faut des manutentions pour la fabrication du pain et du biscuit;

Des hôpitaux pour soigner les malades ;

Des établissements disciplinaires pour l'application des peines militaires, tels que : ateliers de travaux publics, pénitenciers, prisons, etc...

Il faut des casernes pour le logement des troupes; des champs de manœuvre pour leur instruction.

Un État possédera encore, pour les besoins de son armée :

Des manufactures d'armes ;

Des fonderies de canons ;

Des arsenaux.

Ici se rattache la question de l'armement des troupes, question qui a une grande importance et sur laquelle il faudrait s'étendre, si l'on devait présenter le tableau des institutions militaires d'une puissance étrangère. Elle rentre dans le domaine du cours d'artillerie.

L'on trouvera encore, dans les établissements militaires d'un État :

Des poudreries pour la fabrication de la poudre;

Des ateliers de pyrotechnie pour la confection des artifices de guerre ;

Des capsuleries pour les capsules ;

Des hôtels pour les généraux ;

Un ministère et un dépôt de la guerre ;

Des écoles militaires ;

Des forges ;

Des établissements d'invalides ;

Des parcs de construction ;

Des corps de garde;

Des dépôts de remonte;

Des locaux affectés aux tribunaux militaires;

Enfin des places fortes qui assurent la défense du territoire.

Ici se rattache la question de l'organisation défensive du pays, dont on étudie le système militaire.

Question importante, mais qui rentre dans le domaine du cours de fortification.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des établissements que je viens d'indiquer forme la richesse militaire d'une nation, et en même temps le septième élément de ses institutions militaires.

Je termine ici l'étude des principes généraux qui servent de bases au système militaire moderne.

Dans les prochaines leçons, nous verrons l'application de ces mêmes principes chez les grandes puissances de l'Europe, et nous retrouverons chez chacune d'elles les sept éléments que nous venons d'étudier.

CINQUIÈME LEÇON.

Système militaire de l'Empire français.—Considérations générales. Organisation de l'armée permanente. — Troupes. — États-majors. Réserves. — Divers autres éléments de nos institutions militaires.

I.

Nous allons voir comment les principes généraux des systèmes militaires modernes, que nous avons étudiés dans les leçons précédentes, ont été appliqués chez les différentes puissances de l'Europe.

Pour cela, je vais vous présenter successivement le tableau des institutions militaires de la France, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie d'une manière aussi complète que me le permettront les différents documents que j'ai pu rassembler.

A la leçon sur le système militaire de l'Autriche, j'ajouterai un mot sur l'organisation de l'armée de la Confédération germanique et sur celle de l'armée piémontaise.

A la leçon sur le système militaire de la Russie, j'ajouterai quelques renseignements sur l'organisation de l'armée britannique.

De manière à faire connaître l'ensemble des forces militaires de l'Europe.

Je commencerai pour chaque puissance par indiquer :

La forme de son gouvernement;

Le chiffre de sa population;

L'état de ses finances;

La nature de ses frontières;

Enfin les différents éléments sur lesquels repose la force d'un État.

Puis, après ces considérations générales, je suivrai pour les institutions militaires proprement dites, la marche que j'ai suivie dans les chapitres précédents pour l'étude des systèmes militaires en général.

Système militaire de l'Empire français. — Considérations générales. — La forme du gouvernement en France est celle d'un empire constitutionnel.

L'Empereur, élu par le suffrage universel, gouverne avec la Constitution de 1852, imitée de celle de l'an VIII.

La population de la France, d'après le recensement de 1856, est de 36,039,364 habitants.

Le budget de 1860 présente pour les dépenses une somme de 1,824,957,778 fr., et pour les recettes une somme de 1,825,854,379 fr.

La dette est d'environ 8 milliards, mais néanmoins, le crédit du Gouvernement en France est considérable. On en a eu la preuve dans les emprunts de la guerre d'Orient et dans l'emprunt tout récent de la guerre d'Italie. Pour ce dernier, le Gouvernement demandait 500 millions. Les souscriptions ont atteint 2 milliards 500 millions.

Les frontières de la France, sauf celles du Nord, sont dessinées par la nature et couvertes par des obstacles respectables. L'annexion de Nice et de la Savoie nous a donné vers l'Italie notre frontière naturelle et a complété notre territoire. Il n'y a que deux puissances en Europe mieux partagées que la France sous le rapport des frontières, savoir : l'Angleterre et l'Espagne.

Nous formons un État compact, homogène, dont

tous les habitants parlent la même langue, professent la même religion et sont habitués depuis longtemps à vivre sous un même souverain.

La nation française est parvenue à un haut degré de civilisation ; elle est riche, industrieuse, sensible à la gloire militaire et éminemment belliqueuse.

L'armée française est la mieux fractionnée, la plus mobile et la mieux recrutée de toutes les armées européennes.

Nos institutions militaires nous donnent une grande importance, une grande force et une influence considérable sur les affaires du monde.

Nous allons examiner ces institutions en détail.

La force publique en France présente trois éléments principaux :

L'armée permanente ;

La réserve de cette armée ;

La garde nationale.

Occupons-nous d'abord de l'armée permanente.

II.

Armée permanente. — L'armée permanente a aujourd'hui un effectif de 600,000 hommes sur le pied de guerre.

Sur le pied de paix elle est de 300 à 350,000 hommes.

Sa réserve est alors forte de 250 à 300,000 hommes.

L'armée permanente est organisée de la manière suivante :

L'Empereur en est le chef. Il a autour de lui une

maison militaire, composée de ses aides de camp et de ses officiers d'ordonnance.

Puis vient le Ministre de la guerre, chargé de tous les détails d'organisation et d'administration de l'armée.

Nous trouvons ensuite l'état-major général, comprenant :

6 maréchaux de France, en temps de paix ; 12 en temps de guerre ;
80 généraux de division ;
160 généraux de brigade.

Ces trois classes de généraux sont destinées à commander les grandes fractions de l'armée : armées, corps d'armée, divisions et brigades.

Dans plusieurs armées européennes, il y a des généraux spéciaux pour les corps d'armée. Il n'y en a pas en France. Nos corps d'armée sont commandés par des maréchaux ou par des généraux de division.

Le maréchal Marmont regrette cette disposition :
« Il est difficile, dit-il, d'obtenir une subordination « parfaite entre officiers du même grade. »

Après l'état-major général, vient le corps d'état-major. Il comprend 580 officiers :

35 colonels ;
35 lieutenants-colonels ;
110 chefs d'escadron ;
300 capitaines ;
100 lieutenants.

L'état-major général et le corps d'état-major forment la tête de l'armée et se lient à toutes les armes.

C'est le cadre des grandes unités, brigades, divisions et corps d'armée.

Passons aux troupes.

Nous trouvons d'abord l'escadron des cent-gardes, destiné à la garde particulière de l'Empereur.

Garde impériale. — Puis vient la garde impériale. Il y a une garde dans presque toutes les organisations militaires.

La Russie a un corps d'armée présentant plus de 50,000 hommes.

La garde royale d'Angleterre est une troupe magnifique.

Les gardes allemandes, celles d'Espagne, celles des puissances du Nord sont composées de troupes choisies.

En Autriche, il n'y a pas de garde proprement dite, mais il y a vingt bataillons de grenadiers qui en jouent le rôle.

La garde impériale en France se compose de deux divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie.

Elle a été créée par décret du 1er mai 1854 et réorganisée par un second décret du 20 décembre 1855.

La 1re division d'infanterie comprend :

- 1 régiment de gendarmerie à pied ;
- 3 régiments de grenadiers ;
- 1 régiment de zouaves.

La 2e division comprend :

- 4 régiments de voltigeurs ;
- 1 bataillon de chasseurs à pied.

Chaque division forme deux brigades.

La division de cavalerie en forme trois; elle comprend :

- 1 escadron de gendarmerie ;
- 2 régiments de cuirassiers ;
- 1 régiment de dragons ;
- 1 régiment de lanciers ;
- 1 régiment de chasseurs ;
- 1 régiment de guides.

Il y a de plus dans la garde.

1 régiment d'artillerie à pied à six batteries ;
1 régiment d'artillerie à cheval à huit batteries ;
1 escadron du train d'artillerie ;
2 compagnies du génie ;
1 escadron du train des équipages.

La garde impériale représente ainsi un corps d'armée d'élite de 25 à 30,000 hommes comme en Russie, comme en Prusse.

Nous arrivons à l'organisation des troupes de ligne.

Commençons par l'infanterie.

Infanterie. — L'organisation des différents corps d'infanterie a été réglée par l'ordonnance du 8 septembre 1841.

L'infanterie française se compose de :

103 régiments de ligne ;
20 bataillons de chasseurs à pied ;
3 régiments de zouaves ;
3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique ;
6 compagnies de fusiliers de discipline ;
2 compagnies de pionniers de discipline ;
2 régiments étrangers ;
3 régiments de tirailleurs algériens ;
1 compagnie de sous-officiers vétérans ;
1 compagnie de fusiliers vétérans.

Examinons l'organisation d'un régiment d'infanterie.

Chaque régiment comprend quatre bataillons à six compagnies.

L'état-major du régiment se compose de :

1 colonel ;
1 lieutenant-colonel ;
3 chefs de bataillon ;
1 major ;
4 capitaines adjudants-majors ;

1 capitaine trésorier ;
1 capitaine d'habillement ;
1 adjoint au trésorier ;
1 porte-drapeau, adjoint à l'habillement ;
1 médecin-major ;
2 aides-majors ;
1 chef de musique, ayant rang de sous-lieutenant.

Le petit état-major comprend :

4 adjudants ;
1 tambour-major ;
3 caporaux tambours ;
1 caporal sapeur ;
1 sous-chef de musique ;
1 vaguemestre.

L'état-major ou le cadre d'une compagnie comprend :

1 capitaine,
1 lieutenant, } officiers ;
1 sous-lieutenant,
1 sergent-major,
1 fourrier, } sous-officiers ;
4 sergents,
1 caporal fourrier ;
8 caporaux.

La compagnie a 50 ou 60 hommes en temps de paix et 100 à 120 hommes en temps de guerre.

Dans les chasseurs à pied, l'état-major d'un bataillon se compose de :

1 chef de bataillon ;
1 capitaine-major ;
1 capitaine adjudant-major ;
1 capitaine instrncteur de tir ;
1 lieutenant trésorier ;
1 sous-lieutenant officier d'habillement ;
1 médecin-major ;
1 médecin aide-major.

Le petit état-major comprend :

1 adjudant ;
1 sergent-clairon ;
1 caporal-clairon.

Le cadre d'une compagnie de chasseurs à pied est le même que celui d'une compagnie d'infanterie, sauf l'addition d'un sous-officier, le sergent instructeur de tir.

Telle est l'organisation de l'infanterie.

Cavalerie. — Son organisation est réglée par la même ordonnance que celle de l'infanterie.

La cavalerie française se compose de :

2 régiments de carabiniers ;
10 régiments de cuirassiers ;

Formant la cavalerie de réserve.

12 de dragons ;
8 de lanciers ;

Formant la cavalerie de ligne.

12 de chasseurs ;
8 de hussards ;
3 de chasseurs d'Afrique ;
3 de spahis.

Formant la cavalerie légère.

Il y a de plus dix compagnies de cavaliers de remonte pour le service des remontes.

Chaque régiment de cavalerie comprend six escadrons.

L'état-major du régiment se compose de :

1 colonel ;
1 lieutenant-colonel ;
3 chefs d'escadron ;
1 major ;
1 capitaine instructeur ;

3 adjudants-majors ;
1 capitaine trésorier ;
1 adjoint au trésorier ;
1 capitaine d'habillement ;
1 sous-lieutenant, porte-étendard, adjoint à l'habillement ;
1 médecin-major ;
2 médecins aides-majors,
1 vétérinaire en premier ;
1 chef de musique.

Le petit état-major du régiment comprend :

3 adjudants sous-officiers ;
1 adjudant vaguemestre ;
1 vétérinaire en deuxième ;
1 sous-chef de musique.

Le cadre d'un escadron comprend :

1 capitaine commandant, 1 capitaine en deuxième, 2 lieutenants, 3 sous-lieutenants,	officiers.
1 maréchal des logis chef, 1 maréchal des logis fourrier, 6 maréchaux des logis,	sous-officiers.

1 brigadier-fourrier ;
12 brigadiers.
100 à 120 hommes avec 75 à 100 chevaux sur le pied de paix.
150 à 175 hommes avec 125 à 150 chevaux sur le pied de guerre.

Dans les spahis, la moitié des lieutenants et des sous-lieutenants est formée d'officiers indigènes.

Les cadres de la cavalerie sont plus nombreux que ceux de l'infanterie, en raison d'une surveillance plus étendue, et parce que dans la cavalerie les officiers sont des combattants.

Artillerie. — L'organisation du corps de l'artillerie a été déterminée par le décret du 14 février 1854.

L'artillerie comprend d'abord un état-major particulier composé de :

8 généraux de division ;
16 généraux de brigade ;
50 colonels qui commandent les régiments ou les établissements ;
50 lieutenants-colonels.

Les troupes d'artillerie comprennent :

5 régiments d'artillerie à pied ;
1 régiment de pontonniers ;
7 régiments d'artillerie montée ;
4 régiments d'artillerie à cheval ;

Il y a de plus :

12 compagnies d'ouvriers d'artillerie ;
2 compagnies d'armuriers d'artillerie ;
4 compagnies de canonniers vétérans.

Le décret du 20 février 1860 vient de modifier cette organisation.

Il a créé vingt batteries à pied, réparties dans les régiments à pied, à raison de quatre par régiment, et trois nouveaux régiments montés, qui ont pris les numéros 14, 15 et 16.

Les quatre régiments à cheval ont pris les numéros 17, 18, 19 et 20.

Il y a donc maintenant vingt régiments d'artillerie dans la ligne.

Il n'y a plus de cadres de dépôts, de batteries de parc ni de canonniers conducteurs.

Le train d'artillerie a été rétabli ; il comprend six escadrons à cinq compagnies.

Ces six escadrons ont les mêmes garnisons que les six régiments à pied ; ils serviront à l'organisation des parcs.

L'état-major d'un régiment d'artillerie comprend :

1 colonel ;
1 lieutenant-colonel ;
8 chefs d'escadron ;
1 major ;
1 trésorier ;
1 capitaine instructeur ;
2 adjudants-majors ;
1 officier d'habillement ;
1 adjoint au trésorier ;
1 médecin-major ;
2 aides-majors ;
1 vétérinaire ;
1 chef de musique.

Le petit état-major comprend :

3 adjudants ;
1 vaguemestre ;
1 sous-chef de musique.

Le cadre d'une batterie se compose de :

1 capitaine commandant ;
1 capitaine en deuxième ;
1 lieutenant en premier ;
1 sous-lieutenant ou lieutenant en deuxième.

Il y a 16 batteries dans les régiments à pied ;
10 dans les régiments montés ;
8 dans les régiments à cheval.

Voilà l'organisation des trois armes principales, de celles qui forment les *corps de ligne*.

Passons aux *corps hors ligne*.

Génie. — Le génie se compose d'abord d'un état-major qui comprend :

4 généraux de division ;

8 généraux de brigade;
26 colonels;
26 lieutenants-colonels;
108 chefs de bataillon;
150 capitaines en premier;
150 capitaines en deuxième et lieutenants.

Le plus grand nombre de ces officiers sont employés comme officiers d'état-major du génie.

Les autres sont employés comme officiers de troupe dans les trois régiments de l'arme.

Chacun de ces régiments est à deux bataillons.

Gendarmerie. — Il y a en France vingt-six légions de gendarmerie, correspondant à vingt-six arrondissements.

Il y a de plus la garde de Paris à pied et à cheval.

Plus encore un bataillon de voltigeurs corses et les sapeurs-pompiers de Paris.

Troupes d'administration. — Ces troupes forment quatorze sections, dont une d'ouvriers d'art et treize d'ouvriers d'exploitation, infirmiers, boulangers, etc.

Il faut joindre à ces troupes, le corps des équipages militaires, comprenant cinq escadrons formés chacun de quatre compagnies, plus quatre compagnies d'ouvriers, employés dans les parcs de construction et de réparation.

Tels sont les corps hors ligne.

États-majors et services administratifs. — Nous avons déjà vu l'*état-major général* et le *corps d'état-major*, qui forment la tête de l'organisation.

Nous trouvons ensuite,

L'état-major des places qui comprend :

146 commandants de place de diverses classes;
10 majors de place;
163 adjudants de place;
24 secrétaires-archivistes divisionnaires;
9 secrétaires-archivistes de place;
5 aumôniers.

Total : 357 officiers.

Le corps de l'intendance, chargé de l'administration de l'armée et qui comprend :

8 intendants généraux inspecteurs;
26 intendants militaires;
50 sous-intendants de 1re classe;
100 sous-intendants de 2e classe;
56 adjoints de 1re classe;
24 adjoints de 2e classe;

Total : 264 officiers.

Le service de santé, qui comprend des médecins et des pharmaciens, savoir :

8 inspecteurs dont 7 médecins et 1 pharmacien;
90 principaux dont 45 de 1re classe et 45 de 2e;
441 majors de 1re et de 2e classe, répartis dans les hôpitaux et dans les régiments;
900 aides-majors employés de même;
460 sous-aides.

Total : 2,000 officiers de santé environ.

Enfin, les *officiers d'administration*, dont 350 des hôpitaux, 80 de l'habillement et du campement, 400 des subsistances et 400 des bureaux de l'intendance.

Chacun de ces services présente la hiérarchie suivante :

1° Des officiers principaux;
2° Des comptables de 1re et de 2e classe;
3° Enfin des adjudants de 1re et de 2e classe.

Telle est l'organisation de l'armée permanente.

III.

Système de réserves. — Notre système de réserves comporte :

La réserve de l'armée,

Et la garde nationale.

La réserve de l'armée comprend des jeunes gens du contingent qui n'ont pas encore rejoint, et des hommes qui sont renvoyés en congé illimité après deux ans de service.

Elle est administrée et surveillée par les *dépôts de recrutement et de réserve* qui forment une espèce de cadre sédentaire.

Ces dépôts sont de deux classes, et chacun d'eux comprend deux officiers.

Les dépôts de première classe sont commandés par un officier supérieur avec un capitaine pour adjoint.

Les dépôts de deuxième classe sont commandés par un capitaine, avec un lieutenant pour adjoint.

Il y a de plus deux sous-officiers attachés à chaque dépôt.

Pour la garde nationale, comme nous l'avons vu, elle se divise en deux bans.

Garde nationale active,

Et garde nationale sédentaire.

L'organisation de la garde nationale complète l'organisation militaire de la France ; elle en fait, suivant l'expression de Napoléon, « une nation maçonnée « à chaux et à sable, capable de défier l'effort des « hommes et du temps. »

IV.

Divers autres éléments du système militaire de la France. — Examinons les autres éléments de nos institutions militaires.

D'abord le recrutement.

Il se fait en France par appels, engagements volontaires et rengagements.

L'âge de l'appel est de vingt ans.

La durée du service de sept ans.

Le contingent annuel en temps ordinaire est de 100,000 hommes.

L'âge moyen de nos soldats est le meilleur, de vingt à vingt-cinq ans. En Crimée, nos régiments ainsi composés ont mieux résisté aux fatigues et aux maladies que les gardes anglaises formées d'hommes plus âgés.

De plus, le recrutement français donne dans de justes proportions des ouvriers et des cultivateurs. Par suite, notre armée est aussi capable de compléter par son industrie son établissement dans les camps, que de remuer de la terre, pour élever des ouvrages de défense.

L'armée russe ne comprend que des serfs cultivateurs. Tous les serfs qui ont une industrie sont gardés par leurs seigneurs. Par suite, l'armée russe sait remuer la terre comme elle l'a prouvé à Sébastopol, mais elle n'est pas industrieuse.

L'armée anglaise, qui se recrute surtout dans le peuple des villes, ne sait pas manier comme la nôtre la pelle et la pioche.

Pour les remontes, je vous en ai précédemment indiqué le système.

Nous avons treize dépôts de remonte, dont plusieurs ont des succursales. Le dépôt de Tarbes, par exemple, en a six.

Il y a trois de ces dépôts en Afrique, plus trois haras pour les étalons.

Discipline et justice militaires. — La discipline de l'armée française est douce et facile. C'est une des meilleures de l'Europe.

L'organisation de la justice militaire comporte des conseils de discipline pour les soldats et des conseils d'enquête pour les officiers, qui sont temporaires et que l'on rassemble seulement au moment du besoin.

Elle comporte aussi des conseils de guerre et des conseils de révision qui sont organisés d'une manière permanente.

Les membres des divers parquets, *rapporteurs* et *commissaires du Gouvernement*, sont généralement des officiers en retraite.

Les juges sont pris dans l'armée parmi les officiers en activité.

Avancement et récompenses. — L'avancement a lieu de deux manières : au choix et à l'ancienneté.

Les autres récompenses sont : la décoration de la Légion d'honneur, la médaille militaire, les pensions et les titres.

Administration. — En vous parlant de l'administration en général, je vous ai indiqué les principes du système administratif français.

Du reste, il y a à l'école un cours d'administration, qui vous donne sur ce sujet tous les détails nécessaires.

Instruction. — Je vous ai parlé de même du système

d'instruction, appliqué dans les régiments, soit pour l'instruction intellectuelle, soit pour l'instruction militaire.

Nous avons de plus comme établissements d'instruction :

1° L'École polytechnique ;
2° L'École de Saint-Cyr ;
3° Le collége de La Flèche destiné à l'instruction des fils d'officiers et de sous-officiers sans fortune ;
4° L'école de tir de Vincennes destinée à répandre dans l'armée l'instruction du tir. Chaque année, on y envoie un officier par régiment et par bataillon de chasseurs à pied ;
5° L'école normale de gymnastique, qui forme également pour l'instruction des régiments, des officiers et sous-officiers instructeurs ;
L'école de médecine et de pharmacie, qui a pour objet d'assurer le recrutement du service de santé militaire ;
7° Les écoles vétérinaires instituées dans un but analogue ;
8° Enfin, les 3 écoles d'application ; d'état-major, d'artillerie et du génie, et de cavalerie.

La première, l'école d'état-major, placée à Paris, à portée du Dépôt de la guerre et de nos plus grands établissements militaires, a pour objet d'assurer le recrutement du corps d'état-major.

La seconde, l'école d'application d'artillerie et du génie, placée à Metz, à portée des grands établissements de ces deux armes, a également pour but d'assurer le recrutement de leurs cadres.

Enfin, la troisième, celle de cavalerie, placée à Saumur, recevant à la fois des officiers, des sous-officiers et des cavaliers, est destinée à répandre dans l'armée les connaissances hippiques, l'habitude du cheval et les meilleures méthodes d'instruction.

Établissements du matériel. — Nous arrivons au septième et dernier élément de notre système militaire, aux établissements du matériel.

Sous ce rapport, la France est une des nations les plus riches de l'Europe.

Elle possède :

1° Des hôtels pour les ministres et les officiers généraux ;
2° Un hôtel des invalides ;
3° Des établissements pour les diverses écoles dont j'ai parlé plus haut ;
4° Un dépôt central de l'artillerie à Saint-Thomas-d'Aquin ;
5° 13 écoles d'artillerie à Metz, Strasbourg, Douai, etc.
6° 26 directions d'artillerie ;
7° 4 manufactures d'armes à Paris, Châtellerault, Saint-Étienne et Tulle ;
8° Des forges divisées en 7 inspections, forges civiles surveillées par des officiers d'artillerie ;
9° 3 fonderies, à Douai, Strasbourg et Toulouse ;
10° 14 poudreries et 5 raffineries de salpêtre ;
11° 1 capsulerie à Paris ;
12° 1 école de pyrotechnie à Metz.

Ces divers établissements, depuis le n° 4 jusqu'au n° 12, dépendent du service de l'artillerie.

Les établissements du génie sont :

1° L'arsenal du génie à Metz ; mal placé pour une guerre défensive ;
2° Les 3 écoles régimentaires de Metz, Arras et Montpellier ;
3° Le dépôt des fortifications et la galerie des plans reliefs à Paris.

Dans presque toutes nos villes de garnison, et il y en a en France 2834, nous avons des casernes dont l'ensemble peut contenir 300,000 hommes et 60,000 chevaux.

Dans les garnisons un peu considérables, il y a des hôpitaux, des magasins, des prisons, etc...

Enfin la France possède de nombreuses places fortes qui assurent la défense du territoire.

Tel est le tableau du système militaire français.

C'est en le voyant à l'œuvre que l'on peut juger la valeur d'un système militaire.

Le nôtre vient d'être éprouvé tout récemment dans deux circonstances remarquables. L'on peut dire qu'il s'y est montré supérieur aux autres systèmes européens. Et si on le compare à ceux des temps antérieurs, je crois qu'il est encore de même. Aucun des siéges du grand roi ne vaut certainement celui de Sébastopol, et la campagne de 1859 peut soutenir le parallèle avec une grande partie de celles de l'Empire, quant à la manière dont elle a été organisée, constituée et dirigée.

SIXIÈME LEÇON.

Système militaire de la Prusse. — Considérations générales.
Organisation de l'armée permanente. — Infanterie. — Cavalerie. — Artillerie. — États-majors et corps hors ligne.
Des réserves. — Landwehrs et landsturm. — Organisation d'ensemble et force numérique de l'armée prussienne.
Suite du système militaire prussien.
Avantages et inconvénients de ce système.

I.

Considérations générales. — La Prusse compte au nombre des grandes puissances de l'Europe ; elle le doit à son armée.

Au XVIII[e] siècle, l'armée de Frédéric II créa la monarchie.

Au XIX[e] siècle, en 1813, 1814 et 1815, l'armée prussienne rétablit ce pays dans le rang que lui avait enlevé la bataille d'Iéna.

La population de la Prusse est d'environ 17 millions d'habitants.

La forme de son Gouvernement est une monarchie constitutionnelle.

Son budget pour 1858, présentait un revenu de 126,409,778 thalers, c'est-à-dire environ 500 millions de francs.

Je ferai observer ici que, pour comparer entre eux les budgets des diverses puissances, il faudrait connaître non-seulement le budget général de chacune

d'elles, mais encore les budgets départementaux ou provinciaux, car certaines dépenses, portées en France au compte de l'État, sont portées chez les puissances étrangères au compte des provinces.

Les frontières de la Prusse sont très-découpées, très-générales, ne présentent pas d'obstacles naturels et sont désavantageuses pour la défense du territoire. — La longueur de la Prusse du Niémen à la Moselle est de plus de 1200 kilomètres; sa largeur moyenne est d'environ 150 kilomètres et, par suite, sa forme générale est défavorable.

« La monarchie prussienne, dit le maréchal Mar-
« mont, n'a point de frontières défensives. Vulnérable
« partout, elle peut être attaquée par son milieu et
« coupée en deux par un premier succès. Elle doit
« donc pouvoir se défendre dans chacune de ses par-
« ties. Le pays doit être considéré comme un camp et
« la nation doit pouvoir se transformer en une armée.»

La Prusse a encore d'autres désavantages. Sa population n'est pas homogène. Les provinces du nord contiennent plus de deux millions de Slaves, opposés de mœurs et de langage aux Allemands.

Il y a de plus diversité de religion. On y trouve des protestants, des catholiques et beaucoup de juifs.

La constitution de la Prusse en État remonte seulement au XVIIIe siècle. La province de Posen a été alors démembrée de la Pologne pour être jointe à la Prusse. Plus tard, la Poméranie a été prise à la Suède. En 1815, la province de Magdebourg a été arrachée à la Saxe. La Westphalie et la province rhénane à la France impériale.

La Prusse n'est donc pas homogène comme la France et elle ne possède pas d'aussi grandes ressources. Néanmoins elle compte parmi les cinq grandes puissances

de l'Europe par l'usage qu'elle sait faire de ces ressources et par l'habileté avec laquelle elle en dispose.

Elle y compte encore par l'influence qu'elle exerce sur les petits états protestants qui l'avoisinent, qui la soutiennent dans la Confédération, qui ont la même organisation militaire, dont les officiers sortent des mêmes écoles et qui s'attachent à la Prusse, comme à la grande puissance allemande protestante.

L'organisation militaire actuelle de la Prusse date de 1812.

A cette époque, après la campagne de Russie, la Prusse prend parti contre nous.

Elle était alors réduite à la moitié de sa population, affaiblie par les revers qu'elle avait essuyés, épuisée d'argent, n'ayant qu'une armée de 42,000 hommes. Elle parvient cependant à mettre en campagne en trois mois, par la bonne organisation de ses réserves, 130,000 hommes et 200 bouches à feu. A la reprise des hostilités, après l'armistice de Dresde, n'ayant encore recouvré aucune de ses provinces, elle eut 250,000 hommes et 432 bouches à feu.

Ce spectacle attira les yeux de l'Europe entière et, depuis cette époque, l'organisation de l'armée prussienne est regardée comme un type excellent pour la guerre défensive.

Pendant la guerre d'Italie, la Prusse ne prit que des demi-mesures.

Elle menaça la France, sans secourir l'Autriche.

Elle irrita la première de ces deux puissances, sans satisfaire la seconde.

Le territoire prussien est divisé en deux parties

principales : l'une orientale sur les bords de la Baltique, l'autre occidentale, sur les bords du Rhin.

La première partie comprend six provinces, la seconde en comprend deux.

Les premières sont : 1° celle de Prusse ; 2° celle de Posen ; 3° celle de Brandebourg; 4° celle de Poméranie ; 5° celle de Silésie ; et 6° celle de Saxe.

Les deux autres sont celle de Westphalie et la province rhénane.

Ces provinces correspondent aux grandes divisions de l'armée, qui forme huit corps, un par province.—Chaque province est divisée en départements de régence qui correspondent aux divisions. Chaque département de régence est divisé en arrondissements qui correspondent aux brigades et aux régiments, de sorte que la division du territoire correspond exactement aux divisions de l'armée.

Les villes principales sont : Berlin , Kœnigsberg, Graudenz, Thorn, Dantzig, Posen, Postdam, Spandau, Custrin, Francfort, Stettin, Colberg, Stralsund, Breslau, Schweidnitz, Glatz, Neisse, Glogau, Magdebourg, Torgau, Wittemberg, Erfurth, Dusseldorf, Cologne, Coblentz et Munster.

II.

Organisation militaire de la Prusse. — La force publique comprend tous les hommes en état de porter les armes depuis vingt ans jusqu'à cinquante ans ; elle présente cinq éléments :

1° L'armée active ; 2° la réserve de cette armée ; 3° la landwehr du 1er ban, 4° la landwehr du 2e ban ; et 5° la landsturm.

Armée active. — Le roi en est le chef. Il se sert

comme intermédiaire pour faire parvenir ses ordres du ministre de la guerre.

États-majors. — Ensuite vient l'état-major général qui compte quatre classes de généraux.

1° Des feld-maréchaux ; 2° des généraux d'infanterie et de cavalerie ; 3° des généraux lieutenants ; 4° des généraux-majors.

Puis nous trouvons le corps d'état-major qui se divise en deux parties ; 1° le grand état-major, pouvant être assimilé à notre dépôt de la guerre et comprenant environ 30 officiers ; 2° les états-majors de corps d'armée, à raison, pour chaque corps, d'un officier supérieur chef d'état-major et de 2 ou 3 adjoints.

Troupes. — Nous avons d'abord la garde qui comprend :

4 régiments d'infanterie de la garde ;
4 régiments d'infanterie de la landwher ;
1 régiment d'infanterie de réserve ;
1 bataillon dit de réserve ;
1 bataillon de chasseurs ;
1 bataillon de carabiniers ;
1 compagnie de sous-officiers de la garde.

Le tout formant 2 divisions à 2 brigades.

La cavalerie de la garde comprend :

1 régiment de gardes du corps ;
1 régiment de cuirassiers ;
1 régiment de dragons ;
1 régiment de hussards ;
2 régiments de hulans de la landwehr.

Formant un total de 6 régiments.

L'artillerie se compose d'une brigade organisée comme celle de la ligne, que nous verrons tout à l'heure.

Le génie comprend une division de pionniers.

La garde forme un corps d'armée de 2 divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie.

L'infanterie de ligne se compose de :

32 régiments de ligne;
8 régiments de réserve;
8 bataillons de réserve;
4 divisions de chasseurs;
4 divisions de carabiniers.

Chaque régiment est à 3 bataillons.

Chaque bataillon a 4 compagnies.

Chaque compagnie est de 250 hommes sur le pied de guerre.

Par suite, les bataillons sont de 1000 hommes, les régiments de 3000.

L'état-major d'un régiment comprend :

1 officier supérieur commandant;
1 major chargé de la comptabilité;
1 adjudant de régiment;
1 médecin de régiment;
3 maîtres ouvriers;
24 musiciens.

L'état-major d'un bataillon comprend :

1 lieutenant-colonel ou major commandant le bataillon;
1 adjudant;
1 officier comptable;
1 médecin de bataillon.

Le cadre d'une compagnie se compose de :

1 capitaine;
1 premier lieutenant;
3 seconds lieutenants;
1 enseigne;
1 chirurgien;

1 sergent-major;
15 sous-officiers;
3 tambours ou fifres.

La compagnie est de 128 hommes sur le pied de paix et de 250 en temps de guerre.

La cavalerie de l'armée de ligne comprend :

8 régiments de cuirassiers;
4 régiments de dragons;
12 régiments de hussards;
8 régiments de hulans.

Formant un total de 32 régiments.

Chaque régiment a 4 escadrons.

L'état-major d'un régiment comprend :

1 officier supérieur commandant;
1 major;
1 adjudant de régiment;
1 médecin de régiment;
1 trompette-major;
1 instructeur d'équitation;
3 armuriers ou selliers.

L'escadron se compose de :

1 capitaine;
1 premier lieutenant;
3 seconds lieutenants;
1 chirurgien;
1 enseigne;
1 maréchal des logis chef;
1 fourrier;
12 sous-officiers;
120 cavaliers;
3 trompettes;
1 maréchal ferrant et 1 vétérinaire.

L'artillerie comprend comme en France un état-major et des troupes.

L'état-major se compose de généraux-majors, colonels, lieutenants-colonels, majors, capitaines, premiers et seconds lieutenants.

Les troupes se composent d'une brigade de la garde que nous avons déja vue, et de 8 brigades de la ligne.

Ces brigades correspondent à nos régiments. Chacune d'elles comprend : 3 compagnies à cheval et 12 compagnies à pied.

Sur les 12 compagnies à pied, il y en a 3 pour le service des parcs et des places.

Sur le pied de paix, la compagnie à cheval est d'environ 96 hommes ; elle à 73 chevaux de selle, 4 pièces attelées à 6 chevaux et 2 caissons à 2 chevaux.

La compagnie à pied a 2 pièces attelées à 4 chevaux et 1 caisson attelé à 2 chevaux.

Sur le pied de guerre, toutes les compagnies ont 8 pièces.

Les pièces prussiennes de campagne sont du calibre de 12 et de 6. Les obusiers sont de 10 livres et de 7 livres.

Chaque régiment sur le pied de guerre a environ 1500 hommes.

Le génie comprend aussi un état-major et des troupes.

L'état-major se compose de généraux, de colonels, de lieutenants-colonels, majors, capitaines et lieutenants.

Les troupes consistent en une division de pionniers de la garde dont nous avons déjà parlé et 8 divisions de pionniers de la ligne.

Chaque division comprend 2 compagnies en temps de paix et 3 en temps de guerre.

Chaque compagnie se compose de sapeurs, de mineurs et de pontonniers.

Son effectif est de 84 hommes en temps de paix et de 250 en temps de guerre.

Le train des équipages attelle les pièces et les caissons de bataille,comme autrefois en France. Il est subdivisé en plusieurs détachements dont l'ensemble s'élève jusqu'à 27,000 hommes sur le pied de guerre.

La gendarmerie est chargée de la police des armées et de celle des provinces. Il y a une brigade par corps d'armée et une par province.

Enfin, il y a une compagnie de chasseurs d'ordonnance, correspondant à nos cent-gardes, ayant rang de sergents-majors et escortant le roi et les princes.

L'état-major des places présente pour chaque place, un gouverneur, un major de place, un auditeur de garnison, un médecin et un ministre.

Il n'y a pas d'adjudant de place.

Le corps administratif ou du commissariat se compose d'intendants, de conseillers d'intendance et d'assesseurs.

Voilà le tableau d'ensemble de l'armée permanente.

III.

J'examine maintenant la question des réserves prussiennes.

Réserves. — Ces réserves se divisent en 4 classes :



1° La réserve de l'armée ou la réserve de guerre ;
2° La landwehr du 1er ban ;
3° La landwehr du 2e ban ;
4° La landsturm.

La réserve de l'armée est formée par les sous-officiers et soldats qui, conformément à la loi, ont servi pendant 3 ans, sont renvoyés dans leurs foyers et pendant 2 ans encore appartiennent à l'armée et sont maintenus sur les contrôles pour achever leurs 5 ans de service légal.

Cette réserve a, par suite, une certaine analogie avec la réserve française.

La landwehr du 1er ban est pour la Prusse une seconde armée, maintenue dans ses foyers, ne coûtant presque rien au gouvernement et cependant organisée, équipée, armée et instruite.

Elle est, sous ce rapport, supérieure à notre garde nationale active.

Cette landwehr comprend tous les hommes de 25 à 32 ans ; de plus tous les jeunes gens qui, ayant contracté un engagement volontaire, ont servi à leurs frais pendant un an ; de plus, encore, tous les jeunes gens de 20 à 25 ans qui n'appartiennent pas à l'armée active. « C'est là le principe, mais, en réalité, la landwehr du 1er ban ne renferme que les jeunes gens sortant de la ligne, dit le général Hardegg. »

La landhwer du 1er ban est organisée de la manière suivante :

L'infanterie comprend :

4 régiments de la garde dont j'ai déjà parlé, permanents, quoique de la landwehr,
32 régiments à 3 bataillons ;
8 bataillons de réserve.

L'organisation de la landwehr correspond à celle de la ligne.

Chaque régiment de ligne a son numéro correspondant dans la landwehr.

Chaque arrondissement territorial fournissant un bataillon de l'armée permanente fournit un bataillon de landwehr. Le même arrondissement fournit un escadron, de sorte que la cavalerie de la landwehr compte environ 100 escadrons.

Pour l'artillerie, chaque bataillon a un détachement de 25 artilleurs.

Chaque bataillon a de même des chasseurs, des carabiniers et des pionniers.

Il y a donc une liaison intime entre l'armée active et la landwehr, les régiments de l'une et de l'autre étant fournis par les mêmes arrondissements territoriaux.

Les hommes passant de l'une à l'autre ne quittent jamais leur pays natal en temps de paix.

La landwehr du 1er ban est composée d'hommes dans la force de l'âge ayant servi dans l'armée, et présente par suite autant de consistance que l'armée elle-même, dont les soldats sont généralement trop jeunes.

En temps de paix, l'État ne solde, dans la landwehr, que l'état-major de chaque bataillon et par compagnie, un sergent-major, un fourrier et 2 appointés.

Les officiers entretenus des cadres comptent dans l'armée et participent à l'avancement général. Ils tiennent les contrôles et surveillent les magasins d'armes et d'effets établis pour chaque bataillon au chef-lieu de son arrondissement.

Une grande partie des officiers de la landwehr, indépendamment de ceux qui sont entretenus par l'État, est fournie par les propriétaires du pays. Ils ont ainsi

la double influence de leurs grades et de leurs positions civiles.

La landwehr du 1er ban se réunit une fois par an, à l'automne, pendant quinze jours et quelquefois davantage. Elle est exercée aux manœuvres d'ensemble. Elle reçoit alors la solde de l'armée.

On parle en ce moment de fondre la landwehr du 1er ban dans l'armée, de manière à doubler celle-ci.

La Prusse aurait alors 64 régiments d'infanterie à 3 bataillons au lieu de 32.

Le temps de service serait de 3 ans dans l'armée et de 5 ans dans la réserve.

Puis les hommes entreraient dans la landwehr du 2e ban, qui deviendrait ainsi la landwehr du 1er.

En attendant, la landwehr du 2e ban se compose de tous les hommes de 32 à 40 ans, sortant du 1er ban de la landwehr.

Son organisation correspond à celle de la landwehr du 1er ban et à celle de l'armée.

Il y a le même nombre de régiments qui ont les mêmes numéros.

Mais l'organisation n'existe que sur le papier, comme pour notre garde nationale. Il n'y a ni cadres soldés, ni magasins. L'avantage que cette landwehr a sur notre garde nationale, c'est que les hommes ont servi et sont instruits.

La landsturm est la dernière ressource du pays en cas d'invasion. C'est la levée en masse. Elle comprend toute la population valide jusqu'à l'âge de 50 ans.

Telles sont les réserves prussiennes.

On a donné aux divers éléments de la force publique une organisation d'ensemble.

Chacune des provinces de la monarchie correspond

à un corps d'armée. Elle comprend 2 départements de régence qui correspondent à 2 divisions, etc.

Et l'armée prussienne comprend 8 corps, 16 divisions, 32 brigades. Chaque brigade, 2 régiments, un de ligne et l'autre de landwehr.

La garde forme un 9ᵉ corps, à part, et est recrutée dans l'armée.

Les 8 corps d'armée sont ensuite réunis 2 à 2 pour former 4 armées.

Quant à l'organisation d'un corps d'armée, prenons le 1ᵉʳ corps, dont le quartier général à Kœnigsberg.

L'état-major du corps d'armée comprend :

1 officier général commandant ;
2 aides de camp ;
1 chef d'état-major et 2 adjoints ;
1 intendant, 2 conseillers d'intendance ;
2 assesseurs ;
1 auditeur en chef ;
1 médecin principal ;
1 ministre protestant.

Les troupes du 1ᵉʳ corps se composent de 2 divisions d'infanterie et une division de cavalerie.

La 1ʳᵉ division comprend 2 brigades.

La 1ʳᵉ brigade est formée du 1ᵉʳ régiment de ligne et du 1ᵉʳ régiment de landwehr.

La 2ᵉ est formée du 3ᵉ régiment de ligne et du 3ᵉ de landwehr.

La 2ᵉ division se compose, de même, de 2 brigades.

1ʳᵉ brigade : 4ᵉ de ligne et 4ᵉ de landwehr.

2ᵉ brigade : 5ᵉ de ligne et 5ᵉ de landwehr.

Il y a de plus une division de chasseurs à pied dans chaque division d'infanterie.

La division de cavalerie se compose de 2 brigades.

1re brigade : 2 régiments de ligne, cuirassiers et dragons, et 6 escadrons de landwehr.

2e brigade : 2 régiments de ligne, cuirassiers et hussards, et 6 escadrons de landwehr.

L'artillerie du 1er corps se compose d'une brigade d'artillerie servant 12 batteries de 8 pièces ou 96 bouches à feu.

Le génie est formé d'une division de pionniers.

Comme accessoires, il y a encore :

1 régiment d'infanterie de réserve ;
1 bataillon de landwehr de réserve ;
4 compagnies de garnison ;
2 compagnies d'invalides ;
1 détachement de gendarmerie.

Le 1er corps comprend en résumé :

12 bataillons de ligne ;
12 bataillons de landwehr ;
16 escadrons de ligne ;
12 escadrons de landwehr.

Ce qui fait un total moyen de 30,000 à 35,000 hommes sur le pied de guerre.

Environ 300,000 pour les 9 corps de l'armée prussienne.

L'armée de ligne entre dans ce chiffre pour environ 125,000 hommes, la garde pour 30,000.

La landwehr du 1er ban pour environ 175,000 hommes.

L'effectif normal de l'armée prussienne est donc d'environ 300,000 à 325,000 hommes avec 800 bouches à feu.

La landwehr du 2e ban donnerait ensuite une armée de 500,000 hommes.

Mais alors toute la population mâle serait enlevée. Le pays resterait sans culture. L'industrie et le com-

merce seraient privés de bras. Cette organisation ne peut être que momentanée; elle répond aux nécessités d'une guerre défensive; elle porte l'armée prussienne au niveau des autres armées européennes, mais en employant toutes les forces vives du pays, qui n'a plus pour sa défense que la landsturm ou levée en masse.

Quoi qu'il en soit, l'armée prussienne est formée, comme je l'ai dit précédemment, de 4 armées et de 9 corps d'armée, savoir :

1° De la garde, qui reste à Berlin, Postdam et Charlottenbourg;

2° D'une première armée, comprenant le 1er corps à Kœnigsberg et le 2e à Stettin ;

3e D'une seconde armée, comprenant le 3e corps à Berlin et le 4e à Francfort-sur-l'Oder;

4e D'une troisième armée, comprenant le 5e corps à Posen et le 6e à Breslau;

5e D'une quatrième armée, comprenant le 7e corps à Munster et le 8e à Coblentz.

Telle est l'armée permanente et telles sont les réserves de la Prusse.

IV.

Divers autres éléments du système militaire prussien.— Nous allons voir maintenant les divers autres éléments du système militaire prussien.

Le *recrutement* se fait par *appel, engagement* et *rengagement.*

Les appels fournissent une levée annuelle d'environ 25,000 hommes, nécessaire pour tenir l'armée au complet de 125,000 hommes avec 5 ans de service.

Les engagés volontaires sont de 2 espèces :

1e Ceux qui se destinent à la carrière militaire. Ils

peuvent s'engager à 17 ans, mais après examen. Six mois après leur entrée au service, ces engagés passent de nouveaux examens à la suite desquels ils peuvent être nommés enseignes.

2° Les engagés volontaires qui se destinent à des carrières spéciales. Ils s'enrôlent pour un an, s'équipent à leurs frais et entrent ensuite dans la landwehr.

Cette disposition a pour but de suppléer au remplacement.

Enfin, l'armée prussienne compte encore des rengagés, après 5 ans de service. Les rengagements sont pour 6 ans. Ils donnent lieu à une haute paye, et, de plus, le gouvernement réserve des emplois civils aux hommes qui ont suivi la carrière militaire.

Le système des appels fonctionne de la manière suivante :

Les divisions du territoire correspondent, comme je l'ai dit, aux divisions de l'armée.

Tous les ans, 100,000 jeunes gens atteignent, en Prusse, l'âge de l'appel, qui est de 20 ans. Le choix, au lieu du sort, détermine ceux qui doivent rejoindre l'armée.

Ce choix est exercé par plusieurs commissions.

Les premières, dites d'arrondissement, se composent : d'un chef de bataillon de la landwehr, d'un officier de cavalerie, d'un officier d'infanterie, d'un conseiller de cercle, de deux propriétaires ruraux et de deux propriétaires des villes. Ces commissions examinent tous les jeunes gens en état de faire un service actif, et les classent d'après leur aptitude.

Une deuxième commission établie dans chaque département de régence vient approuver ou changer la liste. Cette commission est composée de l'inspecteur

général de la landwehr, d'un officier d'infanterie, d'un officier de cavalerie, d'un officier d'artillerie, d'un conseiller de régence et d'un nombre variable de députés ruraux ou des villes.

Cette commission désigne les jeunes gens qui doivent rejoindre l'armée active, et dans cette désignation, on ajoute un 10e en sus pour les non-valeurs.

La commission conserve la liste des jeunes gens qui ne sont pas appelés. Ils font partie de la landwehr du premier ban, et, en cas de nécessité, ils peuvent être envoyés dans l'armée.

Les commissions de recrutement examinent les causes d'exemption, qui sont analogues à celles de l'armée française.

Pour les *remontes*, la Prusse possède trois haras royaux et un grand nombre de dépôts d'étalons. Elle produit donc directement une partie de ses chevaux, et elle achète les autres au moyen de commissions d'achat, particulièrement les chevaux de grosse cavalerie, qu'elle prend dans le Holstein et dans le Mecklenbourg.

La *discipline* prussienne est rigide. Elle admet les coups de baguette et la prison de rigueur.

Les parquets militaires sont formés par les auditeurs.

Pour l'*avancement*, celui des sous-officiers est subordonné au choix des chefs de corps sans règles bien précises.

Nous avons vu comment on devenait enseigne.

Les sous-lieutenances sont accordées au choix du roi, en temps de paix, aux enseignes et aux élèves des écoles de division et de cadets.

Pour les officiers subalternes, l'avancement a lieu ensuite au choix et d'après des examens.

Pour les officiers supérieurs et généraux, l'avancement a lieu uniquement à l'ancienneté, mais l'ancienneté donne droit au grade et non pas à l'emploi.

Les autres récompenses de l'armée prussienne sont les décorations.

Les ordres principaux sont :

1° Celui de l'aigle noir ;
2° Celui de l'aigle rouge ;
3° Celui du mérite ;
4° Celui de la croix de fer.

Il y a de plus une grande quantité de médailles. Par exemple, celle de 1814, avec cette inscription : *F. W. aux braves guerriers de la Prusse : Dieu était avec nous, à lui l'honneur.*

Sous le rapport de l'*administration*, il y a des intendants qui sont les délégués du ministre auprès de chaque corps d'armée.

L'intendance prussienne n'intervient pas directement dans l'administration des corps. Elle vérifie et arrête la comptabilité. Ses observations parviennent aux corps par l'intermédiaire des généraux.

On entre dans l'intendance après des examens subis devant une commission spéciale établie à Berlin.

Sous le rapport de l'*instruction*, la Prusse a, comme la France, des écoles régimentaires pour les sous-officiers et soldats. C'est une sorte d'instruction primaire.

Ensuite viennent les écoles de division, où l'instruction est plus relevée, et où sont admis sans frais les aspirants aux grades d'officiers.

Puis, viennent les écoles de cadets, qui correspondent à la fois à La Flèche et à Saint-Cyr.

Enfin, viennent les écoles d'application, pour l'artillerie, le génie et pour l'état-major.

Cette dernière s'appelle l'école de la guerre, et jouit d'une grande réputation dans toute l'Allemagne.

Quant à l'instruction militaire de l'armée prussienne, elle est parfaite, dit le maréchal Marmont. « La marche est excellente et facile. Les distances et « les directions se conservent. Les feux sont vifs et ré- « guliers.... »

Enfin, j'arrive aux *établissements militaires*.

La Prusse a des arsenaux de construction à Berlin, à Cologne et à Neisse ;

Des fonderies à Berlin, Dantzig et Spandau ;

Des manufactures d'armes à Postdam, Dusseldorf, Buhl, près de Gotha, et Neisse.

Elle possède des hôtels d'invalides; des casernes, hôpitaux, magasins etc., enfin des places fortes qui assurent la défense du territoire.

Tel est l'ensemble du système militaire prussien.

V.

Avantages et inconvénients du système prussien. — Ce système présente des avantages et des inconvénients.

Il donne une armée nombreuse et économique.

Il forme de bons cadres.

Les officiers se rattachent à la chose publique, par la situation sociale de leurs familles, les examens qu'ils subissent étant une condition tacite de fortune.

Les sous-officiers qui aspirent à un emploi civil après leur libération y sont également intéressés.

L'état militaire jouit de beaucoup de considération. Toutes les grandes familles ont quelques-uns de leurs membres dans l'armée.

La position de capitaine est respectée, bien rétribuée, et présente un terme convenable pour la carrière militaire.

Enfin, le système prussien est excellent pour une guerre nationale.

Ses inconvénients sont les suivants :

1° Dans l'armée de ligne, les soldats sont trop jeunes; ils ne restent pas assez longtemps sous les drapeaux;

2° Les officiers et les sous-officiers, indépendamment de leur service journalier, sont assujetis sans relâche à faire le métier d'instructeurs. Ils recommencent chaque année à instruire des hommes qui peu après disparaissent, pour être remplacés par d'autres qui disparaissent à leur tour. Travail décourageant, dit le maréchal Marmont, qui donne l'idée du supplice des Danaïdes. L'armée prussienne, par suite, semble être dans un état exceptionnel et non pas dans un état normal. Les ressorts y sont trop tendus;

3° La landwehr, composée d'hommes mariés, établis, rentrés dans la vie civile, est peu susceptible de mouvement;

4° Dans les dissensions intestines, chaque province, d'après le système du recrutement, a son armée toute prête à embrasser sa querelle;

5° Un régiment peut être moissonné tout entier dans une campagne. Et il viendra se recruter au milieu des mêmes familles encore en deuil de la première partie de leur jeunesse;

6° Enfin, les soldats d'un même pays s'entretiennent sans cesse de leurs regrets, ce qui souvent produit la nostalgie, le mal du pays, et dans tous les cas, ce qui affaiblit les liens de la discipline et repousse les habitudes militaires.

En définitive, l'armée prussienne paraît être une garde nationale perfectionnée, très-propre à la défense du pays, — très-peu aux guerres lointaines.

SEPTIÈME LEÇON.

Organisation militaire de l'empire d'Autriche.— Institutions politiques. — Divisions territoriales.
Institutions militaires.—Armée permanente.—Etats-majors.—Troupes. —Corps hors ligne.
Réserves autrichiennes. — Régiments-frontières.
Diverses autres parties des institutions militaires autrichiennes.
Armée de la confédération germanique.
Coup d'œil sur l'armée piémontaise.

I.

Considérations générales. — Le gouvernement de l'Autriche était un gouvernement absolu. Un décret impérial tout récent vient de le transformer en gouvernement constitutionnel.

Le budget de l'Autriche est de 270 à 275 millions de florins, ce qui fait environ 900 millions de francs.

Les frontières de l'Autriche sont bonnes à l'ouest contre les puissances occidentales, au nord contre la Prusse, au sud contre la Turquie. Mais elles sont ouvertes à l'est vers la Pologne et la Russie.

La population de l'Autriche est de 36 millions d'habitants. Cette population n'est pas homogène, car l'Autriche est une agrégation de provinces qui manquent d'unité.

Ces provinces sont au nombre de douze : l'archiduché d'Autriche, le duché de Styrie, le royaume d'Illyrie, le Tyrol et le Voralberg, le royaume de Bohême, le margraviat de Moravie, le royaume de Gallicie, la Hongrie, la Croatie et l'Esclavonie, la Transylvanie, le royaume de Dalmatie, le royaume Lombard-Vénitien

ou plutôt la Vénétie. —Toutes ces provinces ont conservé leur nationalité particulière.

Ce n'est pas comme en France, où le Flamand, le Breton, le Picard, le Normand, etc..., sont Français depuis des siècles, ayant la même langue, les mêmes usages et les mêmes lois.

En Autriche, on reconnaît parfaitement le Hongrois, la Croate, le Bohême, l'Italien, etc...

Le gouvernement s'efforce d'établir la fusion entre ces différents peuples. Et pour cela l'Empereur a ordonné l'emploi de la langue allemande dans tous les corps pour le commandement. Il nomme en même temps des officiers allemands dans les régiments hongrois ou italiens, et réciproquement.

Néanmoins le défaut d'homogénéité subsistera longtemps encore dans l'armée autrichienne.

C'est là le plus grand inconvénient que présente le système militaire autrichien.

Il en présente encore un autre sous le rapport de l'organisation. Le nombre des officiers et des sous-officiers est généralement trop restreint comparativement au nombre des soldats sous leurs ordres, ce qui rend l'armée lourde. — De plus, les finances autrichiennes sont obérées depuis longtemps par le poids que leur impose l'entretien d'une armée trop nombreuse. Le budget de 1860 est en déficit de 96 millions. — Le gouvernement est endetté envers la banque.

La dette publique est de plus de 6 milliards.

Les billets ont eu un cours forcé.

Les paiements en argent ont été suspendus à diverses époques. Enfin il y a eu de grandes malversations dans l'administration, etc...

En revanche le système militaire autrichien est remarquable par les ressources en chevaux, fourrages et

subsistances que présentent certaines portions du pays. —Il l'est encore par l'esprit belliqueux de certaines parties de la population ; enfin par la considération et les prérogatives attachées à l'état militaire.

Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, l'Europe a été frappée de la facilité avec laquelle l'armée autrichienne se relevait de ses désastres, réparait ses pertes et ressuscitait pour ainsi dire.

Elle le devait à la puissance et à la vitalité de sa constitution militaire.

Aujourd'hui l'Autriche est une des cinq grandes puissances de l'Europe. Quoique battue par nous en Italie dans la campagne de 1859, quoique l'on annonce sa décadence, elle n'en joue pas moins un grand rôle dans les affaires du monde.

II.

La force publique en Autriche présente trois éléments :

1° L'armée de ligne ;

2° La réserve de l'armée ;

3° La population militaire des frontières.

Organisation de l'armée. — L'empereur en est le chef. Il a près de lui le conseil aulique, chargé de la haute direction des opérations, et il se sert comme intermédiaire pour la transmission de ses ordres du ministre de la guerre.

L'état-major général est peu nombreux; il comprend :

4 feld-maréchaux ;
18 feld-zeugmeisters, généraux de cavalerie ou généraux d'armes spéciales;
112 feld-maréchaux-lieutenants ;
130 généraux-majors.

Le corps d'état-major comprend :

4 généraux ;
43 officiers supérieurs ;
80 capitaines.

Ces officiers forment les états-majors des corps d'armée. Ils ne remplissent pas les fonctions d'aides de camp. Il y a un corps particulier d'aides de camp ou d'adjudants, composé de :

4 officiers généraux ;
42 officiers supérieurs ;
78 officiers inférieurs.

Il faut ajouter au corps d'état-major celui des ingénieurs-géographes, qui comprend :

9 officiers supérieurs ;
30 capitaines ou lieutenants.

Nous trouvons ensuite la garde particulière de l'empereur, qui se compose de :

1 compagnie d'archers (officiers) ;
1 compagnie de trabans (sous-officiers) ;
La gendarmerie de la garde ;
La garde du château.

Il n'y a pas de garde impériale, comme en France et en Prusse.

La réserve de l'armée autrichienne est formée par vingt bataillons de grenadiers, à raison de deux compagnies par régiment de ligne. — Cette réserve n'est pas permanente.

Pour l'armée de ligne, son organisation a été réglée par un statut donné à Milan le 25 janvier 1857 et applicable le 1er mars.

L'infanterie autrichienne se composait alors de la manière suivante :

62 régiments de ligne;
25 bataillons de chasseurs à pied ;
1 régiment de chasseurs du Tyrol à 8 compagnies ;
14 régiments-frontières ;

plus 5 bataillons de garnison à 6 compagnies recevant les hommes qui ne remplissaient pas les conditions nécessaires pour un bon service de guerre, à peu près comme nos vétérans.

Après la guerre d'Italie, de 62 le nombre des régiments d'infanterie a été porté à 80,

Et celui des bataillons de chasseurs élevé à 40.

Chaque régiment a maintenant 3 bataillons; et en temps de guerre, il aura une division de réserve.

Chaque bataillon a 6 compagnies.

Le régiment sur pied de paix est fort de 3,000 hommes.

Sur pied de guerre, son effectif est de 6,000.

L'état-major d'un régiment comprend :

1 colonel-propriétaire (disposition surannée qui date de la guerre de Trente ans, et qui n'est plus en harmonie avec l'esprit moderne);
1 colonel-commandant;
1 lieutenant-colonel;
3 ou 4 majors;
1 adjudant de régiment;
3 adjudants de bataillon.

Le cadre d'une compagnie comprend :

1 capitaine;
1 lieutenant en 1er;
1 lieutenant en 2e;
2 sergents-majors;
12 sous-officiers et caporaux;
120 hommes sur le pied de paix;
280 hommes sur le pied de guerre.

La cavalerie autrichienne comprend :

8 régiments de cuirassiers;
8 id. de dragons;
12 id. de hulans;
12 id. de hussards ;
10 escadrons de dragons d'état-major, dont je parlerai plus tard;
et 14 divisions des confins, formant 28 escadrons.

Les régiments de cuirassiers et de dragons ont 6 escadrons. Les régiments de hulans et de hussards en ont huit.

Le recrutement de la cavalerie se fait dans les provinces les plus riches en chevaux. Ainsi l'Italie ne fournit qu'un seul régiment. La Bohême en fournit 8. La Hongrie fournit presque tous les hussards.

L'état-major d'un régiment de cavalerie se compose de :

1 colonel-propriétaire;
1 colonel-commandant;
1 lieutenant-colonel;
2 ou plusieurs majors;
1 petit état-major.

Le cadre d'un escadron comprend :

1 capitaine en 1er;
1 capitaine en 2e;
2 lieutenants;
2 sous-lieutenants;
2 maréchaux de logis chefs;
12 sous-officiers et brigadiers;
162 hommes et 150 chevaux.

Il y a de plus, dans chaque escadron, 6 domestiques militaires pour les officiers.

Les hommes non montés forment un escadron de dépôt. Ils reçoivent les remontes, hommes et chevaux, et sont chargés de les instruire.

L'artillerie se compose comme en France :

d'un état-major ;
et de troupes.

Les troupes comprennent :

12 régiments d'artillerie de campagne ;
1 régiment d'artillerie de côtes,
1 régiment de fuséens, de 4,000 hommes et de 2,500 chevaux ;
14 garnisons d'artillerie ;
et 1 corps d'ouvriers.

Chaque régiment d'artillerie de campagne a :

4 batteries de 6 livres ;
3 de 12 ;
6 à cheval ;
et 1 batterie d'obusiers longs.

Chaque batterie est de 8 pièces :

Les canonniers ne conduisent pas les pièces. Il y a, comme en Prusse, des attelages du train des équipages.

Les 14 garnisons d'artilleries sont réparties dans 14 districts et sont destinées à servir l'artillerie des places fortes. Elles présentent un effectif d'environ 10,000 hommes.

Telle est l'organisation des corps de ligne.

Pour les corps hors ligne, nous avons le génie, qui comprend :

1 état-major ;
et des troupes.

L'état-major comprend des généraux ; directeurs, inspecteurs, membres du comité ; et des officiers de tous grades employés à des travaux spéciaux.

Les troupes comprennent 12 bataillons à 4 ou 5 compagnies, organisés en brigades.

Les garnisons principales du génie sont Vienne; Krems, Cracovie et Ofen.

La compagnie du génie en temps de paix est de 100 hommes et de 150 en temps de guerre.

Le cadre se compose de :

1 capitaine;
1 lieutenant:
2 sous-lieutenants;
4 sergents-majors;
4 guides ou conducteurs de mineurs;
12 caporaux;
12 appointés;
2 clairons.

Il y a des compagnies de mineurs et des compagnies de sapeurs.

Après le génie, nous trouvons les troupes d'état-major, savoir :

1° Le corps des pionniers, composé de 6 bataillons à 4 compagnies, et chargé de tout ce qui regarde les routes;

2° Le corps des pontonniers formant 1 bataillon de 6 compagnies, chargé des ponts de bateaux;

3° Le bataillon des Tchaïskistes, manœuvrant des tchaisks ou chaloupes canonnières sur le Danube, sur la Save et sur les lacs. Ils sont cantonnés sur leurs bords. Ils ont été réunis dernièrement au corps des pontonniers.

En temps de guerre, le corps d'état-major a, de plus, un régiment d'infanterie et un régiment de dragons, dont la force est augmentée suivant les besoins par le conseil aulique. Ces régiments fournissent des ordonnances aux divers quartiers généraux.

Puis vient le train des équipages qui est chargé de

pourvoir aux attelages de toutes les voitures de l'armée. Il comprend :

1 état-major ;
et des troupes.

L'état-major se compose de :

1 colonel commandant ;
2 lieutenants-colonels ;
4 majors ;
42 capitaines ;
53 lieutenants ;
170 sous-lieutenants ;
et 40 adjudants.

Les troupes sont partagées en 12 divisions d'équipages.

Chaque division comprend un certain nombre de chevaux d'administration et 20 attelages de batteries divisionnaires. Le train des équipages est chargé de la conduite des pièces d'artillerie, du transport des vivres, des approvisionnements, du trésor, etc...

Comme corps hors ligne, nous trouvons encore la *gendarmerie* qui est chargée de la police à l'intérieur et aux armées.

Après les corps hors ligne, viennent les états-majors et les divers services, comme dans l'armée française.

D'abord l'état-major des places qui comprend :

20 généraux ;
20 colonels ou lieutenants-colonels ;
40 majors ;
55 capitaines ;
30 lieutenants ;
30 sous-lieutenants ;
0 auditeurs ;
20 officiers de santé ;
8 comptables ;

Et un nombre variable de sous-officiers destinés aux emplois de greffier, de portier-consigne et autres.

L'état-major des places est chargé de la défense des places.

Le corps administratif se compose de :

19 ordonnateurs ou chefs de section ;
102 commissaires { généraux ; supérieurs ; des guerres ;
80 adjoints ;
et 30 aspirants ou commis.

Ce corps dirige, gère et contrôle les divers services administratifs de l'armée autrichienne.

L'auditoriat comprend les membres des tribunaux militaires, les rapporteurs, les commissaires impériaux, et même les juges des conseils de guerre.

Il y a :

des auditeurs généraux ;
des auditeurs supérieurs de 1re et 2e classe ;
des auditeurs ordinaires de 1re, 2e et 3e classe.

L'armée autrichienne présente, comme l'armée prussienne, une organisation d'ensemble.

Avant 1859, elle formait 4 armées et 12 corps d'armée.

Un 13e corps fut créé pour la guerre d'Italie,

A partir du 1er janvier 1860, l'armée autrichienne fut répartie en 8 corps d'infanterie et un de cavalerie :

le 1er corps est à Prague ;
le 2e — à Vienne ;
le 3e — à Klagenfurth ;
le 4e — à Brünn ;
le 5e — à Vérone ;

le 6e corps est à Pesth;
le 7e — à Trévise;
le 8e — à Padoue;
le corps de cavalerie à Pesth.

L'effectif de l'armée autrichienne, sur le pied de paix, est de 350,000 hommes, et de 600,000 sur le pied de guerre.

III.

Réserves et régiments-frontières. — Derrière l'armée permanente, nous trouvons en Autriche une réserve de l'armée; cette réserve est analogue à la réserve française; elle comprend les hommes qui sont renvoyés en congé illimité après un certain nombre d'années de service.

Les effets d'habillement et d'équipement des hommes de la réserve restent déposés dans des magasins jusqu'à l'entière libération de ces hommes.

Le statut organique pour la réserve de l'armée autrichienne comprend 26 articles.

Avant 1852, il y avait encore, comme réserve nationale, une landwehr armée, organisée et équipée. Cette institution remontait à 1809 et était due à l'archiduc Charles ; elle a été supprimée et remplacée par des cinquièmes bataillons dits de dépôt, dans chaque régiment.

Enfin, je comprends encore dans les réserves autrichiennes les régiments-frontières, et je vais entrer dans quelques détails sur leur organisation.

Vers 1576, la frontière de l'Autriche, du côté de la Turquie, était dévastée par les invasions. Les habitants émigraient en masse.

L'empereur Rodolphe et la Diète germanique s'oc-

cupent de reconstituer une barrière pour arrêter les nouveaux barbares.

Ils cherchent à y établir une population belliqueuse qu'ils attirent en lui donnant des terres et des priviléges.

Le territoire est divisé en généralats.

Ceux-ci en arrondissements.

Les arrondissements en régiments.

Les régiments en bataillons.

Les bataillons en compagnies ou waïwodies.

Jusqu'en 1750, les régiments-frontières ne furent employés que sur la frontière de Turquie. On en vit paraître cependant dans la guerre de Trente-Ans, mais seulement en corps francs et en partisans. On les appelait les Manteaux rouges en raison de leur costume.

Vers 1750, Marie-Thérèse, au milieu des embarras de la guerre de Sept-Ans, fit appel au dévouement de tous ses sujets, et les régiments-frontières entrèrent alors dans l'armée autrichienne,

Aujourd'hui, ils en représentent un élément important, et ils peuvent être considérés comme appartenant aux réserves nationales.

Le territoire est toujours divisé de la même manière.

Les habitants sont organisés militairement en compagnies, bataillons, régiments, qui représentent à la fois des circonscriptions territoriales, des unités d'organisation militaire et des unités d'organisation administrative.

Les terres sont distribuées entre les familles qui les possèdent collectivement.

Le chef de la famille en est l'administrateur. Les individus ne possèdent pas.

Le capitaine réside au centre de sa compagnie; il la réunit tous les 15 jours.

Il a près de lui un lieutenant d'économie qui est chargé de l'administration.

Le chef de bataillon réside au centre de son bataillon; il le réunit tous les 3 mois.

Le colonel réside au centre de son régiment; il doit en voir toutes les parties au moins une fois par an; il a auprès de lui un capitaine d'économie qui est chargé de l'administration du régiment.

Chaque régiment-frontière fournit en temps de paix un bataillon de 1000 hommes armés, habillés, prêts à marcher. En temps de guerre, chaque régiment fournit 3 bataillons.

Pendant la paix, les régiments-frontières restent sur leur territoire. Ils fournissent pour la surveillance de la frontière des postes et des patrouilles qui composent ce que l'on appelle le cordon militaire. De plus, on les rassemble à certaines époques déterminées pour les exercices d'instruction.

En temps de guerre, les régiments-frontières entrent dans la composition des armées actives.

La durée du service dans les régiments-frontières est de 12 ans.

Il y a 14 régiments.

Le rapport entre le chiffre des troupes et celui de la population est d'environ 1/50.

L'impôt se paie en nature, blé, laines, journées de travail.

Le blé sert à nourrir les habitants et les soldats; la laine à les habiller; les journées de travail servent à l'entretien des routes et aux choses d'utilité publique.

Telles sont les réserves autrichiennes.

IV.

Suite des institutions militaires de l'Autriche. — Examinons les autres institutions militaires de l'Autriche :

D'abord le recrutement :

L'armée autrichienne se recrute par engagements volontaires et par conscription.

La conscription, établie en 1851, se rapproche beaucoup de la conscription française.

Même tirage au sort, mêmes exemptions légales, mêmes dispenses, etc.

La durée du service est de 8 ans.

Le tirage peut porter sur toutes les classes.

Une seule, la 8e est définitivement libérée. Les cinq avant-dernières ne sont requises qu'en cas d'urgence et avec dispense pour les hommes mariés qui en font partie.

Les régiments d'infanterie et de cavalerie se recrutent toujours dans les mêmes districts de manière à être composés d'hommes du même pays, ayant les mêmes mœurs et la même langue.

Les corps spéciaux choisissent leurs soldats dans tout l'Empire.

L'exonération est en usage dans l'armée autrichienne. Le produit des exonérations est versé directement au Trésor.

Pour les remontes, l'Autriche emploie la production directe et les achats.

La production directe s'effectue dans 5 haras considérables, qui, en une seule année, vers 1831, ont donné 30,000 chevaux.

Pour les achats, l'Autriche a des établissements

analogues à nos dépôts de remonte. Elle achète de plus beaucoup de chevaux en Russie.

Discipline et justice militaires. — La discipline autrichienne est sévère. Le bâton n'est plus d'un emploi ostensible; cependant il est et il sera encore longtemps en usage.

Les peines ordinaires sont les corvées, les factions hors tour, la parade, la prison, l'envoi dans les compagnies de discipline, etc.

La justice militaire présente des tribunaux de 2 degrés.

1° les conseils de régiment;
2° le tribunal d'appel à Vienne.

Les parquets sont formés par les auditeurs.

Avancement et récompenses. — Les colonels propriétaires nomment à tous les emplois vacants de sous-officiers.

Les sous-lieutenants sortent des sous-officiers et des écoles militaires, c'est-à-dire des Académies.

Les derniers subissent des examens.

De sous-lieutenant à capitaine l'avancement a lieu à l'ancienneté.

L'Empereur nomme ensuite à tous les emplois depuis le grade de capitaine jusqu'à celui d'officier général, sur la proposition du conseil aulique qui a presque toujours égard à l'ancienneté.

Les ordres militaires de l'Autriche sont :

Ceux de Marie-Thérèse, de Saint-Étienne de Hongrie, de Léopold, de la couronne de fer et du Mérite militaire.

Chacun de ces ordres a une hiérarchie de grands-croix, commandeurs, chevaliers, etc.

L'Autriche a de plus des médailles, comme les autres puissances européennes.

Administration. — Le commissariat dont j'ai indiqué précédemment le personnel, est chargé de l'administration d'ensemble.

L'État fournit tout aux corps. Il n'y a pas de masse individuelle pour les hommes.

L'Autriche possède de grands magasins centraux appelés *magasins de la monture militaire*, où l'on réunit des approvisionnements de toute espèce et d'où une armée entière pourrait sortir complétement habillée, armée et équipée.

L'administration régimentaire a lieu sous les ordres directs du colonel sans conseil d'administration. Elle se fait au moyen d'une chancellerie, composée dans chaque régiment d'un capitaine et de 8 fourriers.

Instruction. — L'instruction militaire n'offre rien de particulier, mais il faut remarquer le système d'instruction intellectuelle que possède l'Autriche.

Les établissements qui en dépendent sont :

1° 50 maisons d'enfants de troupe;
2° 2 écoles de cadets;
3° 1 académie d'ingénieurs;
4° 1 école de pionniers;
5° des écoles d'artillerie;
6° 1 école d'équitation;
7° 1 académie de médecine et de chirurgie;
8° 1 institut vétérinaire, etc....

Établissements militaires.— Ces établissements, qui forment le septième élément du système militaire autrichien, se composent d'après le statut du 25 janvier :

Des caisses, des magasins, des entrepôts, des hôpitaux, des prisons, des établissements de discipline, des haras, d'un institut géographique militaire, de

cinq maisons d'invalides, d'arsenaux; parmi ceux-ci on distingue le grand arsenal de Vienne qui contient un matériel considérable et 200,000 fusils. Il y a encore des ateliers de construction, des fonderies, des manufactures d'armes, etc.

Tel est l'ensemble du système militaire autrichien, qui présente une grande économie et des éléments remarquables de vitalité.

IV.

Armée de la Confédération germanique. — Cette armée se compose des contingents fournis par les divers États qui font partie de la Confédération.

Le contingent ordinaire de chaque État est fixé au 1/100 de la population, avec une réserve du 1/300 et égale au 1/3 de l'effectif du contingent actif.

L'armée de la Confédération comprend dix corps. Chaque corps est fort au moins de deux divisions, chaque division de deux brigades, chaque brigade de deux régiments, et chaque régiment de deux bataillons.

Pour la cavalerie, chaque régiment doit être au moins de quatre escadrons.

Les bataillons doivent être de 800 hommes;

Les escadrons de 150 hommes.

Chaque corps d'armée a en moyenne 60 bouches à feu de campagne.

L'Autriche fournit les 1er, 2e et 3e corps, avec un effectif de 142,000 hommes.

La Prusse fournit les 4e, 5e et 6e corps, d'une force à peu près égale (120,000 hommes).

Le 7e corps, fort de 55,800 hommes est fourni par la Bavière.

Le Wurtemberg, la Hesse et le grand duché de Bade fournissent le 8ᵉ corps de 35,000 hommes.

La Saxe et le duché de Nassau fournissent le 9ᵉ corps de 29,000 hommes.

Enfin, le Hanovre et les villes anséatiques fournissent le 10ᵉ corps de 20,000 hommes.

L'effectif de cette armée est d'environ 400,000 hommes avec 600 bouches à feu, en ne comptant que les forces actives.

C'est évidemment une force considérable. Mais cependant elle est moins redoutable qu'elle le paraît, en raison de la différence des règlements, des manœuvres, de l'armement; par suite de la divergence des intérêts; et enfin par les jalousies qui existent entre les puissances allemandes et qu'il serait facile d'exploiter, dans toute autre guerre qu'une guerre absolument nationale.

La Prusse et l'Autriche sont presque toujours en désaccord. Elles l'ont montré dans ces dernières années, à propos de l'affaire de Neufchâtel et de la garnison de Rastadt, et à propos de la guerre d'Italie qui les a divisées plus profondément encore que par le passé.

La Bavière et d'autres États secondaires forment dans la Confédération un troisième groupe d'intérêts différents des deux premiers.

V.

Armée piémontaise. — Il me reste à dire deux mots de l'armée piémontaise qui a combattu avec honneur auprès de la nôtre en Orient, et qui semble être en Europe l'antagoniste directe de l'armée autrichienne.—

Avant 1859, la population du pays était de 4 millions 500,000 habitants.

Les recettes pour 1851 avaient été d'environ 145 millions de francs.

L'armée comprenait :

30 généraux ;
3,000 officiers ;
45,000 soldats ;
et 5,000 chevaux.

La marine se composait d'environ 40 navires de guerre et 900 canons.

L'armée sarde était organisée en six divisions :

Cinq d'infanterie.

Une de cavalerie.

Sa force sur le pied de paix était d'environ 40,000 hommes ; sur le pied de guerre, de 60,000.

L'infanterie se composait de dix brigades, dont une de la garde.

Chaque brigade avait deux régiments.

Chaque régiment deux bataillons de guerre et un bataillon de dépôt.

Il fallait joindre à cette infanterie de ligne :

10 bataillons de bersaglieri ou infanterie légère.

La cavalerie se composait de 6 régiments de chevau-légers.

L'artillerie comptait 12 compagnies de campagne, dont 10 à pied et 2 à cheval. Plus, 12 compagnies de canonniers de place.

Chaque compagnie servant une batterie de huit pièces.

Deux compagnies à pied étaient dites de position et avaient un calibre plus fort.

Le génie comprenait deux bataillons de 600 hommes.

Il y avait ensuite et dans la proportion des besoins, des états-majors et corps hors ligne, savoir : un état-major général ; un corps d'état-major ; un corps de l'intendance ; un état-major des places ; un corps du train des équipages ; un corps de gendarmerie ; des compagnies de vétérans, etc.

Le recrutement était analogue au nôtre.

La réserve était formée de la manière suivante :

On divisait d'abord le contingent en deux parties :

La première partie comprenant les soldats d'ordonnance qui servaient huit ans.

La deuxième partie comprenant les soldats provinciaux qui servaient seize ans.

Ces derniers recevaient une première instruction, puis étaient renvoyés dans leurs foyers en congé illimité, et ils ne pouvaient être rappelés qu'en temps de guerre. C'était une sorte de landwehr ou de garde nationale.

Le contingent piémontais était d'environ 17,000 hommes par an. Sur ce chiffre, 9,000 formaient la première catégorie (soldats d'ordonnance ou service actif.

8,000 formaient la deuxième catégorie (soldats provinciaux ou service de réserve), qui étaient réunis au moins pendant trois mois dans un camp d'instruction et qui étaient à la disposition du Gouvernement jusqu'à l'âge de trente-six ans.

Plus tard, ce temps de service fut réduit. Il était, en 1859, de cinq ans sous les drapeaux et de six ans dans les foyers : total onze ans.

Le Piémont possédait comme toutes les puissances européennes, des établissements du matériel ; casernes, hôpitaux, etc.

Après la campagne de 1859, le royaume de Piémont devint le royaume de l'Italie septentrionale, ayant une population de 12 millions d'habitants, comprenant le Piémont, la Lombardie, la Toscane, les duchés de Parme et de Modène, ainsi que les Romagnes. Ce nouveau royaume pouvait mettre sur pied une armée de 250,000 hommes.

Enfin aujourd'hui, une nouvelle révolution est en train de s'accomplir, et une sixième grande puissance semble surgir à l'horizon.

Ce sera le royaume d'Italie, ayant une population de 26 millions d'habitants, et pouvant mettre sur pied une armée de 500,000 hommes. L'avenir résoudra cette question.

HUITIÈME LEÇON.

Système militaire de la Russie. — Considérations générales.
Tableau de l'armée russe.— Armée active;— Corps spéciaux.—Troupes irrégulières.
Divers autres éléments du système militaire de la Russie.
Coup d'œil sur l'organisation militaire de l'Angleterre.
Conclusion de la première partie du cours.

I.

Considérations générales. — La Russie a un territoire de 22 millions de kilomètres carrés, dont 5 millions, 400 mille en Europe.

Sa population est d'environ 60 millions d'habitants.

Une grande partie de cette population est composée d'esclaves ou de serfs, qui appartiennent à la couronne et à quelques milliers de familles nobles.

De plus, cette population est formée de quinze races principales. Grands et petits Russes, Slaves, Polonais, Finnois, Tartares, Caucasiens, etc..., dont l'assimilation n'est pas encore complète.

On estime les revenus de la Russie à environ 450 millions; sa dette à environ 2 milliards.

Les frontières de la Russie ne sont vulnérables que du côté de l'Europe. Au nord, elle est couverte par la mer; à l'est, par des contrées presque désertes; au sud, par les montagnes du Caucase et la mer Noire.

Le Gouvernement est une monarchie absolue. Néanmoins, l'aristocratie du pays exerce une certaine action morale dans l'Etat.

L'Empereur a auprès de lui le conseil de l'Empire qui joue à peu près le rôle de notre conseil d'État.

Pour la composition de l'armée, la noblesse et une certaine partie de la bourgeoisie fournissent les officiers. Les serfs donnent les soldats.

Ceux-ci, endurcis au froid, aux fatigues et aux privations, présentent une infanterie redoutable, quoiqu'un peu lourde. La cavalerie régulière est belle et bien montée, car la Russie possède de grandes ressources en chevaux. La cavalerie irrégulière est nombreuse et fournit d'excellents éclaireurs.

L'état militaire est très-considéré en Russie, trop peut-être, car tout repose sur l'armée. Et, dit Talleyrand, on peut s'appuyer sur les baïonnettes, mais non pas s'y asseoir.

Voilà les avantages du système militaire russe.

Les inconvénients tiennent à son mode d'administration, à l'absence d'industrie, aux difficultés du recrutement et des voies de communication. Au moment de la guerre d'Orient, les renforts envoyés à l'armée avaient à parcourir 600 kilomètres, à travers des steppes, sur de mauvaises routes. On emmenait jusqu'en Crimée les charrettes et les paysans, sans fourrages et sans indemnité. Enfin, dans la même guerre, la Russie a montré le peu de développement de son crédit; elle avait de la peine à emprunter 200 millions, tandis que les puissances occidentales trouvaient facilement trois milliards.

J'emprunte à un ouvrage intitulé : *Étude sur l'avenir de la Russie*, les observations suivantes, que je signale sans en discuter la valeur :

« La discipline de l'armée russe laisse à désirer. On en a fait une question de formes extérieures, basée sur la crainte et la servilité, nullement sur le respect et l'attachement à la personne du supérieur. Les soldats sont traités avec brusquerie et brutalité.

« Les vivres, fourrages, habillements, munitions sont fournis par les chefs de corps : aussi les soldats sont mal nourris, et la comptabilité présente des malversations nombreuses.

« Les exercices sont continuels, interminables, et tiennent plus à la parade qu'à l'utilité.

« Les recrues sont arrachées de leurs foyers avec brutalité, envoyées au loin, conduites sous escorte à leurs régiments, avec une perspective de 15 ans de service. Ces causes réunies produisent une mortalité considérable. »

Il faut ajouter qu'aujourd'hui la Russie se transforme : elle perfectionne toutes ses institutions ; elle affranchit ses paysans ; elle crée un réseau de chemins de fer ; elle cherche à faire disparaître les inconvénients de son organisation, tout en conservant ses avantages.

En 1814, pendant que la Prusse et l'Autriche jouaient dans la coalition le rôle que j'ai indiqué, la Russie y tenait le premier rang, aussi bien dans les conseils que sur les champs de bataille. Elle avait 300,000 hommes en campagne.

En ce moment, quoique battue par l'Angleterre et la France dans la campagne d'Orient, elle n'en est pas moins considérée comme une des puissances prépondérantes de l'Europe.

II.

La force publique en Russie présente cinq éléments principaux :

L'armée active ;
Les corps spéciaux ;
Les troupes irrégulières ;
Les colonies militaires et troupes de garnison ;
Enfin les réserves.

Voyons d'abord l'armée active.

L'Empereur en est le chef. Il transmet ses ordres par l'intermédiaire du ministre de la guerre. Il a une maison militaire très-nombreuse, composée d'aides de camp et d'officiers d'ordonnance.

Pour l'état-major général le cadre n'est pas limité. Il se compose de :

Feld-maréchaux ;
Généraux d'armée ;
Généraux-lieutenants ;
Et généraux-majors.

Le corps d'état-major qui vient ensuite comprend environ 400 officiers de tous grades, qui jouissent du privilége d'avoir un grade supérieur à celui dont ils sont titulaires. Ils ont deux grades de plus quand ils servent dans la garde.

Du corps d'état-major dépendent : le corps des *guides d'état-major* et celui des *topographes* qui se compose de 1000 à 1200 sous-officiers sortant des enfants de troupe.

Les troupes de l'armée active sont :

La garde impériale ;
Le corps des grenadiers ;
6 corps de l'armée de ligne ;
Et 1 corps de cavalerie de réserve.

Garde impériale. — La garde impériale se compose de trois divisions d'infanterie, ayant chacune deux brigades ; chaque brigade deux régiments ; le régiment, deux bataillons.

Il y a de plus dans chaque division un bataillon de chasseurs à pied.

La garde comprend ensuite deux divisions de cavalerie, une de cuirassiers et une de cavalerie légère.

L'artillerie de la garde se compose de :

1 brigade à cheval ;
3 brigades à pied ;
Et 1 parc.

La brigade à cheval comprend trois batteries actives et une de dépôt.

La brigade à pied comprend quatre batteries actives et une de dépôt.

Chaque batterie est de huit pièces et par conséquent l'artillerie de la garde compte environ 120 bouches à feu.

Le génie de la garde est composé d'un bataillon de sapeurs.

Et enfin, la garde comprend encore :

1 brigade du train des équipages ;
1 détachement de gendarmerie ;
1 équipage de ponts, etc...

Corps des grenadiers. — Le corps des grenadiers comprend trois divisions de grenadiers, chacune de deux brigades, de deux régiments à trois bataillons. Il y a de plus un bataillon de chasseurs à pied dans chaque division.

Le même corps comprend ensuite une division de cavalerie, composée de deux régiments de dragons, deux de hussards et deux de hulans ou lanciers.

Puis une division d'artillerie, composée, comme la précédente, de : une brigade à cheval, trois brigades à pied et un parc, avec 120 bouches à feu.

Les corps hors ligne des grenadiers sont :

1 bataillon de sapeurs.
1 brigade du train des équipages ;
1 détachement de gendarmerie ;
1 équipage de pont.

Corps de ligne.—Les six corps de l'armée de ligne ont

une organisation identique et analogue à celle des grenadiers.

L'ensemble de ces corps présente un total de :

72 régiments d'infanterie ;
36 — de cavalerie ;
Et 720 bouches à feu.

Le corps de cavalerie de réserve se compose de deux divisions de cuirassiers avec trente-deux bouches à feu.

Chaque régiment d'infanterie est organisé de la manière suivante :

L'état-major comprend :

1 colonel ;
1 trésorier ou quartier-maître, qui est en même temps capitaine d'habillement ;
1 adjudant de régiment ;
1 chirurgien de régiment.
1 pope ;
1 tambour-maître.

L'état-major du bataillon comprend :

1 commandant, lieutenant colonel ou major ;
1 adjudant de bataillon ;
1 chirurgien de bataillon.

La compagnie se compose de :

1 capitaine en 1er ;
1 capitaine en 2e ;
1 lieutenant ;
1 sous-lieutenant ;
1 enseigne ;
1 sergent-major ;
4 sergents ;
14 caporaux ;
4 tambours ;
2 clairons ;
et 230 soldats.

Chaque bataillon a quatre compagnies.

Chaque compagnie est divisée en deux pelotons.

Le bataillon est de 1000 hommes.

Il y a deux bataillons dans les régiments de la garde, trois dans la ligne et cinq dans les régiments du Caucase.

L'organisation d'un régiment de cavalerie est la suivante :

L'état-major comprend :

1 colonel ;
1 major pour 2 escadrons ;
1 trésorier qui est en même temps chargé de l'habillement ;
1 adjudant de régiment ;
1 chirurgien de régiment et 1 aide pour 2 escadrons ;
1 écuyer ;
1 pope ;
et 1 trompette-major.

L'escadron comprend :

1 capitaine en 1er ;
1 capitaine en 2e ;
2 lieutenants ;
2 cornettes ;
1 maréchal-des-logis chef ;
4 maréchaux-des-logis ;
12 brigadiers ;
3 trompettes ;
160 cavaliers dont 20 non-montés sur le pied de paix, et 200 dont 20 non-montés sur le pied de guerre.

Chaque régiment de cavalerie a huit escadrons actifs et un de dépôt.

L'organisation de l'artillerie est la suivante :

Dans chaque corps d'armée, comme je l'ai dit précédemment, il y a une division d'artillerie compre-

nant : une brigade à cheval, trois brigades à pied et un parc.

La brigade à cheval se compose de trois batteries actives et une de dépôt.

La brigade à pied se compose de quatre batteries actives et d'une de dépôt.

Chaque batterie est de huit pièces.

Les calibres sont le six et le douze.

Le génie se compose de :

1° Un état-major, comprenant environ 400 officiers de tous grades ;

Et 2° Des troupes, à raison d'un bataillon de sapeurs par corps d'armée.

Le bataillon du génie se compose de :

2 officiers supérieurs dont 1 chef de corps ;
1 adjudant ;
1 quartier-maître ;
2 chirurgiens ;
1 écrivain ;
plus 4 compagnies.

La compagnie comprend :

5 officiers ;
18 sous-officiers ou caporaux ;
1 écrivain ;
4 tambours ;
200 soldats.

Le train des équipages a une organisation qui correspond à l'organisation générale. Il y a une brigade par corps d'armée et un bataillon par division.

Les voitures sont de deux formes : les unes à quatre roues, attelées de quatre chevaux ; les autres à deux roues et attelées de trois chevaux de front.

La gendarmerie fait le service des quartiers géné-

raux et des arrondissements du territoire; son organisation correspond à celle de l'armée; elle est secondée dans son service par les troupes de garnison que nous verrons plus tard.

Le corps chargé de l'administration en Russie s'appelle le corps du commissariat. Il se compose d'intendants et de commissaires divisés en plusieurs classes.

Son action est très-secondaire, parce que les chefs de corps sont chargés de fournir aux troupes la plus grande partie de ce dont elles ont besoin.

Voilà l'organisation de l'armée active en Russie.

Corps spéciaux. — Ensuite viennent les corps spéciaux, au nombre de quatre.

Le premier est le corps du Caucase, qui se compose de :

1 division de grenadiers du Caucase, de 4 régiments à 5 bataillons;
3 divisions d'infanterie à 4 régiments;
1 bataillon de chasseurs à pied;
et enfin 30 ou 40 bataillons de garnison, formant ce que l'on appelle la ligne du Caucase.

La cavalerie est formée de quatre régiments de dragons.

L'artillerie de seize batteries, dont trois de montagne.

Le génie est formé d'un bataillon de sapeurs.

Le train des équipages est représenté par une brigade.

Enfin, le corps du Caucase comprend encore des troupes irrégulières ou des cosaques et des régiments indigènes ou des milices.

Le deuxième corps spécial est celui d'*Orenbourg*, sur la limite du pays des Kirghiz.

Il comprend une division d'infanterie de onze bataillons avec les cosaques irréguliers de l'Oural et d'Orenbourg.

Le troisième corps est celui de Sibérie, formé aussi d'une division d'infanterie et de cosaques.

Le quatrième corps est celui de Finlande, comprenant :

1 division d'infanterie;
Les tirailleurs finnois ;
Des cosaques;
De l'artillerie et un bataillon de sapeurs ;

Tels sont les corps spéciaux.

Troupes irrégulières. — Puis nous trouvons dans le système militaire russe les troupes irrégulières, c'est-à-dire les cosaques.

Ils sont organisés en *pulks* ou régiments de 800 cavaliers. Chaque régiment a six sotnias ou six escadrons.

On compte 146 régiments de cosaques, mais une bonne partie doit être considérée comme une sorte de milice territoriale attachée à la défense du sol. Tels sont les cosaques du Caucase, ceux d'Orenbourg, de Sibérie, d'Astracan, etc.

Les cosaques du Don sont les plus nombreux. Ils fournissent deux régiments de la garde et cinquante-quatre de la ligne, avec une batterie de la garde, neuf batteries actives et trois de dépôt.

En 1855, la Russie avait mobilisé soixante-dix régiments de cosaques. C'était une guerre défensive. Dans le cas d'une guerre offensive, elle ne paraît pas pouvoir disposer de plus de quarante à cinquante régiments. Les cosaques sont d'excellents éclaireurs et rendent de grands services à l'armée russe.

Il y a aussi quelques bataillons de cosaques, mais

leur nombre est très-petit, comparativement à celui des escadrons.

D'après l'almanach de Gotha, il n'y a que 31 bataillons pour 813 escadrons.

Après les cosaques viennent comme éléments de la force publique les troupes de garnison et les colonies militaires.

Troupes de garnison et colonies militaires. — Les troupes de garnison se composent de quarante-huit bataillons sédentaires, faisant le service de gendarmerie. Ce sont des espèces de vétérans, comprenant des officiers et sous-officiers déjà âgés, avec ce qu'il y a de moins bon dans le recrutement.

Il y a un bataillon par province. Cette gendarmerie mal composée a principalement pour rôle de recevoir et d'escorter les recrues.

Les colonies militaires russes correspondent aux régiments-frontières autrichiens.

Pierre le Grand et Catherine avaient tenté plusieurs essais de colonies militaires. Alexandre les renouvela en 1817, après avoir vu les résultats obtenus par l'Autriche.

On essaya d'abord des colonies d'infanterie qui ne réussirent pas. Puis des colonies de cavalerie, sous la direction du comte de Witt, et celles-ci subsistent encore aujourd'hui.

Pour l'organisation de ces colonies, on choisit des terres de la Couronne que l'on distribua à des populations civiles encadrées militairement. On leur bâtit des habitations sur un plan régulier. Chaque maison correspondant à l'étendue de terre que peut cultiver dans l'année une seule charrue avec quatre paires de

bœufs et une paire de chevaux, dut loger et entretenir un cavalier.

Chaque village fut composé de 190 maisons, de manière à loger un escadron.

Neuf villages formèrent un régiment de huit escadrons actifs et un de dépôt. Au centre de ces neuf villages, on éleva les maisons de l'état-major du régiment avec un manége, un hôpital, des magasins, enfin le casernement nécessaire pour un escadron. Tous les escadrons du régiment viennent successivement s'y établir et passent ainsi sous les yeux du colonel.

Deux régiments forment une brigade.

Deux brigades forment une division. Et il y a huit divisions de cavalerie colonisées de cette manière sur les rives du Dniéper et du Bug.

Les colonies militaires russes diffèrent des régiments-frontières autrichiens sous plusieurs rapports :

1° En Russie, la population civile est administrée par un cadre distinct du cadre militaire;

2° Les troupes ne sont pas confondues avec la population ;

3° Enfin, les colonies militaires ne s'appliquent qu'à de la cavalerie, tandis que les régiments-frontières autrichiens ne donnent que de l'infanterie. Cette différence s'explique par la différence de nature des deux contrées. Les bords du Dniéper présentent un pays presque désert, peu accidenté et riche en fourrages. Les bords du Danube, au contraire, offrent un pays pauvre, montagneux et peuplé.

Troupes de réserve. — J'arrive aux réserves russes. Des congés illimités sont accordés en grand nombre pendant la paix aux hommes qui ont déjà fait un certain nombre d'années de service, par exemple, dix ou

douze ans. Ces hommes reprennent la vie civile, mais ils peuvent être rappelés en temps de guerre, pour compléter les cadres de l'armée active, ou pour former des bataillons de réserve, ayant une certaine analogie avec les landwehrs prussiennes.

Les cadres de ces bataillons sont permanents et représentent les dépôts de recrutement de la Russie. Ils administrent les recrues et les réserves, en même temps ils les instruisent. Il y a des bataillons de réserve de deux levées, de 1re et de 2e.

Pour chaque régiment de ligne, il y a un bataillon de première levée et un bataillon de deuxième, ce qui a fait dire au maréchal Marmont, à une certaine époque, que les régiments russes étaient à six bataillons.

Chaque levée présente un effectif d'environ 100,000 hommes.

Enfin, j'ajouterai aux cinq éléments de la force publique que nous venons de voir, les *troupes modèles*. Elles comprennent : un régiment d'infanterie, un régiment de cavalerie, une batterie à pied et une batterie à cheval. On envoie dans ces troupes modèles des hommes de tous les régiments de l'armée, qui retournent ensuite dans leurs corps, montrer ce qu'ils ont appris.

Tels sont les éléments de la force militaire de la Russie. Avant la guerre d'Orient, l'effectif approximatif de l'armée russe était sur le pied de paix d'environ 500,000 hommes, dont 75,000 de cavalerie avec 1000 bouches à feu, sans comprendre les troupes irrégulières.

III.

Suite des institutions militaires de la Russie. — Examinons la suite des institutions militaires de la Russie, et d'abord le *recrutement*.

Il y a trois moyens de recrutement en Russie :

1° Les engagements volontaires, dont le nombre est insignifiant ;

2° La conscription, qui est le mode normal. Un ukase fixe le contingent annuel et détermine le nombre d'hommes à fournir sur 1000. Ce nombre est de 5 en temps ordinaire.

Les seigneurs et propriétaires fournissent ensuite la part qui leur est demandée, en désignant eux-mêmes ceux de leurs serfs, âgés de 28 à 30 ans, qu'ils veulent faire partir.

Les agents de la Couronne agissent de même pour les paysans de la Couronne.

Les hommes de recrue sont examinés par un conseil de recrutement. Quand ils sont reconnus propres au service, ils sont habillés; on leur coupe la barbe et les cheveux et on les escorte jusqu'à leurs régiments.

Il n'y a pas longtemps, dit le maréchal Marmont, les recrues restaient quelquefois six mois en route, par suite de l'étendue de la Russie et du défaut de voies de communication.

La durée du service était de 20 ans. Elle a été réduite à 15, et le sera probablement à 12.

3° Le troisième élément du recrutement russe est fonrni par les cantonnistes ou fils de soldats. Ces enfants sont élevés par l'État pour le recrutement de l'armée et particulièrement des sous-officiers. En 1832, la Russie entretenait 36,000 enfants de 12 à 17 ans. En 1842, il y avait dans l'armée 72,000 cantonnistes.

Pour les remontes, les colonels remontent leurs régiments à l'entreprise. Ils y apportent le plus grand soin, quitte à rattraper leurs déboursés sur d'autres dépenses du régiment.

La durée du cheval, en Russie, est de 8 ans, comme en France.

La discipline russe est très-sévère.

Elle admet les châtiments corporels.

Les officiers peuvent être remis soldats; les soldats peuvent être remis recrues, ce qui recule d'autant leur libération.

La justice militaire comporte trois espèces de commissions : de régiment, de division et de corps d'armée.

Il y a à Pétersbourg l'auditoriat général, espèce de cour d'appel ou de cour suprême.

Pour l'avancement et les récompenses, les officiers sortent des écoles militaires, des enseignes ou des sous-officiers qui ont 12 ans de services irréprochables et qui ont subi un examen.

Presque toute la noblesse entre dans les écoles militaires.

L'avancement a lieu ensuite à l'ancienneté et au choix de l'Empereur avec des proportions qui varient suivant les grades.

Les deux ordres militaires principaux de la Russie sont ceux de Saint-Georges et Sainte-Anne.

Quant à l'administration, les capitaines administrent leurs compagnies.

Les colonels administrent leurs régiments, mais seuls et sans conseil d'administration.

Le colonel reçoit pour ses troupes une partie des fournitures en nature. Et, pour les autres, il reçoit un abonnement de l'État et s'adresse à des fournisseurs.

Le commissariat joue par suite un rôle peu important.

L'administration, comme je l'ai dit, est une des parties faibles de l'organisation militaire de la Russie. Un grand obstacle à l'amélioration de cette partie du service est l'insuffisance du casernement. La garde seule a des casernes. Les autres troupes sont cantonnées. De là, difficulté de surveillance et facilité pour les détournements.

Sous le rapport de l'instruction : pendant l'hiver, les soldats sont exercés à l'escrime et aux exercices de détail, dans des salles couvertes, à Pétersbourg et dans les grands centres. Au printemps, ils font l'école du soldat et l'école de peloton dans leurs cantonnements. Pendant l'été, les régiments se rassemblent pour les manœuvres, qui durent jusque vers le milieu d'août.

Telle est la marche habituelle de l'instruction militaire.

Souvent la Russie forme de grands camps d'instruction, et l'un d'eux, celui de Wosnosensk, sous l'empereur Nicolas, a présenté 40,000 cavaliers réunis.

Enfin, comme dernier élément de son sytème militaire, la Russie possède des établissements considérables.

Elle a des arsenaux de construction à Pétersbourg, Moscou, Novogorod, Riga, Kief, Briansk et Kasan; plusieurs manufactures d'armes, dont la plus importante est celle de Toula ; des fonderies de canons à Pétersbourg, Moscou, Riga, Kasan, etc...; des poudreries, des écoles militaires, etc....

Tel est le tableau abrégé des institutions militaires de la Russie.

IV.

Organisation militaire de l'Angleterre. — Jetons un coup d'œil sur l'organisation militaire de l'Angleterre, afin de connaître toutes les grandes puissances de l'Europe.

L'Angleterre est une monarchie constitutionnelle. Sa population en Europe est de 27 millions d'habitants.

Elle est la mieux partagée de toutes les nations européennes, sous le rapport de ses frontières.

Elle est la plus puissante sous le rapport de sa marine.

Enfin, elle est la plus riche quant à ses revenus, quoique sa dette soit énorme, puisque les intérêts seuls montent annuellement à près d'un milliard.

La force publique de l'Angleterre présente trois éléments :

L'armée permanente ;
Les milices;
L'armée hindo-britannique.

L'armée permanente coûte énormément. Elle est difficile à recruter, à nourrir, à équiper, à mouvoir. La profession de soldat est repoussée par l'opinion des citoyens anglais. Néanmoins, cette armée, fortement disciplinée, est une des plus solides de l'Europe.

L'état-major général comprend :

84 généraux ;
190 lieutenants-généraux ;
197 généraux de brigade.

Il n'y a pas de corps d'état-major, mais dans les régiments, il y a une classe d'officiers propres à ce service et sortant d'une école spéciale où ils étudient 2 ou 3 ans.

La garde royale anglaise comprend :

1 régiment de grenadiers à 3 bataillons ;
2 régiments d'infanterie à 2 bataillons ;
3 régiments de cavalerie.

L'infanterie de ligne se compose de 100 régiments, dont 74 à 1 bataillon, 25 à 2 bataillons, et 1 à 4 bataillons.

Chaque bataillon a 10 compagnies, dont 8 actives et 1 de dépôt.

Il y a de plus un corps de riffles ou chasseurs à pied.

La cavalerie se compose de :

1 régiment de carabiniers et 9 régiments de dragons formant la grosse cavalerie ;
4 régiments de dragons légers, 4 de lanciers et 4 de hussards, formant la cavalerie légère.

L'artillerie comprend :

1 état-major ;
1 brigade d'artillerie à cheval ;
16 brigades d'artillerie à pied.

Les batteries sont de 6 pièces, 5 canons et 1 obusier.

Le génie comprend :

1 état-major ;
et comme troupes, 23 compagnies de sapeurs et de mineurs.

Le corps du commissariat comprend :

110 fonctionnaires.

L'armée anglaise est forte d'environ 240,000 hommes, dont 90,000 pour l'Inde.

Le recrutement a lieu au moyen d'enrôlements volontaires avec primes.

Les grades s'achètent.

La milice, qui forme le deuxième élément de la force publique, s'étend sur tous les sujets anglais sans

exception. On tire au sort ceux qui doivent en faire partie. La durée du service y est de 8 ans.

C'est une espèce de landwehr, armée, soldée, équipée et réunie pendant un certain temps seulement.

Les régiments de milice présentent un effectif d'environ 70,000 hommes.

L'armée hindo-britannique se composait, avant la révolte des Indes, de 25,000 hommes de troupes de la reine, de quelques régiments européens à la solde de la Compagnie, et enfin d'un grand nombre de régiments de cipayes, dont tous les officiers supérieurs étaient Anglais, et où les indigènes n'arrivaient qu'aux grades inférieurs.

L'armée du Bengale comptait 2 régiments européens et 74 de cipayes.

L'armée de Bombay, 2 régiments européens et 29 de Cipayes.

L'armée de Madras, 2 européens et 52 de cipayes.

Le total était de 320,000 hommes.

Depuis l'insurrection, l'organisation de cette armée a subi quelques changements. Cependant elle se compose toujours de régiments européens et de régiments indigènes. Mais les régiments européens sont devenus beaucoup plus nombreux et appartiennent tous à l'État.

Il faut joindre, à l'énumération des forces anglaises, les *volontaires*, qui se sont organisés tout récemment dans la crainte d'une invasion, et qui rendraient certainement de grands services dans une guerre défensive. On en compte environ 170,000.

V.

Conclusion du livre Ier. — J'ai terminé la première partie du cours. Je l'ai consacrée à l'étude des institutions militaires des États.

J'ai indiqué d'abord les principes généraux qui leur servent de bases. Puis j'ai examiné l'application de ces principes chez les grandes puissances de l'Europe.

J'ai esquissé alors à grands traits le tableau de leurs forces militaires d'une manière aussi complète que me l'ont permis les documents que j'ai pu me procurer, et en même temps d'une manière aussi exacte que le comporte la période de transformation et de changements dans laquelle se trouvent aujourd'hui toutes les armées européennes.

L'étude des institutions militaires des États devait me servir de point de départ, parce qu'elle embrasse l'ensemble des moyens et des ressources que les peuples modernes mettent en usage pour constituer la guerre, et parce que c'est dans cet ensemble qu'ils puiseront plus tard les éléments nécessaires à la formation de leurs armées actives.

C'est ainsi que commence également le précis historique d'une campagne qui doit avant tout faire connaître et permettre de comparer les ressources des puissances belligérantes.

L'examen des systèmes militaires étrangers présente les avantages suivants :

1° Chaque peuple en a besoin pour maintenir son armée au niveau moyen de force, d'instruction et de manœuvres, qui établit une sorte d'équilibre entre les grandes armées européennes;

2° Cette étude permet encore d'établir une comparaison entre les diverses méthodes employées et d'arriver ainsi au meilleur résultat ;

3° Enfin, l'art. 7 de l'ordonnance du 23 février 1833 dit que, chaque année, un certain nombre d'officiers d'état-major seront envoyés dans les ambassades pour étudier les systèmes militaires étrangers. Cette disposition n'avait pas été appliquée jusqu'ici ; elle vient de l'être tout récemment ; elle est évidemment fort utile. La marche que j'ai suivie dans cette première partie du cours, me paraît présenter un cadre ou un canevas, pouvant indiquer les différents objets qui doivent être successivement examinés.

LIVRE II.

ÉTUDE PARTICULIÈRE DES DIFFÉRENTES ARMES ET ORGANISATION DES ARMÉES ACTIVES.

NEUVIÈME LEÇON.

Objet du deuxième livre de la première partie du Cours.

De l'infanterie. — Considérations générales. — De son organisation. — De ses propriétés tactiques.

Des formations de l'infanterie. — Formation déployée. — Avantages et inconvénients. — Ses modifications. — Ordre en échelons et ordre en échiquier.

I

Objet du livre II. — Nous avons vu dans le livre Ier, ou dans la première partie du cours de première année, les divers éléments qui forment par leur ensemble le système militaire d'un État. Quand un gouvernement veut faire la guerre, c'est dans ces éléments qu'il puise pour former ses armées actives, qui ne sont ainsi que des fractions de l'armée permanente.

Nous allons, dans le livre II, nous occuper de l'organisation des armées actives et en suivre les diverses phases, depuis les premiers principes jusqu'au moment de la réunion de ces armées sur une frontière, c'est-à-dire, jusqu'au moment de leur entrée en campagne.

Les armées actives se composent d'abord des corps, que j'ai appelés corps de ligne, infanterie, cavalerie et artillerie.

Nous nous occuperons avant tout de ces 3 corps ou de ces 3 *armes*, et nous étudierons leur organisation particulière, leurs propriétés tactiques, leurs formations et leurs manœuvres.

Nous examinerons ensuite quels résultats on peut obtenir en combinant les différentes armes entre elles : d'abord deux à deux, ensuite toutes trois ensemble. Nous verrons comment cette dernière combinaison, celle des 3 armes, établie dans de justes proportions, présente l'instrument de guerre le plus complet et le plus perfectionné, et forme la base de l'organisation des armées actives.

J'ajouterai quelques mots sur les états-majors, corps hors ligne, et divers services qui entrent dans l'organisation d'une de ces armées.

Puis j'indiquerai comment on assure les besoins matériels de cette armée, au moyen des approvisionnements et des transports.

Enfin, je l'établirai en cantonnements sur la frontière, consacrant la dernière leçon du livre II à l'étude des cantonnements.

Nous aurons ainsi suivi l'organisation d'une armée active, depuis le principe de sa création jusqu'au moment de son entrée en campagne.

Nous la quitterons là, pour la reprendre au même point, l'année prochaine, dans la seconde partie du cours.

II.

De l'infanterie. — Considérations générales. — Je commence l'étude des différentes armes qui entrent dans l'organisation d'une armée active, par l'infanterie, parce que c'est la première et la plus importante de toutes les armes.

J'ai déjà dit que l'infanterie était la réunion des combattants à pied.

C'est l'infanterie qui fait la force des armées.

C'est par elle que les nations conquérantes ont vaincu. C'est après la ruine de leur infanterie que ces mêmes nations ont été subjuguées.

La phalange macédonienne renversa l'empire des Perses.

La légion romaine conquit le monde presque entier.

L'infanterie suisse vit se briser devant elle la puissance de Charles le Téméraire, et fit pendant plusieurs siècles la principale force des armées européennes.

L'infanterie espagnole remporta les victoires de Charles-Quint et de Philippe II; elle fit la grandeur de l'Espagne.

Enfin, l'infanterie française, formée dans les premières guerres de la Révolution, et solidement disciplinée et instruite dans les camps de la Manche, fut le principal élément de la puissance de l'Empire. C'est à elle surtout que l'on doit le succès des immortelles campagnes de 1805, 1806 et 1807.

L'infanterie occupe donc le premier rang dans les armées modernes.

Elle le doit aux avantages suivants:

Son recrutement est à peu près inépuisable.

Son instruction est plus facile et plus prompte que celle de la cavalerie ou de l'artillerie.

Elle se nourrit facilement, et le peu qu'il lui faut n'est ni pesant ni volumineux. Un fantassin peut porter avec lui jusqu'à huit jours de vivres, ce qui, avec ses armes et ses 60 cartouches, forme un poids de 60 livres environ.

Elle se ploie facilement à toutes les formations régulières.

Elle se suffit à elle-même, et réunit, d'une manière plus complète que les autres armes, les propriétés de l'offensive et de la défensive.

Elle se garde seule ; si elle ne voit pas au loin, elle peut occuper et défendre des postes éloignés qui la mettent à l'abri d'une surprise.

L'armement et l'équipement du soldat d'infanterie sont simples et économiques.

Son habillement est également peu coûteux. Les principes, du moins, en sont très-simples. Ils ont été posés par le maréchal de Saxe, qui voulait :

Un vêtement couvrant le ventre, analogue à la tunique.

Une coiffure légère.

Des cheveux coupés court et faciles à tenir propres.

Des souliers à talons bas, chaussés à nu, bien graissés, avec des guêtres de cuir.

Des galoches en bois pour l'hiver, les temps humides et les factions. On avait agi dans ce sens au camp de Boulogne, en adoptant les sabots.

Enfin, il voulait un manteau à capuchon, comme celui des zouaves et des chasseurs à pied.

En résumé, le maréchal de Saxe demandait une

tenue simple, commode et peu coûteuse; ce qui est encore un des avantages de l'infanterie.

J'ajouterai que cette arme supporte mieux la fatigue que toutes les autres. Son moral la soutient.

Elle marche sur tous les terrains, et les parties accidentées, défavorables à la cavalerie et à l'artillerie, augmentent sa force.

Une infanterie habituée à la marche fera douze ou quinze lieues par jour, pendant plusieurs jours. Elle pourrait donc, dans une marche de quelque durée, fatiguer beaucoup une troupe de cavalerie dont elle presserait la retraite, et lui prendre une partie de ses chevaux, ceux-ci ayant besoin, pour repaître et se reposer, de bien plus de temps qu'il n'en faut aux hommes.

On en a vu, dans la campagne de 1805, un exemple mémorable, dit Jacquinot de Presle.

La cavalerie autrichienne, qui s'échappa d'Ulm pour gagner la Bohême, fut poursuivie par les grenadiers d'Oudinot; ceux-ci firent jusqu'à quatorze lieues par jour. Ils ne permirent à la cavalerie ennemie de prendre aucun repos, et ils facilitèrent ainsi à la nôtre les moyens d'en faire tomber une grande partie en son pouvoir.

Telles sont les considérations générales par suite desquelles l'infanterie est regardée comme l'arme principale.

Arme de tous les temps et de tous les lieux, c'est elle qui fait la force et la base des armées.

Dans les batailles, l'artillerie prépare les succès.

La cavalerie les complète.

Mais c'est l'infanterie qui les décide.

Organisation de l'infanterie. — Examinons les détails de son organisation :

Il y a d'abord deux espèces d'infanterie.

Nous l'avons vu chez les anciens, au moyen âge et à toutes les époques de l'histoire militaire.

L'une qui forme les lignes de l'ordre de bataille.

L'autre qui est plus spécialement destinée aux opérations de la petite guerre, avant-gardes, détachements, etc., et aux combats en tirailleurs.

La première est l'infanterie de ligne.

La seconde est l'infanterie légère, représentée aujourd'hui par nos chasseurs à pied et nos voltigeurs.

L'infanterie légère est environ le tiers ou le cinquième de toute l'infanterie d'une armée.

Dans une division d'infanterie française, par exemple, de 8 bataillons d'infanterie et d'un bataillon de chasseurs à pied, forte d'environ 8,000 hommes, l'infanterie légère est formée :

1° Du bataillon de chasseurs, 800 hommes;
2° De 8 compagnies de voltigeurs, 800 hommes;
Total, 1600 hommes environ, formant le 1/5 de 8,000.

La proportion est généralement plus forte chez les puissances du Nord, parce que leurs fantassins sont moins propres que les nôtres aux opérations de la petite guerre.

L'on divise donc ainsi l'infanterie en deux parties : l'infanterie de ligne et l'infanterie légère.

Dans l'une comme dans l'autre, la première unité de l'organisation tactique, c'est-à-dire de l'organisation d'instruction et de manœuvres, cette première unité, dis-je, est l'escouade, représentant une petite agrégation facile à commander et à instruire.

Puis, comme nous l'avons vu, viennent la demi-section, la section et le peloton.

Le peloton est la première unité tactique d'une certaine importance. Il sert de base aux manœuvres du bataillon. Il peut être employé seul à la guerre; par exemple, en tirailleurs. Il se rompt en colonne, il peut former le carré. Sa force varie suivant les puissances; généralement elle est de 100 à 150 hommes.

La réunion de 4, 6 ou 8 pelotons, forme le bataillon, unité tactique plus complète encore et d'une plus grande importance.

Le bataillon peut former à lui seul un ordre de bataille avec ses voltigeurs en tirailleurs devant son front, ses 6 pelotons du centre formant la ligne de bataille et ses grenadiers en réserve.

La force du bataillon est déterminée par cette considération qu'il doit obéir à la voix d'un seul homme. Il faut qu'il soit mobile, dit le maréchal Marmont, et que, déployé, il puisse entendre des deux extrémités la voix qui commande. La portée moyenne de la voix détermine donc son étendue et par suite sa force, qui varie de 600 à 1000 hommes.

L'unité supérieure est le régiment, qui comprend 2, 3 ou 4 bataillons. Cette unité obéit à un seul chef, le colonel. Et si les limites de force du bataillon sont indiquées par la puissance matérielle de la voix, celles du régiment sont indiquées par la puissance morale du commandement dans un seul homme.

Les régiments composés de beaucoup de bataillons sont moins chers à nombre d'hommes égal. Il y a économie des états-majors.

De plus, ces régiments ont en général un esprit de corps plus énergique et plus d'éclat dans l'opinion.

Cependant il ne faut pas dépasser une certaine limite au delà de laquelle les régiments seraient trop difficiles à administrer et à faire mouvoir.

Puis vient la brigade, composée de 2 ou 3 régiments et par suite de 4 ou 6 bataillons.

Enfin, l'unité tactique principale de l'infanterie est la division, commandée par un général de division, ayant un état-major divisionnaire, une ou deux batteries d'artillerie, une compagnie du génie, un sous-intendant chargé de son administration, un détachement du train des équipages, une section d'ambulance, enfin ayant tous ses services organisés et pouvant se suffire à elle-même dans toutes les circonstances de la guerre.

La division est donc l'unité tactique principale de l'infanterie. C'est la véritable unité de combat. C'est par divisions que l'on marche, que l'on manœuvre et que l'on s'engage sur les champs de bataille.

Au-dessus de la division, on trouve encore le corps d'armée, comprenant deux, trois ou quatre divisions d'infanterie, avec une brigade ou une division de cavalerie légère.

C'est par corps d'armée que l'on exécute les mouvements stratégiques, que l'on marche et que l'on manœuvre sur les théâtres d'opérations.

Telles sont les différentes unités que présente l'organisation tactique de l'infanterie.

Propriétés tactiques de l'infanterie. — Étudions maintenant ses propriétés tactiques.

Le fantassin a deux espèces de propriétés, le feu et le choc. J'entends par choc l'attaque à la baïonnette. Ces propriétés sont les conséquences de la nature de son

arme, qui est à la fois arme de jet et arme de main.

Cette arme était, il y a quelque temps, le fusil à percussion, lançant des balles de 18 à la livre, d'un tir assez exact jusqu'à 200 mètres; d'une force de pénétration assez considérable, puisque ses projectiles pouvaient tuer dans la limite de 600 mètres, blesser plus ou moins dangereusement de 600 à 1200.

Le fantassin tire deux ou trois coups par minute; par conséquent, contre un autre fantassin qui commence son attaque à 400 mètres, il peut tirer huit à douze coups de fusil.

Contre un cavalier il peut en tirer quatre ou deux, suivant l'allure.

En ce moment, les fusils de l'infanterie se transforment. Au lieu d'une portée de 250 à 300 mètres, ils auront une portée de 800 à 1000 mètres.

Cette longue portée, à peu près inutile pour les combats en ligne, où l'on ne peut ni viser ni régler ses coups, devient extrêmement dangereuse à l'ennemi dans les combats de tirailleurs. Elle donne à l'homme isolé une bien plus grande valeur, et elle augmente considérablement encore l'importance de l'infanterie.

Quoi qu'il en soit, la première propriété du fantassin est donc le feu.

Sa seconde propriété est le choc, c'est-à-dire qu'il possède dans sa baïonnette une arme blanche qui lui permet le combat corps à corps.

L'escrime à la baïonnette lui apprend aujourd'hui à porter et à parer des coups, soit contre l'infanterie, soit contre la cavalerie. Elle lui apprend à se défendre et à attaquer.

Voilà les propriétés tactiques du soldat d'infanterie considéré isolément.

Si, maintenant, nous considérons les propriétés tactiques des diverses unités que j'ai indiquées, des pelotons, des bataillons, des divisions, nous trouvons les mêmes que précédemment : le *feu* et le *choc* avec des effets proportionnés au nombre des hommes mis en action.

Les feux de l'infanterie se divisent en deux classes principales :

1° Les feux à commandement;
2° Les feux à volonté.

Les feux à commandement ou simultanés sont :

Lesfeux de peloton, de demi-bataillon, de bataillon, de rang et de chaussée.

Ils ont l'inconvénient de déterminer le moment du feu à l'instant où il se peut que nul homme ne vise. Le soldat pense à la simultanéité du feu et ne pense pas à sa justesse.

Ils sont basés sur le principe que la moitié des armes doit toujours être chargée. On règle les feux en conséquence dans les pelotons, demi-bataillons et bataillons.

Le feu de rang a été pratiqué au camp de Boulogne en 1803 et 1804. On s'en promettait un bon résultat contre la cavalerie. Il consistait à faire tirer les rangs successivement et par salves. Il fut abandonné comme ne produisant pas l'effet qu'on en attendait.

Il vient d'être rétabli dans l'ordonnance de 1860 (art. 4 de la 2e leçon de l'école de peloton). La formation sur deux rangs en rendra l'exécution plus facile.

Dans le siècle dernier, d'après Lloyd, les feux de rang s'exécutaient de la manière suivante :

Le 3ᵉ rang tirait le premier et reculait de 3 pas.

Le 2ᵉ rang tirait à son tour et reculait d'un pas.

Le 1ᵉʳ rang tirait ensuite sans bouger. Puis les rangs se serraient et le feu recommençait.

Le feu de chaussée s'exécute par des troupes en colonne dans un défilé.

La première subdivision tire et démasque la seconde en s'écoulant par les 2 ailes. Celle-ci exécute la même manœuvre et successivement toutes les autres subdivisions jusqu'à la queue de la colonne. C'est une manière de battre en retraite en exécutant des feux.

Les feux à volonté sont :

Les feux de 2 rangs et les feux de tirailleurs.

Le feu de 2 rangs est le véritable feu de bataille. Il commence par la droite ou par la gauche du peloton et se prolonge de proche en proche, de manière à produire un effet continu. Quand la troupe est sur trois rangs, le troisième rang charge les armes du deuxième; mais il est rare que le feu s'exécute de cette manière. Le troisième rang, échauffé par l'action, tire aussi et souvent blesse les hommes du premier.

Le feu de tirailleurs est le meilleur feu de l'infanterie. L'homme, libre de ses mouvements, s'embusque, appuie son arme, choisit sa belle et peut viser à son aise. Ce feu se règle généralement de manière que sur deux tirailleurs il y en ait toujours un qui ait son arme chargée.

Le maréchal Bugeaud avait introduit en Afrique le tir à 2 balles, chaque homme ayant dans sa cartouchière un certain nombre de balles libres.

Quel que soit le feu qu'on emploie, il faut proscrire

d'une manière absolue les feux multipliés et à grande distance, ce que le maréchal de Saxe appelle la tirerie. On brûle beaucoup de poudre, on produit peu d'effet.

Le maréchal de Saint-Arnaud dit que : « tirer de « loin et beaucoup, constitue le symptôme auquel on « reconnaît les mauvaises troupes.

« Il faut, dit-il, réserver son feu tant que le mo- « ment n'est pas venu ; on tient les troupes hors de « portée ; ou on les dérobe dans les plis du terrain. « Les chefs de bataillon, avec les adjudants-majors « et les adjudants, se promènent devant la troupe en « observant les mouvements de la ligne opposée... »

La seconde propriété de l'infanterie est celle du choc, ou l'attaque à la baïonnette.

Les bataillons, déployés ou formés en colonne d'attaque, croisent la baïonnette et s'élancent sur l'ennemi. Sous l'Empire, l'effet moral a suffi presque toujours. La troupe attaquée tournait le dos avant le choc, ou faisait un feu tellement nourri que l'assaillant ne pouvait arriver jusqu'à elle.

« Nous faisons appel, disait le général Napier, aux « officiers qui ont assisté à de grandes batailles, et « nous leur demanderons s'ils ont vu en Égypte, en « Espagne, à Waterloo même, une seule véritable « attaque à la baïonnette ; si, en rase campagne, sur « la brèche, dans la plaine, dans la montagne, ils ont « jamais vu un combat d'homme à homme à la baïon- « nette. »

Si ce combat était rare du temps de l'Empire, il s'est présenté fréquemment, au contraire, dans la guerre d'Orient. A Inkermann, sur la Tchernaia, c'est la baïonnette qui a décidé du succès. En était-il ainsi

à cause du peu d'étendue du champ de bataille? Était-ce acharnement? Dans tous les cas, le choc a eu lieu réellement et fréquemment pendant le siége de Sébastopol. L'on peut dire la même chose de la guerre d'Italie.

Le choc est la seconde manière d'agir de l'infanterie. Employée à propos, elle est aussi efficace que le feu et beaucoup plus meurtrière.

Voilà quelles sont les propriétés tactiques de l'infanterie.

Elle acquiert ces propriétés au moyen de l'instruction militaire.

Avant tout, le fantassin doit être leste, adroit, d'une santé forte et d'une constitution robuste.

Le recrutement le choisit autant que possible dans ces conditions.

Il arrive sous les drapeaux.

On lui apprend alors à marcher en cadence et au pas militaire, c'est-à-dire, d'un pas moyen que tous les hommes puissent prendre aisément. On lui apprend ensuite à manier ses armes régulièrement et facilement. Voilà l'école du soldat.

En même temps, on développe les forces physiques de l'homme au moyen des exercices gymnastiques, de l'escrime, de la danse, etc..... On lui apprend à tirer à la cible.

Puis l'on passe à l'instruction des pelotons et des bataillons; on apprend à ces diverses unités à se mouvoir régulièrement, avec ensemble, et à se servir de leurs armes. Ensuite viennent les évolutions de ligne. Le général Renard, dans son ouvrage sur l'infanterie, voudrait ici une école de brigade et une école de division, comme il y a des écoles de peloton et

de bataillon. Suivant lui, les évolutions de ligne sont un ouvrage déjà ancien, dont les principes sont plus en rapport avec la tactique du temps de Frédéric qu'avec la nôtre.

Enfin, l'instruction militaire comporte encore les évolutions des 3 armes réunies, ce que l'on appelle la grande tactique. Nous en verrons les principes dans le cours de deuxième année.

III.

Des formations de l'infanterie. — On appelle *formation* la figure que dessinent sur le terrain les éléments d'une troupe disposés pour combattre.

Les formations sont régulières quand la figure est régulière.

Elles sont irrégulières dans le cas contraire.

L'infanterie a 4 formations régulières :

1° La formation déployée ;
2° La formation en colonne ;
3° La formation mixte ;
4° L'ordre en carré.

Elle n'a qu'une formation irrégulière, qui est la formation en tirailleurs.

Quand on a voulu ranger les hommes pour combattre, on les a d'abord placés à côté les uns des autres et sur le même alignement, et l'on a ainsi formé ce que l'on appelle un rang. Telle est la première idée d'une formation militaire.

Puis on a placé plusieurs rangs les uns derrière les autres, afin de donner de la profondeur et de la consistance à l'ordonnance.

Cette profondeur a varié avec la nature des armes.

L'infanterie grecque était sur 16 rangs de profondeur.

L'infanterie romaine sur 12.

L'invention des armes à feu a fait diminuer successivement cette profondeur. Elle était encore de 10 rangs au commencement du XVIIe siècle, puis de 6 rangs au commencement du règne de Louis XIV, de 4 rangs à la fin du même règne, et enfin de 3 rangs sous Frédéric.

C'est sur 3 rangs qu'on a fait toutes les guerres de la Révolution et celles de l'Empire jusqu'en 1813.

Avant Leipzig, en 1813, Napoléon, voyant l'affaiblissement de l'armée, ordonna d'adopter la formation sur 2 rangs.

« L'ennemi, dit-il, habitué à nous voir sur 3 rangs, « sera trompé et nous croira plus nombreux que nous « ne sommes réellement. »

Il ajoute :

« Le feu du troisième rang est reconnu très-imparfait et même nuisible à celui des deux premiers. « L'infanterie ne doit se ranger que sur 2 rangs, parce « que le fusil ne peut tirer que sur cet ordre..... »

Le maréchal Marmont dit sur le même sujet :

« Rien ne justifie le troisième rang. Le feu de 2 « rangs avec 3 rangs est praticable à l'exercice, mais « non pas à la guerre. »

Cette opinion est encore celle du maréchal G. Saint-Cyr, des généraux Pelet, Lamarque, Fririon, Chambray, Loverdo, etc.....

Dernièrement, l'armée française était encore sur 3 rangs. On débutait dans cet ordre au commencement d'une campagne. On se mettait sur 2 au fur et à mesure de l'affaiblissement des effectifs. Aujourd'hui,

depuis deux ans, la formation sur 2 rangs est la formation normale.

Avec 3 rangs, la formation semble plus solide.

Mais avec 2, on garnit un front plus considérable. On évite ainsi davantage d'être débordé.

Les mouvements individuels pour le maniement d'armes sont plus faciles. Les mouvements d'ensemble dans les manœuvres sont également plus réguliers. La marche de flanc, qui se fait par 4 au lieu de se faire par 2, est beaucoup plus commode. Le tir est plus certain, les feux sont plus justes. Enfin, cette formation est plus en rapport avec la nature de l'arme du soldat d'infanterie et avec la protection que cette arme peut donner au premier rang.

L'infanterie se forme donc sur 2 rangs.

Elle peut ensuite prendre les diverses formations que j'ai indiquées.

La première, la formation déployée, consiste, pour une troupe, à avoir ses divers éléments placés à côté les uns des autres.

Le bataillon déployé a ses 8 pelotons placés à côté les uns des autres.

Le régiment déployé a ses 2 bataillons déployés et séparés par un intervalle de 24 pas, 16 mètres.

La brigade déployée a ses deux régiments déployés et séparés par le même intervalle de 24 pas, ou de 16 mètres.

La division déployée a de même ses 2 brigades déployées et séparées par l'intervalle réglementaire.

La formation déployée est la formation habituelle et primitive de l'infanterie, parce que c'est celle que, par la nature de ses armes ou des circonstances, elle est le plus fréquemment dans le cas d'employer.

Les avantages de cette formation sont de donner aux feux de l'infanterie toute leur efficacité.

De plus, cette formation est simple, toujours facile à reprendre, propre à l'offensive et surtout à la défensive. Elle sert de base à toutes les manœuvres. Elle ne les contrarie ni ne les gêne ; c'est, comme je le disais plus haut, la formation habituelle et primitive de l'infanterie, le véritable ordre de combat.

Ses inconvénients sont de présenter de grandes difficultés pour la marche et d'offrir des flancs faibles. De plus la cavalerie peut briser facilement une ligne aussi mince, et en renversant un bataillon elle peut tomber sur le flanc des autres.

On a modifié cette formation de deux manières, et l'on a formé l'ordre en échelons et l'ordre en échiquier.

Ordre en échelons. — Je suppose une division de huit bataillons, déployée. On forme les échelons en avant par la droite de la manière suivante. (*Fig.* 1, *pl.* 1.)

Les six premiers bataillons se portent en avant. 5 et 6 s'arrêtent après avoir marché par exemple 150 pas.

3 et 4 marchent 300 pas.

1 et 2 en marchent 450.

On obtient ainsi une formation en échelons par régiment, à 150 pas, la droite en avant.

Cette formation présente certains avantages. La marche est plus facile. L'un des flancs est à l'abri de toute insulte par son éloignement. L'on peut alors rassembler sur l'autre un plus grand nombre de moyens pour le couvrir.

L'échelon de tête s'engage seul d'une manière sérieuse. Les autres restent en réserve, pourvu que la distance entre les échelons soit assez considérable. Cette distance varie de 100 à 200 mèt. Au-dessous de

100 mèt., elle serait trop petite ; les échelons seraient pour ainsi dire confondus. Au-dessus de 200 mèt. les échelons ne se flanqueraient qu'imparfaitement.

On peut profiter de l'intervalle entre les échelons pour y mettre de l'artillerie et de la cavalerie.

La force des échelons varie. On forme des échelons de bataillon ou de régiment. Si l'on en faisait par brigade et que l'on vînt à se former en carrés, ceux-ci seraient trop éloignés.

En déterminant l'obliquité générale des échelons, il faut faire attention que l'ennemi ne puisse pas enfiler cette ligne dans toute sa longueur.

Ordre en échiquier. — Une seconde modification de l'ordre en bataille est l'*ordre en échiquier*. (*Fig.* 2,*pl.* 1.)

Je suppose une ligne de huit bataillons. Pour la disposer en échiquier, les bataillons impairs, un, trois, cinq et sept, se portent en avant, tandis que les bataillons pairs restent en 2e ligne.

La division est alors disposée en échiquier.

Si l'on veut marcher en avant, les bataillons pairs se mettent en mouvement, traversent la 1re ligne et s'arrêtent à 150 mèt. au delà. Ils sont alors protégés dans leur mouvement par les bataillons impairs, qui peuvent exécuter des feux de pied ferme.

Quand les bataillons pairs sont établis, les bataillons impairs se mettent en mouvement à leur tour, et les deux lignes continuent ainsi à s'avancer par un mouvement alternatif, lent il est vrai, mais couvert et plus facile que la marche en ligne pleine.

Cette formation en échiquier s'emploie surtout pour les mouvements de retraite.

DIXIÈME LEÇON.

Suite de l'étude de l'infanterie. — Formation en colonne. — Avantages et inconvénients. — Diverses espèces de colonnes. Formations mixtes. — Formation en carré. — Des manœuvres. Formations irrégulières. — De l'infanterie légère.

I.

Nous avons vu la première formation régulière de l'infanterie, la formation déployée.

Nous allons voir les trois autres :

La formation en colonne ;
Les formations mixtes ;
La formation en carré.

Formation en colonne. — La formation en colonne s'obtient en plaçant les unes derrière les autres les subdivisions d'une même unité.

Ainsi un peloton se rompra en colonne par section ou par demi-section.

Un bataillon se rompra en colonne par division, par peloton ou par section.

L'ordre en colonne présente les avantages suivants :

Le front étant moins étendu que dans la formation déployée, la colonne est plus avantageuse pour la marche.

Elle se ploie à tous les terrains et peut se modifier suivant les débouchés.

Les pelotons étant les uns derrière les autres, ayant leurs chefs devant eux, leurs sous-officiers aux ailes

ou en serre-files, la colonne se trouve par suite beaucoup mieux dans la main de l'officier qui la commande.

Cette formation développe chez le soldat une certaine force morale, une certaine confiance, résultant de ce qu'il se sent soutenu en arrière.

Enfin, dans une attaque, la colonne présente sur le point d'attaque une succession d'efforts produits par les divisions qui suivent la première, qui en sont couvertes, qui par suite n'ont pas vu les obstacles ni presque essuyé les coups des défenseurs.

En raison de ces avantages la colonne est considérée comme la formation la plus propre au mouvement et à l'attaque.

Mais elle présente les inconvénients suivants:

Elle est très-difficile à reformer en cas de déroute.

Elle est très-exposée aux coups de l'artillerie, qui peut y faire de grands ravages. Decker cite l'exemple d'un obus français tombant sur un bataillon prussien formé en colonne à la bataille de Dresde et mettant vingt hommes hors de combat.

Enfin la colonne fournit peu de feux.

Pour remédier à ces inconvénients, quand on marche à l'ennemi en colonne, on prépare et on soutient l'attaque avec des batteries d'artillerie. Et en même temps, on couvre la tête des colonnes par un grand nombre de tirailleurs, dont le feu supplée à celui des colonnes et engage l'ennemi à se dégarnir du sien.

Diverses espèces de colonnes. — Il y a plusieurs espèces de colonnes, suivant qu'on les considère relativement à leur front, à leur profondeur, à leur force ou à leur objet.

Si l'on considère les colonnes relativement à leur front, il y a trois espèces de colonnes :

1° La colonne par section ;
2° La colonne par peloton ;
3° La colonne par division.

On emploie l'une ou l'autre de ces colonnes suivant la largeur des débouchés dont on dispose.

Dans les manœuvres, le front ordinaire est celui d'une division.

En route, on marche par section ; quelquefois, sur les chemins étroits, par demi-section ou même par quatre.

Si l'on considère les colonnes relativement à leur profondeur, c'est-à-dire relativement à la distance entre leurs subdivisions, il y a également trois espèces de colonnes.

1° La colonne à distance entière, que l'on emploie sur les routes afin d'être plus à l'aise, et sur les champs de bataille, quand on craint les effets des batteries de l'ennemi. La colonne à distance entière a l'inconvénient de demander beaucoup de temps pour le déploiement.

2° La colonne à demi-distance : on l'emploie généralement dans les manœuvres et dans les attaques. Elle permet de prendre des dispositions contre la cavalerie, de changer de front assez rapidement. Elle est moins longue à déployer que la précédente.

Elle offre moins de prise à l'artillerie ennemie que la suivante.

3° Celle-ci est la colonne en masse. On l'emploie quand on veut réunir beaucoup de troupes sur le même point et que l'on n'a pas à craindre les batteries de l'ennemi. On l'emploie, par exemple, pour les réserves, sur un champ de bataille.

Si l'on considère les colonnes relativement à leur force, on aura :

1° Des colonnes de compagnie, qui sont en usage chez les Prussiens, les Autrichiens, les Russes, les Suédois, etc...

2° Des colonnes de bataillon, qui sont le plus fréquemment employées sur les champs de bataille, parce qu'elles sont assez fortes pour résister seules à toute attaque de l'ennemi et qu'en même temps elles sont très-mobiles et très-faciles à déployer.

3° Puis des colonnes de régiment, de brigade et quelquefois de division. Ces dernières sur un champ de bataille sont trop lourdes, trop profondes, trop difficiles à mouvoir. Elles peuvent être trop facilement mises en désordre. Embrassées par leurs flancs, elles peuvent faire de grandes pertes sans parvenir alors à se déployer. Nous les avons employées à Albuera et à Waterloo. Dans ces deux circonstances, elles ont amené des désastres. Dans tous les cas ce serait le maximum de la force des colonnes tactiques.

4° On emploie encore les colonnes hors du champ de bataille, sur le théâtre d'opérations. On forme alors des colonnes de division, de corps d'armée, quelquefois de plusieurs corps, à la suite les uns des autres.

Enfin, si l'on considère les colonnes relativement à leur emploi, on aura :

1° Les colonnes de route, formées de bataillons, de régiments, de brigades, de divisions ou de corps d'armée, marchant par peloton ou par section à distance entière, avec des intervalles de une à deux heures de marche entre les échelons principaux.

2° Les colonnes de manœuvres, que l'on emploie pour mouvoir les troupes sur les champs de bataille. Ce sont ordinairement des colonnes de bataillons ou de

régiments. Plus considérables, elles seraient trop lourdes, elles offriraient trop de prise à l'ennemi, elles seraient trop longues à déployer.

3° Enfin, les colonnes d'attaque, que l'on emploie pour aller à l'ennemi lorsque la marche en ligne serait trop difficile, ou lorsque le terrain présente des défilés.

Une colonne d'attaque ne doit pas s'occuper de tirer. Elle marche rapidement et cherche à aborder le plus promptement possible l'ennemi à la baïonnette.

Elle ne doit pas non plus chercher à déployer sous le feu même de l'ennemi. Ce serait préparer un désastre.

Pour répondre au feu de celui-ci on couvre les colonnes d'attaque par de nombreux tirailleurs.

Sans cela un ennemi qui vous attend de pied ferme réserve son feu, enveloppe la tête de la colonne, tire à quarante pas et renverse la moitié des assaillants, comme ont fait les Anglais à Sainte-Euphémie, en Espagne et à Waterloo.

On emploie généralement comme colonne d'attaque la colonne double par bataillon, à distance de peloton, que l'on forme sur la division du centre. Cette colonne permet de déployer rapidement. Elle n'offre pas trop de prise à l'artillerie; elle donne la possibilité de former immédiatement le carré.

Voilà les différentes espèces de colonnes le plus fréquemment employées.

Il faut y ajouter encore des colonnes exceptionnelles que l'on emploie dans certains cas particuliers.

Par exemple :

1° Je citerai la colonne employée à Wagram, colonne d'attaque de proportions gigantesques.

Elle était composée de huit bataillons déployés les

uns derrière les autres, avec treize autres bataillons formés en colonnes serrées sur les ailes.

L'ensemble de ces vingt et un bataillons comprenait les deux divisions Lamarque et Broussier.

Deux autres divisions, les divisions Pacthod et Durutte, suivaient à distance et servaient de réserve.

A droite se trouvaient les cuirassiers de Nansouty, à gauche la cavalerie légère de la garde.

Enfin, en arrière, à quelque distance, marchait la garde impériale.

Des colonnes aussi considérables sont fort difficiles à mouvoir et offrent beaucoup de prise aux projectiles de l'ennemi.

A Wagram, le maréchal Macdonald, avec sa colonne, aurait été fort compromis, sans les succès du maréchal Davoust sur la gauche de l'armée autrichienne.

2° On se sert aussi des colonnes pour les assauts. La force de la colonne est alors proportionnée à la nature de l'ouvrage attaqué.

Ainsi, généralement, on met cent hommes pour une lunette avancée;

Deux cents pour une demi-lune;

Trois cents pour un bastion;

Quatre cents pour un retranchement intérieur.

Il y a ensuite derrière les colonnes d'assaut des colonnes de soutien, des colonnes de réserve et des colonnes de travailleurs.

3° On emploie encore la colonne pour l'attaque d'une barricade. Le front de la colonne est alors déterminé par la largeur de la rue. La profondeur doit être peu considérable, car la seconde subdivision trouvera plus d'embarras que la première, la troisième plus que la seconde, etc. Cependant, comme il faut beau-

coup de monde, on emploie des colonnes accessoires, soit en deuxième ligne, soit sur les flancs ou sur les derrières de la barricade.

Quand on ne peut aborder la barricade que de front, on lance successivement des colonnes peu nombreuses, qui épuisent l'ennemi, et que l'on fait suivre d'une réserve destinée à donner le coup de collier.

4° Pour l'attaque des ouvrages de fortification de campagne, on lance plusieurs colonnes que l'on couvre par des tirailleurs ; on les dirige sur les capitales ; on leur donne peu de profondeur, mais on les multiplie de manière à tromper les défenseurs.

5° Enfin il y a encore des colonnes défensives. Ce sont des colonnes en masse ou à demi-distance, dans lesquelles les files extérieures des subdivisions du centre font face à l'ennemi.

Telles sont les différentes espèces de colonnes.

II.

Des formations mixtes. — Les deux formations, déployée et en colonne, présentent chacune un certain nombre d'avantages et d'inconvénients.

On les a combinées entre elles de manière à conserver dans une certaine mesure les avantages de chacune d'elles, et de manière à corriger leurs inconvénients l'une par l'autre.

Ayant, par exemple, trois bataillons, on déploie le deuxième, et on dispose les deux autres en colonne sur les ailes. (*Fig.* 3, *pl.* 1.) On obtient ainsi une formation mixte, donnant une quantité de feux assez considérable, présentant en même temps certaines facilités pour la marche et ayant de plus les flancs parfaitement appuyés.

C'est dans cet ordre que l'armée française passa le Tagliamento en 1797.

Les deux divisions Bernadotte et Guyeux formaient la ligne de bataille. La division Serrurier formait la réserve.

Dans chaque division, les demi-brigades, qui comptaient trois bataillons, avaient adopté la formation que je viens d'indiquer.

A Eylau, les Russes avaient, dans chaque régiment, le bataillon du centre déployé, et les deux autres bataillons en colonne derrière les ailes. (*Fig.* 4, *pl.* 1.)

J'appellerai encore formation mixte une ligne de bataillons en colonne, à distance de déploiement, formation qui participe évidemment des deux ordres en bataille et en colonne. (*Fig.* 5, *pl.* 1.)

C'est l'ordre que le général Jomini propose pour formation de combat. Il est évidemment très-propre à la marche et très-facile à déployer.

C'est celui que Schérer avait prescrit à l'armée d'Italie en 1796.

Formation en carré. — Enfin, comme formation régulière, l'infanterie a encore la formation en carré.

Cette formation est la conséquence de la formation en colonne. Elle est essentiellement défensive; et elle n'est vraiment bonne, pour l'infanterie, que quand celle-ci peut être enveloppée par la cavalerie.

Dans toute autre circonstance, il est évident que la formation déployée, qui permet à une troupe de faire usage à la fois de la totalité de son feu, est supérieure à la formation en carré, qui ne permet d'en employer que le quart dans la même direction.

Il y a deux sortes de carrés, les carrés vides et les carrés pleins.

Les premiers sont formés sur 2, 3, 4 et 6 rangs. En Égypte, les carrés étaient sur 6 rangs; —les carrés anglais étaient sur 4, — aujourd'hui nos carrés sont sur deux rangs.

Les carrés pleins sont formés par des colonnes en masse; il n'y a pas de vide intérieur, et les flancs sont formés par les files extérieures des subdivisions du centre. Ces carrés présentent une grande solidité; mais, en même temps, ils offrent beaucoup de prise à l'artillerie, et au milieu du carré se trouvent un grand nombre d'hommes qui ne peuvent faire usage de leurs armes.

Sous le rapport de leur forme, les carrés sont toujours ou carrés ou rectangulaires.

Sous le rapport de leurs dimensions, on forme des carrés de bataillon ou de régiment.

Quelquefois et par exception, on forme des carrés plus considérables, comme en Égypte, où les carrés étaient formés par division.

Quelquefois encore on adopte la disposition suivante:

Ayant deux lignes d'infanterie déployées à 3 ou 400 mèt. l'une de l'autre, on dispose sur les ailes des troupes en colonnes, qui font de cet ordre de bataille un véritable carré, un carré vide (*Fig.* 6, *pl.* 1). Ou bien encore une réserve, par exemple, une division ayant ses quatre régiments en colonnes serrées, à côté les uns des autres, présente une sorte de carré plein. (*Fig.* 7, *pl.* 1.)

Telles sont les différentes formes et les diverses dimensions des carrés.

Pour la formation du carré de bataillon ou de régiment, on forme d'abord la colonne par division, à distance de peloton; on passe ensuite à la formation du carré, en faisant serrer la dernière subdivision et

en faisant converser à droite et à gauche les sections du centre, qui forment ainsi les faces latérales.

Dans le carré de bataillon, avant l'ordonnance de 1860, il n'y avait pas de réserve, ce qui était un inconvénient. Cependant les serre-files, placés derrière les divers pelotons, pouvaient être réunis et former une petite réserve d'élite. De plus, toutes les faces n'étant pas également engagées, celles qui l'étaient moins pouvaient fournir quelques renforts aux autres faces. Aujourd'hui, d'après le paragraphe 207 de l'école de bataillon, un bataillon devant former le carré a toujours une réserve, composée, dans une colonne par peloton, de l'avant-dernier peloton, et dans une colonne par division, des sections intérieures de l'avant-dernière division. — Dans les carrés de régiment, il y a également une réserve. Pour un régiment de deux bataillons, la réserve est formée par la 4ᵉ division du 1ᵉʳ bataillon.

Pour un régiment de trois bataillons, la réserve est formée de 2 divisions, la 4ᵉ du 1ᵉʳ et la 4ᵉ du 2ᵉ.

Dans un carré, les points faibles sont évidemment les angles, qui présentent des secteurs sans feux.

Pour remédier à ce défaut, on peut exécuter des feux obliques, faire un pan coupé, sur lequel on met quelquefois une pièce d'artillerie; enfin envelopper le carré de tirailleurs et les rallier sur une même diagonale en deux groupes, de manière à flanquer les faces du carré. (*Fig.* 8, *pl.* 1.)

Tels sont les carrés isolés; leur force, comme je l'ai dit, varie d'un bataillon à un régiment. On en forme rarement de plus considérables, parce que cette formation, étant destinée à résister à la cavalerie, doit pouvoir être prise rapidement et facilement.

Ces carrés isolés présentent une disposition assez médiocre, en raison de leurs angles morts; mais la combinaison de plusieurs carrés forme une disposition excellente. Nous allons l'examiner.

Je suppose une ligne de bataillons déployés : on leur fait former les carrés obliques, et l'on obtient alors une combinaison de feux qui battent tous les intervalles entre les bataillons. (*Fig*. 9, *pl*. 1.)

De même, si on a une ligne de bataillons en colonne avec des intervalles de déploiement, on forme les carrés obliques au moyen d'un changement de direction par le flanc. (*Fig*. 10, *pl*. 1.)

Quand les bataillons sont en échelons, on leur fait former les carrés perpendiculaires et l'on obtient encore une bonne disposition défensive. (*Fig*. 11, *pl*. 1.) Dans ce cas, pour que les carrés se flanquent, il ne faut pas qu'ils soient trop considérables; c'est pourquoi l'on ne forme pas les échelons de plus d'un régiment.

Quand l'infanterie est en échiquier, on peut encore former les carrés, mais ils sont moins avantageux, et le flanquement se fait moins bien. (*Fig*. 12, *pl*. 1.)

Avec ces divers systèmes de carrés, on peut employer de l'artillerie que l'on place sur les diagonales, de manière à se trouver dans les secteurs sans feux.

On peut aussi employer de la cavalerie, que l'on place en 2e ligne et que l'on fait déboucher dans les intervalles.

Dans tous les cas, les petits carrés sont les meilleurs; ils présentent une grande facilité de formation, ils offrent des vides par lesquels s'échappent les chevaux que leur instinct éloigne des foyers de la mousqueterie. Enfin le renversement d'un petit carré est un accident réparable qui n'entraîne pas la perte de

la ligne. « Dans cet ordre, dit le maréchal de Saint-« Arnaud, une infanterie, qui a du calme et qui est « maîtresse de son feu, ne saurait être entamée par « la cavalerie. »

Le maréchal Bugeaud recommande alors le tir à deux balles, qui devient, dit-il, un puissant auxiliaire.

On trouve dans l'histoire des exemples fréquents de l'emploi des carrés.

Aux Pyramides, l'ordre de bataille présentait cinq carrés, formés chacun d'une division et disposés à peu près en échelons doubles sur le centre: la gauche s'appuyait au Nil, et la droite à un village dont on s'était emparé au commencement de l'action. (*Fig.* 13, *pl.* 2.)

Au mont Thabor, Kléber avait formé deux carrés avec sa petite division. Ces carrés se flanquaient réciproquement; ils étaient enveloppés par 20,000 Turcs: Bonaparte arrive au secours, il forme trois carrés échelonnés sur le centre, et il se dirige de manière à prendre le gros de l'ennemi entre ses carrés et ceux de Kléber. (*Fig.* 14, *pl.* 2.)

A Austerlitz, le maréchal Lannes, avec les divisions Suchet et Caffarelli, se sert des carrés obliques pour repousser la charge des uhlans de la garde russe.

Enfin, à Isly, le maréchal Bugeaud, qui marchait sur deux colonnes parallèles, les forme pour le combat en échelons doubles sur le centre et présente ainsi un grand losange, dans lequel tous les carrés se flanquent mutuellement, et où, par conséquent, l'ennemi ne trouve pas d'ouverture pour pénétrer.

L'artillerie est sur les diagonales;

La cavalerie dans l'intérieur du losange. (*Fig.* 15, *pl.* 2.)

Nous avons terminé l'examen des formations régulières de l'infanterie. — Passons aux manœuvres.

On appelle manœuvres les mouvements par lesquels on passe d'une formation à une autre, et au moyen desquels une troupe peut se porter dans toutes les directions.

Les manœuvres doivent remplir plusieurs conditions :

1° La simplicité, pour qu'elles soient faciles à comprendre et à exécuter ;

2° La promptitude, parce que c'est un moment de crise qu'il faut passer promptement ;

3° L'ordre, qui est indispensable pour que les troupes ne tombent pas dans la confusion ;

4° La solidité ou la sûreté, c'est-à-dire qu'à tous les moments de la manœuvre, il faut pouvoir s'arrêter et prendre une disposition défensive, ce qui arrive dans les manœuvres françaises, où tous les bataillons formés en colonnes doubles peuvent à tout instant s'arrêter et former les carrés.

5° Enfin la flexibilité, de manière à pouvoir se plier à tous les terrains.

Les principales manœuvres de l'infanterie sont les suivantes :

1° Passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille ;
2° Marcher en bataille ou sur une ligne de bataillons en colonne ;
3° Former les échelons ;
4° Prendre l'ordre en échiquier :
5° Former les carrés perpendiculaires ou obliques ;
6° Exécuter les passages de ligne ;
7° Exécuter les changements de front ;
8° Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

Voilà les manœuvres de l'infanterie les plus usitées et celles dont on trouve des exemples à la guerre.

Nos manœuvres d'infanterie sont réglées par l'ordonnance de 1831, qui est renouvelée en grande partie de celle de 1791. Antérieurement à cette époque, il y avait eu un règlement de manœuvres en 1776 et un autre en 1753.

L'ordonnance de 1831 vient d'être modifiée tout récemment, en 1860.

Comme je l'ai dit précédemment, le général Renard fait observer que cette ordonnance semble plus en rapport avec la tactique compassée du siècle dernier qu'avec les allures dégagées de la tactique actuelle.

Quoi qu'il en soit, les manœuvres ont une grande importance. A toutes les époques, ce sont elles qui ont assuré la victoire.

III.

Des formations irrégulières de l'infanterie. — Les éléments d'une troupe d'infanterie peuvent être désunis et placés à des distances variables les uns des autres, en dessinant sur le terrain une figure irrégulière. C'est ce qui constitue le service de tirailleurs.

Ce service est fait plus particulièrement par l'infanterie légère, voltigeurs et chasseurs à pied. Cependant toute l'infanterie y est exercée.

Il ne faut pas confondre les tirailleurs avec les éclaireurs.

Les éclaireurs surveillent les mouvements de l'ennemi. Ils peuvent faire leur service sans avoir à s'engager. Ils comprennent les avant-gardes, les arrière-gardes et les flanqueurs.

Les tirailleurs sont beaucoup plus nombreux. On ne

les détache qu'en présence de l'ennemi. Ils ont pour but de tenir éloignés les tirailleurs de l'ennemi, de reconnaître sa position, de fatiguer ses troupes de ligne. Ils commencent le combat et préparent l'action des masses.

Il y a trois espèces de tirailleurs :

1° Les tirailleurs de marche, qui couvrent la marche des colonnes en présence de l'ennemi ;

2° Les tirailleurs de bataille, qui couvrent les troupes en position et qui protégent les manœuvres. Leur action est évidemment secondaire. Ils se neutralisent mutuellement et ne peuvent rien décider. Il faut toujours en venir au choc des masses ;

3° Les tirailleurs en grande bande, qui datent de 1792. N'ayant pas le temps d'instruire les troupes, ni de leur donner de l'ensemble, on tira parti de ce qu'il y a d'intelligent, d'audacieux, d'entreprenant dans le caractère français, pour faire combattre nos jeunes soldats éparpillés et librement, c'est-à-dire en grandes bandes de tirailleurs.

Dumouriez, Custine, Dugommier, emploient de cette manière des bataillons, des demi-brigades, des brigades entières. Plus tard, Augereau et Masséna suivent la même tactique et la perfectionnent. Nos bandes de tirailleurs sont soutenues par de fortes colonnes qui menacent l'ennemi de front, tandis que les tirailleurs agissent sur ses flancs et les tournent. Sous l'Empire, la continuation de ce système donne à nos troupes plus de mobilité qu'à toutes les autres armées européennes. De là nos succès.

Les tirailleurs en grande bande seront toujours la meilleure tactique pour des troupes jeunes, peu instruites, mais braves et enthousiastes.

Les tirailleurs, en général, présentent les avantages suivants :

1° Leurs feux sont très-redoutables et désolent, par leur précision, des troupes en ligne ;

2° Leur front est très-étendu, et une compagnie de voltigeurs peut couvrir un bataillon ;

3° Leur marche est facile. Ils passent sur tous les terrains, et les plus accidentés sont ceux qui leur sont le plus favorables.

Les tirailleurs sont impropres au choc ; cependant, isolément, ils peuvent faire usage de leurs baïonnettes.

Pour l'emploi des tirailleurs, on les forme en groupes de 2, de 4 ou de 8, que l'on appelle camarades de combat, qui se rallient ensemble et qui règlent leurs feux par moitié.

On ne s'attache pas à la régularité de la ligne, mais on lui fait suivre toutes les sinuosités du terrain, de manière à profiter des accidents favorables pour abriter les tirailleurs.

Quand la ligne de tirailleurs s'éloigne du corps principal, on lui donne une réserve du tiers ou de la moitié de son effectif.

Tels sont les principes généraux relatifs au service des tirailleurs.

Ce service doit pouvoir être fait par toute l'infanterie. Mais il appartient plus spécialement à l'infanterie légère.

Comme je l'ai dit, il y a eu de tout temps de l'infanterie légère.

Les Grecs avaient leurs psilites.

Les Romains leurs vélites, gens de trait, frondeurs et archers.

Au moyen âge, l'infanterie légère était représentée par les aventuriers, les archers, etc...

A l'époque de la renaissance, par les arquebusiers et les enfants perdus.

Sous Louis XIV, par les dragons, les mousquetaires, les partisans.

Sous l'Empire, et au camp de Boulogne, chaque division d'infanterie avait un régiment d'infanterie légère, comme elle a aujourd'hui un bataillon de chasseurs à pied. Chaque bataillon avait de plus, encore comme aujourd'hui, une compagnie de voltigeurs.

L'infanterie légère était plus nécessaire dans le siècle dernier que dans le nôtre.

En effet, à cette époque, on faisait des soldats de véritables automates, attachant une importance exagérée à la précision du maniement d'armes et à la cadence du pas.

L'infanterie légère était alors indispensable.

Aujourd'hui, les exercices militaires ont changé. On cherche à développer les forces physiques et l'adresse du soldat, au moyen des exercices gymnastiques, du tir à la cible, de l'escrime à la baïonnette, etc..... Sur les champs de bataille, on ne veut plus faire combattre les soldats comme des machines, mais bien comme des hommes. La régularité de nos manœuvres est moins parfaite, mais très-suffisante. Et toute notre infanterie peut faire le service d'infanterie légère.

Cependant, comme je le disais tout à l'heure, ce service est réservé plus spécialement à nos voltigeurs et à nos chasseurs à pied.

Les voltigeurs couvrent le front et les manœuvres de leurs bataillons.

Les chasseurs à pied ont une destination spéciale. On les considère à la fois comme de l'infanterie légère et comme une artillerie très-portative.

Ils contre-battent l'artillerie ennemie à de grandes distances. Ils appuient les flancs d'un ordre de bataille. Enfin, ils peuvent être appelés, en raison de la puissance de leurs armes, à faire des trouées dans la ligne ennemie par des feux d'ensemble.

On emploiera donc les chasseurs à pied :

1° En tirailleurs devant le front;

2° Sur les flancs, dans des positions favorables, d'où ils tireront postés, comme les batteries d'artillerie;

3° Enfin en réserve, pour agir tout à coup par des feux d'ensemble d'une grande puissance.

Les chasseurs ont un habillement spécial et un armement particulier, tous deux en rapport avec les nécessités de leur service.

Le premier bataillon de chasseurs a été créé à titre d'essai le 14 novembre 1838, sous le nom de bataillon de tirailleurs.

On lui donna à peu près l'habillement actuel, de couleur sombre : tunique bleu de roi, pantalon gris de fer. On l'arma de carabines à tige. On y développa l'instruction du tir. On l'instruisit à manœuvrer au pas gymnastique.

En 1840, on créa 10 autres bataillons.

En 1853, on en créa 10 nouveaux, ce qui porta le nombre à 20 pour la guerre d'Orient.

En 1854, on en créa 2 autres encore, 21° et 22°, qui furent dissous à la paix.

Enfin, à la création de la garde, on lui adjoignit un bataillon de chasseurs de la garde.

Tel est l'historique de ce nouveau corps et tels sont les principes relatifs au service de l'infanterie légère, service qui demande surtout de la légèreté et de l'intelligence.

Nous terminons ici l'étude de l'infanterie et des règles relatives à son emploi.

ONZIÈME LEÇON.

De la cavalerie. — Considérations générales. — Diverses espèces de cavalerie. — Du cheval et des armes que l'on doit donner à la cavalerie.

Organisation tactique de la cavalerie. — Ses propriétés tactiques. — Des charges.

Des formations régulières de la cavalerie. — Des manœuvres.

Des formations irrégulières. — Rôle spécial de la cavalerie légère.

I.

De la cavalerie. — Considérations générales. — Chez les anciens, la cavalerie était une arme secondaire.

Au moyen âge, elle est devenue un moment l'arme principale.

Mais l'invention des armes à feu et la renaissance de l'art militaire la remirent au second rang, c'est-à-dire, à celui qu'elle occupait dans les beaux temps de la Grèce et de Rome.

La cavalerie est encore aujourd'hui une arme accessoire, mais c'est un accessoire indispensable.

Son utilité ressort dans les trois modes d'existence des armées.

Dans les camps, elle forme les avant-postes, fait les reconnaissances et les détachements, escorte ou attaque les convois, etc.

En marche, elle sert d'avant-garde, elle éclaire les flancs, elle transmet les nouvelles.

Sur les champs de bataille, elle sert à tâter l'adversaire, à renverser des troupes déjà ébranlées, et surtout à la fin des engagements, à rompre les dernières

formations de l'ennemi, à ramasser des prisonniers, enfin à poursuivre les troupes en retraite.

Une armée sans cavalerie peut remporter des victoires, mais ne peut pas en profiter, comme cela nous est arrivé à Lutzen et à Bautzen.

La cavalerie est donc indispensable; elle forme une des trois unités tactiques d'une armée moderne.

Comparée à l'infanterie, elle n'aura cependant que le second rang, comme je le disais tout à l'heure. En effet, son recrutement est difficile et coûteux. La durée du cheval est moins considérable que celle de l'homme. Les fourrages qui servent à la nourriture de la cavalerie sont lourds et embarrassants. L'instruction du cavalier est longue. Si le cheval a une grande rapidité momentanée, il résiste moins à la fatigue que le fantassin. Enfin, la cavalerie n'a qu'une seule des propriétés tactiques indiquées précédemment, celle du choc. Elle est par suite propre à l'attaque, mais elle ne saurait se défendre de pied ferme.

La proportion généralement adoptée dans les armées modernes, pour le chiffre de la cavalerie, varie du 1/4 au 1/10 du chiffre de l'infanterie.

Il y a trois espèces de cavalerie d'après les différentes espèces de chevaux et les propriétés naturelles qui les distinguent :

1° La cavalerie de réserve, comprenant les carabiniers et les cuirassiers. Composée d'hommes d'une haute stature, couverts de fer, montés sur des chevaux de grande taille, elle est employée à renforcer quelques parties d'un ordre de bataille, à faire une attaque périlleuse, à compléter le succès de l'infanterie, à servir de réserve d'élite;

2° La cavalerie de ligne, comprenant les dragons et les lanciers.

Les dragons, moins pesants que les cuirassiers, plus solides que les hussards, pouvant combattre à pied, suppléent les deux autres espèces de cavalerie et sont excellents pour les reconnaissances, la conduite des convois et la guerre de partisans. Quand on fait mettre pied à terre aux dragons, il ne s'agit pas de les faire combattre en ligne, mais de les poster comme tirailleurs. C'est ainsi seulement qu'ils peuvent rendre des services.

Les lanciers sont propres surtout aux poursuites.

3° La cavalerie légère, qui se compose des hussards et des chasseurs. Son service est extrêmement important.

C'est elle qui veille à la sûreté de l'armée, qui éclaire les troupes en marche, qui prévient les surprises. Elle fait les reconnaissances.

Elle épargne à l'infanterie de grandes fatigues en poussant au loin des éclaireurs et des postes. Elle protége le déploiement des colonnes. Elle couvre encore l'armée dans les retraites. Ses petits chevaux, plus agiles et plus sobres que ceux des cuirassiers et des dragons, supportent mieux que les leurs la fatigue et la faim, qu'il faut souffrir dans les diverses circonstances indiquées plus haut.

De plus, la cavalerie légère combat dans les pays coupés sous la protection de l'infanterie.

La cavalerie emprunte ses propriétés à son cheval. Elle les complète avec ses armes.

Examinons d'abord le cheval considéré comme instrument de guerre.

Le cheval est pour l'homme son véritable compagnon de guerre.

Il faut le choisir avec soin.

Le cheval de guerre doit être à la fois leste et vigoureux. Il doit être ardent, mais docile; il doit avoir une constitution robuste, et son éducation, faite autant que possible en plein air, a dû le préparer aux intempéries des bivouacs et aux fatigues de la vie de campagne.

Le cheval de guerre a deux propriétés : *la rapidité et la force d'impulsion* ; il les communique à son cavalier, et ce sont là, en effet, les deux propriétés tactiques de la cavalerie.

Par la rapidité, la cavalerie se transporte, en quelques minutes, d'un point à l'autre du champ de bataille; de plus, elle éclaire au loin l'armée.

Par la force d'impulsion, la cavalerie peut rompre et renverser toutes les formations de l'ennemi.

Nous reviendrons, plus loin, sur ces deux propriétés tactiques de la cavalerie.

Examinons auparavant les armes que l'on doit donner aux cavaliers pour compléter les effets produits par leurs chevaux.

Les armes de guerre se divisent en deux classes : les armes offensives et les armes défensives.

Les premières se divisent elles-mêmes en armes à feu et armes blanches.

Parmi les armes à feu, le fusil est évidemment l'arme la plus complète. Mais il paraît difficile de le donner à la cavalerie à cause de son poids et de sa longueur.

On donne des armes à feu à la cavalerie, afin qu'elle puisse avertir, car presque toutes les cavaleries ont à se garder elles-mêmes et peuvent être appelées à jouer le rôle d'éclaireurs.

Une arme à feu est encore nécessaire aux cavaliers qui couvrent un déploiement, qui soutiennent une retraite, parce qu'il faut alors occuper l'ennemi et l'empêcher, en tiraillant, de venir reconnaître de trop près ce qu'on veut lui dérober.

Une cavalerie, sans armes à feu d'une certaine portée, serait exposée à se voir fusiller de très-près par l'infanterie dans les pays accidentés; tandis qu'avec ses tirailleurs elle peut au moins tenir ceux de l'infanterie à distance et prendre une disposition.

En même temps, une arme à feu courte et facile à manier est nécessaire dans les mêlées.

Par suite de ces considérations, tous les cavaliers ont reçu des pistolets pour avertir d'abord et ensuite pour les mêlées, où l'on peut avoir à s'en servir à brûle-pourpoint.

Puis toute la cavalerie légère a reçu des mousquetons. Le tir de ces armes est fort incertain. Aussi les régiments de cavalerie légère envoyés en Afrique ou en Orient ont laissé leurs mousquetons pour prendre des fusils de dragons.

Le fusil de dragons, quoique un peu lourd et embarrassant, est donc maintenant l'arme à feu principale de la cavalerie. On le donne non-seulement aux dragons, mais aux hussards et aux chasseurs. Du reste, le problème est encore à l'étude. On cherche pour la cavalerie une arme moins lourde que le fusil et plus juste que le mousqueton.

Dans tous les cas, les armes à feu ne sont qu'accessoires pour la cavalerie.

L'arme principale du cavalier est l'arme blanche : le sabre ou la lance.

Le sabre est une arme à la fois propre à l'attaque et à la parade.

Les lames de sabre sont droites ou courbes.

Les lames droites sont faites pour frapper de la pointe. Leur effet est très-dangereux. Elles sont excellentes pour combattre en ligne et conviennent parfaitement aux cuirassiers.

La lame courbe tranche bien, mais sa blessure est généralement peu profonde. Il arrive fréquemment que le soldat frappe du plat au lieu de frapper du tranchant, parce qu'il serre trop la poignée, ou parce que celle-ci est mal faite. Cette lame est propre surtout au combat individuel. Elle convient à la cavalerie légère.

Dans la cavalerie de ligne, les dragons ont le sabre de grosse cavalerie, et les lanciers celui de cavalerie légère.

Ces derniers ont, de plus, la lance, arme offensive très-meurtrière dans les poursuites.

Telles sont les armes offensives de la cavalerie.

Les armes défensives sont le casque et la cuirasse.

La cuirasse pesait anciennement 8 kilog.; elle a été allégée.

La cuirasse française se compose d'un plastron et d'un dos. Quelques cavaleries étrangères n'ont pas de cuirasse par derrière. Par suite, il n'y a plus d'équilibre. De plus, dans la mêlée, ces cuirassiers sont fort exposés. Le colonel Marbot parle d'une charge de cuirassiers français, le soir de la bataille d'Eckmühl, contre des cuirassiers autrichiens qui n'ont que des plastrons, et il dit que, pour un blessé français, il y en avait 8 autrichiens; que, pour un mort français, il y en avait 13 autrichiens, ce qu'il attribue à la différence des cuirasses.

Je viens de parler du cheval et des armes du cavalier.

Pour son habillement, son équipement et son harnachement, ils doivent être avant tout simples et commodes; ils doivent être assez légers pour ne pas écraser les chevaux et transformer des chevaux de selle en chevaux de bât.

Voyons maintenant l'organisation tactique de la cavalerie.

II.

Organisation tactique de la cavalerie.—L'unité tactique de la cavalerie est l'escadron.

Autrefois l'escadron comprenait 2 compagnies distinctes l'une de l'autre et qui s'administraient séparément.

Aujourd'hui l'escadron est à la fois unité tactique et unité administrative.

L'escadron comprend 4 pelotons.

Le peloton est de 12, 16 ou 24 files.

L'escadron est, par suite, de 48, 64 ou 96 files.

Les pelotons se subdivisent en sections et en escouades.

L'escadron est beaucoup moins nombreux et moins étendu que le bataillon. Il n'a que des propriétés offensives et, par conséquent, au point de vue tactique, il est moins complet que le bataillon.

Dans les manœuvres on compte par escadron, parce que le peu d'étendue du front d'un escadron et la facilité de rendre sa marche correcte permettent de l'assigner pour base à tous les mouvements.

Quatre, cinq ou six escadrons forment un régiment. Quelquefois même, comme en Autriche et en Russie, il y a des régiments à 8 ou 10 escadrons.

Deux ou trois régiments forment une brigade.

Deux ou trois brigades forment une division.

Plusieurs divisions peuvent être réunies pour former un corps d'armée. Le maximum d'un corps de cavalerie est de 6,000 chevaux, et encore ces corps sont-ils très–lourds, difficiles à nourrir et à faire mouvoir.

Telle est l'organisation tactique de la cavalerie dont j'avais déjà dit quelques mots dans le 1er livre.

Dans chaque unité, la cavalerie est disposée sur 2 rangs de profondeur. Autrefois elle était disposée en masses profondes. Les escadrons de Henri IV avaient jusqu'à 16 ou 18 rangs de profondeur. Peu à peu, on revint à des proportions plus rationnelles, et l'on est arrivé enfin aujourd'hui à la formation sur deux rangs.

Le deuxième rang, dans les charges, n'augmente pas le choc matériel, mais il augmente la force morale. De plus, les hommes du deuxième rang remplissent les vides du premier. Leurs chevaux, par la crainte des atteintes, empêchent ceux du premier rang d'arrêter ou de ralentir, si toutefois ils en avaient l'envie. Enfin, avec un deuxième rang, la profondeur de l'escadron se trouve plus en rapport avec son front.

Les officiers sont en dehors et devant le centre des pelotons qu'ils commandent.

Les sous-officiers et brigadiers encadrent les pelotons.

Les cavaliers d'élite étaient réunis, sous l'Empire, en compagnie d'élite. Aujourd'hui, ils restent dans les pelotons. Il y en a huit dans chacun d'eux. On les appelle cavaliers de première classe.

L'effectif de la cavalerie doit être à peu près le même en temps de paix qu'en temps de guerre, à cause des difficultés de l'instruction.

L'effectif des hommes est toujours supérieur à l'effectif des chevaux, à cause de la nécessité de faire soigner les chevaux des hommes absents, malades ou de service.

En temps de paix, il faut, dans chaque régiment, un quart des cavaliers non montés. En temps de guerre, il en faut un cinquième ou un dixième.

Au camp de Châlons, pour les régiments de la garde, il y avait 750 cavaliers pour 600 chevaux.

Propriétés tactiques de la cavalerie — Examinons les propriétés tactiques de la cavalerie.

Comme je l'ai déjà dit, le cavalier emprunte ses propriétés tactiques à son cheval.

Ces propriétés sont : la rapidité et le choc ou la force d'impulsion. Je ne parle pas du feu. Nous avons vu qu'il était tout à fait secondaire.

Par suite de sa première propriété, un cavalier isolé pourra être employé à porter rapidement des nouvelles. Il pourra encore servir d'*éclaireur* pour reconnaître au loin, de *tirailleur* pour couvrir une manœuvre.

Par suite de sa deuxième propriété, il servira de *fourrageur* pour exécuter une charge sur une batterie ennemie.

Les cavaliers réunis, c'est-à-dire les diverses unités que j'ai indiquées, pelotons, escadrons, etc..., jouiront des mêmes propriétés, la rapidité et le choc.

Par suite de sa rapidité, la cavalerie formera les avant-gardes, comme les quatre divisions de cavalerie légère, Treilhard, Milhaud, Wathiez et Lassalle, en 1806, sous les ordres de Murat, précédant la grande armée, lui servant d'avant-garde générale et inondant la vallée du Mein.

On pourra ensuite la transporter rapidement d'une partie du champ de bataille à une autre, comme Napoléon à Wagram, portant ses cuirassiers à son aile droite, quand il croit que les Autrichiens prennent l'offensive de ce côté, et les ramenant ensuite au centre.

Enfin, on l'emploiera encore dans les poursuites, et elle cherchera alors à gagner rapidement les flancs de l'ennemi pour lui couper la retraite, comme Grouchy à Vauxchamp en 1814.

Par suite de sa deuxième propriété, de sa force d'impulsion et du choc qu'elle produit, la cavalerie peut rompre et disperser certaines parties de l'ordre de bataille ennemi.

Les chocs produits par la cavalerie sont les résultats des charges. Nous allons voir les règles générales relatives à leur exécution.

Une charge est une marche directe, vive et impétueuse, dont l'ennemi est le but. C'est l'action décisive de la cavalerie.

Une charge doit remplir deux conditions principales :

L'élan et l'à-propos.

Pour qu'une charge ait de l'élan, pour que le choc soit efficace, il faut qu'au moment d'aborder l'ennemi, le cheval ait toute sa rapidité. Et, pour cela, on le fait passer successivement aux différentes allures, au pas, au trot et au galop. On développe ainsi progressivement ses forces musculaires.

Au galop de charge, il se trouve avoir acquis toute sa vitesse.

La distance à laquelle on entame la charge doit donc être bien calculée. Si cette distance est trop

longue, les chevaux arrivent essoufflés. Si elle est trop courte, les chevaux n'ont pas le temps d'acquérir toute leur vitesse.

Cette distance a été fixée à 220 mèt. pour des chevaux dans des conditions moyennes. Il faut environ 40 secondes pour la parcourir. Par suite l'infanterie n'a pas le temps de tirer plus de deux coups de fusil par homme.

Le maréchal de Saxe veut que les chevaux puissent charger 2,000 pas. C'est sans doute galoper qu'il veut dire.

On peut pousser à la charge une ligne de cavaliers comme un seul homme. Chacun d'eux peut accélérer ou ralentir l'allure, de manière à obtenir de l'ensemble dans la masse. On les y habitue, en les faisant marcher tous ensemble au pas, au trot et ensuite au galop et en portant une grande attention à l'alignement.

Dans une charge bien faite, toutes les parties de la ligne devraient arriver sur l'ennemi en même temps et à toute vitesse.

Mais il est rare que les choses se passent ainsi. Le plus ou moins d'audace des cavaliers et de vitesse des chevaux s'y opposent également.

Une charge en ligne n'est réellement, dit Jacquinot de Presles, qu'une suite rapide de charges successives, dont les braves forment les points saillants. Ce sont ces causes qui rendent le succès des charges si incertain et qui doivent faire éviter d'en entreprendre sur de trop grands fronts.

Une charge peut échouer encore par suite de la nature d'un sol mouvant et détrempé; par suite d'une haie, d'un fossé qui mettent les escadrons en désordre. Enfin elle peut échouer par suite de la résistance qu'elle rencontre.

Il est rare même qu'une charge réussisse, si elle n'a pas été préparée par un feu d'artillerie qui ébranle la troupe ennemie.

Dans tous les cas, la première condition que doit remplir une charge de cavalerie, c'est l'élan.

La seconde condition, c'est l'à-propos. Il faut savoir profiter du moment où l'ennemi manœuvre, où il est en désordre, etc...

Il faut donc à la fois, dans l'officier de cavalerie, de la prudence et de la résolution : de la prudence, pour ne pas entreprendre de charges téméraires ; de la résolution, pour les pousser à fond quand le moment est favorable. Il faut en même temps un coup d'œil sûr et rapide qui permette de juger de l'à-propos. Tel était le maréchal Bessières.

Le choc matériel a plus souvent lieu dans la cavalerie que dans l'infanterie. Cependant l'effet moral suffit fréquemment. La troupe qui se sent la plus faible tourne le dos sans attendre le choc.

On distingue trois espèces de charges :

La charge en ligne ;
La charge en colonne ;
La charge en fourrageurs.

Les deux premières sont préparées par l'artillerie et précédées par des tirailleurs qui couvrent le mouvement et servent à reconnaître le terrain.

La charge en ligne s'emploie généralement contre de la cavalerie. Dans tous les cas, on a toujours au moins deux lignes.

Une division de cuirassiers, par exemple, arrive en colonne par escadron à 7 ou 800 mèt. de l'ennemi.

Elle déploie rapidement sur deux lignes par brigade

sous la protection de sa batterie d'artillerie et de quelques tirailleurs.

La 2ᵉ ligne reste en colonnes d'escadrons, afin de laisser des intervalles pour l'écoulement de la première.

Les deux lignes sont séparées de 400 pas, à cause de la rapidité avec laquelle on est ramené dans le cas d'une charge malheureuse.

L'artillerie prépare la charge et tire en avançant jusqu'à près de 300 mèt. de l'ennemi. Généralement elle tire à mitraille.

Alors la 1ʳᵉ ligne charge.

La 2ᵉ ligne la suit au trot et sert de soutien ou de réserve. Tel est l'ensemble d'une charge en ligne. (*Fig.* 16, *pl.* 11.)

La charge en colonne s'emploie généralement contre l'infanterie et particulièrement contre l'infanterie en carrés. Cette charge s'exécute sur le front d'un escadron, avec des distances doubles du front.

On produit ainsi une succession d'efforts qui doivent finir par lasser l'infanterie et amener sa perte.

La charge en fourrageurs s'emploie contre l'artillerie. On lance les fourrageurs au galop contre la batterie que l'on veut enlever, en commençant le mouvement à 600 mèt. Quand la charge réussit, on encloue les pièces, si on ne peut les emmener.

III.

Des formations régulières de la cavalerie.— Ces formations sont à peu près les mêmes que celles de l'infanterie.

Il y en a deux principales : la formation en bataille et la formation en colonne.

La formation en bataille consiste toujours, pour la cavalerie comme pour l'infanterie, à avoir ses divers éléments placés à côté les uns des autres. La cavalerie prend cette formation quand elle est exposée aux projectiles de l'ennemi, quand elle doit couvrir un certain espace de terrain, quand elle attend le moment de charger.

Les escadrons en bataille conservent entre eux des intervalles de douze pas, afin que les fluctuations de l'un d'eux ne puissent pas s'étendre sur toute la ligne et aussi afin de pouvoir opérer rapidement un demi-tour par peloton. Ces intervalles servent encore pour les passages de lignes, pour parer aux difficultés du ralliement qui serait impossible pour une ligne pleine, et enfin ils facilitent les mouvements de l'artillerie.

Autrefois on chargeait en muraille. Il n'y avait pas d'intervalle entre les escadrons: aussi le désordre s'introduisait facilement.

Les inconvénients de la formation déployée sont les mêmes pour la cavalerie que pour l'infanterie: la marche est difficile, et les flancs sont faibles.

On remédie parfois à la faiblesse des flancs au moyen d'escadrons en colonne. C'est une sorte de formation mixte.

On modifie de deux manières l'ordre déployé, 1° par la formation en échelons, comme dans l'infanterie ; 2° par la formation en échiquier, qui est également applicable, mais qui est peu employée. Cependant, du temps de l'Empire, dit le général Schauenbourg, la cavalerie a fait plusieurs fois usage de l'ordre en échiquier pour les retraites.

A Hochkirch, Sedlitz s'en est servi pour couvrir la retraite de l'armée prussienne, qu'il protégeait avec 42 escadrons.

La formation en colonne consiste, pour la cavalerie comme pour l'infanterie, à avoir ses divers éléments placés les uns derrière les autres.

Si nous considérons les colonnes relativement à leur front, nous en avons trois espèces : par quatre, par peloton et par escadron ; ce qui permet de proportionner le front des colonnes à la largeur des débouchés.

Si nous considérons les colonnes relativement à leur profondeur, il y en a encore trois espèces : 1° à distance entière, afin d'offrir moins de prise à l'artillerie ; 2° à distance de masse, c'est-à-dire, à 12 mètres entre chaque escadron. On occupe ainsi beaucoup moins de terrain ; les déploiements sont plus rapides. La colonne est beaucoup mieux dans la main de son chef. Elle peut se porter rapidement dans toutes les directions ; mais en même temps elle offre beaucoup de prise au canon, et les déploiements face à droite ou à gauche sont beaucoup plus lents. 3° Quand la cavalerie charge en colonne, les subdivisions prennent entre elles des distances égales au double de leur front.

Si, enfin, nous considérons les colonnes relativement à leur emploi, nous aurons des colonnes de marche, de manœuvres et d'attaque.

Les dernières ne doivent pas être trop profondes, de manière à pouvoir déployer rapidement. Du reste, la cavalerie, comme l'infanterie, manœuvre ordinairement sur le champ de bataille par division. C'est là l'unité du combat.

Des manœuvres. — Les manœuvres de la cavalerie sont calquées sur celles de l'infanterie et doivent remplir les mêmes conditions.

Comme elles sont beaucoup plus rapides, les erreurs commises dans leur exécution sont beaucoup plus dif-

ficiles à réparer. C'est pourquoi l'instruction de la cavalerie doit être plus complète que celle de l'infanterie, et l'effectif du pied de guerre doit être à peu près le même que celui du pied de paix.

Les manœuvres de la cavalerie française sont réglées par l'ordonnance du 6 décembre 1829, qui a succédé à l'ordonnance de 1er vendémiaire an XIII.

Les principales de ces manœuvres sont les suivantes :

1° Passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille (présentant des cas nombreux) ;
2° Marcher soit en bataille, soit avec une ligne de régiments ou d'escadrons en colonne ;
3° Former les échelons ;
4° Changer de front ;
5° Exécuter les passages de ligne ;
6° Exécuter les passages de défilé ;
7° Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

Quelques-unes de ces manœuvres comprennent plusieurs des douze évolutions de l'ordonnance.

IV.

Des formations irrégulières de la cavalerie. — Elles comprennent les éclaireurs, les tirailleurs et les fourrageurs.

Les éclaireurs fouillent le terrain et assurent la sécurité de l'armée.

Les tirailleurs couvrent les dispositions et les manœuvres préparatoires de la cavalerie. Comme dans l'infanterie, on les réunit par 2. Ils forment alors 2 lignes qui se croisent en avançant ou en reculant. Ces tirailleurs font du bruit et de la fumée ; mais leur feu est peu redoutable, à cause de la nature de leur arme, et par suite du mouvement des chevaux.

Les fourrageurs s'emploient quand on veut donner une action offensive à la cavalerie à la débandade. On emploie les fourrageurs contre l'artillerie et quelquefois dans les pays très-accidentés ou dans les forêts de sapins.

Les formations irrégulières appartiennent plus particulièrement à la cavalerie légère. Son rôle principal consiste ensuite à éclairer l'armée. Ce rôle se trouve tracé dans le portrait suivant du général Steingel par Napoléon :

« Le général Steingel, dit-il, était un excellent offi-« cier de hussards. Il avait servi sous Dumouriez aux « campagnes du Nord. Il était adroit, intelligent, « alerte. Il réunissait les qualités de la jeunesse à « celles d'un âge avancé. C'était un vrai général « d'avant-postes.

« Deux ou trois jours avant sa mort, il était entré « le premier dans Lezegno. Le général français y « arriva quelques heures après, et quelque chose dont « on eût besoin, tout était prêt.

« Les défilés, les gués, avaient été reconnus.

« Des guides étaient assurés.

« Le curé, le maître de poste, avaient été interrogés.

« Des intelligences avaient été liées avec les « habitants.

« Des espions étaient envoyés dans plusieurs di-« rections.

« Les lettres de la poste saisies, et celles qui pou-« vaient donner des renseignements militaires, tra-« duites ou analysées.

« Toutes les mesures étaient prises pour former « des magasins de subsistances afin de rafraîchir les « troupes, etc..... »

Tels sont les principaux devoirs de la cavalerie légère. J'en ai parlé au commencement de la leçon, c'est pourquoi je ne m'étends pas davantage sur ce sujet.

Je termine ici l'étude de la cavalerie.

DOUZIÈME LEÇON.

De l'artillerie. — Considérations générales. — Ses attributions.
Organisation de l'artillerie. — Ses propriétés tactiques. — Différentes espèces de tir. — Diverses espèces de batteries. — Emploi de l'artillerie dans les principales circonstances de la guerre.
Formations et manœuvres de l'artillerie.
Des corps hors ligne. — Leur tactique.

I.

Considérations générales. — L'artillerie a longtemps figuré sur les champs de bataille sans être un des éléments tactiques des armées.

La tactique, en effet, se résume dans les engagements; quand un des éléments qui composent une armée ne peut prendre part aux engagements que dans des limites très-restreintes, cet élément ne peut être considéré que comme un accessoire d'une importance secondaire.

C'est ce qui arriva pour l'artillerie dans les premiers temps de son existence. Elle ne pouvait tirer que dans une seule position, et une fois établie, elle ne pouvait la quitter. Elle était parfois fort embarrassante; dans certains cas, elle pouvait devenir nuisible, comme à Pavie, où son immobilité entraîna la perte de la bataille.

A cette époque, l'artillerie n'était donc pas encore un des éléments principaux de la composition des armées. Elle ne le devint qu'au commencement du XVII[e] siècle, quand Gustave-Adolphe la perfectionna,

et la rendit assez mobile pour qu'elle pût suivre les mouvements des troupes.

Depuis cette époque, nous la trouvons en quantité considérable dans toutes les armées européennes.

Les armées de Louis XIV eurent beaucoup d'artillerie.

A Fleurus, l'armée française avait 100 bouches à feu, à Malplaquet 200. — L'artillerie n'était pas alors répartie comme aujourd'hui et attachée aux diverses unités de l'organisation. Elle formait un grand parc d'où on la tirait pour une bataille et où elle rentrait après.

Les armées de Frédéric eurent également une artillerie nombreuse. A Zorndorf les Prussiens avaient 117 bouches à feu, à Torgau 244. C'est à Frédéric que l'on doit la création de l'artillerie à cheval.

Sous la République et sous l'Empire, on voit également dans les armées de grandes masses d'artillerie.

Et aujourd'hui l'artillerie est un des trois éléments principaux qui composent les armées.

Son matériel est devenu tellement mobile, qu'il peut suivre partout la cavalerie et l'infanterie.

La proportion adoptée pour l'artillerie, dans la composition des armées modernes, est de deux pièces pour 1000 hommes d'infanterie, et quatre pour 1000 chevaux.

L'ensemble du personnel de l'artillerie d'une armée représente le 1/8 ou le 1/10 de l'effectif de l'infanterie.

L'utilité de l'artillerie dans les divers modes d'existence des armées est incontestable.

Dans les marches, quelques pièces sont à l'avant-garde pour couvrir les déploiements et tenir l'ennemi à distance. Dans les retraites, les batteries de l'arrière-

garde sont le meilleur moyen de ralentir la poursuite.

Dans les camps et sur les positions, l'artillerie occupe les saillants, les points d'appui, les postes avancés.

Enfin dans les batailles, c'est elle qui couvre les déploiements des troupes, qui contre-bat l'artillerie opposée, qui renverse des parties entières de l'ordre de bataille ennemi à de grandes distances, qui prépare les charges de la cavalerie, précède les colonnes d'attaque et prépare de même leur effet.

Dans la défensive, elle appuie les flancs de l'infanterie, fouille les couverts, bat les débouchés, croise ses feux en avant des points d'attaque.

Enfin dans les trois modes d'existence des armées, elle joue un rôle considérable.

Néanmoins, l'artillerie n'est, comme la cavalerie, qu'une arme secondaire, une arme accessoire, quand on la compare à l'infanterie.

Elle ne réunit pas les deux propriétés du feu et du choc. Elle n'a que la première, comme la cavalerie n'a que la seconde.

Elle ne peut pas se suffire à elle-même et elle a toujours besoin de troupes de soutien.

Son matériel est lourd, embarrassant, coûteux. Il exige beaucoup de chevaux.

L'instruction qu'elle comporte est longue et compliquée.

La marche est souvent lente, ce qui embarrasse dans beaucoup d'opérations.

Par suite de ces inconvénients, l'artillerie n'occupe qu'une place secondaire parmi les éléments tactiques qui entrent dans la composition d'une armée.

Attributions de l'artillerie. — Ses attributions comprennent trois espèces de services :

1° Le service des bouches à feu. C'est particulièrement à ce point de vue que nous considérerons l'artillerie.

2° La confection et la réparation des armes de guerre, ainsi que la confection et le transport des munitions. C'est elle qui dirige nos manufactures d'armes à feu, Tulle, Mutzig et Saint-Étienne, et notre manufacture d'armes blanches, Châtellerault.

3° Enfin la construction des ponts de bateaux.

II.

Organisation de l'artillerie.— Il y a deux choses à considérer dans cette organisation.

1° Le matériel ;
2° Le personnel.

Le matériel a varié suivant les époques. Depuis Louis XIV, nous avons eu en France le système Vallière, celui de Gribeauval, celui du comité, celui de l'Empereur, et enfin les canons rayés.

Chaque système comporte :

1° Une artillerie de campagne ;
2° Une artillerie de siége ;
3° Une artillerie de place ;
4° Une artillerie de montagne.

Depuis l'origine de l'artillerie, la tendance générale est vers une simplification aussi complète que possible des pièces et des voitures.

Le système du comité comportait 2 espèces de pièces : le 8 et le 12 ; et 2 espèces d'obusiers : de 15 et de 16 centimètres.

Le système de l'Empereur n'admit plus qu'une seule espèce de bouche à feu : le canon-obusier de 12, et mo-

mentanément le canon léger de 12, ancien 8 foré au calibre de 12.

Aujourd'hui la nouvelle pièce, qui est rayée comme les fusils d'infanterie, qui a une portée de 2,400 à 3,000 mètres et une légèreté comparable à l'ancien 4, paraît devoir suffire aux besoins d'une campagne. Néanmoins la question n'est pas encore résolue d'une manière définitive.

L'artillerie de siége et celle de place comprennent du 12, du 16 et du 24, un obusier de 22 cent. et des mortiers de divers calibres.

L'artillerie de montagne se compose d'obusiers de 12.

Ces trois espèces d'artillerie se transforment en ce moment, comme l'artillerie de campagne; on cherche, au moyen des rayures, à augmenter la portée, la justesse, la force de pénétration, en un mot, la puissance d'action de chaque pièce.

Indépendamment des pièces, le matériel de l'artillerie comprend encore des voitures de toute espèce : caissons, forges, chariots de batterie, chariots de parc, chariots porte-corps, etc., etc.

Tel est l'ensemble du matériel de l'artillerie, dont les détails appartiennent au cours d'artillerie proprement dit.

Quant au personnel, il comprend :

1° De l'artillerie à cheval, particulièrement destinée à suivre la cavalerie;

2° De l'artillerie montée, pour les divisions d'infanterie;

3° Enfin, de l'artillerie à pied, pour les parcs et les places fortes.

L'artillerie à cheval et l'artillerie montée forment l'artillerie de bataille.

Celle-ci est organisée par batteries.

La batterie est l'unité tactique de l'artillerie, comme le bataillon est l'unité tactique de l'infanterie, comme l'escadron est l'unité tactique de la cavalerie.

La batterie se compose de 6 ou de 8 pièces : 6 en France, 8 en Russie, en Autriche et en Prusse.

Le personnel d'une batterie, en France, varie entre 210 et 225 canonniers environ ; les chevaux entre 210 et 260, selon que les batteries sont des batteries montées ou des batteries à cheval.

Les voitures de la batterie sont environ au nombre de 30, en y comprenant les pièces.

La composition de ces voitures varie selon que la batterie doit être attachée à de l'infanterie ou à de la cavalerie.

Quand la batterie est destinée à l'infanterie, il y a parmi les voitures six caissons de cartouches ; quand elle est destinée à la cavalerie, il n'y a plus que 2 caissons de cartouches,

L'ensemble de la batterie se divise en deux parties. La 1re partie comprend 6 pièces et 6 caissons chargés ; elle est dite *batterie de manœuvre*.

La 2e partie comprend les autres voitures et forme la *réserve*, sous les ordres du capitaine en 2e.

La batterie de manœuvre se subdivise en 3 sections. Chaque section comprend 2 pièces ; les sections des ailes sont commandées par les lieutenants ou sous-lieutenants de la batterie ; celle du centre par l'adjudant. Chaque pièce est commandée par un sous-officier, et c'est là l'unité inférieure de l'arme. Ensuite viennent, comme je le disais tout à l'heure, la section, la demi-batterie et la batterie.

Deux ou trois batteries forment le commandement d'un chef d'escadron.

4, 6 ou 8 batteries forment une réserve d'armée ou de corps d'armée, et sont commandées par un colonel ou un lieutenant-colonel.

Telle est l'organisation tactique de l'artillerie.

Propriétés tactiques. — Quant à ses propriétés tactiques, l'artillerie n'en a qu'une seule, la propriété de feu.

Mais ses feux sont extrêmement puissants.

Ses projectiles ont une grande portée et une grande force de pénétration.

Son tir à mitraille embrasse une grande surface de terrain.

Ses projectiles creux passent derrière les obstacles; leurs éclats ont des effets très-destructeurs.

L'artillerie exerce sa propriété de feu au moyen de plusieurs espèces de tir :

1° Il y a d'abord le *tir à ricochets*, quand le boulet touche plusieurs fois le sol, et se relève plusieurs fois avant la fin de sa course. Le ricochet est tendu quand l'angle de la pièce avec l'horizon est assez faible, 6°, par exemple. Il est plongeant quand cet angle est plus fort, quand il est, par exemple, de 12°.

2° Ensuite vient le *tir de plein fouet*, quand on tire directement sur le but à atteindre et que le projectile le frappe sans toucher le terrain en avant.

3° Puis le tir à mitraille, quand on emploie des boîtes à balles et que l'on veut battre de grandes surfaces de terrain à de petites distances, 4 ou 500 mèt., par exemple.

4° Enfin le tir à obus. — L'obus agit comme boulet par son choc, et ensuite comme mitraille par ses éclats. C'est ce que fait le projectile de la nouvelle pièce.

Généralement le tir à ricochets s'emploie au début

d'un engagement ; on tire ainsi sur les premières troupes de l'ennemi, à de grandes distances et lentement.

On emploie le tir de plein fouet quand l'ennemi se rapproche.

Quand il se rapproche plus encore, à 4 ou 500 mèt., par exemple, on tire à mitraille et aussi vite que possible.

Le tir à obus s'emploie contre les ouvrages et aussi contre la cavalerie; il effraie beaucoup les chevaux.

Diverses espèces de batteries. — Quand on considère les batteries, relativement à leur emplacement sur les champs de bataille, on en distingue cinq espèces :

1° Les batteries directes, qui tirent directement sur l'ennemi;

2° Les batteries d'écharpe, dont le tir est oblique par rapport au but à atteindre ;

3° Les batteries d'enfilade, qui sont placées de manière à enfiler une des parties de l'ordre de bataille ennemi ;

4° Les batteries de revers, qui sont établies de manière à voir les derrières de l'ennemi ;

5° Enfin les batteries croisées, comme 1 et 2, qui croisent leurs feux sur le même point. (*Fig.* 17, *pl.* 2.)

L'emplacement d'une batterie, quelle qu'elle soit, doit toujours être choisi d'après les règles suivantes :

1° L'emplacement de la batterie ne doit pas gêner les mouvements des troupes.

2° Il faut masquer les pièces par des accidents naturels, des ressauts de terrain, des haies, etc.;

3° Le sol de la batterie doit être ferme et plan, de manière que la crosse et les roues de chaque pièce soient à la même hauteur; le terrain en avant doit être

mou, de manière à arrêter les boulets ennemis et à ne pas permettre le ricochet;

4° Il faut, en arrière ou sur les flancs, des abris pour les troupes de soutien et la section de réserve;

5° La batterie doit avoir un commandement de 8 à 12 mètres au-dessus du terrain environnant.

6° Enfin il ne faut pas que la batterie puisse être prise elle-même d'écharpe ou d'enfilade; ou du moins il faut être sûr d'obtenir l'effet voulu avant que les pièces soient démontées.

Telles sont les conditions principales que l'on doit rechercher dans l'emplacement d'une batterie.

Emploi de l'artillerie.—Le premier principe dans l'emploi de l'artillerie est de diriger son feu principalement sur les troupes de l'ennemi. On emploie ainsi la moitié ou les deux tiers des pièces dont on dispose. Le reste est destiné à contre-battre l'artillerie ennemie, à lui répondre, à l'inquiéter, à attirer son feu.

On laisse derrière chaque batterie des intervalles qui sont destinés à devenir les égouts des boulets. Il est dangereux de placer de l'artillerie devant les troupes. Les coups qui manquent la batterie atteignent alors les troupes.

Les batteries placées devant la ligne de bataille sont à 2 ou 300 mètres de l'infanterie, de manière à en être protégées. Quelquefois la nature du terrain exige qu'on les éloigne davantage. On donne alors à chaque batterie un soutien particulier.

En Autriche, ce soutien est permanent. Il se compose, pour chaque batterie, de 1 officier, 4 sous-officiers et 24 carabiniers.

Quoi qu'il en soit, dans un ordre de bataille, on

divise l'artillerie dont on dispose en 2 parties : l'une, qui reste à la réserve et qui est destinée à parer aux diverses éventualités ; l'autre qui forme les batteries dont je parlais tout à l'heure, placées devant la première ligne de l'ordre de bataille.

Dans la défensive, ces batteries croisent leurs feux en avant des points à défendre et s'appliquent à bien battre les débouchés par lesquels l'ennemi peut se présenter ; elles dirigent des obus sur les lieux fourrés et dans les chemins creux où il pourrait s'embusquer ; elles ne doivent pas être disséminées, sans quoi elles produiraient peu d'effet, et consommeraient beaucoup de munitions.

Quand on emploie de l'artillerie dans les carrés isolés, on place une ou deux pièces dans les secteurs sans feu et dans la direction des diagonales.

Si ce sont des carrés combinés, on met l'artillerie dans les intervalles, et toujours dans les secteurs sans feu. Quand la cavalerie charge, les canonniers se réfugient dans l'intérieur des carrés ou se jettent entre les roues, se couchent sous les affûts et s'y défendent avec les leviers de pointage et les écouvillons.

Quand la charge est passée, ils recommencent le feu, comme l'artillerie anglaise à Waterloo.

Voilà les principes généraux de l'emploi de l'artillerie dans la défensive.

Dans l'offensive, l'artillerie couvre les dispositions des colonnes, bat le point que l'on veut attaquer, de manière à ruiner les défenses, renverser les obstacles, ouvrir les ouvrages de fortification, éteindre le feu de l'ennemi. Elle continue son feu jusqu'à ce que les troupes en arrivent au combat corps à corps.

Son action dans l'offensive est surtout une action

préparatoire. Elle prépare les attaques que l'infanterie décide.

Elle exerce cette action préparatoire dans la progression suivante :

Elle commence par éteindre le feu des batteries ennemies qui couvrent le point d'attaque.

Il lui faut alors la supériorité du nombre, de la position et du calibre. Cette dernière est surtout avantageuse aux grandes distances.

Quelquefois on éteint le feu de l'ennemi par une attaque vive et brusque ; alors, au lieu de chercher à démonter les pièces, on cherche à mettre les canonniers hors de combat. Pour cela, une batterie d'artillerie légère arrive au galop à 300 ou 400 mètres de l'ennemi, et tire coup sur coup plusieurs fois à mitraille.

Puis, quand on a pris la supériorité sur l'artillerie ennemie et éteint son feu, au moins en partie, les colonnes d'attaque s'avancent. Les batteries marchent sur leurs flancs et tirent, en avançant, jusqu'à ce que les colonnes d'attaque soient engagées directement avec l'ennemi.

L'artillerie prépare de même les charges de la cavalerie, qui doivent seconder ou compléter les attaques de l'infanterie. Pour préparer une charge de cavalerie, l'artillerie à cheval se porte au galop en avant du flanc de la colonne ; elle commence à petite portée un feu vif, qui ébranle l'ennemi et qui prépare le succès de la charge. Quand la charge est dirigée contre l'infanterie, l'artillerie à cheval peut approcher avec assurance jusqu'à 300 mètres. — A cette distance, le feu de l'infanterie est encore très-incertain, ou plutôt était très-incertain. Ce feu a acquis aujourd'hui une bien plus grande portée.

On emploie encore l'artillerie dans les ouvrages. Elle tire alors à barbette ou à embrasures.

Elle tire à barbette quand elle doit embrasser un grand espace de terrain; elle tire à embrasures quand la direction du tir est bien connue. Les coups sont alors plus certains et les canonniers plus à l'abri.

Il est rare qu'en campagne on ait le temps d'élever des ouvrages complets. On se contente le plus souvent d'une levée en terre de 0m,80 à 1 mètre, avec un fossé en avant et deux petits fossés à droite et à gauche de chaque pièce, pour abriter les canonniers.

Enfin l'artillerie joue encore un grand rôle dans les retraites et dans les poursuites.

Dans les retraites, l'artillerie couvre les troupes en se plaçant aux extrémités des lignes d'infanterie. Elle défend l'entrée des défilés. Elle soutient l'arrière-garde.

L'artillerie de l'arrière-garde se partage ordinairement en deux sections. L'une se met à la tête et l'autre à la queue de la colonne. Celle-ci s'arrête de temps en temps pour retarder la poursuite de l'ennemi. Elle marche à la prolonge, soutenue de quelques pelotons de cavalerie. Elle se tient sur la route, quand cette route est un défilé. Elle tâche de suivre les côtés dans le cas contraire, et de croiser ses feux sur la route même.

L'artillerie de la tête prend position quand elle rencontre un emplacement favorable. L'on tâche alors d'attirer l'ennemi sous son feu. Elle remplace ensuite l'artillerie de la queue.

Les deux sections font ainsi une espèce de retraite par échelons.

C'était la méthode employée par le maréchal Marmont dans la campagne de France.

Dans les poursuites, l'artillerie est employée à renverser les carrés, à battre les postes où l'ennemi paraît vouloir tenir. Elle prend en même temps les colonnes en écharpe. Elle y fait des trouées qui préparent les charges de la cavalerie. Elle poursuit l'ennemi de ses boulets.

Tels sont les principes généraux de l'emploi de l'artillerie dans les principales circonstances de la guerre.

III.

Formations de l'artillerie. — L'artillerie n'a que des formations régulières.

Ces formations sont analogues à celles de l'infanterie et de la cavalerie.

Elles sont au nombre de trois :

Formation en bataille ;
Formation en batterie ;
Formation en colonne.

Dans la formation en bataille, la tête des chevaux est tournée vers l'ennemi. L'intervalle entre les pièces est de 12 mètres pour l'artillerie montée, et de 15 mètres pour l'artillerie à cheval.

La distance entre les pièces et les caissons est de 1 mètre. Les caissons sont sous le commandement du maréchal des logis chef.

Le front d'une batterie en bataille est d'environ 80 mètres.

L'intervalle entre les batteries est double de celui entre les pièces, 24 ou 30 mètres.

La formation en bataille présente deux modifications : l'ordre en échelons, par batteries, demi-batteries ou sections, et l'ordre en échiquier ; ce dernier peu employé.

La seconde formation de l'artillerie est la formation en batterie.

Les pièces font alors face à l'ennemi.

Les avant-trains et les caissons sont placés sur deux lignes parallèles à celle des pièces.

La distance entre les leviers de pointage des pièces et la tête des chevaux des avant-trains est de 6 mètres.

La distance entre les avant-trains et les caissons est de 10 mètres.

La formation en batterie est la formation de combat.

Enfin la troisième formation de l'artillerie est la formation en colonne, présentant des subdivisions ou des unités égales placées les unes derrière les autres.

La formation en colonne pour l'artillerie, comme pour les autres armes, est toujours une formation de route, de manœuvre et d'attaque.

On forme la colonne par batterie, par demi-batterie, par section et quelquefois par pièce.

Les colonnes par section présentent des distances de 1 mètre entre les différentes voitures.

Les colonnes par batterie présentent des distances égales à l'intervalle entre deux pièces, 12 ou 15 mètres, de manière à permettre les mouvements à droite et à gauche, comme dans la colonne serrée de cavalerie.

L'artillerie emploie, comme l'infanterie, la colonne d'attaque ou colonne double, formée sur la section

ducentre et avantageuse à cause de la rapidité de son déploiement.

Telles sont les formations de l'artillerie. Sur un champ de bataille, les distances et les intervalles se modifient suivant les formes du terrain.

Des manœuvres. — Les manœuvres de l'artillerie sont calquées sur celles des autres armes.

Les principales sont les suivantes :

1° Passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille ;
2° Marcher soit en colonne, soit en bataille ;
3° Se former en batterie ;
4° Exécuter les feux ;
5° Former les échelons ;
6° Changer de front ;
7° Passer le défilé ;
8° Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

Les moyens d'exécution de ces manœuvres ressemblent beaucoup à ceux de la cavalerie, en considérant une section d'artillerie comme correspondant à un peloton de cavalerie.

Si les batteries étaient de 8 pièces et de 4 sections, l'analogie serait plus complète encore.

Avant de quitter l'artillerie, je dois dire deux mots sur les schrapnells et les fusées, deux questions ayant de l'actualité et qu'un officier d'état-major doit connaître.

Les schrapnells sont des obus chargés de balles. Ils éclatent à de grandes distances et lancent alors une gerbe de balles de plomb et d'éclats de fonte. C'est de la mitraille portée à 1200 mètres. Ce tir est surtout redoutable à la cavalerie.

Les fusées à la Congrève ont une tête formée par un petit obus ou par des projectiles incendiaires. La

queue de la fusée se termine par une hampe directrice.

Le maréchal Marmont prédisait à ces fusées un grand avenir.

Jusqu'à présent leur effet n'a pas été celui qu'on en attendait.

IV.

Des corps hors ligne. — Nous avons vu les trois armes principales qui entrent dans l'organisation des armées actives.

Après ces trois armes viennent les corps hors ligne, qui secondent et qui complètent l'action des premiers et qui ont aussi leur organisation, leurs propriétés, leurs formations et leurs manœuvres.

Le premier de ces corps est le génie. Il joue le rôle principal dans la guerre de siége, mais seulement un rôle secondaire en campagne.

Je ne m'en occupe qu'à ce second point de vue.

Son unité tactique est alors la compagnie de 150 à 200 hommes, avec une prolonge à quatre chevaux portant des outils et du matériel.

Son rôle est d'améliorer les voies de communication, de réparer les passages qui ont été détruits, de jeter des ponts à supports fixes, d'élever sur les champs de bataille des ouvrages de fortification, et de créer sur les théâtres d'opérations des postes de campagne ou des places du moment.

Le génie est évidemment en trop petit nombre dans une armée, pour exécuter ces divers travaux; mais il les conduit, et il emploie alors de l'infanterie, ou des ouvriers civils, requis ou payés.

Les armées comprennent encore des détachements

du train des équipages. Ceux-ci sont exercés à la conduite des voitures, de manière que l'on puisse mettre en ordre et remuer facilement la masse des bagages de l'armée.

Le train a, par suite, sa tactique particulière, toujours calquée sur celle des autres armes.

Après le train, nous trouvons encore dans une armée, une compagnie de pontonniers, manœuvrant un équipage de 60 ou 80 bateaux, ce qui est suffisant pour un fleuve de 240 à 300 mètres de large. Cette compagnie possède tout ce qui est nécessaire pour construire et réparer son équipage.

Enfin, et seulement pour mémoire, je dirai que l'on trouve encore dans une armée, comme corps hors ligne, des détachements de gendarmerie et des ouvriers d'administration pour l'exécution des divers services.

Connaissant maintenant l'organisation, les propriétés et la tactique élémentaire des différentes armes qui entrent dans la composition d'une armée, nous pouvons aborder les détails de l'organisation de cette armée.

TREIZIÈME LEÇON.

Combinaison des différentes armes entre elles. — Principes suivis pour faire combattre les trois armes simultanément.

Force et composition des armées actives. — Leur organisation en brigades, divisions et corps d'armée. — Des brigades mixtes. — Des corps de réserve.

Des états-majors et des services administratifs.

I.

Nous avons étudié chaque arme prise isolément. Nous connaissons son organisation particulière, ses propriétés tactiques, ses formations, etc...

En combinant les différentes armes entre elles, on obtient de nouvelles unités, dont nous allons étudier les propriétés.

La combinaison des différentes armes entre elles peut avoir lieu de quatre manières différentes:

1° L'infanterie peut être combinée avec l'artillerie ;

2° La cavalerie avec l'artillerie ;

3° L'infanterie avec la cavalerie ;

Et enfin, 4° les trois armes peuvent être combinées ensemble, infanterie, cavalerie et artillerie.

Nous allons voir successivement ces quatre combinaisons.

Infanterie et artillerie. — Ces deux armes combattent de la même manière, c'est-à-dire de pied ferme ; elles agissent par leurs feux. Il est facile de combiner leur action et de les faire combattre ensemble.

On réunit 8 ou 10 bataillons d'infanterie avec 1 ou

2 batteries d'artillerie, et l'on obtient ainsi l'unité que j'ai appelée déjà division d'infanterie.

Cette unité fournit beaucoup de feux, présente une grande solidité, mais peu de légèreté.

Une armée qui serait composée de cette manière, c'est-à-dire d'infanterie et d'artillerie, sans cavalerie, — ou du moins n'ayant que très-peu de cavalerie, — cette armée ne saurait s'éclairer au loin. De plus, elle pourrait gagner des batailles, comme nous l'avons fait en 1813, à Lutzen et à Bautzen, mais elle ne saurait profiter de ses succès.

Cavalerie et artillerie.—L'artillerie à cheval étant devenue extrêmement mobile et pouvant suivre la cavalerie, il y a possibilité de combiner l'action de ces deux armes.

On réunit 16, 20 ou 24 escadrons de cavalerie, avec 1 batterie d'artillerie, et on obtient ainsi la division de cavalerie.

Cette combinaison réunit la mobilité, les feux et le choc. Elle est excellente pour les plaines, pour les pays faciles et découverts. Mais elle peut échouer devant le moindre obstacle. — De plus elle présente peu de solidité.

Infanterie et cavalerie.—Cette combinaison jouit de deux propriétés : le feu et le choc, mais ses feux sont de petite portée et ne sauraient renverser des obstacles. — Elle offre une certaine solidité et elle présente surtout beaucoup de légèreté.

Elle est bonne pour les petites opérations en pays difficile, pour les marches rapides, pour les corps de partisans.

Je trouve un exemple remarquable de son emploi dans la guerre d'Espagne en 1808.

Le général Gouvion Saint-Cyr, voulant délivrer Barcelone et ayant à traverser la Catalogne par des chemins difficiles, au milieu de plusieurs armées ennemies, rassemble ses troupes sur la Fluvia. Il dispose de 17 à 18 mille hommes. Il se débarrasse de son artillerie et de ses bagages. Il part avec son infanterie et sa cavalerie seulement. Il emmène les chevaux d'artillerie haut le pied. Il n'emporte que 60 cartouches par homme et 8 jours de vivres.

Deux routes s'offraient à lui. Il en profite habilement pour passer de l'une à l'autre, grâce à la légèreté de sa colonne et pour tromper ainsi la première armée espagnole. Il la devance d'une marche. Il passe sur le ventre de la seconde armée à Cardedeu, en s'emparant de ses canons. Il repousse vigoureusement les corps qui harcèlent ses flancs. Il arrive enfin heureusement à Barcelone, qu'il délivre.

Il obtient ce résultat favorable grâce à la légèreté et à la mobilité de la combinaison de troupes qu'il a adoptée.

Mais cet exemple s'applique plutôt au mouvement qu'au combat.

Dans le combat, on ne combine que rarement l'infanterie et la cavalerie. Leur manière d'agir est tout à fait différente. L'une combat de pied ferme. L'autre agit par son choc. Par suite il est difficile de les faire agir simultanément.

Aussi, généralement aujourd'hui, l'on forme des divisions particulières d'infanterie et de cavalerie qui combattent à côté l'une de l'autre pour le même but, mais sans se confondre, en restant séparées et en ayant une action tout à fait distincte.

Combinaison des trois armes. — Enfin nous arrivons à la

combinaison des trois armes, qui forme le véritable instrument de guerre.

Cette combinaison présente à la fois les propriétés de feu, de choc, de solidité et de mobilité.

Je vais indiquer rapidement la manière d'appliquer ces diverses propriétés sur les champs de bataille et comment on combine les trois armes quand il s'agit de les faire combattre simultanément.

Comme nous l'avons vu, l'action de l'infanterie est tout à fait distincte de celle de la cavalerie.

L'action de l'artillerie au contraire se combine avec celle des deux autres armes.

Alors l'infanterie, organisée en divisions et combinée avec ses batteries d'artillerie, forme le centre de l'ordre de bataille, — en raison de sa solidité et parce qu'elle est propre à la fois à l'offensive et à la défensive. Elle est généralement disposée sur 3 lignes : 1re ligne, 2e ligne et réserve.

L'artillerie est divisée en 2 parties. Celle qui est attachée à l'infanterie forme 2 ou 3 fortes batteries devant le centre et les ailes de l'ordre de bataille. Elle doit à la fois contre-battre l'artillerie ennemie et tirer sur les troupes. La deuxième partie de l'artillerie se trouve à la réserve.

La cavalerie, organisée aussi en divisions et combinée avec l'artillerie légère, est placée aux ailes de l'ordre de bataille, en deuxième ligne derrière l'infanterie, ou à la réserve.

Elle agit d'une manière tout à fait distincte de l'infanterie. Son action est toute de mouvement. Celle de l'infanterie a lieu de pied ferme.

Il faut bien se garder d'encadrer la cavalerie dans des lignes d'infanterie ; comme toute la force de la première arme est dans sa célérité, elle se verrait pa-

ralysée par la lenteur des lignes d'infanterie, à laquelle elle serait obligée de subordonner tous ses mouvements. Comme elle ne pourrait soutenir alors ni le feu, ni le choc de l'ennemi, elle serait bientôt forcée de se retirer, et elle laisserait par son départ un vide dans la ligne, qui pourrait devenir fort dangereux, ainsi que nous l'avons éprouvé à Hochstedt.

En résumé les 3 armes doivent s'appuyer mutuellement et occuper, les unes par rapport aux autres et par rapport au terrain, les positions les plus favorables à leur action.

Tels sont les principes généraux de l'emploi simultané des trois armes.

C'est d'après ces principes que l'on a déterminé l'organisation des armées actives.

II.

Principes d'organisation des armées actives.— Deux puissances sont sur le point d'en venir aux mains. Elles organisent leurs armées actives, une, deux ou trois armées, suivant le nombre des théâtres où l'on peut opérer.

Je prends l'une de ces armées, pour suivre les détails de son organisation.

Il faut avant tout déterminer la force de cette armée.

Celle-ci dépend des considérations suivantes :

1° De la nature de la guerre, qui peut être offensive ou défensive ; de l'importance du but à atteindre ; de l'objet que l'on se propose. Une armée offensive sera toujours plus forte qu'une armée destinée à faire une campagne défensive. Dans le premier cas, on s'éloigne



de ses réserves ; dans le deuxième cas, on s'en rapproche ;

2° La force de l'armée dépendra de la force de l'armée ennemie ;

3° De l'étendue et de la nature du théâtre d'opérations, ainsi que des ressources qu'il présente ;

4° Des dispositions favorables ou hostiles des populations.

5° Enfin de la durée probable des opérations.

On détermine ainsi la force numérique de l'armée que l'on veut organiser.

Puis, l'on pose d'une manière générale les bases de sa composition.

Elle sera plus ou moins forte en cavalerie et en artillerie, suivant que le théâtre d'opérations se prêtera plus ou moins à l'emploi de ces différentes armes, suivant que l'ennemi en aura peu ou beaucoup, suivant que les troupes seront plus ou moins jeunes, solides, instruites, enfin suivant que le système militaire du pays comportera un plus ou moins grand nombre de troupes de cette espèce.

Généralement, dans les conditions ordinaires, on adopte pour les différentes armes les proportions suivantes :

L'infanterie étant 1, le 1/5 sera composé d'infanterie légère, voltigeurs et chasseurs à pied.

La cavalerie varie du 1/6 au 1/8, c'est-à-dire qu'il y a à peu près un escadron pour un bataillon.

Et dans la cavalerie, le chiffre de la cavalerie légère est d'autant plus fort que le chiffre général de la cavalerie est plus faible.

Pour l'artillerie, son effectif se calcule de deux manières, par le matériel ou par le personnel.

Avec la première méthode, l'on dit qu'il faut deux pièces par 1000 hommes d'infanterie, et trois ou quatre pièces par 1000 chevaux.

Cette proportion n'est pas invariable. Elle est d'autant plus forte que les armées sont plus inexpérimentées. L'artillerie soutient le moral des troupes. Cependant, au delà d'une certaine limite, elle devient embarrassante.

Avec la deuxième méthode, c'est-à-dire quand on veut calculer le chiffre de l'artillerie par le personnel, on lui donne alors un effectif égal au 1/8 ou au 1/10 de celui de l'infanterie.

Le génie sera environ le 1/40 de l'infanterie. Pour la guerre de siége, ce chiffre devient beaucoup plus considérable.

Les états-majors et les divers services se calculent ensuite en raison de l'organisation de l'armée.

Par exemple, une armée de 100,000 hommes comprendra :

75,000 fantassins;
12,000 cavaliers;
8,000 artilleurs;
2,000 sapeurs du génie,
et 3,000 hommes appartenant aux états-majors et aux service sadministratifs.

L'artillerie comprendra environ 200 bouches à feu.

Tels sont les principes relatifs à la force et à la composition d'une armée active, ainsi qu'à la proportion relative des différentes armes.

Nous arrivons maintenant aux principes d'organisation dont j'ai déjà dit quelques mots dans la première partie du Cours.

Avant la Révolution, l'infanterie était formée par régiments.

Plusieurs régiments formaient une brigade; unité instituée par Turenne en 1667, et imitée de Gustave-Adolphe.

Plusieurs brigades formaient chacune des lignes de l'ordre de bataille : première et deuxième ligne.

Chaque ligne se subdivisait en deux parties : aile droite, aile gauche.

Et la brigade, l'aile et la ligne formaient les différentes unités de l'organisation d'une armée sous Louis XIV.

Cette armée marchait alors sur deux colonnes, par lignes;

Ou sur quatre colonnes, par ailes.

La cavalerie se mettait sur les flancs.

L'artillerie était répartie sur le front.

Les généraux étaient tous au quartier général. Ils n'avaient pas de commandement permanent; ils commandaient à tour de rôle, et par rang d'ancienneté, les grandes fractions de l'armée, lignes ou ailes; et un général en chef, qui voulait charger un général sous ses ordres d'une opération particulière, était obligé d'attendre pour cela que son tour fût venu.

D'après Feuquières, les officiers généraux d'une armée étaient :

Le général en chef;
Les lieutenants généraux;
Les maréchaux de camp;
Les brigadiers.

L'état-major se composait :

D'un maréchal général des logis, chef d'etat-major;
D'un major général de l'infanterie;
D'un maréchal des logis de la cavalerie;
D'un major général des dragons.

Le service administratif était fait par un intendant d'armée et des commissaires des guerres.

Il y avait de plus :

1 commandant de l'artillerie pour l'artillerie et les pontons;
1 prévôt de l'armée ;
1 vaguemestre général, etc.

A la Révolution, les armées furent organisées en divisions. La division avait été créée en 1770, par le maréchal de Broglie.

Les divisions de la République étaient fortes de 10 à 12,000 hommes en moyenne. Elles comprenaient les trois armes :

Infanterie, 2 ou 3 brigades ;
Cavalerie, 1 régiment ou 1 brigade ;
Artillerie, 2 ou 3 batteries.

Elles avaient une certaine analogie avec les légions romaines.

La réunion d'un certain nombre de divisions formait une armée.

Sous l'Empire, on forma des divisions de diverses armes : divisions d'infanterie ; divisions de cavalerie ; afin d'utiliser leur force d'ensemble, d'éviter le morcellement, la dispersion de certaines parties, par exemple de la cavalerie, qui, jusqu'alors disséminée sur certains points de l'ordre de bataille, ne produisait jamais que des effets très-secondaires.

Le système de l'Empire consistait à faire agir les différentes armes par masses :

C'est-à-dire par divisions d'infanterie ;
— par divisions de cavalerie ;
— par batteries de 30 à 40 bouches à feu.

Puis l'Empereur créa une nouvelle unité, le corps d'armée, comprenant 2, 3 ou 4 divisions d'infanterie, une division de cavalerie légère, et une réserve d'artillerie.

Aujourd'hui les principes suivis pour l'organisation des armées sont les mêmes que ceux de l'Empire.

Les armées sont encore organisées d'après le principe divisionnaire. Elles présentent des divisions distinctes d'infanterie et de cavalerie, à cause de la différence qui existe dans la manière de combattre de ces deux armes.

Comme nous l'avons vu dans les leçons précédentes, une division d'infanterie comprend ordinairement 2 brigades.

La 1re brigade est formée de 1 bataillon de chasseurs à pied et 2 régiments d'infanterie à 2 ou à 3 bataillons.

La 2e brigade comprend 2 régiments d'infanterie à 2 ou à 3 bataillons.

La division d'infanterie présente donc un ensemble de 1 bataillon de chasseurs et 8 ou 12 bataillons d'infanterie.

Sa force varie de 6,000 à 12,000 hommes; au-dessous de 6,000, elle est trop faible;—au-dessus de 12,000, elle devient trop forte.

On attache comme accessoires à une division d'infanterie :

1° 2 batteries d'artillerie (sous les ordres d'un chef d'escadron; on ne met qu'une batterie si la division est faible);
2° 1 compagnie du génie;
3° 1 détachement du train des équipages;
4° 1 section d'ambulance;
5° 1 détachement d'ouvriers d'administration;
6° 1 piquet de cavalerie comprenant 1 maréchal des logis et 10 à 12 cavaliers pour les ordonnances et les escortes;
7° 1 brigade de gendarmerie.

La division, ainsi constituée, est commandée par un général de division qui a auprès de lui un état-major divisionnaire et un sous-intendant militaire ou un adjoint chargé de l'administration.

Une division de cavalerie comprend ordinairement 2 brigades. Chaque brigade 2 régiments. Chaque régiment 4 ou 6 escadrons.

L'effectif de la division est donc de 16 ou de 24 escadrons,—et d'environ 2,000 à 2,800 chevaux.

On attache à cette division :

Une batterie d'artillerie à cheval ;
Un détachement du train ;
Une section d'ambulance.

On lui donne un état-major divisionnaire — et un sous-intendant militaire, ou un adjoint.

Voilà l'organisation des divisions soit d'infanterie, soit de cavalerie.

La division, comme je l'ai dit précédemment, est l'unité tactique par excellence. C'est avec elle que l'on combat et que l'on manœuvre sur les champs de bataille.

Dans les petites armées, la division est l'unité principale. J'entends par petites armées celles qui sont au-dessous de 60,000 hommes.

C'est par divisions qu'étaient organisées les armées suivantes :

L'armée d'Italie en 1796 ; 4 divisions d'infanterie et 1 division de cavalerie ;

Celle de Masséna, en 1805, également en Italie, 4 divisions d'infanterie, 2 de cavalerie ;

Celle du prince Eugène en 1809 ;

Celle de Portugal, en 1808, sous Junot, 3 divisions d'infanterie et 1 division de cavalerie;

La même, sous Marmont, en 1811 ;

L'armée d'Afrique en 1830 ;

L'armée du Nord, en Belgique, en 1831 ;

Enfin l'armée des Alpes, en 1848, 5 divisions d'infanterie, 1 de cavalerie.

Mais quand les armées deviennent plus nombreuses, quand elles dépassent 60,000 hommes, elles deviennent alors de grandes armées. La division ne suffit plus. Il faut employer dans leur organisation une nouvelle unité tactique, pour diminuer le nombre des intermédiaires entre le général en chef et les troupes.

Cette unité nouvelle est le corps d'armée, comprenant 2, 3 ou 4 divisions d'infanterie, avec une brigade ou une division de cavalerie légère et une réserve d'artillerie.

En 1800, l'armée d'Italie, sous le Premier Consul, comprend 4 corps de chacun 2 divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie légère.

En 1805, la grande armée comprend 7 corps de 3 ou 4 divisions d'infanterie chacun, avec une division de cavalerie légère.

En 1807, la grande armée comprend 8 corps.

En 1809, à Wagram, elle en comprend 9.

En 1812, elle en comprend 10. — Quelques-uns, comme le 1er corps, celui du maréchal Davoust, ont jusqu'à 5 divisions d'infanterie et 1 division de cavalerie.

L'armée d'Orient, à la fin de la campagne, comprenait 3 corps.

L'armée d'Italie, en 1859, comprenait 5 corps, plus la garde et l'armée piémontaise.

Dans les grandes armées, indépendamment des corps d'infanterie, il y a aussi des corps de cavalerie, comprenant 2 ou 3 divisions et forts de 4 à 6,000 chevaux. Quelquefois même leur force va jusqu'à 10,000 chevaux. En 1812, la grande armée présentait 4 corps de cette force, formant un effectif de 40,000 chevaux; et comme il y avait 40,000 chevaux de cavalerie légère dans les corps d'armée d'infanterie, l'ensemble de la cavalerie française en Russie présentait un effectif d'environ 80,000 chevaux.

Les corps de cavalerie aussi nombreux sont difficiles à nourrir. Il est presque impossible avec eux de saisir l'à-propos des charges.

Le nombre de divisions qui paraît le plus rationnel pour la composition d'un corps d'armée d'infanterie est de trois.

Le corps d'armée appelé à agir seul a alors deux divisions en ligne et une en réserve.

Le chiffre 3 n'a pas la même importance pour les divisions et pour les brigades, parce que ces 2 unités sont rarement appelées à agir isolément, comme le corps d'armée.

Le nombre de corps d'armée qui paraît le plus rationnel pour une armée est de cinq.

Trois corps sont sur la ligne de bataille formant le centre et les deux ailes.

Le 4e corps forme une réserve partielle en arrière du point le plus important.

Le 5e corps forme la réserve principale.

On retrouve cette organisation dans les trois plus belles batailles de notre histoire : Austerlitz, Iéna et

Friedland, qui nous firent triompher des Autrichiens, des Prussiens et des Russes.

Je viens de parler d'un corps de réserve. — Parmi les corps qui composent une armée, il y en a toujours un qui a cette destination.

Ce corps comprend de l'infanterie d'élite, de la grosse cavalerie, et de nombreuses batteries d'artillerie à cheval ou de gros calibre, formant la réserve d'artillerie de toute l'armée.

A Austerlitz, la réserve était formée de 2 divisions d'infanterie : 1 division de la garde de 10 bataillons et 1 division des grenadiers Oudinot, 10 bataillons.

La cavalerie de réserve était formée par la cavalerie de la garde.

L'artillerie de réserve par celle de la garde.

Pendant tout le reste de l'Empire, la réserve était toujours formée par la garde impériale, pour les grandes armées où se trouvait l'Empereur. Et la garde représentait toujours à peu près la valeur d'un corps d'armée.

On forme encore, dans une armée, des divisions mixtes, ou des brigades mixtes, destinées au service des avant-gardes ou des corps détachés.

Une brigade mixte, formant l'avant-garde d'un corps d'armée, comprendra 1 bataillon de chasseurs, 1 ou 2 régiments de cavalerie légère et 1 batterie d'artillerie.

En 1809, l'avant-garde du 1[er] corps, sous les ordres de Montbrun, comprenait 1 régiment d'infanterie légère, 1 brigade de cavalerie légère et 1 batterie.

Le premier corps sous les ordres du maréchal Davoust était fort d'environ 40,000 hommes.

III.

Des états-majors et divers services. — Nous venons de voir l'organisation des différentes armes qui composent l'armée et les grandes unités qu'elles forment.

Nous allons voir maintenant comment on organise le commandement de ces grandes unités, *brigades*, *divisions* et *corps d'armée*, et enfin le commandement de l'armée elle-même.

Nous verrons ensuite l'organisation des divers états-majors et des divers services que comporte une armée moderne.

Les brigades sont commandées par des généraux de brigade, et les divisions par des généraux de division.

Les uns et les autres doivent avoir surtout de la bravoure, de la santé, du coup d'œil tactique, qualités naturelles que l'on trouvait au plus haut degré chez les premiers généraux de la République.

Les corps d'armée sont commandés par des maréchaux de France ou par des généraux de division, qui reçoivent à cet effet une commission.

Enfin, l'armée est commandée par un général en chef, général de division, maréchal de France, quelquefois le souverain lui-même.

Les fonctions d'un général en chef sont à la fois politiques, militaires et administratives.

Politiques, car il peut être appelé à négocier un armistice, à entamer même des négociations plus sérieuses, comme Bonaparte en 1797.

Administratives, parce qu'il peut être appelé à organiser les pays conquis, à y surveiller les rouages

de l'administration, de la justice, des finances, du culte, etc.

Militaires enfin, puisque c'est lui qui règle les mouvements de l'armée, et c'est là la partie principale de son rôle.

Dans une grande armée, l'action militaire du général en chef se fait sentir à distance. C'est surtout une action stratégique, un travail de cabinet, qui demande d'une manière toute particulière du coup d'œil ; non plus le coup d'œil tactique qui saisit les accidents du champ de bataille, mais le coup d'œil stratégique qui embrasse l'ensemble d'un théâtre d'opérations. Il faut alors percer l'obscurité qui enveloppe les positions et les mouvements de l'ennemi et deviner la route que l'on doit suivre pour arriver à son but.

Puis, quand le général en chef a arrêté ses projets, il doit les exécuter avec résolution.

Coup d'œil stratégique et résolution, voilà les deux principales qualités nécessaires dans le commandement d'une armée.

Personne, dans les temps modernes, ne les a possédées au même degré que Napoléon.

Son coup d'œil embrassait facilement l'ensemble d'un théâtre d'opérations. Il perçait à travers les avant-postes et les lignes de l'ennemi. Il reconnaissait immédiatement le point décisif et la route à suivre pour y arriver.

Il établissait alors ses projets.

On sait avec quelle vigueur, quelle résolution, il les exécutait.

Le général en chef, les généraux de corps d'armée, les généraux de division et les généraux de brigade forment l'état-major général de l'armée.

Chacun de ces généraux a auprès de lui un certain nombre d'officiers, aides de camp ou officiers d'ordonnance, destinés à le seconder dans l'exercice de son commandement.

Ensuite viennent les états-majors.

J'ai déjà dit que dans chaque division, d'infanterie ou de cavalerie, il y avait un état-major.

Cet état-major est ordinairement composé :

D'un colonel ou lieutenant-colonel, chef d'état-major;
D'un chef d'escadron ;
De 2 ou 3 capitaines, adjoints.

Dans chaque corps d'armée, il y a de même un état-major de corps d'armée composé de :

1 général de brigade, chef d'état-major ;
1 chef d'escadron ;
4 capitaines, adjoints.

Enfin, à la tête de l'armée se trouve le grand état-major, qui comprend :

1 général de division, chef d'état-major ;
1 général de brigade ou un colonel, sous-chef;
1 lieutenant-colonel ;
3 chefs d'escadron et 6 à 8 capitaines, adjoints.

Le chef d'état-major a des fonctions très-importantes et des pouvoirs très-étendus. Il entre dans le secret de toutes les opérations. Il en assure l'exécution.

A l'état-major général de l'armée se trouve ordinairement attachée une section topographique, comprenant cinq ou six officiers d'état-major.

L'artillerie et le génie ont ensuite leurs états-majors particuliers.

Nous avons vu comment ces deux armes étaient représentées dans les divisions.

Dans les corps d'armée, l'artillerie est commandée par un général de brigade, qui a auprès de lui un chef d'état-major et quelques officiers de l'état-major particulier de l'artillerie. Le génie est commandé par un officier supérieur, qui a sous ses ordres plusieurs capitaines de l'état-major de son arme.

Pour toute l'armée, l'état-major de l'artillerie est formé de :

1 général de division commandant l'artillerie, avec 2 aides de camp ;
1 colonel, chef d'état-major, avec un certain nombre d'adjoints ;
1 colonel directeur des parcs.

L'état-major du génie, pour l'armée, se compose d'un officier général qui prend le titre de commandant du génie de l'armée ;

D'un officier général ou supérieur, chef d'état-major ;
D'un officier supérieur, directeur des parcs ;

Enfin du nombre nécessaire d'officiers supérieurs ou capitaines de l'état-major du génie.

Tels sont les différents états-majors de l'armée.

Puis viennent les services administratifs.

Nous avons vu que, dans chaque division, il y avait un sous-intendant ou un adjoint.

Dans chaque corps d'armée, il y a un intendant ou un sous-intendant avec des adjoints, des directeurs et des employés pour les différents services.

Enfin, pour l'armée, il y a l'intendant général de l'armée, qui est chargé de toute l'administration et qui a près de lui le personnel nécessaire d'officiers de l'intendance, de directeurs, d'employés, etc.

Le service de santé est organisé de la manière suivante :

Chaque bataillon a son officier de santé avec ses cantines d'ambulance.

Chaque division a son ambulance divisionnaire, comprenant un personnel d'officiers de santé et d'infirmiers, avec un certain nombre de caissons d'ambulance, ordinairement 5 caissons, chacun d'eux contenant 2,000 pansements.

Chaque corps d'armée a le personnel et le matériel nécessaires pour créer un hôpital temporaire.

Enfin, auprès du général en chef se trouvent les chefs du service de santé avec des moyens matériels proportionnés aux besoins.

Le service du trésor est organisé dans chaque corps d'armée et pour toute l'armée.

Ce service est fait par des agents du ministère des finances, chargés de solder les troupes et de percevoir les contributions.

Ces agents ont à leur disposition un certain nombre de fourgons qui portent de l'or ou de l'argent : de l'or pour l'armée, de l'argent pour les corps d'armée ; car il faut payer les troupes en monnaie courante. Un fourgon peut porter 3 millions en or, ou 200,000 fr. en argent.

Le service des postes a aussi des représentants dans chaque corps d'armée et pour l'armée tout entière.

Le service des télégraphes également.

Enfin, à l'état-major général, il y a ordinairement une imprimerie.

Telle est l'organisation des états-majors et des divers services dans une armée active.

L'ensemble de ceux appartenant à une division forme ce que l'on appelle le *quartier général de la division*.

Il y a de même le *quartier général de chaque corps d'armée* et enfin *le quartier général de l'armée* ou le *grand quartier général*.

Chaque quartier général a son commandant et son vaguemestre chargé de la police des voitures.

Il y a aussi à chacun d'eux un détachement de cavalerie :

Escouade pour les divisions ;
Petoton pour les corps d'armée ;
Escadron ou régiment pour le grand quartier général.

Puis des compagnies de sauvegardes, quand elles sont jugées nécessaires.

Et enfin des détachements de gendarmerie dont les commandants remplissent les fonctions de prévôts et de grands prévôts. Les quartiers généraux, ou du moins leur matériel, marchent avec les bagages, que nous verrons dans la prochaine leçon.

QUATORZIÈME LEÇON.

Rassemblement des armées actives. — Dispositions prises dans les corps. — Ordre de bataille primitif. — Organisation permanente des corps d'armée et des divisions.

Diverses espèces d'approvisionnements. — Principes et calculs relatifs aux subsistances, aux effets d'habillement et aux munitions de guerre. — Moyens de faire vivre les armées en marche. — Des magasins. — Des hôpitaux.

Diverses espèces d'équipages. — Particuliers. — Réguliers. — Auxiliaires.

I.

Rassemblement des armées actives. — Nous avons vu dans la leçon précédente les principes d'organisation des armées actives.

Quand il s'agit de créer une de ces armées, on applique ces principes dans les bureaux du ministère de la guerre; on y fait un premier travail d'organisation; on y crée l'armée sur le papier.

Il faut passer ensuite à la réalité et arriver au rassemblement de cette armée.

Le ministre prévient alors les officiers isolés et les corps qui sont destinés à en faire partie.

Les officiers isolés, c'est-à-dire les généraux, les officiers d'état-major, les intendants, etc..., font leurs préparatifs individuels d'entrée en campagne et se rendent aux lieux de rassemblement qui leur sont indiqués.

Pour les corps, on prend les dispositions suivantes :

Dans les régiments d'infanterie, on forme les bataillons de guerre.

Il y a deux méthodes :

1° Chaque régiment peut former deux bataillons de guerre, en vidant les cadres du 3e bataillon dans ceux des deux premiers. Ceux-ci comprennent alors tous les hommes valides et instruits du régiment. On leur donne autant que possible une force normale de 800 hommes. Le 3e bataillon sert de dépôt. Ses cadres sont destinés à recevoir et à instruire les recrues. — Cette première méthode a été employée au début de la guerre de Crimée.

2° Au lieu de former 2 bataillons de guerre à 8 compagnies, on peut former 3 bataillons à 6 compagnies. Le dépôt est alors composé des 5e et 6e compagnies de chaque bataillon et par conséquent comprend 6 compagnies sous les ordres du major. — Cette deuxième méthode a été employée pour la guerre d'Italie, et elle a été adoptée à la fin de 1860, comme organisation permanente.

Quel que soit le mode que l'on emploie, on pourvoit ensuite chaque homme des effets d'habillement et de campagne qui lui sont nécessaires, — c'est-à-dire de 2 ou 3 paires de souliers, de 2 pantalons, 2 chemises, d'un petit bidon, d'une tente-abri, etc.

On donne à chaque escouade : une gamelle, une marmite, un grand bidon, une serpe, etc.

Telles sont les dispositions prises dans les régiments d'infanterie.

Dans les régiments de cavalerie, on forme les escadrons de guerre, 4, 5 ou 6, suivant le cas.

Les escadrons de guerre reçoivent toujours les hommes et les chevaux valides, ceux dont l'instruc-

tion est complète. —L'effectif de ces escadrons est en moyenne de 180 hommes et de 150 chevaux. Le dépôt est chargé de recevoir et d'instruire les recrues.

Dans l'artillerie, les régiments désignés mettent également sur pied de guerre le nombre de batteries qui leur est demandé.

Ces batteries voyageront à vide, quand on sait d'avance qu'elles trouveront au point d'arrivée des arsenaux pour s'approvisionner.

Quelquefois même elles n'emmèneront pas de matériel, si ces mêmes arsenaux peuvent leur en fournir.

Les compagnies du génie, les détachements d'ouvriers d'administration, du train des équipages, de gendarmerie, etc., sont organisés de la même manière et pourvus de tous les objets d'habillement et de campagne qui leur sont nécessaires.

Ces dispositions dans les corps demandent quelques jours.

Puis, quand les bataillons, escadrons, batteries et détachements, sont sur le pied de guerre et pourvus de tous leurs effets de campagne, ils reçoivent des feuilles de route et se dirigent sur les points qui leur sont désignés.

Quelques jours plus tard, les dépôts se mettent en route à leur tour et sont envoyés à portée du théâtre des opérations, de manière à correspondre plus facilement avec la partie active de leurs régiments et à pouvoir lui envoyer des hommes et des effets au fur et à mesure des besoins.

Pendant que les troupes sont en marche, les généraux, avec leurs officiers d'état-major et leur personnel

administratif, reconnaissent le terrain sur lequel les corps vont se réunir.

Les officiers d'état-major préparent les cantonnements sous le rapport militaire. Nous verrons dans la prochaine leçon les principes qui servent de bases à ce travail.

L'intendance les prépare sous le rapport administratif, c'est-à-dire sous le rapport des vivres, du chauffage, des fourrages, etc.

Enfin les troupes arrivent.

Généralement les détachements du génie, des ouvriers d'administration, du train des équipages, de gendarmerie, etc..., précèdent les régiments de manière à assurer à l'avance les différents services.

Il y a deux méthodes d'arrivée pour les troupes :

1° Elles peuvent arriver simultanément, si elles ont toutes été placées à l'avance à portée de la base d'opérations.

2° Elles peuvent arriver successivement, et c'est le cas le plus ordinaire. — C'est ce qui aura lieu aujourd'hui, où l'on emploira certainement les chemins de fer pour le transport des troupes.

Il faudra compter pour une grande armée (100,000 hommes, par exemple) environ 8 jours pour les opérations préliminaires, — et 15 jours pour sa concentration, — en supposant des circonstances moyennes.

Quelle que soit la méthode d'arrivée, les troupes prennent immédiatement leur place de bataille. — Elles se forment en brigades, divisions et corps d'armée, conformément au tableau d'organisation dont j'ai indiqué les principes dans la dernière leçon.

— Elles constituent *l'ordre de bataille primitif de l'armée.*

Ordre de bataille primitif. — Cet ordre de bataille est basé sur les règles suivantes :

Dans chaque brigade, le régiment qui a le premier numéro prend la droite.

Dans chaque division, le général de brigade le plus ancien prend la première brigade. Le moins ancien prend la seconde.

Dans chaque corps d'armée, le rang entre les divisions est réglé de même par l'ancienneté des généraux qui les commandent. On les désigne par leurs numéros, 1re, 2e, 3e divisions de tel corps. Ou bien on établit pour toutes les divisions un ordre général dans l'armée. En 1813, il y avait des 40e, 41e, etc., divisions d'infanterie.

On désigne encore les divisions par les noms des généraux : divisions Dupont et Dumonceau en 1805. Divisions Camou, Lefaucheux, Levaillant, à l'armée d'Orient.

C'est ainsi que se forme l'ordre de bataille primitif de chaque corps d'armée.

Pour l'armée elle-même, si elle est composé de 5 corps, le 1er corps s'établit à la droite, le 2e au centre, le 3e à la gauche, les 4e et 5e en arrière.

Dans chaque corps, la 1re division s'établit à droite, la 2e à gauche, la 3e en seconde ligne, etc...

Et l'armée se trouve ainsi disposée sur la frontière d'après son ordre de bataille primitif.

Cet ordre de bataille sert d'ordre de départ, au début de la campagne. On y revient autant que les circonstances le permettent; mais on le modifie suivant les opérations.

Quand il s'agit d'une réorganisation d'armée, comme en 1813 et 1814, après les funestes campagnes de Russie et d'Allemagne, on laisse à l'armée les 1ers bataillons, les 1ers escadrons de chaque régiment, en y versant tous les hommes valides.

Puis les cadres restants sont dirigés sur l'intérieur, pour y recevoir et y instruire les recrues. On les fait entrer en ligne au fur et à mesure des progrès de leur organisation. Et quand ils rejoignent l'armée, on leur fait reprendre leurs rangs dans l'ordre de bataille.

Exemples de rassemblement d'armée :

En 1803, l'Empereur organise l'armée qu'il destine à une descente en Angleterre. Il la forme de 7 corps, dont l'ordre de bataille primitif est le suivant :

1er corps, maréchal Bernadotte, dans le Hanovre,
2e — maréchal Marmont, à Utrecht;
3e — maréchal Davoust, à Ambleteuse;
4e — maréchal Soult, à Boulogne;
5e — maréchal Lannes, à Arras;
6e — maréchal Ney, à Montreuil;
7e — maréchal Augereau, à Brest.

En 1813, l'Empereur réorganise son armée d'après les principes indiqués ci-dessus. Les divers corps sont échelonnés sur la ligne d'opérations à Mayence, Francfort, Fulde et Weymar, et s'avancent successivement au fur et à mesure de leur organisation.

Enfin, en 1800, le Premier Consul donne un exemple remarquable de rassemblement d'armée, pour l'armée de réserve, qui était déjà au delà des Alpes, lorsque les Autrichiens ne connaissaient pas encore son existence.

A cette époque, la France avait deux armées. Celle du Rhin, 130,000 hommes sous Moreau. Celle

d'Italie, 36,000 hommes sous Masséna. Le Premier Consul veut, à l'insu de l'Europe, en créer une troisième, dont il se réserve le commandement et avec laquelle il médite la manœuvre de Marengo.

Il forme trois divisions, à Rennes, à Nantes et à Paris, avec des demi-brigades tirées de la Vendée. Il les dirige vers la frontière de l'Est, comme renforts de l'armée du Rhin.

Il forme ensuite une quatrième division, avec 14 beaux bataillons, tirés des bords de la Méditerranée et des dépôts de l'armée d'Égypte.

Il donne l'ordre à l'armée du Rhin de détacher deux divisions sur l'Italie, immédiatement après les premiers mouvements.

Il fait préparer 60 bouches à feu à Auxonne, Besançon et Briançon.

Il dirige les quatre premières divisions sur Genève et Lausanne, par des routes différentes, de manière à ne pas attirer l'attention publique. Il leur fait fournir, sur la route même, les souliers, vêtements et effets de campagne dont les hommes ont besoin.

En même temps, il indique hautement la formation d'une armée de réserve à Dijon. Il y envoie quelques vieux soldats, quelques conscrits qui trompent les espions de l'Europe.

Et dans les premiers jours de mai, à l'insu de l'Autriche et même de la France, une armée improvisée franchit les Alpes et va changer en Italie la face des événements.

Pour assurer encore mieux le secret, le Premier Consul avait enlevé le travail d'organisation de cette armée au ministère de la guerre et l'avait réservé pour son cabinet.

Organisation permanente des divisions et des corps d'armée. — Nous avons vu, dans la première partie du Cours, qu'en Prusse, en Autriche et en Russie, l'organisation de l'armée en brigades, divisions, corps d'armée et armées, était permanente.

Ce système tient à des circonstances particulières.

Chez les Russes, les recrues restent si longtemps pour arriver sous les drapeaux, qu'il est nécessaire de tenir toujours l'armée active au complet et prête à entrer en campagne. Sans cela, au moment du besoin, elle ne serait pas organisée.

Chez les Prussiens, l'absence de frontières naturelles, la multiplicité des points vulnérables que présentent leurs frontières politiques et la crainte de voir dès les premières opérations le royaume coupé en deux, ont amené le système des quatre armées dont nous avons parlé, et qui semblent destinées chacune à la défense d'une partie du territoire.

En Autriche, nous avons vu qu'il y avait également plusieurs armées et huit corps. Cela tient à des circonstances analogues et aussi à ce que le gouvernement a besoin de placer fréquemment à côté les uns des autres des régiments de nationalité différente, afin d'amener la fusion.

L'organisation permanente de ces grandes unités présente les avantages suivants :

1° Il établit un esprit de corps dans chacune de ces grandes fractions.

2° L'instruction d'ensemble est meilleure, puisque l'on manœuvre fréquemment par masses considérables et les trois armes réunies.

3° Enfin le passage du pied de paix au pied de guerre est plus facile et plus rapide.

La France a adopté un système mixte. Nous avons un certain nombre de divisions organisées à peu près sur le demi-pied de guerre, savoir :

Pour l'infanterie, 2 divisions de la garde, 4 de l'armée de Paris, 3 de l'armée de Lyon, et accidentellement 2 ou 3 à Châlons.

Pour la cavalerie, 1 division de la garde, 1 à Lunéville, 1 à Versailles, 1 à Lyon, etc....

Le reste de l'armée, plus de la moitié, ne présente plus que des régiments.

Notre système offre une partie des avantages précédents et de plus les deux suivants :

1° Il permet de cacher à l'ennemi la force et la composition des différents corps de l'armée avec laquelle nous entrerons en campagne.

2° Il donne la facilité de mettre l'organisation de cette armée en rapport avec le genre de guerre que l'on voudra faire et avec la nature du théâtre d'opérations.

II.

Des approvisionnements. — On donne le nom d'approvisionnements à l'ensemble des objets matériels de consommation nécessaires à l'existence des armées.

Les approvisionnements jouent un grand rôle à la guerre.

Quand on veut créer une armée, dit Frédéric, il faut commencer par le ventre, c'est-à-dire qu'il faut s'occuper avant tout des moyens de la faire subsister.

La première loi, pour les armées comme pour les individus, est de trouver des vivres, et par conséquent toutes les combinaisons des généraux, tous les mouvements des troupes sont subordonnés à la question des approvisionnements.

Faire autrement, c'est s'exposer à de grandes pertes.

Le mépris de l'administration n'est autre chose que le mépris des hommes. Telle est l'épigraphe du livre du général Roguet sur l'approvisionnement des armées.

Il y a trois espèces d'approvisionnements :

1° Les objets de consommation journalière, c'est-à-dire les vivres et les fourrages ;

2° Les objets de consommation périodique, comme les effets d'habillement et d'équipement que l'on remplace à certaines époques déterminées;

3° Enfin les objets de consommation éventuelle, comme les munitions de guerre.

On établit une seconde division dans les approvisionnements, en les considérant relativement à la nature des services qui les fournissent.

La première classe comprend les approvisionnements fournis par les services administratifs, vivres et effets.

La deuxième classe comprend ceux qui sont fournis par l'artillerie, munitions.

La troisième comprend ceux qui sont fournis par le génie, outils pour les travaux.

Dans tous les cas, ces divers approvisionnements sont réunis à l'avance sur les points où l'on concentre l'armée et forment des magasins qui fournissent à ses divers besoins.

Quand l'armée se porte en avant, elle traîne avec elle un certain nombre de jours de vivres, 8 ou 15 jours; — de plus, pendant un certain temps, elle continue à tirer ses approvisionnements des magasins de sa base.

et on les lui amène au moyen des transports que nous verrons tout à l'heure.

Quand l'armée est loin de sa première base, alors on en forme une seconde, et l'on y crée de nouveaux magasins avec les ressources du pays, au moyen de réquisitions et de marchés,—et en même temps au moyen des approvisionnements de la première base.

Dans tous les cas, les approvisionnements de l'armée doivent être distincts des approvisionnements des places fortes, auxquels on ne doit pas toucher.

Ils doivent être réunis à l'avance et en assez grande quantité pour que les distributions soient toujours assurées.

Examinons comment on calcule les quantités nécessaires.

1° Les approvisionnements des objets de consommation journalière comprennent les subsistances, c'est-à-dire le pain ou le biscuit, le riz, la viande, les légumes secs, le café et l'eau-de-vie, enfin les fourrages.

Pour calculer l'approvisionnement nécessaire, il faut établir, d'une part, ce que l'armée consomme en un jour et de plus le nombre de jours pour lesquels on veut assurer l'approvisionnement.

Pour la consommation journalière, on prend l'effectif de l'armée, auquel on ajoute 1/4 en plus pour les hommes et 1/6 pour les chevaux.

Quant au nombre de jours pour lesquels on veut assurer l'approvisionnement, il dépend de la nature de la guerre et des ressources du théâtre sur lequel on doit opérer.

Dans une guerre offensive, on réunit ordinairement

50 jours d'approvisionnement ;—dans la guerre défensive, on en réunit 90 jours.

Évidemment on en réunira d'autant moins que le pays sera plus riche. Ces approvisionnements sont réunis dans les places fortes ou dans les places du moment.

Les magasins que l'on organise forment ordinairement 3 lignes.

En première ligne, on met un approvisionnement de 15 jours de vivres confectionnés, pain ou biscuit.

En deuxième ligne, un second approvisionnement de 15 ou 20 jours de vivres en train de confection ;— par exemple, des farines.

En troisième ligne, un troisième approvisionnement de 15 ou 20 jours de vivres non confectionnés, — grains et blés.

Quant aux magasins, il y a deux systèmes :

Le premier consiste à en avoir peu, et alors ils sont considérables. On les met plus facilement en sûreté, mais il faut beaucoup de moyens de transport.

Le second système consiste à en avoir beaucoup. Ils sont moins sûrs, mais plus rapprochés des troupes.

Quant à la nature de ces approvisionnements, nous avons d'abord, comme je l'ai dit tout à l'heure, le pain. On le fabrique dans les fours locaux et dans les fours de campagne. Le pain présente un grand inconvénient, c'est la difficulté de son transport. On préfère le biscuit, le soldat pouvant en porter 4, 6 ou même 8 jours.

Ensuite vient la viande. On fait usage de viandes salées et fumées, mais surtout de viande fraîche, que l'on obtient au moyen de troupeaux qui suivent les troupes.

Un bœuf fournissant 250 kilog. de viande suffit pour 1,000 hommes, à raison de 250 grammes par homme. Pour 50,000 hommes, il faudra donc 50 bœufs.

Après la viande viennent les légumes ; légumes secs dont le transport est plus facile, — ou bien encore du riz, comme en Afrique. Il est à la fois très-sain et très-facile à transporter ou à conserver.

Enfin on distribue aux troupes du sucre et du café, dont elles se trouvent très-bien.

Tels sont les approvisionnements de subsistances. On les obtient au moyen de marchés passés par l'intendance, ou bien par l'intermédiaire d'entrepreneurs, ou enfin par réquisition. Ce dernier système n'est guère applicable qu'en pays ennemi.

2° Les approvisionnements de la deuxième espèce sont les effets d'habillement et d'équipement.

On en calcule la quantité sur l'effectif de l'armée et sur la durée probable des opérations.

Un approvisionnement complet est celui qui est égal à l'effectif de l'armée.

On réunit généralement un approvisionnement complet pour les effets de petit équipement.

On réunit un double approvisionnement pour les chaussures.

Un demi pour la coiffure et les habits.

Un entier pour les capotes, qui forment le véritable vêtement de guerre.

On dispose les magasins d'effets dans les places et à portée des troupes.

On fait confectionner les effets, soit dans les dépôts des corps, soit à l'entreprise.

3° Enfin la troisième espèce d'approvisionnements

comprend les cartouches, les gargousses et toutes les munitions de guerre.

Un approvisionnement complet est de 100 cartouches par homme et d'environ 200 coups par pièce.

On prépare ordinairement 4 ou 5 approvisionnements complets de munitions de guerre.

Le premier est porté par les troupes. — Des 100 cartouches d'infanterie, 60 sont avec l'homme et 40 avec les batteries divisionnaires.

Le deuxième approvisionnement est dans les parcs de réserve qui suivent l'armée.

Le troisième est dans les places fortes de la base d'opérations, prêt à être envoyé à l'armée suivant les besoins.

Les quatrième et cinquième sont également dans les places, mais sans être confectionnés.

Tels sont les divers approvisionnements d'une armée active.

En 1800, le Premier Consul fait confectionner à Lyon 2 millions de biscuits pour l'armée de réserve. Il fait acheter de grandes quantités de grains et d'avoine. Il fait préparer des munitions dans les places d'Auxonne, de Besançon et de Briançon. Il dirige ces approvisionnements sur Villeneuve, Lausanne, Martigny et l'hospice du Saint-Bernard.

Dans chacune des campagnes de l'Empire, on voit de même, au début de la campagne, l'Empereur porter ses premiers soins sur les approvisionnements des diverses espèces.

Moyens d'approvisionner les armées en marche.—Les approvisionnements de la première base nourrissent l'armée pendant la première période des opérations, tant qu'elle n'est pas à plus de 8 à 10 jours de marche.

Quand elle s'éloigne davantage, comme je l'ai dit plus haut, on crée de nouvelles bases, sur lesquelles on rassemble de nouveaux approvisionnements : 1° au moyen de marchés ou de réquisitions dans le pays;— 2° en y faisant arriver par les convois les approvisionnements de la première base;— 3° enfin en se servant des magasins de l'ennemi, si on a pu l'obliger à se retirer sans les détruire.

En même temps, on utilise les ressources du pays; l'armée embrasse une grande surface de terrain; chaque soir, en s'arrêtant, indépendamment des réquisitions générales, on frappe des réquisitions particulières chez les habitants, avec ou sans règlement d'indemnité. On fait des fourrages qui complètent les approvisionnements et servent à nourrir l'armée. —En Portugal et en Russie, où les approvisionnements manquaient, on avait organisé la maraude. Une partie des hommes de chaque compagnie courait le pays pour trouver des ressources.—Mais ce moyen ruine à la fois le pays et la discipline. Il ne doit être employé qu'à la dernière extrémité.

Quelquefois, quand on dispose de beaucoup d'argent, comme, par exemple, les Anglais en Espagne, comme le duc d'Angoulême en 1823, on passe des marchés avec des entrepreneurs qui précèdent l'armée, achètent dans le pays tous les approvisionnements nécessaires et les font trouver sur le passage des troupes. Cette méthode ménage les habitants; mais elle est fort coûteuse et peut donner lieu à des gains illicites.

En même temps que l'on prépare des magasins, l'on prépare aussi des hôpitaux.

On les dispose généralement sur trois lignes autant que possible dans les mêmes lieux que les magasins.

La première ligne est destinée aux blessés et aux malades de l'armée.

La deuxième reçoit le trop-plein de la première.

La troisième est ordinairement destinée aux convalescents.

Le service des champs de bataille est fait par les ambulances.

Généralement on calcule le service de santé pour un douzième de l'effectif.

On ne fait pas d'hôpitaux de plus de 500 malades.

III.

Des équipages. — Une armée a besoin de transports pour rassembler et faire mouvoir ses divers approvisionnements de vivres, d'effets et de munitions.

D'après le prince de Ligne, dans le siècle dernier, les équipages d'une armée de force moyenne présentaient un ensemble d'environ 1200 voitures et se subdivisaient de la manière suivante :

1° Les voitures du trésor, de la chancellerie, des ambulances et les bagages du général en chef ;

2° Les chariots de vivres et les fours de campagne ;

3° Les chariots d'artillerie de réserve et les pontons ;

4° Les bagages des généraux et des officiers d'état-major ;

5° Les voitures des marchands et les chariots du quartier général.

Aujourd'hui les moyens de transport d'une armée peuvent se diviser en trois classes :

Les équipages particuliers ;
Les équipages réguliers ;
Les équipages auxiliaires.

Les équipages particuliers entrent dans la composition intime de l'armée et marchent avec elle. Ils sont attribués aux officiers de tous grades, et aux employés militaires, pour leurs effets particuliers, leurs ustensiles de campagne, leurs tentes, leurs vivres, etc. Ils sont attribués aux corps de troupe pour la caisse, la comptabilité, les cantines d'ambulance, les outils et pièces d'armes de l'armurier, etc...

Les équipages particuliers se composent :

1° Des voitures des généraux ;

2° Des fourgons des régiments. Le décret du 21 janvier 1860, dans la prévision d'une guerre continentale, attribue un fourgon à l'état-major de chaque régiment et un autre par bataillon ou par deux escadrons ; chaque fourgon portant un certain nombre de cantines ;

3° Des mulets, qui remplacent les fourgons dans les pays difficiles ;

4° Des ambulances divisionnaires, etc..., etc... L'ensemble de ces moyens de transport, placés sous la direction des vaguemestres de régiment ou de division, marche à la suite des troupes et les accompagne partout, de manière que les officiers puissent toujours s'établir et subsister au milieu des soldats qu'ils commandent.

Les équipages réguliers, qui viennent ensuite, sont attachés aux corps d'armée et à l'armée.

Ils comprennent :

1° Des détachements du train des équipages portant des vivres et des effets ;

2° Les parcs de l'artillerie, portant un approvisionnement de munitions, et comprenant de plus un personnel d'artilleurs à pied et à cheval, d'ouvriers d'artillerie, d'armuriers, etc... ;

3° Les parcs du génie, portant un approvisionnement d'outils. En 1806, l'Empereur, pour 120,000 hommes, avait 20,000 outils, pelles, pioches, haches, serpes, etc. ;

4° Les équipages de ponts, transportés sur des haquets et accompagnés des pontonniers ;

5° Les voitures du trésor ;

6° Les ambulances, etc., etc...

L'ensemble de ces équipages forme le grand parc et les parcs de corps d'armée, qui sont organisés en colonnes particulières, distinctes des colonnes de troupe, et qui marchent à une journée ou une demi-journée de marche en arrière, de manière à ne pas gêner leurs mouvements.

Enfin les équipages auxiliaires sont destinés à former des convois sur les derrières de l'armée, pour transporter des vivres, des effets, d'une base sur une autre ; pour réunir les ressources obtenues dans le pays par les réquisitions ; enfin pour suppléer à l'insuffisance des équipages particuliers et des équipages réguliers quand ceux-ci n'ont pas pu être organisés d'une manière complète.

Dans les deux premiers cas, les équipages auxiliaires forment des convois sur les derrières de l'armée. Dans le troisième cas, ils marchent avec les troupes ou avec les parcs.

On réunit ces équipages par réquisition, location ou entreprise. Ils présentent l'avantage d'être adaptés aux routes du pays. Leur inconvénient, c'est qu'il est difficile de compter sur leur emploi. Les paysans, quand ils sont mal disposés, les cachent ou les envoient au loin.

Les équipages auxiliaires sont généralement formés de voitures du pays.

Il faut y joindre les animaux porteurs, mulets, chevaux, ânes, chameaux, etc...

Il faut y joindre encore des bateaux si l'on est près d'un cours d'eau ; des navires si l'on est à portée de la mer; enfin, un chemin de fer si l'on en a un à sa disposition. Et c'est là le moyen le plus puissant et le plus régulier.

Quoi qu'il en soit, la marche et la direction des transports de l'armée appartiennent à l'état-major.

Le service en campagne détermine l'ordre dans lequel doivent marcher les équipages ; cet ordre est le suivant :

Les bagages du commandant en chef;
Ceux du chef d'état-major;
— des généraux de division ;
— de l'intendant de l'armée;
— du trésor et du payeur général ;
— des généraux de brigade;
— des intendants;
— du grand prévôt;
— des colonels d'état-major ;
— des sous-intendants et adjoints;
— des officiers d'état-major et de gendarmerie ;
— du médecin et chirurgien en chef;
— de l'imprimerie de l'armée ;
— des agents de l'administration ;
— de la poste aux lettres;
— des vivandiers et marchands, etc.

Chaque voiture ou cantine doit porter le nom de la personne à laquelle elle appartient.

Au moment de l'entrée en campagne, des règlements déterminent à l'avance la composition des équipages de l'armée.

Leur nombre et leur nature varient suivant le pays où l'on va porter la guerre.

Ainsi, en 1806, l'Empereur, pour toute son armée, ne voulait que 400 voitures régulières.

En 1808, dans la campagne de Portugal, chaque bataillon disposait de 5 ou 6 voitures.

En Afrique, chaque bataillon avait deux mulets, chaque compagnie en avait un ; de même en Orient.

D'après Lenoble, dans un pays pauvre, pour un corps d'armée de 30,000 hommes, il faut, pour les vivres seulement, 2,400 chevaux et 600 voitures ; pour les ambulances, 200 chevaux.

Dans un pays riche, d'après le général Roguet, les mêmes quantités suffiraient pour une armée de 100,000 hommes.

Dans des circonstances moyennes, l'Empereur compte, pour un corps de 40,000 hommes, 500 voitures, 250 régulières et 250 de réquisition.

Dans les mêmes circonstances. Odier, pour un corps de 30,000 hommes, compte 100 voitures d'équipages réguliers, et 200 d'équipages auxiliaires.

En définitive le nombre et la nature des moyens de transport d'une armée sont variables et dépendent des circonstances et de la nature du théâtre d'opérations.

QUINZIÈME LEÇON.

Des cantonnements. — Circonstances dans lesquelles on les prend. —Reconnaissances préliminaires.—Conditions que doivent remplir des cantonnements. — Détails de leur assiette.— Répartition des troupes.— Travaux de défense.— Organisation du service.

Des camps et des bivouacs. — Principes généraux de l'établissement des diverses armes.

Conclusion du livre II.

I.

Nous avons vu :

L'organisation d'une armée active;

Son rassemblement sur une frontière ;

Les divers approvisionnements que l'on réunit pour pourvoir à ses besoins;

Enfin les moyens de transport que l'on met à sa disposition pour les mouvements de son matériel.

Avant d'aller plus loin, avant d'introduire l'armée sur le théâtre d'opérations, avant de lui faire franchir la frontière qui sert, comme je l'ai dit précédemment, de ligne de démarcation entre les deux années du cours, nous allons voir comment on établit cette armée quand il s'agit de lui donner du repos, soit sur la frontière avant les opérations, soit en pays ennemi,

pendant une suspension des hostilités ou dans les intervalles des opérations.

On peut alors l'établir de trois manières :

Dans des cantonnements ;
Dans des camps ;
Dans des bivouacs.

Les principes relatifs à ces trois modes du repos des troupes font l'objet de la 15e leçon.

Des cantonnements. — On appelle cantonnements de vastes étendues de terrain, où l'on établit les troupes, en profitant de tous les abris que présentent les lieux habités, pour y vivre commodément.

Les cantonnements prennent le nom de quartiers d'hiver, quand on les prend en raison de la rigueur de la saison.

Dans le siècle dernier, avant la Révolution, l'hiver suspendait presque toujours les hostilités.

Les campagnes de Gustave-Adolphe, celle de Turenne en Alsace, celle de Charles XII à Pultawa, et quelques autres encore étaient des exceptions.

Généralement les armées belligérantes arrêtaient leurs opérations vers le mois d'octobre. Elles entraient en quartiers d'hiver et s'établissaient derrière de fortes lignes de défense. Quelquefois même elles revenaient jusque sur la frontière qui leur servait de base, afin d'être plus en sûreté. L'on voyait alors le général en chef s'empresser de rentrer à la cour.

Quant aux cantonnements pris en présence de l'ennemi et pendant une suspension des hostilités, on les appelait des *quartiers de rafraîchissement.*

Aujourd'hui l'on distingue les cantonnements en cantonnements larges et cantonnements serrés.

Les cantonnements sont larges quand on ne redoute

pas une attaque immédiate, — quand le pays ne présente pas de grandes ressources, — enfin quand on ne pense pas soi-même devoir reprendre prochainement les hostilités.

Les cantonnements sont serrés quand on craint une attaque soudaine de l'ennemi; quand le pays est riche et fécond en ressources; quand enfin on médite quelque opération qui demande de la promptitude.

Dans les cantonnements larges, les hommes sont à l'aise; on en met, par exemple, 8 ou 10 par maison.

Dans les cantonnements serrés, on utilise les granges, les hangars, tous les abris. Une seule maison peut contenir une compagnie.

Circonstances dans lesquelles on prend des cantonnements.—On prend des cantonnements dans les circonstances suivantes :

1° Au début des hostilités, au moment du rassemblement de l'armée et en attendant le commencement des opérations. On cantonne alors les troupes sur la frontière au fur et à mesure de leur arrivée et d'après leur ordre de bataille.

2° Pendant les opérations on prend des cantonnements dans le cas d'une suspension d'armes, ou bien par suite d'une interruption des hostilités, en raison de la rigueur de la saison ;

Comme dans la campagne de 1813, pendant l'armistice ;

Comme dans la campagne de 1807 en Pologne, pendant les rigueurs de l'hiver.

3° On cantonne les troupes qui exécutent un blocus, comme l'armée d'Italie en 1796 devant Mantoue, comme l'armée de Portugal devant les lignes de Torrès-Vedras.

4° On cantonne encore les troupes de l'armée d'opérations qui ne sont pas directement en présence de l'ennemi, comme en 1809, avant la bataille de Wagram, les corps qui se trouvaient sur la rive droite du Danube et particulièrement celui du maréchal Davoust.

5° Enfin on prend des cantonnements après la paix, quand on a stipulé l'occupation du territoire ennemi, ce qui nous est arrivé en 1805, où nous avons occupé pendant plusieurs mois le territoire autrichien.

Reconnaissances préliminaires. — L'établissement de cantonnements doit toujours être précédé de reconnaissances préliminaires.

Ces reconnaissances ont à la fois un caractère statistique et un caractère topographique.

Elles sont statistiques pour l'appréciation des ressources et des richesses du pays.

Elles sont topographiques pour l'appréciation des divers accidents du terrain comme moyens de défense, par exemple, pour l'examen des cours d'eau, chaînes de hauteurs, forêts, villages, etc..., servant à couvrir le front des troupes; par exemple encore, pour l'examen des différents points situés dans l'intérieur des cantonnements et destinés à être transformés en places du moment, à devenir des lieux de réunion, à contenir des magasins, etc.;... enfin pour l'examen des voies de communication qui permettront aux troupes de communiquer entre elles, de se porter sur l'ennemi, ou au contraire de battre en retraite, si cela devient nécessaire.

Conditions que doivent remplir les cantonnements.—Quoi qu'il en soit, les cantonnements doivent remplir diverses conditions administratives et militaires.

Sous le rapport administratif les cantonnements doivent remplir trois conditions principales :

1° Ils doivent être établis dans un pays riche ou à proximité ;

2° Il faut qu'ils comprennent quelques villes commerçantes, facilitant l'arrivée des approvisionnements;

3° Ils doivent présenter de nombreuses communications pour les transports, routes, chemins, canaux, rivières, lignes de fer, etc...

Au moyen de ces trois conditions, on organise sur les derrières des cantonnements de vastes magasins d'approvisionnements établis dans les grandes villes de commerce et alimentant les magasins de distribution, qui sont placés au milieu des troupes.

Ces derniers ne contiennent jamais plus de 8 ou 15 jours de vivres.

Sous le rapport militaire, les cantonnements doivent remplir sept conditions principales :

1° L'ensemble des cantonnements doit occuper un espace aussi étendu en profondeur qu'en largeur, afin d'éviter une ligne trop longue, toujours facile à percer et impossible à rallier, dit le général Jomini.

2° Le front du cantonnement doit être couvert par une ligne de défense, cours d'eau ou chaîne de montagnes. Dans le cas où il n'y aurait pas d'obstacle naturel continu, on utilise les points forts que présente le terrain. On y élève des ouvrages de campagne. On y établit des troupes baraquées.

3° Les flancs des cantonnements seront appuyés à de grands accidents naturels, par exemple à la mer d'un côté, à un pays marécageux de l'autre, comme en 1807, sur le Passarge.

4° Les différentes parties des cantonnements seront bien liées entre elles.

5° L'intérieur présentera des communications faciles, tant pour le transport des approvisionnements que pour les mouvements des troupes.

6° Les cantonnements seront tels que chaque corps d'armée pourra se concentrer en 24 heures à peu près; ce qui implique un front de 8 à 10 lieues, sur une profondeur à peu près égale.

Les corps d'armée, une fois réunis, forment des masses assez considérables, et sont organisés de telle manière qu'ils peuvent toujours résister à une attaque et se retirer en ordre, dans le cas où l'ennemi serait trop supérieur.

7° Les cantonnements doivent enfin présenter des points de réunion convenables pour les troupes.

Ces points de réunion s'appellent des *places d'alarme*.

Les places d'alarme sont toujours situées en arrière des cantonnements et non pas en avant. Autrement l'ennemi pourrait y arriver le premier, s'y établir en force et accabler successivement toutes les troupes au fur et à mesure de leur arrivée ; ce qui eut lieu pour l'armée de Turenne à Mergentheim.

Chaque fraction de troupe a sa place d'alarme.

Une compagnie établie dans une ferme se rassemble dans la cour.

Un bataillon établi dans un village se rassemble sur la place du village, pourvu que cette place soit en arrière et près de la ligne de retraite.

Un régiment qui occupe trois ou quatre villages aura de même sa place d'alarme, située au centre du terrain occupé, toujours couverte du côté de l'ennemi et en tête de la ligne de retraite.

De même encore pour chaque brigade, chaque division, chaque corps d'armée.

Les places d'alarme des divisions et des corps d'armée sont des positions militaires d'une force et d'une étendue proportionnées au nombre des troupes qui doivent les occuper.

Les corps d'armée, une fois rassemblés sur leurs places d'alarme, doivent se trouver dans de bonnes relations stratégiques les uns par rapport aux autres, c'est-à-dire qu'ils doivent être bien liés, que l'ennemi ne doit pas pouvoir se glisser entre eux, et enfin l'ordre de bataille que présentent les divers corps d'armée doit être en rapport avec le but que l'on se propose.

Le quartier général de chaque corps d'armée, les réserves et les parcs, sont établis ordinairement sur la place d'alarme, ou à portée.

Enfin il y a une place d'alarme générale pour l'armée tout entière. C'est une position où l'on peut venir se réunir pour livrer bataille. Cette position couvre la ligne de retraite. Les réserves et le grand quartier général sont établis à l'avance à proximité.

Assiette des cantonnements et répartition des troupes. — Je passe maintenant à l'assiette des cantonnements et à la répartition des troupes.

L'assiette d'un cantonnement comprend tout ce qui a rapport au choix du terrain, à la répartition des troupes, aux travaux à exécuter et à l'organisation du service.

Nous venons de voir les considérations relatives au choix du terrain. Examinons celles qui se rapportent à la répartition des troupes.

On divise le terrain des cantonnements en zones

ou arrondissements qui correspondent aux diverses fractions de l'armée.

Pour une armée de 5 corps, par exemple, il y aura 5 arrondissements. Chaque arrondissement présentera une surface de terrain à peu près carrée et de 8 à 10 lieues de côté en moyenne.

Les arrondissements des divers corps seront disposés autant que possible conformément à l'ordre de bataille primitif. Le 1er corps sera à l'aile droite. Le 2e au centre. Le 3e à l'aile gauche. Le 4e sera en 2e ligne, formant une sorte de réserve partielle. Ou au contraire en avant de la ligne de bataille, formant une sorte d'avant-garde, comme le corps du maréchal Ney, en 1807.

Le cinquième arrondissement sera en arrière du centre et sera destiné au 5e corps, formant la réserve générale.

Chaque arrondissement de corps d'armée a son quartier général, ses hôpitaux, ses magasins, son terrain et ses lignes d'approvisionnement.

L'arrondissement de chaque corps d'armée est partagé en 2 ou 3 zones pour les divisions d'infanterie.

Les zones de division se fractionnent en zones de brigade; celles-ci en zones de régiment et de bataillons.

Les bataillons occupent un ou plusieurs villages dans lesquels on place les compagnies. Autant que possible, on évite de fractionner ces dernières, de manière que les hommes soient toujours avec leurs chefs directs.

L'établissement des cantonnements d'un corps d'armée se fait d'après un tableau analogue au modèle suivant :

QUARTIER général et place d'alarme du corps d'armée.	QUARTIER général des divisions.	QUARTIER général des brigades.	POINTS de rassemblement des régiments.	LIEUX de rassemblement des bataillons.	CANTONNEMENT des compagnies	EMPLACEMENT des parcs.	OBSERV.
	1re division, SCEAUX.	1re brigade, Chatenay.	1er régiment, Chatenay.	1er bataillon, Chatenay.	1re, 2e et 3e compagnies à Chatenay; 4e et 5e à Verrières; 6e à Antony. . .		
				2e bataill.	. . . . .		
			2e régiment.	1er bataill.	. . . . .		
				2e bataill.	. . . . .		

La cavalerie légère est généralement cantonnée en première ligne, en avant de la ligne de défense, de manière à éclairer au loin et à couvrir les cantonnements. Ses patrouilles doivent battre sans cesse toutes les avenues qui y conduisent.

La cavalerie de ligne est généralement en seconde ligne derrière l'infanterie.

La grosse cavalerie est portée plus en arrière, dans des cantonnements sûrs, commodes et riches en fourrages.

L'artillerie divisionnaire reste avec les troupes. Elle est placée dans les ouvrages que l'on élève, ou dans les points que l'on fortifie sur la ligne de défense.

L'artillerie de réserve est auprès du quartier général.

Mais, dans tous les cas, l'une et l'autre sont toujours

placées à portée des routes, de manière à pouvoir se mouvoir avec facilité.

Les parcs sont en arrière sous le canon d'une place forte, ou à proximité d'une place du moment.

Telles sont les dispositions d'ensemble pour les cantonnements d'une armée.

Ensuite viennent les dispositions de détail relatives à l'établissement des troupes dans les villages.

Elles sont basées sur les principes suivants :

On place ordinairement dans un village une ou plusieurs compagnies, un ou plusieurs escadrons.

On suit pour leur établissement l'ordre de bataille primitif, allant de la droite à la gauche, aussi bien pour les bataillons, régiments, brigades et divisions que pour les corps d'armée.

On place autant que possible, dans chaque maison, une fraction constituée, escouade, demi-section ou section.

Les officiers des compagnies doivent toujours être auprès de leur troupe.

Le capitaine a près de lui son sergent-major et ses tambours.

Pour l'établissement des hommes, on compare les chambres, les granges ou les hangars, aux baraques d'un camp, et l'on calcule pour chaque homme un pas en largeur et trois en longueur. On tient compte des habitants, à qui il faut laisser les logements nécessaires. On les renvoie ordinairement dans les parties supérieures des maisons et on garde les rez-de-chaussée et les étages inférieurs,—ce qui facilite beaucoup les rassemblements.

Dans la cavalerie, les cavaliers couchent à portée de leurs chevaux. Le maréchal des logis chef et les trom-

pettes sont auprès du capitaine commandant.—Si l'on craint qu'il soit difficile de faire sortir les chevaux des écuries en cas d'alerte, on enlève d'avance les portes.

On indique en même temps dans chaque village la place d'alarme, ainsi que les issues qui doivent y conduire.

On indique aussi les chemins par lesquels l'ennemi peut arriver et les mesures de sûreté à prendre. Si les cantonnements sont en première ligne, ils s'entourent du système d'avant-postes réglementaire : grand'-gardes, petits postes, sentinelles et vedettes.

Telles sont les dispositions que l'on suit généralement pour régler à l'avance l'assiette des cantonnements.

Prise de possession. — Puis, quand le travail préliminaire relatif à cette assiette des cantonnements est terminé, les troupes arrivent et en prennent possession.

La prise de possession varie suivant les circonstances. Elle peut avoir lieu de deux manières : simultanément ou successivement.

La prise de possession sera simultanée, au début des hostilités, avant l'entrée en campagne, ou bien à la paix, quand l'ennemi n'est plus à craindre.

Les troupes arrivent alors toutes à la fois sur les points de rassemblement, et là elles se séparent conformément au tableau de leur répartition dans les cantonnements.

La prise de possession est successive quand les cantonnements ont lieu pendant le cours de la campagne, par exemple, par suite des rigueurs de l'hiver.

L'armée ne peut pas alors se disloquer immédiatement pour s'éparpiller dans des cantonnements. Cette méthode serait dangereuse. Il faut opérer progressivement.

On commence d'abord à reporter en arrière et à cantonner les parcs, les bagages, les *impedimenta* de l'armée.

Si l'ennemi fait de même, alors les réserves, la grosse cavalerie, la grosse artillerie entrent en cantonnements à leur tour.

Puis enfin les troupes de l'ordre de bataille s'installent successivement.

Organisation du service.—Quand les cantonnements sont établis, il faut y organiser un service de surveillance, de manière à se mettre à l'abri des attaques soudaines de l'ennemi.

Les troupes de première ligne, ai-je dit, se gardent, comme devant l'ennemi, avec des grand'gardes, des petits postes, des sentinelles et des vedettes.

La cavalerie légère, placée en avant, pousse des reconnaissances de tous côtés et le plus loin possible.

Le service en campagne recommande de faire monter des sentinelles sur les clochers et sur les lieux élevés, de manière à surveiller au loin le terrain.

Les cantonnements de deuxième ligne se gardent également, mais d'une manière moins complète. On n'emploie au service de surveillance que le 1/3 ou le 1/4 des troupes qu'emploie la première ligne.

Sur les derrières, on n'a guère à craindre que les partisans ou les corps détachés de l'ennemi. On se garde toujours, mais on y emploie moins de troupes encore.

Au point du jour, dans tous les cantonnements, on

fait un appel en armes. Les troupes restent sous les armes jusqu'à la rentrée des reconnaissances.

Quelquefois on fait donner de fausses alertes, pour habituer les hommes à être prêts promptement.

En cas d'attaque, tous les corps doivent être avertis aussi rapidement que possible. — Les concentrations s'opèrent successivement. Les généraux, prévenus, se portent aux points attaqués et cherchent à pénétrer les projets de l'ennemi.

Les dispositions prises à l'avance doivent suffire pour ralentir l'attaque et couvrir les rassemblements.

Quand les troupes sont concentrées, alors on agit suivant les circonstances, et les opérations rentrent dans le domaine de la stratégie.

Travaux matériels de défense. — On exécute toujours dans les cantonnements quelques travaux matériels pour en assurer la défense.

Par exemple, on élève des ouvrages de campagne sur la ligne qui couvre les cantonnements.

On fait des abatis sur certains points ; sur d'autres, on tend des inondations.

On couvre les points de passage que l'on veut conserver pour déboucher sur l'ennemi par des têtes de pont.

On détruit ceux dont on ne veut pas se servir et qui pourraient être utiles à l'ennemi.

On s'occupe particulièrement des places d'alarme, sur lesquelles on organise à l'avance tous les éléments d'une résistance vigoureuse.

Enfin on crée un système de signaux reliant les unes aux autres les différentes parties des cantonnements.

Voici les principaux travaux exécutés en 1807 sur les cantonnements du Bug :

1° Deux villages, Sierok et Modlin sont fermés d'une enceinte bastionnée et armés de 80 bouches à feu.

2° Une ligne continue est établie dans un endroit important.

3° On élève quatre têtes de pont pour déboucher sur l'ennemi et pour assurer les communications.

4° On établit un camp retranché à Praga, pour servir de place d'alarme générale et pour couvrir la ligne de retraite.

5° Enfin on crée à Sierok 10 fours, des magasins, des ambulances, des manutentions et tous les établissements nécessaires à une armée de 100,000 hommes.

Tels sont les travaux principaux que l'on exécute dans des cantonnements.

Je prends pour exemples de cantonnements ceux de l'armée française sur la Passarge en 1807, pendant la deuxième période de la campagne, et ceux de l'armée prussienne en 1815 autour de Namur.

En 1807, l'ensemble des cantonnements français s'appuyait à gauche à la Baltique et à droite à un pays boisé et marécageux d'où sortent toutes les rivières du pays. (Planche III.)

Il était couvert sur son front par la Passarge devant le centre et la gauche, et par l'Alle devant la droite.

L'ennemi pouvait arriver par les trois routes de Kœnigsberg, d'Eylau et d'Heilsberg.

Les lignes de retraite et d'approvisionnement de l'armée étaient les deux routes d'Elbing et de Thorn sur Berlin.

L'armée comprenait 5 corps. Le premier, sous le maréchal Bernadotte, formait l'aile gauche, et était cantonné entre les deux routes de Kœnigsberg et d'Eylau. Le quartier général était à Preusch-Holland.

Les magasins et les parcs à Elbing. Le quatrième corps, sous le maréchal Soult, formait le centre. Il était cantonné entre Spanden et Deppen. Le quartier général était à Mohrungen. Les parcs, ambulances et magasins à Liebenmühl. Le troisième corps, sous le maréchal Davoust, formait la droite. Il était cantonné de Deppen à Allenstein. Le quartier général à Hohenstein. Les parcs à Gilgenbourg.

Le sixième corps, sous le maréchal Ney, était placé en avant-garde à Guttstadt, entre les routes d'Eylau et d'Heilsberg.

La garde et la réserve étaient à Osterode. Osterode était le point de rassemblement général de l'armée. Les divers corps pouvaient s'y réunir en deux marches au plus, et un plateau situé dans les environs offrait une belle position d'armée.

Dans chaque corps la cavalerie légère était en avant et formait un rideau devant les cantonnements.

La grosse cavalerie était en arrière, de Thorn à Elbing, dans la vallée de la Vistule.

Les grands parcs de l'armée se trouvaient à Strasbourg.

Napoléon était établi au château de Finkenstein.

Tels étaient les cantonnements de 1807, dont la prise de possession avait été successive.

En 1815, l'armée prussienne comprenait quatre corps. Sa ligne d'opérations était de Namur par Liége sur Aix-la-Chapelle.

Le 1er corps était cantonné entre Charleroi et Namur, avec Sombref pour place d'alarme.

Le 2e corps, de Namur à Huy, avec Namur pour point de rassemblement.

Le 3e corps, sur la rive droite de la Meuse, dans

l'angle qu'elle forme avec la Sambre, avec Cirey pour place d'alarme.

Enfin le 4e corps, formant réserve, était autour de Liége.

II.

Des camps. — On cantonne quand on est à l'abri des attaques imprévues de l'ennemi, quand on en est à une certaine distance et que l'on peut s'étendre sans inconvénients.

On campe lorsque l'on veut rester rassemblé.

En 1807, lorsque l'hiver est passé, au moment où l'Empereur prévoit le retour des hostilités, il donne l'ordre de retirer des cantonnements les divisions de première ligne et de les faire camper sur des positions reconnues d'avance.

On appelle camps des surfaces de terrain où les troupes s'établissent soit sous des tentes, soit sous des baraques.

Avant 1789, les armées avaient toujours des tentes, même pour une nuit. Aujourd'hui l'on ne se sert de tentes de campement ou de baraques que lorsqu'on doit rester longtemps sur le même point.

Les grandes tentes sont trop lourdes, trop difficiles à transporter pour que l'on puisse s'en servir journellement.

Les principes généraux de l'établissement des camps sont les suivants :

Un camp doit toujours être à proximité de l'eau et du bois. Il doit remplir en outre les diverses conditions d'une position défensive relativement à ses abords, son front, ses flancs, son intérieur et ses derrières.

On peut camper par corps d'armée. Les divisions sont alors sur une ou plusieurs lignes. Quand elles sont sur la même ligne, elles sont séparées par des intervalles de 50 mètres, les brigades par des intervalles de 30 mètres, les régiments par des intervalles de 20 mètres, les bataillons par des intervalles de 16 mètres. Quand on campe sur deux lignes, on laisse généralement 300 mètres entre les deux lignes.

L'artillerie campe derrière l'infanterie.

La cavalerie campe sur les ailes ou en deuxième ligne.

Quand le terrain n'est pas horizontal, les distances et les intervalles dépendent de ses accidents.

Les troupes dans les camps sont établies dans des baraques et sous des tentes. Il y a de grandes baraques pour 20 et pour 16 hommes, et de petites baraques pour 8 hommes. Les tentes contiennent 15 fantassins ou 8 cavaliers.

On emploie généralement les baraques pour les camps qui doivent durer plusieurs années : exemples, les camps de Boulogne et d'Helfaut.

On emploie les grandes tentes pour les camps qui doivent durer plusieurs mois, comme pour le camp de Châlons.

Et enfin pour les camps de passage, pour ceux qui doivent durer un jour ou deux, et que l'on peut comparer aux bivouacs, on emploie les tentes-abris que l'on établit pour 4 ou pour 6 hommes.

Quel que soit le matériel employé, dans l'infanterie chaque compagnie a ordinairement deux files de baraques séparées par une grande rue, dont la largeur ne doit pas être moindre de cinq pas.

L'intervalle d'une compagnie à une autre forme une petite rue de deux pas de largeur.

Quand l'effectif d'un bataillon est trop faible pour donner aux rues de compagnies une largeur de cinq pas, alors chaque compagnie n'a plus qu'une file de baraques et les grandes rues s'établissent par division.

Le front de bandière du camp est toujours égal au front de bataille.

Dans la cavalerie, chaque escadron à deux files de tentes, une par division. La largeur des rues est en raison de la force des escadrons.

Il arrive fréquemment que l'infanterie est campée, tandis que la cavalerie et l'artillerie sont cantonnées dans les villages. On adopte cette disposition pour la conservation des chevaux.

Quoi qu'il en soit, les dispositions prescrites par le service en campagne pour nos camps actuels présentent les avantages suivants :

Les compagnies, dit Guibert, sont dans leur ordre habituel. Les soldats se trouvent entre leurs faisceaux et leurs cuisines : en cas d'alarme, le bataillon peut en un moment se trouver en formation de défense.

Les officiers sont à portée de leurs troupes, chaque grade dans son alignement séparé ; chaque officier, avec le terrain qu'il lui faut précisément, de manière que dans aucune partie du camp il n'y a ni embarras ni confusion.

Le camp se trouve de tous côtés bien aéré et percé par des rues qui font à la fois sa commodité et sa salubrité. Les unes servent aux compagnies pour se rassembler et pour tous les détails intérieurs de la discipline ; les autres pour tous les détails de commodité

et pour l'écoulement des eaux. En avant de ce camp est un front de bandière suffisamment spacieux qui est la place d'armes du bataillon. Par ce front de bandière toutes les parties du camp peuvent se communiquer, tandis que les grands intervalles des bataillons servent en même temps de débouchés pour traverser le camp et pour la communication des lignes.

L'inconvénient de cette méthode de campement est d'exiger beaucoup de place. Il y en a une autre indiquée par le maréchal Marmont et dont on s'est servi dans la campagne d'Italie.

Elle consiste à placer les divisions sur une ou deux lignes de bataillons en colonnes, par division, avec des intervalles qui varient suivant le terrain.

Les colonnes peuvent être à demi-distance ou à distance entière. Chaque division établit ses tentes en arrière des faisceaux et ses cuisines dans les intervalles des bataillons. C'est également dans ces intervalles que campent les officiers et que se font les mouvements perpendiculaires au front de bandière.

Cette méthode, qui convient parfaitement avec les tentes-abris, présente l'avantage d'occuper peu de terrain et de demander peu de temps pour l'établissement des troupes. Elle est très-bonne pour les camps qui ne doivent pas avoir une longue durée.

Des bivouacs. — On bivouaque lorsque l'on veut rester rassemblé et que l'on n'a pas le temps d'établir des baraques, par exemple, la veille d'une bataille.

Les bivouacs s'établissent dans des lieux secs, bien abrités et présentant des ressources. On bivouaque dans l'ordre de bataille et d'après les principes des camps. On établit les feux d'infanterie en arrière des faisceaux et sur les emplacements qu'auraient dû oc-

cuper les baraques. On cherche à créer des abris autour des feux.

Dans la cavalerie, on rompt par pelotons au lieu de rompre par divisions. On met les fourrages à droite, les feux à gauche vers le front de bandière, à 20 ou 25 pas. On établit un feu par peloton.

L'artillerie bivouaque en deuxième ligne.

On se couvre par des avant-postes.

Les bivouacs étaient généralement pénibles, et ils ont été souvent meurtriers pendant nos guerres de la Révolution et de l'Empire.

Aujourd'hui, l'adoption de la tente-abri préserve les hommes d'une grande partie des inconvénients du bivouac.

III.

Nous avons terminé la deuxième partie du cours de première année.

Nous avons étudié d'abord l'organisation, les propriétés et les manœuvres des différentes armes.

Puis nous avons vu la manière dont on les combinait entre elles et nous sommes arrivés ainsi naturellement à l'organisation d'une armée active.

Nous avons examiné dans cette organisation comment on encadrait les diverses armes, au moyen des états-majors, comment on complétait leur action au moyen des corps hors ligne ; comment on assurait leurs besoins au moyen des divers services administratifs, des approvisionnements et des équipages.

Enfin nous venons de terminer cette étude par l'examen des cantonnements dans lesquels on établit l'armée avant de la mettre en action.

Nous avons donc suivi l'organisation d'une armée active dans tous ses détails depuis le principe de sa

création jusqu'à son établissement en cantonnements sur la frontière.

La connaissance des principes que nous venons d'étudier dans cette deuxième partie du Cours est indispensable à un officier d'état-major à plusieurs points de vue :

1° Un officier d'état-major peut être appelé à concourir à l'organisation d'une armée. Il faut donc qu'il en connaisse tous les détails;

2° Il peut encore faire partie d'un des états-majors d'une armée active. Devant alors aider le commandement et assurer le mouvement compliqué de la machine, il faut qu'il soit au courant de son mécanisme.

3° Enfin, il doit par son service spécial reconnaître le terrain sur lequel se passeront les opérations de la guerre. Il doit alors apprécier non-seulement la forme et l'étendue des accidents du sol, mais encore en apprécier la valeur militaire, c'est-à-dire leurs avantages et leurs inconvénients au point de vue de l'emploi des diverses armes. Il faut donc qu'il connaisse suffisamment les propriétés et les manœuvres de chacune d'elles.

LIVRE III.

DES PETITES OPÉRATIONS DE LA GUERRE ET PARTICULIÈREMENT DES RECONNAISSANCES.

SEIZIÈME LEÇON.

Objet du livre III. — Des petites opérations.
Des avant-postes. — Diverses parties d'un système d'avant-postes.
Des détachements. — Règles de leur conduite.
Des convois. — Détails de leur organisation.— Attaque et défense.
Des embuscades et des surprises.
Des contributions.—Règles de leur exécution.
Des fourrages.—Fourrages au vert.—Fourrages au sec.

I.

Objet du livre III. — Le livre III a pour objet d'exposer les principes relatifs aux petites opérations de la guerre et particulièrement les principes des reconnaissances.

Les petites opérations, ou les opérations secondaires, sont celles qui s'accomplissent journellement autour des armées et qui ont pour but d'assurer leur sécurité, comme les avant-postes ; d'assurer leurs approvisionnements, comme les détachements, les convois et les contributions ; enfin de préparer les grandes opérations, comme les reconnaissances.

Les petites opérations appartiennent à l'instruction

générale d'une armée aussi bien que les détails de la tactique de chaque arme. On y exerce les troupes avant l'entrée en campagne, comme on les exerce aux détails de leur tactique particulière, c'est-à-dire aux différentes écoles et aux évolutions.

C'est pourquoi je les ai placées dans le cours de première année, qui présente, comme je l'ai déjà dit, tous les principes relatifs aux institutions militaires des États, à l'organisation des armées actives et à leur préparation pour entrer en campagne.

Peut-être est-ce là une interprétation un peu forcée du principe de la division du Cours en deux parties principales.

Mais, indépendamment des raisons exposées plus haut, j'avais encore un autre motif pour faire, des petites opérations, l'objet du livre III de la première Partie. Les élèves de l'école ont à traiter en première année un certain nombre de questions militaires qui se rattachent aux petites opérations. Je devais donc présenter dans le Cours de première année les principes généraux qui servent à en régler la conduite.

Dans la première leçon de ce livre, nous passerons rapidement en revue les opérations secondaires de la guerre, qui ont déjà été étudiées à Saint-Cyr. Dans les leçons suivantes, nous examinerons les reconnaissances qui ont une importance toute spéciale pour les officiers d'état-major.

II.

Des avant-postes. — Les avant-postes sont la conséquence des camps, cantonnements et bivouacs.

Les troupes établies de ces diverses manières s'en-

tourent d'un réseau de gardes, de postes et de sentinelles qui forment les avant-postes.

Je suppose qu'une armée, un corps d'armée, ou un détachement, arrive sur une position qu'il veut occuper pour une nuit ou pour quelques jours.

Les généraux de brigade, ou, dans le dernier cas, le commandant du détachement, reconnaissent les abords de la position et déterminent les points sur lesquels il faut établir les grand'-gardes.

Les généraux de division peuvent ensuite visiter et rectifier ces emplacements.

Puis on désigne les troupes qui doivent former les grand'gardes. Il y a deux manières de les organiser.

Chaque grand'garde d'infanterie ou de cavalerie a une force qui varie entre 100 et 150 hommes. Elle est commandée par un capitaine.

Pour la former, on peut désigner une compagnie ou un escadron constitués, ou bien on peut prendre un certain nombre d'hommes dans chaque compagnie ou dans chaque escadron d'un même régiment.

Le premier système a l'avantage de laisser les hommes sous le commandement de leurs chefs directs. Mais, si la grand'garde est enlevée, la compagnie disparaît.

Avec le deuxième système, la perte se répartit sur tout le régiment. Mais les hommes ne sont plus sous les ordres directs de leurs officiers.

Quoi qu'il en soit, les troupes désignées pour former les avant-postes se portent en avant et vont occuper les emplacements déterminés pour les grand'gardes. Elles s'y établissent et forment ainsi une première ligne à peu près parallèle au front de la position, couvrant en même temps les flancs, et s'appuyant autant

que possible à des obstacles naturels, tant sur le front que sur les ailes.

Il y a des grand'gardes d'infanterie et des grand'-gardes de cavalerie.

On combine leurs emplacements de manière que les premières servent d'appuis et les autres de sentinelles avancées.

Quelquefois et accidentellement, quand la nature du pays l'exige, ou que la cavalerie est très-affaiblie, on se contente d'attacher quelques cavaliers aux grand'-gardes d'infanterie.

La distance à laquelle on tient la ligne des grand'-gardes du corps principal dépend de la force de ce corps et de la nature du terrain.

Cette distance ne doit être ni trop petite ni trop grande. Dans le premier cas, l'ennemi peut arriver sur vous avant que l'on ait le temps de se mettre en défense.

Dans le deuxième cas, les avant-postes peuvent être enlevés avant qu'on ait eu le temps de les secourir.

Pour une division d'infanterie, les grand'gardes seront éloignées d'environ 2,000 mètres en pays ordinaire.

Pour un corps d'armée, elles seront éloignées de 3,000 mètres.

Pour une armée, de 4, 5 ou 6 kilomètres.

Quand la distance entre le corps principal et les grand'gardes est considérable, on établit alors des postes intermédiaires que l'on appelle postes de soutien, qui sont composés d'infanterie et souvent d'artillerie.

Ces postes, qui sont facultatifs dans les armées françaises, sont réglementaires dans les armées allemandes.

L'ensemble des troupes composant les avant-postes varie du 1/6 au 1/10 du corps principal.

Dans les armées allemandes, ce chiffre est plus considérable. Il atteint quelquefois le 1/4 de l'effectif.

Les grand'gardes s'établissent d'après les règles suivantes :

Celles d'infanterie se placent à l'entrée d'un village, dans un verger, au débouché d'un pont, au point d'intersection de plusieurs routes ou chemins, autant que possible sur un point élevé d'où elles puissent voir, sans que l'ennemi puisse juger de leur force.

Celles de cavalerie se placent derrière un pli de terrain, un mur, une haie, un chemin creux, de manière à découvrir l'ennemi au moyen des sentinelles et des petits postes, sans cependant être en vue.

Les grand'gardes d'infanterie se relient les unes aux autres et forment une sorte de cordon qui enveloppe l'armée.

Les grand'gardes de cavalerie ne sont qu'un accessoire. Elles servent de postes avancés. Elles donnent le moyen de surveiller le terrain au loin. Elles ont généralement deux emplacements : un de jour en avant de la ligne des grand'gardes d'infanterie ; un de nuit en dedans de cette même ligne.

Tels sont les principes généraux relatifs aux grand'-gardes.

Elles atteignent un double but.

Elles doivent avertir de l'approche de l'ennemi et en même temps l'arrêter assez longtemps pour donner au corps principal le temps de prendre les armes et de préparer la résistance.

Pour remplir ce double objet, elles doivent s'établir sur les emplacements qui leur ont été désignés, assez solidement pour pouvoir s'y défendre quelque

temps. En même temps, pour ne pas être surprises elles-mêmes et pour surveiller l'ennemi, elles s'entourent de petits postes, de sentinelles et de vedettes.

Des petits postes. — Le commandant de la grand'garde une fois établi reconnaît le terrain qui l'environne et détermine les emplacements de ses petits postes.

L'ensemble des petits postes forme, à 4 ou 500 mètres en avant des grand'gardes, une nouvelle chaîne qui les couvre du côté de l'ennemi.

Les petits postes sont commandés par des sous-officiers, des caporaux, quelquefois même des officiers, quand ils sont très-importants.

L'ensemble des petits postes présente un effectif égal environ au 1/3 de celui de la grand'garde.

Sentinelles. — Chaque petit poste détache en avant de lui un certain nombre de sentinelles, se reliant les unes aux autres et formant une troisième ligne de surveillance.

Les sentinelles sont placées à 2 ou 300 mètres en moyenne de la ligne des petits postes. Elles sont en vue les unes des autres. Elles doivent découvrir l'ennemi, sans que celui-ci puisse les apercevoir. Souvent on place des sentinelles doubles, de manière à leur inspirer plus de confiance et parce que deux hommes voient mieux qu'un seul.

Vedettes. — Nous avons vu que les grand'gardes de cavalerie, pendant le jour, étaient poussées au loin, de manière à servir de postes avancés aux grand'gardes d'infanterie.

Ces grand'gardes de cavalerie détachent en avant d'elles de petits postes disposés de la même manière

que ceux d'infanterie, seulement poussés plus au loin et relevés toutes les heures.

Dans ces petits postes, les hommes sont toujours prêts à monter à cheval, les chevaux sont toujours bridés.

Les petits postes de cavalerie détachent à leur tour, en avant d'eux, une ligne de vedettes disposées comme les sentinelles d'infanterie, et formant la chaîne extrême du système des avant-postes.

Pendant la nuit, comme je l'ai dit précédemment, les grand'-gardes de cavalerie rentrent généralement en dedans de la ligne des grand'gardes d'infanterie.

Cependant leurs petits postes et leurs vedettes occupent quelquefois des emplacements de nuit, plus rapprochés que ceux de jour, mais situés néanmoins au delà de la ligne occupée par l'infanterie.

Le système d'avant-postes que nous venons d'étudier est le système régulier. On y joint quelquefois des *postes à la cosaque* et *des sentinelles perdues*.

Les uns et les autres sont recommandés par le maréchal Bugeaud. Ils sont d'autant plus utiles que l'ennemi s'attend moins à les rencontrer. On en fera surtout usage pour les corps détachés.

Patrouilles et rondes.—Les patrouilles et les rondes sont destinées à compléter un système d'avant-postes.

Les patrouilles sont de petits détachements, généralement tirés des grand'gardes, commandés par un officier, un sous-officier ou un caporal, et destinés à visiter les postes, les sentinelles et vedettes d'une partie du cordon. Les patrouilles fouillent en même temps le terrain qui se trouve dans les intervalles.

Les rondes sont des tournées faites par un caporal,

un sous-officier ou un officier, le long de la chaîne des postes, des sentinelles et des vedettes.

Elles ont pour but particulier de s'assurer de leur vigilance.

Il y a de plus des reconnaissances, dont nous parlerons plus tard, qui dépassent la chaîne des avant-postes et qui s'efforcent de reconnaître la position et les mouvements de l'ennemi.

Les patrouilles, les rondes et les reconnaissances marchent lentement, avec précaution, sans bruit. Elles font des haltes fréquentes pour écouter.

III.

Des détachements.—Les détachements ont une force variable depuis 50 hommes jusqu'à une division.

Ils sont composés d'infanterie ou de cavalerie; souvent des deux armes réunies. Souvent aussi, on leur donne de l'artillerie.

Ils ont pour but d'exécuter quelque opération secondaire, offensive ou défensive, en avant, sur les flancs, ou sur les derrières de l'armée; par exemple, de lever des contributions, d'occuper un point important, de détruire un magasin de l'ennemi, etc.

Autant que possible, les détachements sont formés de fractions constituées, bataillons ou compagnies, escadrons ou pelotons.

Avant le départ, le chef du détachement doit inspecter avec soin l'armement, l'habillement, le petit équipement, la chaussure, la ferrure et surtout les vivres et les cartouches.

Quant à l'ordre de marche loin de l'ennemi, on ne consulte que la commodité des hommes et leur bien-être.

Près de l'ennemi, on prend des précautions particulières; on entoure le gros du détachement d'un cordon mobile d'avant-postes, comprenant une avant-garde, une arrière-garde et des flanqueurs.

L'ensemble des troupes employées de cette manière est au plus du tiers de l'effectif.

La distance à laquelle ces troupes se tiennent du corps principal varie suivant le terrain, la force du détachement, l'éloignement et la force de l'ennemi. De jour, par un beau temps et dans un pays ordinaire, l'avant-garde d'un détachement de 800 à 1000 hommes le précédera d'une demi-heure environ.

L'arrière-garde suit à la même distance.

Les éclaireurs marchent sur les flancs, par groupes de 2 ou 3, avec une petite réserve.

Dans une marche en avant, la conduite de l'avant-garde exige de l'expérience, une bonne vue et la connaissance de la langue du pays, si cela est possible.

Quand on rencontre un défilé, l'avant-garde le reconnaît avant que le gros du détachement s'y engage.

Elle fait de même tourner les villages avant d'y entrer.

Dans une marche rétrograde, c'est la conduite de l'arrière-garde qui devient l'affaire la plus importante.

Le corps du détachement marche en ordre, en colonne généralement, et sur un front proportionné à la largeur du débouché.

Quant à la place des deux armes dans le corps de bataille, généralement l'infanterie prend la tête.

Les bagages marchent à la queue de la colonne avec une petite escorte.

Les journées de marche sont en moyenne de 6 à 8 lieues.

Au milieu du jour, on fait une grande halte, pour permettre aux hommes de manger et de se reposer.

Quand on doit se procurer des vivres, on s'établit auprès d'un village et on en fait alors demander, en menaçant d'une exécution militaire.

On déguise quelquefois sa force et on demande des vivres pour un effectif supérieur.

Dans tous les cas, on s'entoure de vedettes et on se tient sur ses gardes pendant l'opération.

Les détachements peuvent rencontrer l'ennemi. Par suite, ils peuvent avoir à livrer des combats particuliers. Leurs chefs doivent alors chercher à faire agir les différentes armes d'après leurs propriétés tactiques. Fréquemment, pendant la route, ils doivent se demander : « *Si l'ennemi venait à paraître, quel parti prendrais-je ?* » Bien ou mal, il faut pouvoir répondre immédiatement à cette question.

L'hésitation devant l'ennemi est la plus grande de toutes les fautes, et les meilleures dispositions perdent tout leur mérite si elles ne sont pas prises à propos.

IV.

Des convois.—Les troupes ne peuvent pas porter avec elles tous les approvisionnements qui leur sont nécessaires : vivres, munitions, effets, etc.

Elles en ont ordinairement pour une quinzaine de jours et pour une bataille.

Mais, ensuite, il faut remplacer les approvisionnements consommés, et transporter, vers les points occupés par l'armée, les subsistances, les munitions et les effets rassemblés dans les places de dépôt ou requis sur le théâtre d'opérations.

Il faut encore évacuer les blessés sur les hôpitaux, et les prisonniers sur les dépôts de l'intérieur.

On forme alors des *convois*, qui comprennent les divers approvisionnements, transportés sur des bêtes de somme, dans des voitures ou sur des bateaux; qui comprennent encore les blessés et les malades que l'on évacue sur les derrières; enfin les prisonniers, que l'on réunit en nombre assez considérable,. à qui l'on donne une escorte et que l'on dirige sur quelque place forte de l'intérieur.

Ces convois, loin de l'ennemi, ne demandent, pour leur conduite, que des mesures d'ordre.

A portée de l'ennemi, il faut encore donner au convoi des moyens de défense.

On forme alors, pour chaque convoi, une escorte composée généralement d'infanterie et de cavalerie. Quelquefois on y met de l'artillerie, quand le convoi est considérable.

La cavalerie a pour mission principale d'éclairer au loin la marche du convoi.

La proportion des différentes armes dépend de la nature du terrain à parcourir.

Puis on organise le convoi.

On y établit des divisions, qui rendent le commandement et les mouvements faciles. Par exemple, pour un convoi de 500 voitures, on le partagera en 5 divisions de 100 voitures chacune. Chaque division se subdivisera en 5 sections de 20 voitures.

On laissera des intervalles de 50 mètres entre les divisions, et de 20 mètres entre les sections.

On placera en tête du convoi les bêtes de somme, puis les voitures les plus importantes, par exemple celles qui portent de l'argent, ensuite celles qui portent

des munitions, et enfin les voitures de vivres et celles d'effets.

On garde toujours un certain nombre de voitures vides, pour remplacer celles qui viendraient à se briser. La proportion ordinaire est de 5 pour 100.

Chaque voiture occupe 12 mètres dans la file, qu'elle soit à 4 roues et à 4 chevaux, ou bien à 2 roues et à 2 chevaux attelés à limonière.

Autant que le comporte la largeur de la route, les voitures marchent sur 2 files.

Après avoir organisé le convoi, on répartit l'escorte.

On la divise en quatre fractions.

Une avant-garde;
Une arrière-garde;
Un corps d'escorte proprement dit;
Une réserve,

L'avant-garde et l'arrière-garde, auxquelles il faut joindre quelques éclaireurs, forment environ le 1/3 de l'escorte totale, et marchent à des distances variables, suivant le terrain et la force du convoi.

Le corps d'escorte se divise en plusieurs fractions, attachées à chacune des divisions de voitures, autant que possible à raison d'un homme pour deux voitures. La force du corps d'escorte est aussi du 1/3 du corps total.

Enfin la réserve, qui comprend le dernier tiers de l'escorte, quelquefois la moitié, marche réunie à hauteur du centre du convoi et sur le flanc le plus menacé. Elle se porte en tête ou en queue, si ce sont ces points qui sont le plus exposés.

C'est avec elle que l'on maintient l'ennemi et que l'on repousse ses attaques.

Telle est l'organisation générale du convoi et de son escorte.

Quant à la marche du convoi, elle est analogue à celle d'une troupe d'infanterie. Toutes les heures on fait une halte de quelques minutes, et au milieu du jour, une grande halte, quand le trajet est long et quand on trouve un endroit favorable à la défense.

Tous les soirs on parque à portée d'un village et autant que possible dans un endroit clos.

Il y a deux manières de parquer :

1° On parque en écurie, sur plusieurs lignes parallèles, avec des intervalles suffisants pour les mouvements des hommes et des chevaux. On emploie cette première manière quand on n'a rien à craindre de l'ennemi.

2° On parque en carré ou en cercle quand on craint une attaque. On peut alors se défendre dans son parc comme dans une redoute.

Quand un convoi est attaqué, si les forces de l'ennemi sont inférieures à l'escorte, le commandant du convoi contient les assaillants avec sa réserve, pendant que les voitures forcent de marche.

Si l'on a affaire à des forces supérieures, on fait serrer les files et l'on continue à marcher, en abandonnant successivement à l'ennemi quelques voitures qui le retardent et qui permettent de renforcer les attelages. On lâche ainsi les voitures chargées de vin et d'eau-de-vie.

L'on s'efforce ensuite de gagner une ferme ou un village, dans lequel on s'enferme. On continue à s'y défendre, pour lasser l'ennemi et pour attendre du secours.

Si le terrain ne présente pas de village ou de ferme à portée, on forme le parc.

Si enfin on reconnaît l'impossibilité de sauver son convoi, on s'efforce de le détruire.

Pour les convois de bateaux, l'escorte peut être embarquée ou suivre par terre. Dans ce dernier cas, il faut faire attention que le convoi n'aille pas plus vite que l'escorte. Le maréchal Suchet a perdu un convoi sur l'Èbre à cause de cette différence de rapidité dans la marche d'un convoi et de son escorte.

Pour les convois de prisonniers on les fait coucher en cas d'attaque. On ne laisse pour les garder qu'un petit nombre d'hommes, et on emploie la plus grande partie du détachement à repousser l'ennemi.

S'il s'agit maintenant d'attaquer un convoi, au lieu de le défendre, on divise le corps d'attaque en quatre fractions.

La première attaque la tête.

La seconde la queue.

La troisième le centre.

La quatrième sert de réserve.

A la tête, on s'efforce d'arrêter le convoi; au centre, de le couper en deux.

Le meilleur moment pour attaquer un convoi est le matin, quand il part et qu'il se met en ordre; ou bien à la grand'halte, quand les troupes se reposent et que les chevaux sont à l'abreuvoir; ou bien encore au passage d'un défilé ; enfin le soir vers la fin de la journée.

Tels sont les principes généraux de la conduite, de la défense et de l'attaque des convois.

V.

Des embuscades et des surprises. — Ce sont des attaques subites et imprévues, dans lesquelles on supplée au nombre par la ruse.

Le secret est la première condition de ces opérations.

Dans les embuscades, on attend l'ennemi ; dans les surprises, on va le chercher.

On tend des embuscades pour arrêter un courrier, pour enlever une patrouille, un officier voyageant isolément, etc., etc.

On cherche à surprendre un poste, un village, une troupe, un cantonnement, etc.

Les terrains coupés d'accidents sont les plus propres à ce genre d'opérations.

On marche ordinairement de nuit, avec précaution, avec défense de fumer. On dirige la marche par les chemins les moins fréquentés. On cherche à ne pas être aperçu des habitants.

Pour les embuscades, l'infanterie, qui peut être cachée facilement, est la meilleure arme à employer.

Quand on emploie de la cavalerie, on la place à 6 ou 800 mètres du point où elle doit agir. Sa rapidité lui permet de s'y porter à temps.

On choisit pour une embuscade un point où la route présente quelques difficultés, un gué, les abords d'un village, un défilé, etc.

Il faut que le lieu choisi soit assez spacieux pour contenir les troupes, assez écarté des communications pour ne pas être éventé, assez couvert pour que la troupe n'y soit pas aperçue de loin.

On s'éclaire au moyen de quelques sentinelles placées dans des maisons, des greniers, sur des arbres touffus, etc.

Pour l'action, la troupe se divise en trois sections : l'une attaque en tête, l'autre en queue, la troisième sert de réserve.

On agit ainsi, par exemple, pour l'enlèvement d'un officier.

VI.

Des contributions. — On lève des contributions en pays ennemi. On emploie alors un détachement comprenant les trois armes.

L'artillerie produit par sa seule présence un grand effet moral.

Quelquefois on emploie seulement de la cavalerie et de l'artillerie.

Il y a deux manières de procéder pour lever des contributions :

1° On visite successivement chaque centre de population, en l'enveloppant pendant l'opération ;

2° On divise son détachement en fractions, qui vont simultanément dans chaque bourg ou village. On reste au centre avec une réserve.

Quelquefois on lève des contributions à quatre ou cinq journées de marche de l'armée. Ce sont alors de petites expéditions pendant lesquelles on marche d'après les règles prescrites pour les détachements.

Quand il s'agit de faire contribuer un village, on se porte en avant du village, du côté de l'ennemi, on l'enveloppe pour empêcher les habitants d'en sortir. On enlève le maire et quelques habitants influents, et, par leur intermédiaire, on fait fournir la contribution.

Si l'on est obligé d'employer les moyens de rigueur, on doit maintenir sévèrement la discipline.

VII.

Des fourrages. — Les contributions servent à obtenir de l'argent.

Les fourrages ont pour but de se procurer les denrées nécessaires à la nourriture des hommes et des chevaux, ainsi que la paille, le bois de chauffage, etc.

Il y a deux espèces de fourrages :

Les fourrages au vert ;
Les fourrages au sec.

Pour les premiers, on reconnaît d'avance le terrain à fourrager. On l'expérimente pour en connaître le rendement. Et pour cela, on fait faucher de petites portions, afin de voir ce qu'elles fournissent.

Un arpent fournit en moyenne :

400 gerbes de blé faisant 40 trousses de 120 à 150 livres, ou 400 bottes de foin faisant 40 trousses de 100 à 120 livres ; 100 hommes peuvent en une heure couper un arpent.

Quant aux grains, le mètre cube fait 120 rations.

Le mètre cube d'avoine pèse 800 livres et fait la charge de trois chevaux.

En froment il pèse à peu près le double et fait la charge de cinq à six chevaux.

On établit donc d'abord ce que doit produire le terrain à fourrager, puis on commande le nombre voulu de fourrageurs qui se rendent sur le terrain avec leurs sabres seulement.

On les couvre par une escorte. En cas d'attaque, les fourrageurs se joignent à l'escorte.

Pour les fourrages au sec, on fait, comme précé-

demment, un travail préliminaire, afin de connaître le produit approximatif du fourrage. Il ne faut pas affamer le pays, et, en prenant ce qui est utile à l'armée, on doit laisser le nécessaire aux habitants.

On ne fourrage qu'un village à la fois, pour avoir un espace moindre à couvrir.

On vérifie par un toisé approximatif et rapide ce qu'une meule ou une grange peut renfermer.

Comme précédemment, il y a une escorte et des fourrageurs. L'escorte est particulièrement chargée de couvrir la ligne de retraite et de protéger le convoi des voitures. On maintient sévèrement la discipline. On emmène un détachement de gendarmerie pour arrêter les maraudeurs.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

Des reconnaissances. — Définition. — Classification. — Importance des reconnaissances. — Du coup d'œil militaire. — Éléments que comporte l'exécution d'une reconnaissance. — Croquis et rapport.

Des reconnaissances journalières.

Des reconnaissances offensives.

I.

Des reconnaissances. — Leur classification. — Les reconnaissances appartiennent aux petites opérations, c'est-à-dire aux opérations journalières qu'accomplissent, autour d'une armée, des détachements ayant pour but d'assurer sa sûreté ou ses approvisionnements.

Elles rentrent, comme les petites opérations, dans l'instruction militaire que doit posséder une armée avant d'entrer en campagne.

Elles appartiennent, par suite, au cours de première année.

On entend par *reconnaissance* l'appréciation des positions et des mouvements de l'ennemi, ou bien encore l'exploration d'une localité dont on veut connaître les accidents naturels, les produits et les ressources.

Il y a par suite deux sortes de reconnaissances.

Les unes qui sont relatives à la connaissance de l'ennemi.

Les autres qui s'appliquent au terrain.

Le service en campagne distingue trois espèces de reconnaissances.

1° Les reconnaissances journalières;
2° Les reconnaissances offensives;
3° Les reconnaissances spéciales.

Les deux premières classes ayant rapport aux positions et aux mouvements de l'ennemi.

La troisième s'appliquant spécialement à la reconnaissance du terrain.

Les reconnaissances de la première espèce, c'est-à-dire les *reconnaissances journalières*, sont des tournées faites par de petits détachements en avant et dans l'intérieur d'un système d'avant-postes.

On les appelle encore *patrouilles* et *découvertes*.

Les patrouilles sont offensives, quand elles dépassent la ligne des vedettes. Elles sont défensives, quand elles parcourent seulement le terrain des avant-postes pour relier les grand'gardes entre elles. Elles concourent avec les rondes à assurer la tranquillité des corps en position.

Les reconnaissances de la deuxième espèce, c'est-à-dire les *reconnaissances offensives*, sont des mouvements offensifs exécutés par des masses de troupes plus ou moins considérables. Elles ont pour but de tâter l'ennemi et de le forcer à se démasquer.

Elles servent très-souvent de prélude à des engagements partiels, souvent même à des batailles.

On les appelle aussi reconnaissances à main armée.

Ces deux premières espèces de reconnaissances ont pour but, comme je l'ai dit précédemment, l'appréciation des positions et des mouvements de l'ennemi.

La troisième classe de reconnaissances comprend

les *reconnaissances spéciales*, c'est-à-dire celles qui sont faites dans un but déterminé et qui ont pour objet l'exploration des localités.

Ces reconnaissances se subdivisent en deux classes :

1° Les reconnaissances topographiques, ayant pour but d'apprécier les formes et les accidents du terrain ;

2° Les reconnaissances statistiques, qui ont pour but d'en apprécier les produits, les ressources, ainsi que les moyens de les utiliser.

Telles sont les diverses espèces de reconnaissances.

Importance des reconnaissances. — Les reconnaissances ont une grande importance, parce qu'elles sont le moyen le plus complet et le plus régulier d'obtenir les renseignements militaires.

Ces renseignements peuvent se diviser en deux classes :

1° Ceux qui sont nécessaires au Gouvernement, et qui sont relatifs aux systèmes militaires des peuples voisins, à leur population, leurs finances, leur esprit public, leur constitution, leurs ressources et moyens de guerre ;

2° Ceux qui sont nécessaires à un général d'armée, sur la force et les positions de l'ennemi, sur ses desseins, sur l'emplacement de ses magasins, sur les moyens de transport du pays, sur la configuration et les ressources du théâtre, etc., etc.

De ces renseignements, les premiers servent de bases aux plans de guerre ; les autres servent de bases aux plans de campagne.

Les uns et les autres sont donc extrêmement importants.

Et par suite, les reconnaissances, qui sont le meilleur

moyen de les obtenir, jouent un grand rôle dans les opérations et ont une grande utilité.

Les exemples historiques ne manquent pas pour prouver ce que j'avance. Le général Vallongue, dans le Mémorial du dépôt, en cite un grand nombre tirés aussi bien des guerres de l'antiquité que des guerres modernes.

Les reconnaissances sont généralement faites par les officiers d'état-major, qui préparent ainsi toutes les opérations de la guerre. Par suite, leur service est un des plus importants de l'armée. Leurs travaux servent de bases à toutes les combinaisons des généraux.

Pour l'exécution de ces reconnaissances, ils marchent avec les avant-gardes, et ils doivent avoir l'habitude de juger et de représenter rapidement le terrain.

« L'intention de l'Empereur, » écrit de Posen, le 2 décembre 1806, le maréchal Berthier au général Samson, chef du dépôt de la guerre à cette époque, « est que les ingénieurs-géographes soient toujours à « l'avant-garde de chaque corps d'armée. Ils suivront « à cheval, figureront le pays à droite et à gauche. Ils « adresseront journellement le croquis de leur travail « pour être rassemblé et mis au net. Les plans que « l'on donne après les marches et les batailles ne « servent à rien. L'essentiel est d'avoir un bon croquis « aussitôt que les premiers tirailleurs paraissent sur « le pays ennemi, et que, d'après ce croquis, l'Empe- « reur puisse faire ses dispositions, soit pour une ba- « taille, soit pour tout autre dessein. »

D'après le service en campagne, les officiers d'état-major sont aujourd'hui spécialement chargés des reconnaissances. Cependant on y emploie aussi des

officiers de l'artillerie, du génie ou de l'intendance, quand il s'agit d'opérations qui rentrent dans leur spécialité.

Les officiers en reconnaissance sont accompagnés seulement d'une ou deux ordonnances, quand ils opèrent à une certaine distance de l'ennemi.

Quand ils opèrent près de l'ennemi, on leur donne une escorte. Ils en ont quelquefois le commandement; s'ils ne l'ont pas, l'officier commandant doit déférer aux avis de l'officier d'état-major, quand même il serait d'un grade supérieur.

Quand l'officier d'état-major est chargé de la conduite du détachement, il s'assure avant le départ que les gibernes sont garnies de cartouches, que les armes sont en bon état, que les chevaux sont bien ferrés, que les besaces contiennent du pain et de l'avoine.

Il fait ensuite rompre par quatre, dit le général de Brack, après avoir formé une avant-garde d'une dizaine d'hommes commandés par un maréchal des logis, marchant à 150 mètres en avant du détachement, et une arrière-garde de 1 brigadier et 4 hommes, marchant à 50 mètres en arrière.

Pendant la marche, l'officier d'état-major doit régler les haltes, les allures et les repas, de manière à ne pas fatiguer les chevaux et à les avoir toujours disponibles pour un coup de collier.

Du coup d'œil militaire. — Le premier élément d'exécution des reconnaissances est le coup d'œil militaire.

Le coup d'œil en général est la faculté d'apprécier les objets que l'on aperçoit.

Le coup d'œil militaire s'applique à l'appréciation du terrain, des distances, des hauteurs, des formes particulières du sol, et des déductions que l'on peut

tirer de ce que l'on voit, pour deviner ce que l'on ne voit pas.

Il s'applique encore à la connaissance des propriétés militaires du terrain, aux formes de résistance ou d'attaque qu'il présente pour telle ou telle arme. Il permet d'apprécier la bonté de telle ou telle position que l'on aperçoit, de reconnaître la meilleure manière de l'occuper ou d'en distinguer le point d'attaque.

Enfin le coup d'œil militaire s'étend jusqu'à apprécier les avantages ou les défauts d'une manœuvre que l'on voit exécuter.

Ces différentes propriétés du coup d'œil militaire sont données par la nature. Cependant on peut les perfectionner par le travail.

« Un officier, dit Folard, qui veut former son coup « d'œil et s'instruire sur les reconnaissances, peut se « dispenser de consulter beaucoup d'ouvrages ; qu'il « observe la nature, qu'il utilise ses promenades, ses « parties de chasse, et, s'il a quelques notions d'art mi- « litaire, il découvrira promptement les propriétés des « divers terrains, relativement à telle ou telle arme ; « il se fera des idées justes sur leur défense et sur leur « attaque ; il leur appliquera les manœuvres qu'il a « lues dans ses règlements et qu'on ne fait pratiquer « ordinairement que sur des esplanades bien nive- « lées. Cet officier apprendra enfin à évaluer les dis- « tances à la simple vue, par quelques points mesurés « d'abord ; il se formera le coup d'œil, si la nature le « lui a refusé ; il le perfectionnera, si elle a été libérale « envers lui. »

Ces conseils de Folard ne sont pas difficiles à suivre. Et, soit à la chasse, soit en promenade, soit surtout pendant les levés, il faut, à chaque accident de terrain que l'on rencontre, se demander quels sont les avantages

ou les défauts qu'il présente, et comment on devrait s'y prendre pour l'attaquer ou le défendre.

Indépendamment de la chasse et des voyages, le marquis de Silva, dans ses *Pensées sur la tactique*, recommande l'étude des questions militaires analogues à celles données à l'école : le choix d'une position, le passage d'une rivière, l'attaque d'un poste, la conduite d'un fourrage, etc.

On se forme ainsi le coup d'œil. Celui-ci est d'une application constante dans les reconnaissances topographiques.

Ces reconnaissances se font généralement sans instruments, ce sont des levés à vue. Le coup d'œil seul permet alors d'apprécier les angles et souvent aussi les distances, quoique généralement on mesure ces dernières au pas.

C'est encore le coup d'œil qui permettra d'apprécier les formes du terrain, de reconnaître les thalwegs et les lignes de partage, ainsi que les sinuosités des courbes et la direction des lignes de plus grande pente.

Éléments que comporte l'exécution d'une reconnaissance.—Les reconnaissances comportent deux éléments : un croquis et un rapport.

Du croquis. — Le croquis est généralement fait au crayon, à une échelle assez considérable, le $\frac{1}{10.000}$ ou le $\frac{1}{20.000}$.

Il doit être exécuté rapidement ; la première condition est de le donner à temps.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, l'Empereur voulait que ses ingénieurs-géographes lui envoyassent des travaux rapides.

L'exactitude est importante ; mais dans un travail

de cette espèce, elle passe après la rapidité, et est subordonnée au temps dont on dispose.

Avant de commencer une reconnaissance, on prépare le papier sur lequel on doit travailler.

On le colle sur un carton présentant une certaine résistance, de manière à pouvoir dessiner soit debout, soit à cheval. Si l'on doit faire un itinéraire d'une certaine longueur, on peut arranger son papier de manière qu'il se plie plusieurs fois sur lui-même et qu'il se développe au fur et à mesure des besoins.

On trace sur ce papier des carreaux de 1 à 5 centimètres de côté, représentant, suivant l'échelle, des longueurs de 100 à 1000 mètres.

Ces carreaux servent à rapporter les distances et permettent de rattacher les angles au méridien.

En même temps l'on place sur son papier, comme points de départ ou de repère, les points principaux du terrain qui sont fournis par les cartes que l'on possède. Il est peu de pays aujourd'hui en Europe sur lesquels on n'ait pas ainsi quelques cartes pouvant donner d'une manière générale les bases du travail.

Puis l'on se rend sur le terrain et l'on passe à l'exécution du croquis.

Ce croquis doit être établi avec autant de soin que possible. Car, ainsi que je l'ai dit précédemment, les reconnaissances servent de bases à toutes les opérations de la guerre, et c'est d'après elles que les généraux prennent leurs dispositions, soit pour occuper une position, soit pour établir un camp, soit pour préparer une marche, etc.

Les reconnaissances reposent sur les mêmes principes que les levés réguliers. Il n'y a de différence que dans les moyens d'exécution.

Ainsi, au lieu de mesurer les distances à la chaîne, on les mesure au pas ou à vue.

Au lieu de mesurer les angles avec la planchette ou avec la boussole, on les mesure aussi à vue ou bien avec des instruments très-portatifs.

Dans le premier cas, on se place au sommet de l'angle, on le compare à un angle droit, et on apprécie à peu près sa valeur.

Devant mesurer les distances au pas, la première opération à faire avant de commencer le levé est d'étalonner son pas, si l'on doit opérer à pied, et le pas de son cheval, si l'on doit opérer à cheval.

Pour le cheval, on peut calculer la distance parcourue, d'après le temps employé à la parcourir.

En une minute, le cheval au pas parcourt 100 mètres, quand il a un pas moyen.

On suit du reste la même marche que dans les levés réguliers, en tâchant d'obtenir autant d'exactitude qu'en comportent les moyens dont on dispose.

Et comme l'appréciation des angles est plus difficile à vue que celle des distances au pas, on chemine autant que possible et l'on ne se recoupe que pour des points peu éloignés.

En même temps que l'on fait la planimétrie, on figure le terrain avec des courbes et des hachures, et l'on indique les bois, les cultures, les marais, etc..., au moyen de signes conventionnels.

Je ne parle pas davantage du croquis que comporte l'exécution d'une reconnaissance.

Le cours de topographie de l'école donne à cet égard les renseignements les plus complets.

Je passe au rapport qui rentre plus spécialement dans le cours d'art militaire.

Du rapport. — Le rapport est destiné à compléter le dessin. Il donne les détails que la topographie ne permet pas de représenter sur le plan.

Les qualités indispensables d'un rapport militaire, en général, sont :

1° La netteté de l'écriture ;
2° L'orthographe des noms propres ;
3° La clarté et la simplicité de la rédaction ;
4° Enfin l'exactitude scrupuleuse des faits, en distinguant ce que l'on a vu soi-même de ce que l'on a appris par les autres.

On copie toujours, en tête d'un rapport, l'ordre que l'on a reçu pour l'exécution de la reconnaissance et qui en indique le but.

Cet ordre permet d'estimer le temps que l'on peut consacrer au travail et par suite le degré d'exactitude que l'on peut y mettre.

A la suite d'une reconnaissance de l'ennemi, c'est-à-dire d'une reconnaissance journalière, ou d'une reconnaissance offensive, on fait un rapport qui indique tout ce que l'on a vu et les différents renseignements que l'on a pu recueillir. Ce rapport est généralement très-succinct, une ou deux pages. Il doit être surtout dans le sens des instructions données.

Ce rapport prend des proportions plus considérables à la suite des reconnaissances spéciales, c'est-à-dire à la suite des reconnaissances du terrain. Il s'applique davantage à la description des localités.

C'est un mémoire de ce genre que les élèves font à l'école à la suite de chaque levé.

Ce mémoire se divise en plusieurs parties que nous allons passer successivement en revue.

La première partie est relative à la description suc-

cincte de l'ensemble du terrain. Il faut alors indiquer sa situation politique, c'est-à-dire à quel département, à quel canton il appartient, puis sa situation géographique, c'est-à-dire dans quelle vallée, dans quel bassin il se trouve placé.

On indique ensuite quelles sont ses limites.

Et enfin son aspect général.

Supposant alors son point de vue à une certaine hauteur, on cherche à embrasser l'ensemble du terrain levé. On cherche à reconnaître les thalwegs et les lignes de partage. Et l'on indique alors à grands traits la physionomie générale du pays, qui peut être plat ou accidenté, boisé ou découvert, coupé de haies ou de murs, sec ou marécageux, etc.

On dit aussi quelques mots sur la nature du sol, sur le climat, les habitants, etc.

Voilà le premier paragraphe du mémoire.

Le deuxième est relatif aux voies de communication. On indique leur direction, leur nature, leur état d'entretien, etc... On examine le rôle qu'elles peuvent jouer dans les opérations. Elles forment des lignes stratégiques, et, selon leur direction, elles servent de ligne d'opérations ou de lignes de communication. Enfin on indique les positions militaires, les places fortes ou les lignes de défense qui peuvent les couvrir.

Le troisième paragraphe est consacré aux cours d'eau. On indique leur largeur, leur profondeur, leur vitesse et tout ce qui peut constituer leur importance. On signale les différents points de passage qu'ils présentent, ainsi que leur nature,—ponts, bacs, gués, etc... On décrit les moyens de transport employés pour la navigation ; enfin on examine le rôle que ces cours d'eau peuvent jouer dans les opérations, suivant qu'ils

sont parallèles ou perpendiculaires à la marche des armées.

Le quatrième paragraphe est consacré aux centres de population : villes, bourgs, villages, hameaux, fermes, châteaux, moulins, maisons isolées, etc., etc... On s'occupe particulièrement de leur forme, de leur étendue, de la nature de leurs constructions, des ressources qu'ils présentent, des travaux à exécuter pour leur mise en état de défense ; enfin on examine le rôle qu'ils peuvent jouer dans les opérations.

Ils peuvent appuyer les opérations stratégiques, comme places du moment, ou postes de campagne.

Sur les champs de bataille, ils peuvent servir de points d'appui aux troupes de la ligne de bataille, ou de postes avancés pour retarder les approches de l'ennemi.

Le cinquième article est consacré aux positions militaires. On appelle positions des espaces de terrain où les troupes s'établissent, en y trouvant certains avantages pour leurs opérations ultérieures.

Les sixième et septième paragraphes sont relatifs aux bois et aux défilés, sur lesquels on donne des renseignements analogues à ceux que je viens d'indiquer.

Nous parlerons plus loin et avec détails de la reconnaissance de chacun de ces accidents.

Dans la deuxième partie du cours nous verrons le rôle qu'ils jouent dans les opérations.

Pour aujourd'hui contentons-nous des indications générales qui précèdent sur le mémoire descriptif que l'on doit exécuter à la suite d'une reconnaissance.

On prend les notes nécessaires pour l'établissement de ce mémoire, en parcourant le pays et en faisant le levé.

On rédige plus tard, quand on est rentré chez soi. J'ai indiqué les principales conditions que doit remplir ce travail. Je répète que la première de toutes est la clarté, et celle-ci résulte de la simplicité du style, ainsi que de l'ordre et de la méthode que l'on apporte dans le classement des matières.

Telles sont les règles générales relatives à l'exécution des croquis et des mémoires que comportent les reconnaissances.

Nous arrivons maintenant à l'examen des trois espèces de reconnaissances.

1° Reconnaissances journalières;
2° Reconnaissances offensives;
3° Reconnaissances spéciales.

II.

Reconnaissances journalières. — Les reconnaissances journalières s'appellent aussi *patrouilles* ou *découvertes*: patrouilles qui peuvent être offensives ou défensives, suivant ce que j'ai indiqué plus haut.

L'objet des reconnaissances journalières est de s'assurer si, à la faveur de terrains couverts, montueux, ou d'autres circonstances de localités, l'ennemi ne prépare pas un mouvement offensif, une surprise ou une embuscade; si ses avant-postes n'ont pas été mis en mouvement; s'il ne se passe rien dans ses camps ou bivouacs qui annonce quelques préparatifs de marche ou d'action.

Le service de ces reconnaissances est réglé par brigade. Il emploie peu de monde. On les compose d'infanterie ou de cavalerie, suivant la nature du terrain; quelquefois des deux armes, mais agissant alors isolé-

ment et à distance. La cavalerie pousse au loin, l'infanterie sert de réserve et assure la retraite, en occupant un point important.

Les reconnaissances journalières observent les précautions suivantes :

1° Elles marchent avec une avant-garde et des éclaireurs. Ceux-ci sont toujours par deux, de manière que l'un puisse aller reconnaître et l'autre au contraire rester en arrière pour avertir.

2° On marche lentement, en silence. On s'arrête souvent pour écouter. On évite soi-même toute espèce de bruit qui pourrait servir à avertir l'ennemi.

3° Quand on doit revenir par le même chemin, on échelonne en arrière des postes ou des ordonnances, pour transmettre les nouvelles et pour se relier au système d'avant-postes. Quand on ne revient pas par le même chemin, on ne laisse personne.

4° Si l'on rencontre l'ennemi, il faut tâcher de l'observer et ne combattre que si l'on y est forcé.

5° Les reconnaissances ne s'engagent dans les vallées, villages, gorges ou bois qu'après les avoir fait fouiller par les éclaireurs et après avoir pris tous les renseignements nécessaires.

C'est ainsi que l'on conduit les reconnaissances journalières.

Généralement ces reconnaissances ont lieu avant le point du jour. Toutes les troupes sont sous les armes en attendant leur rentrée.

Il ne faut pas les prodiguer, ni les recommencer toujours aux mêmes heures et par les mêmes routes.

Ces reconnaissances sont ordinairement commandées par des officiers de troupe. Quelquefois cependant un officier d'état-major peut être chargé de con-

duire une reconnaissance journalière, avec mission d'examiner le terrain, de faire un croquis à vue et d'établir un rapport descriptif.

Il existe pour ces reconnaissances des indices signalés par le maréchal de Saxe, par le colonel Chatelain et autres, par exemple, la poussière, l'éclat des armes, le nombre des feux de bivouacs, leur étendue, la couleur des uniformes, etc.

L'habitude de la guerre apprend à tirer parti de ces indices. La théorie pourrait conduire à de graves erreurs.

III.

Des reconnaissances offensives.— Elles ont pour but de reconnaître la position de l'ennemi, d'apprécier le nombre de ses troupes, leurs emplacements, leurs moyens matériels de défense, etc.

Pour cela on replie brusquement ses avant-postes, et on menace sa position assez sérieusement pour le forcer à démasquer ses troupes, en les déployant en bataille.

Ces reconnaissances sont souvent des démonstrations, mais souvent aussi elles préludent à des attaques réelles et même à des batailles. On y emploie des quantités de troupes assez considérables, et toute l'armée est sous les armes pendant la durée de l'opération.

Le général qui commande la reconnaissance offensive, et c'est presque toujours le général en chef, échelonne avec méthode les troupes qu'il emploie, de manière à assurer sa retraite, à recueillir les corps qu'il engage s'ils viennent à être battus, en même temps de manière à les soutenir s'ils obtiennent quelques

succès, et à ne pas perdre une occasion fortuite et favorable.

Il cherche à arriver de sa personne sur un point culminant, d'où il puisse apercevoir les troupes ennemies et juger de leur nombre, de leurs dispositions, de leur contenance, etc.

Les officiers d'état-major sont employés alors autour de lui à la reconnaissance du terrain.

En raison de l'importance des reconnaissances offensives et des résultats qu'elles peuvent amener, les généraux en chef se réservent le droit de les ordonner seuls. Les autres généraux ne peuvent le faire que dans des cas exceptionnels et urgents.

Ces reconnaissances rentrent dans les grandes opérations de la guerre.

Je citerai comme exemple de reconnaissance offensive, Napoléon entrant en Bohême, le 20 août 1813, à la reprise des hostilités, par le défilé de Zittau, s'avançant jusqu'au delà de Gabel, avec 1 division de cavalerie légère polonaise ; 1 division de cavalerie légère de la garde, et 1 division d'infanterie de la garde, destinée à assurer les derrières de la reconnaissance et à couvrir la retraite. L'Empereur voulait reconnaître la position de la grande armée de Schwartzemberg et s'assurer de la jonction des Autrichiens avec les Prussiens et les Russes.

DIX-HUITIÈME LEÇON.

Des reconnaissances spéciales. — Des reconnaissances topographiques. — Reconnaissance des voies de communication. Leur classification, leur nature, leur tracé, leur entretien, leurs divers accidents, leur destruction.

Des chemins de fer. Leurs relations avec les théâtres d'opérations. — Détails de leur reconnaissance.

Des défilés, leur classification. — Préoccupations de leur reconnaissance.

I.

Des reconnaissances spéciales. — Les reconnaissances spéciales sont celles qui sont faites dans un but déterminé.

Elles se divisent, comme je l'ai dit précédemment, en reconnaissances topographiques et en reconnaissances statistiques.

Nous allons nous occuper d'abord des premières.

Celles-ci s'appliquent aux formes du sol, à la description des lieux.

Elles peuvent être particulières ou générales, c'est-à-dire qu'elles peuvent avoir pour objet un seul des accidents du terrain, une route, un cours d'eau, un village, etc., ou bien elles peuvent embrasser une surface de pays plus ou moins étendue et présenter alors l'ensemble des mêmes accidents, routes, cours d'eau, villages, etc.

Une reconnaissance générale n'est, par conséquent, que la réunion de plusieurs reconnaissances particulières.

23.

Nous nous occuperons d'abord de celles-ci.

J'ajouterai ensuite quelques mots sur les autres.

Je suivrai l'ordre ci-après :

1° Nous verrons la reconnaissance des voies de communication ;
2° Celle des défilés ;
3° Celle des cours d'eau ;
4° Celle des positions militaires ;
5° Celle des centres de population ;
6° Celle des bois.

Reconnaissance des voies de communication. — Une armée en position fait reconnaître autour d'elle toutes les voies de communication qui peuvent lui être utiles.

Un officier chargé d'une reconnaissance de cette espèce établit un croquis, d'après les principes dont j'ai parlé dans la dernière leçon, sur un papier divisé d'avance en carreaux à l'échelle. Il mesure les distances au pas, et les angles à vue, ou bien avec une boussole très-portative.

Il complète ensuite son travail au moyen d'un tableau descriptif dont le modèle est donné par l'Agenda d'état-major, et dont les éléments doivent être recueillis sur le terrain.

Si la reconnaissance précède une opération de guerre déterminée, par exemple la marche d'un détachement ou d'un convoi, on joindra au travail un mémoire relatif à l'objet particulier que l'on a en vue.

Tels sont les éléments que comporte la reconnaissance topographique d'une voie de communication, savoir :

Un croquis, un tableau d'itinéraire et un mémoire, s'il y a lieu.

Les voies de communication sont indispensables au commerce et à l'industrie. C'est par elles que les di-

verses provinces échangent les produits de leur sol, produits qui diffèrent entre eux par suite de la différence du terrain, du climat et des habitudes de culture.

Sans communications, point d'échange, point de commerce, point d'industrie.

Au point de vue militaire, les communications sont également de la plus grande importance.

Elles servent aux mouvements des armées, au transport des approvisionnements. Elles deviennent des lignes d'opérations, ou des lignes de communication, suivant qu'elles sont perpendiculaires ou parallèles à la base d'où l'on part.

C'est toujours d'après la distribution des routes sur le terrain que se combinent les mouvements stratégiques. Leur tracé, par suite de leur importance, doit être étudié avec soin.

Elles ouvrent évidemment le territoire à l'ennemi. Il faut donc les diriger à travers les grands obstacles du terrain, c'est-à-dire à travers les masses de résistance qui couvrent le pays, et les faire passer par des points fortifiés convenablement choisis. De cette manière, tout en communiquant avec les peuples voisins, on se réserve la faculté de leur interdire l'accès de son propre pays en cas de guerre.

C'est pour cela que le tracé des routes est déterminé par une commission mixte, dans la composition de laquelle entrent des officiers généraux et des officiers du génie.

Les voies de communication ne se composaient autrefois que de quelques routes mal entretenues, impraticables une partie de l'année, et de chemins de traverse en terrain naturel, sur lesquels il se formait à chaque pas des fondrières, rendant bientôt le parcours impossible.

Il n'y avait pas d'ouvrage d'art, et l'on passait les rivières à gué ou dans un bac. A la moindre crue, il fallait s'arrêter un temps considérable pour laisser écouler les eaux.

Tel était l'état des voies de communication, en France, avant Louis XIV.

Depuis cette époque, on a senti le besoin de les améliorer. Les routes des Romains servirent d'abord de modèles. Les premiers progrès furent assez lents; mais, au commencement du siècle, sous l'Empire, on rectifia les anciennes routes, on en construisit de nouvelles, on répara les chemins.

Depuis ce moment, les voies de communication ont toujours été en s'améliorant.

Les chemins de fer sont venus ajouter de nouvelles facilités et une bien plus grande rapidité à la locomotion et aux transports.

Chaque puissance de l'Europe possède aujourd'hui un réseau remarquable de voies de communication.

Examinons les détails sur lesquels on doit porter son attention dans leur reconnaissance.

On commence d'abord par indiquer leur classement.

Les voies de communication se classent généralement de la manière suivante. On distingue :

1° Les routes;
2° Les chemins;
3° Les sentiers;
4° Les chemins de fer.

Les routes se divisent en trois classes, d'après leur mode de construction et d'entretien :

La première classe comprend les *routes impériales*, entretenues par le Gouvernement.

La deuxième classe comprend les *routes départemen-*

tales, entretenues par les départements. A l'étranger, ces routes s'appellent provinciales et sont entretenues par les provinces.

La troisième classe, enfin, comprend les *routes cantonales*, ou chemins de grande communication, entretenues par les communes pour les parties qui traversent leur territoire.

Les routes impériales se subdivisent encore en trois classes :

1° Celles de première classe, qui partent de la capitale, conduisent à la frontière et communiquent, sans interruption, avec les capitales des pays voisins.

Route de Paris à Vienne par Strasbourg;

Route de Paris à Madrid par Bayonne.

2° Celles de deuxième classe, qui partent de la capitale et aboutissent à un chef-lieu de département.

3° Enfin, les routes impériales de troisième classe, qui font communiquer entre eux des chefs-lieux de département.

Telle est la classification des routes, et l'on doit indiquer tout d'abord, dans une reconnaissance, la classe à laquelle appartient celle que l'on reconnaît.

On indique ensuite l'ensemble de son tracé.

Généralement, les routes suivent les vallées, qui sont des centres de richesse et de culture. Elles joignent entre elles les grandes villes situées au fond de ces vallées. Elles y trouvent un terrain plus horizontal et plus facile que partout ailleurs.

Puis elles passent d'une vallée dans une autre, et c'est alors que l'on emploie, pour réunir les deux tracés, les courbes de raccordement dont on parle à l'école dans le cours de fortification.

Ainsi, la route de Paris à Strasbourg a été tracée le

long de la vallée de la Marne jusqu'à Vitry; puis le long de la vallée de l'Ornain ; elle passe ensuite dans la vallée de la Meuse et y suit deux de ses affluents; de même dans la vallée de la Moselle, et enfin, elle arrive dans la vallée du Rhin.

Après le tracé de la route on s'occupe de son profil et de sa largeur.

Le profil se compose ordinairement d'une chaussée et de deux accotements.

Il y a généralement des fossés dont il faut tenir compte et des rangées d'arbres placées intérieurement ou extérieurement.

La largeur des routes est en raison de leur importance.

Sous Louis XIV, cette largeur était considérable ; elle allait jusqu'à 25 mètres sans les fossés.

Aujourd'hui, on donne :

14 mètres de largeur aux routes de première classe ;
12 mètres à celles de seconde ;
10 mètres à celles de troisième ;
8 à 10 mètres aux routes départementales ;
8 mètres aux chemins de grande communication.

Le profil d'une route est généralement bombé, de manière à rejeter les eaux dans les fossés.

C'est là la forme que l'on adopte pour les circonstances suivantes :

1° Pour les routes tracées en plaine ;

2° Pour les routes tracées en levées, c'est-à-dire construites entièrement en remblai, traversant, par exemple, un pays marécageux ;

3° Pour les routes tracées en déblai, c'est-à-dire formant une tranchée, comme, par exemple, pour franchir une côte.

Il y a encore une quatrième manière de tracer les

routes; c'est en suivant les flancs d'une montagne et en s'adaptant à ses contours, de manière que partout le déblai corresponde au remblai.

On appelle une route de cette espèce *route à revers*, et le profil est alors disposé de telle manière qu'il présente une inclinaison de l'extérieur à l'intérieur pour rejeter les eaux au pied du talus du déblai.

Ces différents détails doivent être indiqués dans la reconnaissance.

On passe ensuite à la nature de la route.

Il y a généralement en France deux espèces de routes, quand on les considère sous le rapport de leur nature.

1° Les routes pavées;
2° Les routes empierrées.

Pour ces dernières, il faut examiner particulièrement la nature des matériaux que l'on emploie. C'est de là que dépend la bonté de la route.

Il y a encore des routes en fascines et des chaussées en rondins.

On en trouve peu d'exemples en France.

Après la nature de la route, on indique son état d'entretien.

Il y a trois systèmes pour entretenir les routes empierrées.

Le premier système consiste à faire des rechargements généraux, c'est-à-dire des réparations complètes, mais à de longs intervalles.

Le deuxième consiste à faire les réparations au fur et à mesure que les dégradations se produisent.

Le troisième système, qui est généralement le plus suivi aujourd'hui, consiste à prévenir les dégradations par l'enlèvement continu du produit de l'usure et par

son remplacement au moyen d'une égale quantité de petits matériaux, que l'on saupoudre de sable et que l'on arrose avec soin.

Ce dernier système exige beaucoup de main-d'œuvre, mais il rend les routes excellentes.

A ce propos, j'observerai que les routes macadamisées sont préférables aux routes pavées en temps ordinaire, mais qu'elles sont d'un grand entretien et qu'en temps de guerre, si cet entretien venait à cesser, elles se dégraderaient beaucoup plus promptement que les routes pavées.

Après avoir parlé de la nature de la route et de son état d'entretien, il faut signaler maintenant les accidents de son parcours.

Ces accidents sont les suivants :

Les villages que la route traverse.

Les rivières qu'elle coupe et les moyens employés pour les franchir.

Les hauteurs qui la dominent.

Les routes ou chemins qui viennent s'y embrancher.

Les encaissements, les pas dangereux, ainsi que les réparations qui peuvent y être nécessaires.

La voie des voitures du pays, leur nature et le nombre que l'on pourrait en réunir par réquisition ou par marché.

Enfin on signale les pentes des parties inclinées. Ces pentes pour les anciennes routes étaient généralement de 1/14. Aujourd'hui elles varient du 1/18 au 1/24.

Il faut joindre encore à la description de la route l'indication des moyens à employer pour la détruire.

Ces moyens sont les suivants :

On peut faire sauter une arche de pont.

On peut creuser, sur une grande longueur et de distance en distance, des tranchées larges et profondes en travers de la route.

En pays de montagne, on détruit les talus de soutenement, ou bien l'on fait sauter des rochers.

Généralement on choisit, pour intercepter une route, un point où il y a des travaux d'art.

Tels sont les principaux détails à donner dans la reconnaissance d'une route.

On doit y ajouter quelques mots sur le rôle militaire que cette route peut jouer.

On étudie alors sa direction générale, ses points de départ et d'arrivée, etc... Cette route peut devenir, suivant sa direction, *une ligne d'opérations* ou une *ligne de communication.*

Les lignes d'opérations doivent passer par les points forts du terrain, par les places, au travers des masses de résistance.

Les lignes de communication doivent être protégées du côté de l'ennemi, par des lignes de défense, *cours d'eau* ou *chaînes de hauteurs*, etc.

Nous reviendrons plus tard sur ce sujet, pour l'étendre et pour le compléter. Dans tous les cas, on termine la reconnaissance d'une route par l'indication générale du rôle qu'elle peut remplir.

Après les routes viennent *les chemins*.

Je ne veux pas parler ici des chemins vicinaux, qu'il faut considérer comme des routes, mais des chemins communaux, qui relient les villages entre eux et qui conduisent d'une commune à une autre.

Ces chemins diffèrent des routes par leurs dimen-

sions, par leur mode de construction et par leur état d'entretien.

Généralement ils sont bons en été et médiocres en hiver.

En plaine, ils sont praticables aux voitures. En pays de montagnes, ils ne servent qu'aux bêtes de somme.

Quoi qu'il en soit, dans la reconnaissance des chemins, on doit indiquer :

Leur direction ;

Leur largeur ;

La nature du sol sur lequel ils sont établis ;

Les mauvais pas qu'ils présentent et les travaux à faire pour les réparer; enfin le rôle qu'ils peuvent jouer dans les opérations. Ce rôle est souvent très-important ; d'autant plus important quelquefois que l'on croit le chemin moins praticable aux armées.

Le succès de la campagne de 1800, en Italie, a dépendu du chemin qui traverse le Saint-Bernard, et l'opération tout entière était basée sur la reconnaissance qu'en avait faite le général Marescot.

A Hohenlinden, le chemin de Saint-Christophe à Mattenpoët servit à amener Richepanse sur les derrières des Autrichiens et nous a donné la victoire. C'était un chemin de bois assez médiocre, mais praticable.

Les *sentiers*, qui viennent après les chemins, jouent parfois aussi un grand rôle dans les opérations.

En 1800, c'est par un sentier, celui d'Albaredo, que l'armée de réserve tourna le fort de Bard.

En 1808, c'est par un sentier que le général Gouvion Saint-Cyr tourna Hostalrich.

Enfin, en 1810, c'est encore de cette manière que

Masséna, après avoir échoué devant la position de Busaco, parvint à la tourner et à déboucher dans la plaine de Coïmbre.

On donne sur les sentiers les mêmes détails que sur les routes et les chemins.

On remarque particulièrement les pas difficiles et l'on indique la manière de les réparer et de les franchir.

Indépendamment des routes, chemins et sentiers, les armées se servent encore de *débouchés tactiques*.

J'appelle débouché tactique une direction praticable à travers champs, indiquée par un arbre, un clocher, une hauteur, etc..., et conduisant de la position occupée par une armée à la position qu'occupe en face d'elle l'armée ennemie.

Une armée qui s'établit dans une position, doit faire reconnaître autour d'elle tous les débouchés tactiques qui peuvent lui servir à se porter en avant, sur les flancs ou en arrière. Elle doit les faire reconnaître, aussi bien que les routes, les chemins et les sentiers.

Dans la reconnaissance d'un débouché tactique, on indique sa nature, sa largeur, sa direction, les points de repère qui doivent guider les colonnes; les mauvais pas que l'on y rencontre; les réparations que l'on doit y faire; les obstacles qui pourront servir à couvrir les troupes pendant leur marche; enfin, les travaux matériels à exécuter à l'avance, pour l'organisation du débouché. Ces travaux consisteront en murs ou haies à percer, en ponts à jeter sur les ruisseaux, en rampes à établir, signaux à installer, etc.

Comme exemple de débouché tactique, je citerai, sur le champ de bataille de Montmirail, celui de l'Épine-aux-Bois à Marchais.

C'est une direction praticable à travers champs, partant de la position occupée par les Russes, franchissant le ruisseau de l'Épine-aux-Bois sur un pont en pierre, s'élevant sur le plateau au moyen d'un chemin d'exploitation, passant ensuite à travers des terres labourées, longeant un bois, franchissant le ruisseau de Marchais à gué, retrouvant un chemin de village et venant enfin aboutir à la position française, à Marchais même, dont le clocher lui a servi de point de repère.

II.

Reconnaissance des chemins de fer. — Les chemins de fer ont une origine toute récente. Ils ont été employés d'abord dans les usines et dans les forges, pour le transport du minerai et du charbon. On se servait de bandes de fer sur lesquelles glissaient les roues. La traction était opérée par des chevaux, et l'effort de ces animaux produisait un effet huit fois plus grand que sur des routes ordinaires horizontales.

Bientôt, on se servit de la vapeur comme moyen de traction. On employa d'abord une machine fixe, avec une chaîne sans fin; puis on employa des locomotives.

Les locomotives se sont perfectionnées d'une manière remarquable depuis l'origine des chemins de fer. Elles se perfectionnent tous les jours. Elles augmentent de puissance et de vitesse.

Les premières locomotives ne faisaient, au maximum, que 8 ou 10 lieues à l'heure. Elles ne déplaçaient que 60 tonnes. Aujourd'hui elles font généralement 12, 15 et même 20 lieues à l'heure. Elles déplacent facilement 150 tonnes; il y a même des machines à

marchandises à trois roues couplées, qui traînent 400 tonnes.

Évidemment, les chemins de fer joueront un rôle considérable dans les opérations futures. Celui de Paris à la Méditerranée a déjà été fort utile dans les guerres d'Orient et d'Italie.

Les chemins de fer serviront au transport des troupes, remplaçant avec avantage les marches en poste et accélérées. Ils serviront encore au transport du matériel et des approvisionnements.

Par suite, il y aura lieu d'en faire la reconnaissance.

Celle-ci pourra se diviser en trois parties.

1° On indiquera d'une manière générale :

La nature de la construction du chemin, la largeur de la voie, les ouvrages d'art, tels que ponts, viaducs, passages de niveau, tunnels, etc.

Puis on étudiera le tracé général et l'on développera les considérations stratégiques qui s'y rattachent.

Généralement, les chemins de fer, comme les routes impériales, suivent les vallées, reliant entre eux les grands centres de population.

On passe d'une vallée dans une autre, au moyen de plans inclinés et de courbes, ou bien au moyen de tunnels.

L'ensemble du tracé doit être mis en rapport avec la défense du pays.

Autant que possible, un chemin de fer doit traverser les points forts du territoire, être couvert du côté de l'ennemi par de grands obstacles naturels, et enfin, dans le cas de l'offensive, déboucher vers un point des frontières ennemies qui présente des avantages pour l'attaque.

2° La deuxième partie de la reconnaissance porte sur les objets suivants :

On indique le nombre de locomotives disponibles, leur force, leur état d'entretien, les endroits où elles doivent s'arrêter pour faire de l'eau et du charbon.

Puis le nombre de voitures dont on pourrait disposer pour le transport des différentes armes : voitures à voyageurs, voitures à bagages, voitures pour les chevaux, plates-formes pour l'artillerie.

Enfin, les gares et stations, avec leurs moyens d'embarquement.

La deuxième partie de la reconnaissance s'applique ainsi au matériel du chemin de fer.

3° La troisième partie s'applique au personnel et présente l'indication des mécaniciens, des chauffeurs, des surveillants de la voie, des employés de toute espèce.

Voilà les détails principaux de la reconnaissance des chemins de fer.

III.

Reconnaissance des défilés.—Les routes, les chemins, les sentiers, etc., en un mot, toutes les voies de communication, présentent certains endroits où les troupes ne peuvent passer que sur un front rétréci.

Ce sont les *défilés*.

On en rencontre à tout instant, dans les villages, dans les gorges de montagne, à travers les bois, au milieu de prairies marécageuses, enfin au passage des rivières, soit sur des ponts, soit à des gués.

On divise les défilés en deux classes :

1° Ceux dont les flancs sont découverts et inaccessibles;

2° Ceux dont les flancs sont couverts et accessibles.

Cette distinction est nécessaire, parce que, suivant la nature du défilé, on emploie des moyens différents pour le défendre ou pour l'attaquer.

Dans la reconnaissance d'un défilé, on étudie d'abord le terrain en avant du défilé, c'est-à-dire le terrain par lequel doit arriver l'ennemi.

Puis on étudie le terrain en arrière, celui par lequel on peut avoir à se retirer.

On examine ensuite le défilé lui-même. On indique sa largeur, sa longueur, pour savoir si, d'un bout à l'autre du défilé, on peut en flanquer la tête; puis son intérieur, pour connaître les points favorables ou contraires.

Pour les défilés de la deuxième espèce, on indique la nature des flancs, les communications qui les traversent, et parmi celles-ci, celles qui viennent aboutir dans le défilé lui-même.

L'on termine par des considérations militaires sur le rôle que peut jouer le défilé dans les opérations, et sur les moyens à employer pour le défendre ou pour l'attaquer.

Pour la défense, on se place généralement en arrière du défilé, quand on veut seulement en interdire l'accès à l'ennemi. On se place en avant, quand on veut en conserver l'usage.

Pour les défilés à flancs inaccessibles, comme les ponts, les digues, les gués, etc., s'ils ne sont pas trop longs, on cherche à tirer des flanquements de la rive que l'on occupe. Sinon, on fait des coupures derrière lesquelles on se retire successivement. On dispose ensuite la masse de ses forces concentriquement autour

du débouché du défilé, de manière à y écraser l'ennemi en l'enveloppant.

Si le défilé est à flancs accessibles, comme une gorge de montagnes, comme une route dans les bois, ou à travers un village, etc., on organise la défense des flancs en même temps que celle de l'intérieur.

On dispose dans le défilé plusieurs réserves successives, particulièrement aux points où il y a des changements de direction.

Quand il s'agit d'attaquer un défilé, on dispose des batteries d'artillerie qui croisent leurs feux sur les abords, éteignent celui de l'ennemi et préparent l'attaque de l'infanterie.

Des tirailleurs soutiennent ces batteries, et cherchent à démonter les canonniers opposés.

Puis on lance au pas de course, dans le défilé, une colonne d'attaque peu profonde, qui se jette sur l'ennemi, comme la colonne de Lodi.

On fait suivre cette première colonne à petite distance par une colonne de soutien, et, de plus loin, par une colonne de réserve.

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

Reconnaissance des cours d'eau. — Des eaux à la surface de la terre. —Des sources.—Des ruisseaux.—Des torrents.— Des rivières et des fleuves.—Des canaux.— Des eaux stagnantes, marais, lacs, inondations.

Reconnaissance des positions militaires, et particulièrement de leurs abords pour l'établissement des avant-postes.

I.

Nous continuons l'étude des *reconnaissances spéciales*, *particulières*, c'est-à-dire de celles qui ont pour but d'examiner et de faire connaître chacun des accidents naturels que présente le terrain.

Nous allons voir dans cette leçon les eaux courantes et stagnantes, puis les positions militaires.

Des eaux à la surface de la terre.— Les eaux réduites en vapeur dans l'atmosphère se précipitent sur la terre sous forme de pluie ou de neige.

Une partie de ces eaux, provenant des pluies ou de la fonte des neiges, coule à la surface du sol et se rend directement dans les vallées.

Une autre partie filtre à travers les terrains perméables et descend dans l'intérieur de la terre jusqu'à ce qu'elle rencontre une couche qu'elle ne puisse pénétrer. Elle glisse alors sur cette couche, elle en suit les sinuosités et elle vient jaillir sous forme de sources à la surface du sol dans les endroits peu élevés, ou bien si elle ne trouve pas d'écoulement immédiat, elle forme de grands réservoirs intérieurs.

Les eaux qui glissent à la surface de la terre, ou qui pénètrent dans son intérieur pour former les sources, descendent toujours dans les vallées, s'y réunissent et y forment des masses d'eaux courantes ou stagnantes.

Les eaux courantes sont : les ruisseaux, les torrents, les rivières et les fleuves.

Il faut y ajouter les canaux, cours d'eau factices, créés par la main des hommes pour les besoins du commerce et de l'industrie.

Les eaux stagnantes sont des lacs, des étangs, des marais, des tourbières.

Il faut y ajouter les inondations qui diffèrent des marais en ce qu'elles ne sont généralement qu'éventuelles, peu profondes et souvent artificielles.

Telles sont les différentes formes sous lesquelles se présentent les eaux à la surface de la terre. Nous allons les examiner successivement et voir les détails de leur reconnaissance.

Des sources.— On peut avoir à reconnaître une source quand celle-ci est destinée à fournir de l'eau à un camp ou à un bivouac.

Il y a alors deux choses principales à examiner :

1° La nature des eaux ;
2° Leur volume.

La nature ou la qualité des eaux se reconnaît par une analyse sommaire. Leur volume par un jaugeage que l'on fait également au moyen des procédés les plus expéditifs.

On doit indiquer encore dans la reconnaissance d'une source, sa position par rapport à l'emplacement des troupes, la nature de ses abords et les travaux que l'on peut avoir à y exécuter.

Des ruisseaux. — Les ruisseaux sont de petites rivières. Ils proviennent généralement d'une ou plusieurs sources. Ils se grossissent des eaux de pluie.

Ils jouent un rôle dans les opérations militaires. Ils servent d'obstacles, et les hauteurs de droite et de gauche qui forment leurs vallées contribuent à rendre plus fortes les positions qu'ils défendent. Dans la reconnaissance d'un ruisseau, on indique sa direction, sa largeur, sa profondeur, sa vitesse, la nature de ses bords, la largeur de son bassin, les affluents de droite et de gauche, les points de passage qu'il présente, gués, ponts ou points favorables à l'établissement des ponts militaires.

Il faut noter encore les usines ou moulins que le ruisseau met en mouvement, ainsi que les crues auxquelles il est sujet.

On termine en examinant la nature des services qu'il peut rendre, d'après l'ensemble de l'opération que l'on doit exécuter. Par exemple, il peut servir à couvrir le front ou le flanc d'une position, d'un camp, d'un cantonnement, d'une marche, etc...

Dans le cas où les troupes doivent utiliser les eaux, il faut en reconnaître la qualité et indiquer en même temps les abreuvoirs de la cavalerie.

Des torrents. — Les torrents sont les ruisseaux des pays de montagnes.

Ils sont alimentés par des sources et surtout par la fonte des neiges.

La reconnaissance des torrents porte sur les mêmes objets que celle des ruisseaux. Cependant on examine particulièrement la nature du fond sur lequel ils roulent, ainsi que les époques de leurs crues.

Ces époques sont généralement périodiques et correspondent à la fonte des neiges.

Enfin on indique le rôle qu'ils peuvent jouer dans les opérations.

Des rivières. — Les rivières sont formées par la réunion de sources et de ruisseaux fournissant un volume d'eau assez considérable.

Les fleuves sont formés par la réunion de plusieurs rivières, et l'on fait généralement remonter le nom du fleuve jusqu'à la source la plus importante.

Les détails de la reconnaissance d'une rivière ou d'un fleuve étant les mêmes, je les réunis dans un même paragraphe.

On doit indiquer :

1° Le nom du cours d'eau ;
2° Sa division en bassins;
3° Sa direction ;
4° La nature de son lit;
5° Sa vitesse;
6° Son volume ;
7° Ses affluents;
8° Les accidents de son cours : îles, moulins, usines, etc ;
9° Sa navigation ;
10° Les points de passage qu'il présente;
11° Enfin les détails de son embouchure.

Examinons successivement ces diverses parties de la reconnaissance d'un cours d'eau.

Le premier détail à donner se rapporte au *nom* du cours d'eau.

Ce nom peut être le même depuis la source jusqu'à l'embouchure, comme pour la Seine.

Ou bien il peut être formé par la réunion des noms de plusieurs ruisseaux qui forment eux-mêmes la ri-

vière ou le fleuve. Ainsi la *Dordogne*, formée par la réunion de la Dor et de la Dogne.

Quelquefois encore, une rivière change de nom sur plusieurs points de son cours. C'est ce qui a lieu en Afrique, où certains cours d'eau changent de nom suivant le territoire des tribus qu'ils traversent.

On indique ensuite la *division* du cours du fleuve ou de la rivière, qui présente ordinairement plusieurs bassins partiels, généralement trois :

1° Le cours supérieur ou le bassin supérieur, qui se trouve dans les parties montagneuses et vers les sources, comme le Rhin jusqu'à Bâle, le Danube jusqu'à Ulm, etc..,

2° Le cours moyen qui se trouve dans les parties de plaines, comme le Rhin de Bâle à Wesel, le Danube d'Ulm à Widdin,

3° Enfin le cours inférieur qui se trouve dans les parties basses vers l'embouchure, comme le Rhin de Wesel à la mer du Nord, le Danube de Widdin à la mer Noire.

Puis on indique la *direction* générale du cours d'eau et ses diverses inflexions.

Cette indication est importante puisque le rôle des cours d'eau dépend en grande partie de leur direction.

Perpendiculaires à la marche des armées, ils servent de lignes de défense; parallèles, ils servent comme moyens de transport et, en même temps, l'armée qui possède les moyens de passage se porte d'une rive à l'autre en se couvrant du cours d'eau suivant les circonstances.

On examine ensuite *le lit* du cours d'eau, c'est-à-dire le terrain sur lequel il coule.

Ce terrain peut être du sable, du calcaire, des rochers, etc...

Il peut présenter des hauts fonds qui amèneront des brisans, des rétrécissements comme les Portes de fer sur le Danube, des barres à l'embouchure, enfin des rapides, des chutes ou des cataractes, comme sur le Rhin, le Nil et le Niagara.

On note la pente du cours d'eau ou plutôt *sa vitesse*.

Il est difficile d'obtenir la pente exacte. C'est un travail de nivellement que ne comporte pas une reconnaissance, mais il est facile de trouver la vitesse au moyen d'une baguette lestée que l'on fait descendre dans le courant. On voit quel temps elle met à parcourir un espace déterminé. On en conclut la vitesse du cours d'eau.

La vitesse moyenne de la Seine varie de $0^m,50$ à $0^m,80$ par seconde.

De la vitesse du cours d'eau, on déduit *le volume* de ses eaux, en faisant une section transversale au moyen de sondages et en multipliant par la vitesse.

Ce volume est variable et l'on signale le point des basses eaux et celui des hautes eaux.

Ces points correspondent aux crues qui sont généralement périodiques et qui correspondent elles-mêmes soit aux époques de pluie, soit aux époques de chaleur amenant la fonte des neiges.

Si les troupes doivent utiliser les eaux pour les boire, on les analyse pour en reconnaître la qualité.

On signale ensuite les divers *accidents* que présente le cours de la rivière, savoir :

1° Les affluents de droite et de gauche qui viennent s'y jeter et, s'il y a lieu, on fait la reconnaissance de leurs bassins secondaires ;

2° Les *îles* qui partagent le lit de la rivière, qui le rendent moins large, et qui, par suite, sont généralement favorables aux passages;

3° Les *moulins* et les *usines* qui se trouvent sur ses bords et que le courant met en mouvement.

4° Les *chemins* et les *routes* qui longent la vallée, ou qui viennent aboutir aux points de passage;

5° En même temps, au fur et à mesure que l'on s'avance, on décrit l'ensemble de la vallée, la nature des berges qui forment le bassin du cours d'eau, et celle des rives entre lesquelles il coule;

6° On indique les villes, villages et lieux habités qui se trouvent à portée.

Enfin on termine la *reconnaissance d'un cours d'eau* par l'étude de sa navigation, par la description des points de passage, et par celle de son embouchure.

Les rivières sont *navigables* quand elles ont un mètre de profondeur et que la pente n'excède pas 1/500.

Elles sont flottables avec une profondeur de 0m,65.

On se sert du flottage pour les trains de bois, comme ceux que l'on voit à Paris venant du Morvan par la Seine et par l'Yonne.

Dans les petits cours d'eau le flottage n'a pas lieu par trains, mais à bûches perdues.

La navigation a lieu au moyen de bateaux de différentes grandeurs. Ces bateaux descendent la rivière avec le courant; ils la remontent avec des chevaux de halage, ou avec des remorqueurs à vapeur.

Dans une reconnaissance, on doit noter avec soin le nombre et la grandeur des bateaux, la nature de leur construction, ainsi que les moyens de traction que l'on emploie.

Pour les *points de passage*, ils sont de plusieurs espèces :

Nous aurons :

1° Les ponts ;
2° Les ponts-volants ;
3° Les gués ;
4° Les points favorables à l'établissement des ponts militaires.

Pour les ponts, il y en a de différentes sortes, savoir :

Les ponts permanents en maçonnerie et à tablier fixe, comme les ponts de la Concorde, d'Iéna, de Neuilly, etc...

Les ponts à culées et piles en maçonnerie, avec tabliers en bois, comme le pont d'Asnières.

Les ponts en bois, comme le pont Morand sur le Rhône, celui de Bâle sur le Rhin.

Les ponts suspendus, comme le pont de Cubzac sur la Dordogne.

Les ponts de bateaux, comme l'ancien pont de Kehl, le pont de Cologne, etc...

Enfin les ponts à culées et piles en pierres, avec voûtes en fer.

Telles sont les principales espèces de ponts et la première chose à indiquer dans la reconnaissance de ce moyen de passage est évidemment la nature de sa construction.

On signale ensuite sa largeur, sa longueur, la disposition et la construction de ses arches relativement à la navigation, ses abords, la manière de le défendre sur l'une et sur l'autre rive, celle de s'en assurer la possession, enfin la manière de le détruire.

Après les ponts, comme moyens de passage, viennent les ponts-volants. Il y en a de deux espèces, les bacs et les trailles.

Pour les bacs, le câble est immergé. Il est attaché sur les deux rives et plonge dans l'eau. Le bac est attaché en deux points à ce câble et il se hâle d'un bord à l'autre.

Pour les trailles, le câble est tendu au-dessus de l'eau. Un second câble et une poulie servent à y attacher le bateau de transport. Au moyen d'un gouvernail, on place celui-ci à 45° dans le courant et il passe ainsi d'une rive à l'autre.

Il y a une traille de cette espèce sur le Rhin à Bâle. Grâce à la rapidité du courant, sa vitesse est remarquable.

Nous avons maintenant les gués.

Ce sont des parties du cours d'eau où le fond se relève et permet le passage.

La profondeur d'un gué ne doit pas dépasser 1 mètre pour l'infanterie, $1^m,30$ pour la cavalerie, et $0^m,80$ pour les voitures d'artillerie.

Il faut de plus pour qu'un gué soit bon, que l'accès en soit facile, que la vitesse du courant y soit modérée, que le fond soit uni et ferme.

Quand il s'agit de rechercher un gué, il faut d'abord prendre des renseignements auprès des habitants, faire suivre les deux rives et voir si des chemins avec traces de roues ne viennent pas y aboutir en se correspondant; faire entrer des cavaliers dans l'eau pour sonder avec leurs lances ou avec des perches; enfin on peut descendre le courant dans une nacelle à l'arrière de laquelle on attache une sonde de la profondeur voulue pour le gué.

Quand on a reconnu l'existence d'un gué, il faut en étudier les abords, la largeur, la direction, la qualité, etc...

Sous le rapport de la direction, les gués peuvent être perpendiculaires ou obliques au courant. Ils se trouvent de préférence dans les endroits où les rivières s'élargissent. Dans les rivières rapides, très-sinueuses et où les rives ne sont pas résistantes, on peut les chercher entre deux coudes opposés.

Sous le rapport de la qualité, la bonté d'un gué dépend de la nature de son fond. Celui-ci peut être de sable, de vase, de gravier ou de roche. Le meilleur fond est celui de gravier, quand il présente une certaine solidité.

En même temps il faut signaler les moyens à employer pour assurer le passage des troupes. Ces moyens consistent à mettre des repères sur la rive, pour indiquer la ligne à suivre; à planter des piquets de distance en distance le long du gué, et à les réunir par une corde pour servir de garde-fou; à recommander aux hommes de fixer la rive où ils doivent aborder, et non pas l'eau qui pourrait les entraîner; enfin à placer de la cavalerie au-dessus du gué pour rompre le courant et au-dessous pour rattraper les hommes qui viendraient à être entraînés, etc.

Il faut indiquer encore les moyens de rompre le gué, si on en voulait interdire l'usage à l'ennemi.

Pour cela, on peut creuser un fossé dans la largeur du gué, ou des trous en quinconce. On peut barrer le gué avec des pieux assez serrés et à fleur d'eau. On peut l'embarrasser avec des herses de laboureurs dont on place les chevilles en-dessus, ou bien avec des planches garnies de gros clous. On peut y jeter des chausse-trapes et enfin y placer des arbres entiers avec leur tête tournée vers l'ennemi et reliés les uns aux autres.

Si, dans une reconnaissance, on trouve un gué

rompu, on indique les moyens de le réparer en enlevant les divers obstacles dont je viens de parler, en comblant les trous, en jetant des fascines par-dessus les herses et les chausse-trapes, etc...

Enfin il reste encore à étudier les points favorables à l'établissement des ponts militaires.

Ces points doivent remplir les conditions suivantes :

1° La forme de la rivière doit présenter un rentrant, de manière à pouvoir faire converger les feux de l'artillerie sur le débouché du pont, comme à Dietikon, comme à Essling.

2° La rive occupée doit dominer la rive ennemie, de manière à donner un commandement favorable, comme à Stein, en 1800, au passage du Rhin par Lecourbe.

3° Les rives doivent être assez douces pour permettre l'embarquement et le débarquement, dans les barques légères qui transportent continuellement des troupes dans un passage de rivière.

4° Il doit y avoir à proximité les uns des autres plusieurs points de passage favorables, afin de pouvoir donner le change à l'ennemi.

5° Le point choisi doit être à portée de bonnes routes, pour faire arriver le matériel et les troupes.

6° Il doit y avoir des affluents sur la rive amie pour mettre les bateaux à l'eau et préparer des parties de pont. Ces affluents doivent être au-dessus du point de passage. Et s'il y en a du côté de l'ennemi, ils doivent être au-dessous du même point, afin que le pont soit à l'abri des corps flottants.

7° Enfin la rivière doit présenter une ou deux îles qui diminuent sa largeur et par suite les difficultés de l'opération ; une île peut alors servir de place d'armes,

de point de refuge, de lieu de dépôt, comme l'île de Lobau, en 1809.

Il est rare que l'on trouve un point qui réunisse toutes ces conditions ; mais on choisit celui qui en réunit le plus grand nombre et l'on tâche de suppléer à celles qui manquent.

On termine la reconnaissance d'un cours d'eau, en parlant de son *embouchure*.

Les rivières se jettent dans les fleuves ; les fleuves se jettent dans la mer. Quelquefois ces embouchures ne présentent pas d'accidents remarquables ; mais souvent ils en présentent qu'il est bon de signaler. Ce sont des *deltas*, comme aux embouchures du Nil, du Rhône, du Rhin, etc. ; des *bancs*, comme à l'embouchure de la Liane devant Boulogne ; des *barres d'eau*, comme sur l'Adour et sur la Seine, etc.

Tels sont les différents détails à donner dans la reconnaissance d'une rivière ou d'un fleuve.

Je citerai, comme exemple, la reconnaissance du bassin du Danube, dans le Mémorial du dépôt, par le général Guilleminot, reconnaissance générale qui s'applique à une vaste surface de terrain, mais qui, pour la reconnaissance particulière du cours d'eau, présente les divers détails que je viens d'indiquer.

Des canaux. — Après les fleuves et les rivières, nous trouvons encore, comme eaux courantes, les canaux.

Les canaux peuvent servir de lignes de défense ou de lignes d'approvisionnement.

Il y a deux espèces de canaux :

Les canaux latéraux ;
Les canaux à points de partage.

Le cours de fortification donne les détails de leur tracé, de leur construction, et tout ce qui est relatif à

leur largeur, à leur profondeur, leur volume d'eau, etc.

Il donne également les détails des écluses et leurs manœuvres.

La reconnaissance d'un canal portera sur ces différents points.

On indiquera ensuite son profil et l'on examinera ses propriétés défensives.

On étudiera les emplacements des écluses, ainsi que les moyens de les protéger ou de les détruire.

Si les canaux servent à irriguer les terrains environnants, on examinera le moyen de les saigner ou de les détourner par des prises d'eau.

Enfin, l'on s'occupera de la navigation, en indiquant la forme des bateaux employés, leurs dimensions, le nombre que l'on pourrait en réunir et les moyens de traction en usage.

Passons à la reconnaissance des eaux stagnantes.

Des eaux stagnantes. — Les eaux stagnantes sont des lacs, des marais ou étangs, des tourbières et des inondations.

Des lacs. — Les lacs peuvent faire partie de lignes de défenses, comme celui de Zurich, comme celui des Quatre-Cantons, dans la campagne de 1799, en Suisse.

Ils servent encore de moyens de communication, comme les deux lacs cités ci-dessus, comme le lac de Genève, en 1800.

Dans la reconnaissance d'un lac, on indiquera sa forme, ses dimensions, la nature de ses eaux, la conformation de ses rives, les villes et villages situés à portée, les routes et chemins qui les relient, enfin les moyens de navigation et de transport que l'on y trouve

Des marais. — Les marais sont des eaux stagnantes qui présentent moins de profondeur que les lacs.

Généralement, ils reposent sur un terrain vaseux ; ils sont couverts d'herbes ; à certaines époques de l'année, les eaux baissent et quelques parties restent à sec.

Les étangs sont généralement des marais artificiels.

Il faut tenir compte de la présence des marais de deux manières. Au point de vue des opérations et au point de vue sanitaire.

Au point de vue des opérations, les marais peuvent faire partie d'une ligne de défense ou appuyer une position d'armée.

En 1814, les marais de Saint-Gond, avec les deux forêts d'Étoges et de la Traconne, forment une ligne de défense qui couvre le mouvement de l'Empereur de Nogent sur Champ-Aubert.

En 1811, à Fuentès-de-Onoro, un marais couvre l'aile droite de l'armée anglaise.

Dans la reconnaissance d'un marais, on donne à peu près les mêmes détails que pour un lac. On indique particulièrement la cause qui le produit, la nature du terrain sur lequel il est situé, et enfin s'il est praticable à certaines époques.

Au point de vue sanitaire, on recherche s'il n'est pas malsain à certains moments, quelle est la nature des maladies qu'il produit, etc.

Des tourbières. — Ce sont des prairies marécageuses qui présentent des amas de tourbe. Il y en a beaucoup sur les bords de la Somme et de la Lys, et ces deux cours d'eau en tirent une grande force. On indique dans une reconnaissance leur forme et leur étendue.

Des inondations. — Elles sont naturelles ou factices. En tous cas, on indique leur cause, la nature du terrain sur lequel elles reposent, les écluses qui les retiennent et la manière de les détruire, ou bien les

moyens de les saigner pour en produire l'écoulement.

Une inondation peut servir de ligne de défense, comme celle de la Seille à Marsal, entre Metz et Bitche.

Tels sont les détails relatifs à la reconnaisance des eaux à la surface de la terre.

Pour rendre cette étude complète, il faut y joindre encore les détails suivants relatifs aux côtes maritimes.

On indique leur nature : dunes, sables, falaises ou rochers.

Puis les anses et les ports, les caps et les promontoires sur lesquels on peut établir des batteries pour protéger le cabotage, le moment des marées, les points favorables aux descentes, enfin l'ensemble du système de défense de la côte.

II.

Reconnaissance des positions militaires.— J'ai déjà dit qu'on entendait par position militaire une surface de terrain présentant à l'armée qui s'y établit les moyens d'y combattre avec avantage.

L'occupation des positions et par suite leur reconnaissance sont des opérations fréquentes à la guerre.

Un officier chargé de reconnaître une position doit l'examiner sous trois points de vue.

1° Au point de vue stratégique, pour savoir si elle atteint bien le but pour lequel on l'occupe.

2° Au point de vue tactique, pour savoir si elle est bien en rapport avec la force et l'organisation de l'armée qui doit s'y établir.

3° Enfin, au point de vue topographique, pour connaître sa forme, ses accidents et le parti que l'on peut en tirer.

Sous ce dernier point de vue, on examine successivement les différentes parties de la position :

1° Le front, qui doit être appuyé par des points forts et dont l'étendue doit être en rapport avec l'effectif de l'armée.

2° Les flancs, qui doivent être couverts par des obstacles.

3° L'intérieur, qui sera praticable à toutes les armes et présentera une profondeur suffisante ainsi que des abris.

4° Les abords, qui seront découverts pour ne pas gêner les feux de la défense, mais qui cependant présenteront des obstacles inertes, fossés, marais, canaux, pour arrêter l'ennemi et pour le retenir sous les coups des défenseurs.

5° Les derrières, qui doivent être disposés de manière à favoriser le mouvement de retraite, quand celui-ci deviendra nécessaire.

L'officier chargé de reconnaître une position examinera donc les diverses parties que je viens d'énumérer.

Pour bien juger de l'ensemble de la position, après l'avoir parcourue en détail, il devra se porter sur le terrain destiné à l'ennemi de manière à se placer à son point de vue. Il verra ainsi la manière dont la position se présente à l'assaillant et il pourra préjuger ses manœuvres et ses attaques.

Enfin, il faut indiquer si la position est dominée à portée de canon, ce qui la rendrait intenable, puis quels sont les endroits à portée des troupes, où l'on trouvera de l'eau et du bois; quels sont les travaux de fortification qui pourraient être nécessaires pour renforcer certaines parties ou corriger certains défauts de la position, etc.

Je joins à la reconnaissance des positions les reconnaissances précédant l'établissement des avant-postes.

Ces reconnaissances sont faites par les généraux de brigade ou par les commandants de détachements.

Le général de brigade se porte en avant avec les colonels ou lieutenants-colonels de sa brigade, accompagnés chacun d'un adjudant-major ou d'un adjudant.

Il cherche et détermine les emplacements de ses grand'gardes. Celles-ci doivent être placées de telle manière qu'elles puissent voir au loin, surveiller l'ennemi et l'arrêter pendant un moment.

Les points les plus avantageux seront donc à cheval sur les débouchés qui conduisent à la position, ou très-près de ces débouchés. Ils domineront les lieux environnants et offriront des abris pour les défenseurs.

Quand le terrain présente, sur le point choisi, un obstacle, par exemple un bouquet de bois, l'infanterie se place en avant, la cavalerie en arrière, parce que l'obstacle permet à l'infanterie de rétrograder en combattant et qu'il donne à la cavalerie le temps de se mettre en défense.

En même temps, le général de brigade cherche sur le terrain qu'il parcourt et à demi-distance entre la position et les grand'gardes quelques points intermédiaires pouvant servir de postes de soutien. S'il en trouve, il les fait occuper et fortifier de manière qu'ils couvrent la position, qu'ils puissent recueillir les avant-postes et retarder les attaques de l'ennemi.

Tels sont les principes généraux des reconnaissances précédant l'établissement des avant-postes.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, quand les grand'gardes sont établies, leurs commandants reconnaissent à leur tour les environs et déterminent les emplacements des petits postes et des sentinelles ou vedettes.

VINGTIÈME LEÇON.

Reconnaissance des lieux habités.—Châteaux, moulins, fermes, maisons isolées, villages, bourgs et villes.
Reconnaissance des bois. — Manière de les occuper.— Moyens d'en déloger l'ennemi.
Des reconnaissances statistiques.
Des espions.—Des prisonniers.—Des cartes, etc.
Conclusion de la première partie.

I.

Les habitations des hommes peuvent être isolées, comme le sont généralement les fermes, les moulins, les châteaux, etc.

Elles peuvent être groupées en petit nombre, comme dans les hameaux et les villages.

Elles peuvent être rassemblées en nombre plus considérable, comme dans les bourgs et les petites villes.

Enfin elles peuvent être agglomérées en grandes masses, comme dans les capitales et les villes de premier ordre.

Par suite la reconnaissance des habitations et des centres de population se divisera en quatre parties, suivant l'importance et la nature du lieu reconnu.

La 1re partie comprendra la reconnaissance des habitations isolées.

La 2e partie, celle des villages et des hameaux.

La 3e, celle des bourgs et des petites villes.

Enfin la 4e, celle des grandes villes.

Reconnaissance des habitations isolées.—Les habitations isolées sont des fermes, des châteaux, des moulins, des usines, etc.

Ces habitations joueront un certain rôle dans les opérations, rôle que j'indiquerai dans le cours de 2e année. Et par suite, il y aura souvent lieu de les reconnaître.

La reconnaissance de ces points peut avoir lieu dans deux buts différents :

1° Dans le but de les occuper et de les défendre.

2° Dans le but de les attaquer.

Dans le premier cas, il faut donner les indications suivantes :

1° L'emplacement de la ferme, du moulin ou du château est-il en rapport avec le but que l'on se propose ?

2° A-t-il un certain commandement sur le terrain qui l'environne ?

3° Trouve-t-on sur les lieux les matériaux nécessaires pour l'exécution des travaux de défense ?

4° Les abords sont-ils découverts ? La retraite est-elle facile ?

5° L'étendue du poste est-elle en rapport avec le nombre d'hommes que l'on doit y mettre ?

6° Les murs sont-ils bons ? Peut-on y percer des créneaux ? Présentent-ils des flanquements ?

7° Quelle est la forme générale des bâtiments ? Comment sont-ils couverts ? Quelle est leur nature ? Sont-ils en pisé, en briques ou en pierres, etc. ?

Les bâtiments en briques sont les meilleurs pour la défense. Le canon les troue sans les ébranler et sans presque produire d'éclats.

Voilà les principales indications à donner dans le cas où l'on reconnaît un poste pour l'occuper.

Dans le cas où la reconnaissance précède une attaque, on s'efforce de distinguer le véritable point d'attaque, ainsi que la route qui doit y conduire. On donne en même temps toutes les indications que l'on peut obtenir sur le site du poste, sur sa construction, sa distribution, son intérieur, ses abords et la force de sa garnison.

Reconnaissance des villages et des hameaux.—Ils se trouvent en grand nombre sur les théâtres d'opérations et sur les champs de bataille. Ils y jouent un rôle important.

Les principaux détails de la reconnaissance d'un village sont les suivants :

1° On examine d'abord sa forme.

Les villages affectent quatre formes principales :

Leurs maisons sont éparses, séparées par de grands intervalles;

Ou bien elles s'allongent à droite et à gauche d'une grande route.

Ces deux premières formes ne sont pas favorables à la défense.

Les rues peuvent venir aboutir à un centre commun, place ou marché, et toutes les maisons sont alors groupées autour de ce centre, affectant une forme à peu près circulaire.

Enfin il y a une rue principale qui sépare le village en deux parties et un certain nombre de rues secondaires qui viennent s'embrancher à la première, à droite et à gauche et à angle droit. L'ensemble du village affecte une forme à peu près rectangulaire.

Dans ces deux derniers cas, les villages sont vérita-

blement propres à la défense et forment des obstacles avantageux.

Telles sont les formes principales que présentent les villages, et l'on indique tout d'abord celle du village que l'on reconnaît.

2° On étudie ensuite ses abords et ses relations avec le terrain environnant. On indique les routes par lesquelles arrivera l'ennemi, les débouchés que suivront ses colonnes d'attaque, les points où il pourra établir ses batteries, les bois et les haies qui pourraient favoriser ses mouvements. Enfin on examinera le terrain en arrière, c'est-à-dire celui sur lequel doit s'effectuer la retraite.

3° On reconnaît l'intérieur du village et la nature des constructions. Les maisons peuvent être en terre, en pisé, en torchis, en bois, en briques, en moellons, ou en pierres de taille. Elle peuvent être couvertes en paille, en bois, en tuiles, en ardoises ou en zinc.

Les villages qui peuvent être incendiés ne doivent pas être défendus. Quelquefois même il est bon de les détruire d'avance, comme les Russes ont fait pour celui de Semenoffskoë, à la Moscowa.

4° On examine ensuite la direction des différentes rues qui forment entre elles des îles de maisons.

5° Puis on étudie l'organisation d'une enceinte continue, composée de maisons reliées entre elles par des murs, des haies bordées de fossés et autres obstacles. On indique les travaux à faire pour compléter cette enceinte, qui peut être interrompue sur quelques points, interruptions auxquelles il faut suppléer. Autant que possible, dans l'établissement de cette enceinte, on s'attache à obtenir des feux de flanc.

6° Enfin on cherche une place pour y disposer ses

réserves et, à côté, un grand bâtiment, grange, manufacture, auberge, église, mairie, etc., dont on puisse faire un réduit et où se passera le dernier acte de la défense.

Voilà les préoccupations principales d'une reconnaissance précédant l'occupation d'un village.

Si la reconnaissance a pour but l'attaque du village au lieu de la défense, on s'attache alors à déterminer les points d'attaque les plus favorables, et, autant qu'on a pu s'en approcher, on donne les mêmes renseignements que précédemment sur la forme, la nature des constructions, le tracé de l'enceinte, etc.

Dans la défense d'un village, on divise ordinairement les troupes en quatre parties :

La 1re, du 1/3 de l'effectif, garnit l'enceinte, formant une chaîne de tirailleurs que l'on renforce sur les points importants.

La 2e partie, du 1/4 environ, forme, en arrière de la première, des pelotons de soutien et des réserves partielles.

La 3e partie forme la réserve générale, aussi du 1/4 environ.

Enfin la 4e partie, à peu près le 1/6, forme la garnison du réduit.

Pour l'attaque, on a généralement une grande supériorité de force. On éteint alors avec ses batteries le feu de l'artillerie ennemie, on cherche à faire brèche à l'enceinte, on menace en même temps les derrières du village, puis on lance ses colonnes. Sur chaque point, il y en a ordinairement trois : une colonne d'attaque, une colonne de soutien et une colonne de réserve.

Reconnaissance des bourgs et des petites villes. — Les bourgs et les petites villes sont des centres de population plus considérables que les villages. Ils ont plusieurs milliers d'habitants. Ils jouent dans les opérations un rôle important, comme nous le verrons dans le cours de 2e année. On les fortifie, on leur donne une garnison, et ils suppléent aux places fortes. Avant de les occuper, il faut évidemment les reconnaître.

On examine alors leurs relations avec le théâtre d'opérations ; puis leur forme, la nature de leurs constructions, leur population, leur commerce, les ressources qu'ils présentent, les établissements publics, églises, théâtres, mairies, etc., que l'on pourrait transformer en hôpitaux ou en magasins.

Enfin on étudie la manière d'en organiser la défense. On rencontre quelquefois des circonstances favorables, telles que : un mail qui fait le tour de la ville, un fossé, un mur du moyen âge, qui facilitent la construction d'une enceinte continue.

Le terrain des approches est traité comme celui qui environne les places fortes. On le nettoie en abattant les maisons, les bois et tout ce qui pourrait servir d'abri à l'ennemi.

Quelquefois on rencontre des faubourgs qui s'allongent le long des grandes routes. Il faut en tenir compte, et on peut organiser leur défense, indépendamment de celle du poste. Quand ces faubourgs ne sont pas trop considérables et qu'ils se lient à la ville par une large base, on les enveloppe dans l'enceinte.

Celle-ci doit présenter des flanquements et une hauteur de 7 à 8 mèt. pour être à l'abri de l'escalade.

Les points importants de cette enceinte sont les portes. Quand elles existent d'avance, elles sont faciles à défendre. Quand elles n'existent pas, il faut y diminuer

la largeur des issues et les couvrir d'un petit retranchement.

Dans l'intérieur du poste, on reconnaît les points favorables à la défense et particulièrement le réduit qui doit se trouver en tête de la ligne de retraite.

Tels sont les détails principaux que l'on doit donner dans la reconnaissance des bourgs et des petites villes.

Reconnaissance des grandes villes. — Pour les grandes villes, on indique toujours, comme précédemment, leur forme générale, leur situation, la nature de leurs constructions, leurs principaux édifices, leur population, les ressources de toute espèce que l'on peut en tirer, etc.

On indique encore le rôle qu'elles peuvent jouer dans les opérations et les travaux à exécuter pour les mettre en état de défense.

Enfin l'on donne les mêmes détails que dans les reconnaissances précédentes.

Je ne parle ici ni des places fortes ni des forts.

Le cours de fortification présente à ce sujet tous les détails nécessaires. De plus, parmi leurs travaux d'application, les élèves font le plan d'une place forte et établissent un rapport sur cette place. Ils trouvent évidemment dans ce travail l'indication de tous les détails à donner dans la reconnaissance d'un obstacle de cette nature.

II.

Reconnaissance des bois. — Les bois sont importants en stratégie et en tactique. J'indiquerai, dans la 2e partie du Cours, le rôle qu'ils jouent sous ce double rapport.

Il y a souvent lieu de les reconnaître.

La reconnaissance d'un bois porte sur les objets suivants :

1° Sur ses relations avec le théâtre d'opérations, ou avec le champ de bataille, et par suite sur le rôle qu'il peut jouer dans l'un ou dans l'autre cas ;

2° Sur son étendue ;

3° Sur son épaisseur ;

4° Sur les chemins qui le traversent ;

5° Sur la nature de ses lisières ;

6° Sur les formes du terrain qu'il occupe ;

7° Sur les clairières qu'il présente ;

8° Sur sa nature.

Sous le rapport de leur nature, les bois peuvent être des taillis ou des futaies.

Les taillis sont des bois qu'on ne laisse élever que jusqu'à une certaine hauteur et que l'on coupe à intervalles réglés en ne laissant qu'une souche. Ces intervalles ne sont pas les mêmes pour les différentes espèces de bois. Ils sont d'autant plus courts que les essences sont plus légères. Généralement ils sont de huit ou neuf ans pour les premières espèces, de douze ans pour les autres. De dix-huit et de vingt ans pour les essences les plus dures.

Les futaies sont des bois dans lesquels on laisse les arbres se développer et dont on coupe un certain nombre, au fur et à mesure qu'ils grandissent, pour donner de l'air aux autres.

La première coupe se fait généralement au bout de neuf ans. S'il y a, par exemple, 100 arbres par hectare, on en coupe le 1/4, le 1/3 ou la moitié.

Au bout de neuf autres années, on fait une nouvelle coupe dans des proportions analogues, et ainsi de suite

jusqu'à ce que l'on n'ait plus que vingt ou vingt-cinq arbres, auxquels on laisse prendre tout leur développement. Si ce sont des chênes, on les laisse jusqu'à deux cents ans.

Les taillis sont généralement peu élevés, épais et difficiles à pénétrer.

Les futaies sont au contraire hautes et facilement pénétrables.

On termine la reconnaissance d'un bois en indiquant la manière de le défendre ou de l'attaquer.

Les bois se défendent ordinairement avec des tirailleurs d'infanterie que l'on dispose le long de la lisière et dans les endroits les plus touffus.

On soutient cette ligne de tirailleurs par des réserves partielles, correspondant aux fractions principales et placées sur les communications, dans les clairières, sur les chemins d'exploitation, enfin dans les endroits les plus favorables. Une réserve générale est placée plus en arrière encore et en tête de la ligne de retraite.

Si on a de la cavalerie, on la fait agir en dehors du bois et on l'emploie à menacer les flancs des colonnes de l'ennemi.

Pour l'attaque, on a généralement une supériorité numérique qui compense les désavantages de la position.

On enveloppe les saillants d'une grande quantité de tirailleurs, qui se couvrent de tous les accidents du terrain.

On fait de fausses attaques, afin de détourner l'attention de l'ennemi. On soutient les tirailleurs par de petites colonnes peu éloignées, marchant à une certaine distance les unes des autres, se tenant prêtes à soutenir les parties de la ligne qui seraient ramenées.

On a ensuite, en 3e ligne, des réserves plus considérables qui donnent le coup de collier.

L'artillerie éteint les feux de l'ennemi et abat les clôtures.

La cavalerie menace les flancs et les derrières de l'ennemi.

L'attaque d'un bois est toujours une opération délicate. Et quand ce bois n'a pas une trop grande étendue, il vaut toujours mieux chercher à le tourner que de l'attaquer de front.

Nous avons terminé tout ce qui est relatif aux reconnaissances spéciales topographiques ayant pour objet un des accidents particuliers que présente le terrain : route, cours d'eau, village, bois, etc.

Pour quelques-uns de ces obstacles, j'ai indiqué les principes généraux qui président à leur attaque ou à leur défense, parce que la connaissance de ces principes peut être très-utile dans leur reconnaissance.

Les reconnaissances topographiques générales, embrassant une vaste surface de terrain, par exemple un champ de bataille, une frontière, un théâtre d'opérations, ne sont autre chose que la réunion d'un certain nombre de reconnaissances particulières, s'appliquant aux voies de communication, aux cours d'eau, aux lieux habités, etc., de la surface reconnue.

Il y a lieu alors de présenter ces différents objets d'une manière méthodique.

Les principes des reconnaissances générales sont évidemment les mêmes que ceux dont nous venons de nous occuper précédemment.

Nous avons donc terminé tout ce qui se rattache aux reconnaissances topographiques.

III.

Reconnaissances statistiques.—Nous avons ensuite les reconnaissances statistiques.

La statistique a pour objet principal de faire connaître :

1° La division d'un territoire ;
2° Son mode d'administration ;
3° Sa population ;
4° Ses produits ;
5° Ses revenus ;
6° Ses forces militaires de terre et de mer, etc.

La statistique s'exprime généralement par des chiffres que l'on groupe dans des tableaux de forme différente.

Par exemple, l'agenda d'état-major présente un tableau statistique destiné à faire connaître les ressources que présente un bourg ou un village. Ce sera par des tableaux analogues que l'on fera connaître les divers objets des reconnaissances statistiques.

La première condition que doivent remplir ces reconnaissances est évidemment l'exactitude.

Le plus souvent, elles ont pour objet le logement et les vivres. Dans ce cas, pour être exact, l'officier chargé d'une reconnaissance statistique doit visiter lui-même les maisons et les écuries, et s'assurer de leur contenance ainsi que de leur état. Il doit chercher un endroit pour le magasin à fourrages, un autre pour la forge, un troisième pour l'abreuvoir, etc.

Quant aux vivres, on apprécie les approvisionnements visibles, on recherche ceux qui peuvent être cachés. On se procure les mercuriales des marchés pour connaître la valeur des denrées.

Enfin on prend des renseignements auprès des ha-

Le cours a été divisé en trois parties ou en trois livres.

Dans le premier livre, nous nous sommes occupés des principes sur lesquels reposent les systèmes militaires modernes, et nous avons vu ensuite comme application, les institutions militaires des principales puissances de l'Europe.

Dans le livre II, nous avons vu la tactique des différentes armes et les principes d'organisation des armées actives, fractions des armées permanentes que l'on en détache pour faire la guerre.

Enfin, dans le livre III, nous venons d'étudier les petites opérations et les reconnaissances, en considérant les unes les autres comme appartenant à l'instruction militaire des armées.

En résumé la première année du cours a été consacrée, comme je l'avais annoncé, à l'étude de la création d'une armée et à sa préparation pour entrer en campagne.

Cette première partie correspond à la première partie du précis historique d'une campagne, ce que l'on peut appeler les préliminaires de la campagne, comprenant :

1° L'indication des causes de la guerre;

2° L'examen comparatif des ressources et moyens de guerre des puissances belligérantes;

3° Enfin les détails d'organisation des armées qui vont entrer en opérations.

Terminons le cours de 1re année en jetant un coup d'œil sur les principales conditions que doit remplir une armée active sur le point d'entrer en campagne, et

en même temps sur celles que doit remplir le général qui la commande :

L'armée doit remplir les conditions suivantes :

1° Son recrutement aura été tel que l'on trouvera dans ses rangs un certain nombre de vieux soldats ayant déjà l'expérience de la guerre et en même temps des jeunes gens faits, vigoureux, ayant la force physique et l'ardeur qui sont l'apanage de la jeunesse.

2° L'armement et le matériel seront en bon état et à la hauteur des perfectionnements modernes.

3° La discipline reposera sur des bases solides et sera appropriée au caractère des soldats.

4° L'instruction des troupes sera complète. Sur le champ de bataille, elles présenteront à la fois de la solidité et de la mobilité, elles exécuteront bien les feux, elles manœuvreront avec rapidité, fermeté, précision ; elles seront rompues à la marche; elles sauront camper, s'éclairer, se garder, s'approvisionner, etc...

5° Il y aura dans les grandes unités, divisions et corps d'armée, un esprit de corps analogue à celui des régiments.

6° Les cadres en général seront bien composés ainsi que les divers états-majors.

7° L'administration sera en état de pourvoir à tous les besoins des troupes.

8° Le chiffre de l'armée, son organisation, sa composition seront bien en rapport avec la nature de la guerre et du terrain.

9° Enfin, sous le rapport moral, cette armée sera animée à la fois de constance, de résolution et d'enthousiasme ; elle aura en même temps du fonds et du feu.

Tel est le type d'une bonne armée.

Telle était celle du camp de Boulogne.

Après le tableau de l'armée, voici le portrait du général qui la commande. J'en emprunte les traits principaux à celui que l'abbé Raynal trace de Maurice de Nassau.

« Un général, dit-il, doit posséder l'art des marches « et des campements comme Montecuculli;

« Celui de fortifier les places et de les rendre inexpugnables comme Vauban;

« Celui de faire subsister de nombreuses armées « dans des pays stériles et ruinés, comme le prince « Eugène;

« Celui de savoir dans l'occasion enflammer le cou- « rage du soldat et en tirer plus qu'on a droit d'en at- « tendre, comme Vendôme.

« Il possédera le coup d'œil qui décide du succès des « batailles comme Condé.

« Le moyen de rendre les troupes insensibles à la « faim, au froid et à la fatigue, comme Charles XII.

« Le secret de ménager la vie des hommes, comme « Turenne. »

J'ajouterai à ce portrait tracé par l'abbé Raynal, qu'un général doit posséder encore le coup d'œil stratégique de Napoléon, sa résolution et son intelligence des hommes et des choses.

J'ajouterai enfin avec le duc de Rohan, qu'un général doit être heureux, ou du moins qu'il passe pour l'être. Cela donne une grande confiance aux troupes. Au début d'une campagne, un engagement d'avant-

garde, habilement conduit, suffit souvent pour donner cette réputation.

Voilà donc le général en chef et l'armée.

Dans le cours de seconde année, nous les verrons à l'œuvre.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE,

OU

COURS DE PREMIÈRE ANNÉE.

LIVRE PREMIER.

INSTITUTIONS MILITAIRES DES ÉTATS.

LIVRE II.

ÉTUDE PARTICULIÈRE DES DIFFÉRENTES ARMES ET ORGANISATION DES ARMÉES ACTIVES.

LIVRE III.

DES PETITES OPÉRATIONS DE LA GUERRE ET PARTICULIÈREMENT DES RECONNAISSANCES.

FIN DE LA TABLE DE LA PREMIÈRE PARTIE.

ERRATA DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Page 10, ligne 16, *au lieu de :* Tous les peuples l'on senti,
lire : Tous les peuples l'ont senti.

— 14, — 21, *au lieu de :* Environ trois siècles,
lire : Environ cinq siècles.

— 36, — 20, *au lieu de :* Une quantité de bras dont elles pourraient souffrir,
lire : Une quantité de bras telle qu'elles puissent en souffrir.

— 72, — 22, *au lieu de :* Par le ministre,
lire : Par le ministre ou les généraux de division.

— 90, — 21, *au lieu de :* 1 fourrier, 1 caporal-fourrier,
lire : 1 fourrier-sergent ou caporal.

— 90, — 6, *au lieu de :* 2 aides-majors,
lire : 1 médecin-major de 2e classe et 1 aide-major.

— 93, — 16, *au lieu de :* Plus un bataillon de voltigeurs corses et les sapeurs-pompiers de Paris,
lire : Plus encore les sapeurs-pompiers de Paris.

— 102, — 10, *au lieu de :* Je crois qu'il est encore de même.
lire : Je crois qu'il en est encore de même.

— 127, — 3, *au lieu de :* 1 régiment de chasseurs du Tyrol à 8 compagnies,
lire : 1 régiment de chasseurs du Tyrol à 8 bataillons.

— 131, — 32, *au lieu de :* 0 auditeurs.
lire : 20 auditeurs.

— 137, — 10, *au lieu de :* Agés de 28 à 30 ans,
lire : Agés de 20 à 30 ans.

— 161, — 8, *au lieu de :* 8 actives et 1 de dépôt,
lire : 8 actives et 2 de dépôt.

— 236, — 8, *au lieu de :* Une compagnie de pontonniers,
lire : Un détachement de pontonniers.

— 253, — 14, *après :* 1 général de brigade, chef d'état-major,
ajoutez : 1 colonel ou lieutenant-colonel, sous-chef.

— 253, — 24, *au lieu de :* pouvoirs très-étendus,
lire : attributions très-étendues.

— 281, dernière ligne, *au lieu de :* le Passarge,
lire : la Passarge.

major. C'est lui qui reçoit les rapports des espions et qui les confronte avec les renseignements déjà recueillis, afin de les vérifier, autant qu'il est possible.

En 1800, à l'armée d'Allemagne, l'adjudant général Claparède était chargé de ce service et du registre des renseignements secrets.

Des déserteurs. — Les déserteurs sont amenés au quartier général et interrogés. Ordinairement, on leur pose une série de questions relatives à l'emplacement et aux forces de l'ennemi. On doit se méfier de leurs réponses et chercher à les vérifier.

Des prisonniers.— On les interroge également, mais on n'ajoute pas une foi complète à leurs réponses. D'abord le soldat et l'officier subalterne ne connaissent que ce qui se passe autour d'eux, dans un rayon peu étendu. De plus, on peut supposer qu'ils chercheront à cacher la vérité.

Des guides. — On prend des guides pour accompagner les colonnes. Ce sont généralement des gardes forestiers, des gardes-chasse, des bergers, des bûcherons, des contrebandiers, etc... On les paie bien afin de s'assurer de leur fidélité; mais en même temps si l'on se défie d'eux, on les menace de mort. On les fait alors marcher entre deux hommes chargés de leur brûler la cervelle en cas de trahison. Quand les guides sont à pied, on les attache ; quand ils sont à cheval, on leur donne une mauvaise monture.

Généralement c'est encore l'état-major qui cherche et qui interroge les guides.

Des cartes.—C'est l'état-major enfin qui est chargé de la conservation et de la vérification des cartes, tant de celles que l'on possède que de celles dont on s'empare.

Il y a deux espèces de cartes :

1° Les cartes générales dont on se sert pour les opérations stratégiques, donnant l'ensemble d'un théâtre d'opérations et dont l'échelle varie du $\frac{1}{80.000}$ au $\frac{1}{500.000}$.

2° Les cartes particulières ou plans topographiques dont on se sert pour les opérations tactiques, donnant l'ensemble d'un champ de bataille, d'un cantonnement, d'une place, etc... dont l'échelle varie du $\frac{1}{1000}$ au $\frac{1}{10.000}$.

La beauté d'exécution d'une carte répond généralement de son exactitude. Néanmoins avant d'y ajouter une confiance entière, il faut la vérifier.

Les cartes ont une grande importance en campagne.

C'est sur sa carte que le général en chef réunit les divers renseignements fournis par son état-major ; qu'il établit la position de ses corps d'armée et de ceux de l'ennemi, et qu'il étudie les diverses combinaisons à exécuter.

« Napoléon, dit M. de Chambray, avait toujours avec « lui la carte du pays où il faisait la guerre. Il en avait « une dans sa voiture. Un officier de son état-major en « portait une autre quand il était à cheval. Il en faisait « étendre une dans son logement, sur une table ou sur « le plancher.

« Il indiquait sur cette carte l'emplacement de ses « divisions et la position présumée des divisions de « l'armée ennemie, au moyen d'épingles, dont la tête « était enveloppée de cire de différente couleur, etc. »

V.

Conclusion du cours de 1re année.— Nous avons terminé le cours de 1re année.

Je résume rapidement ce que nous y avons vu.

Fig: 10

2

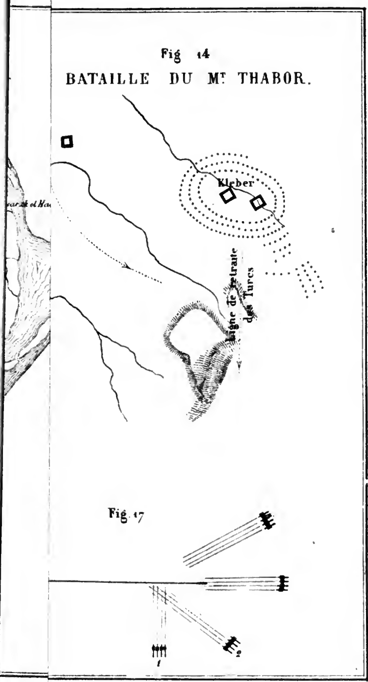
1

Fig: 11

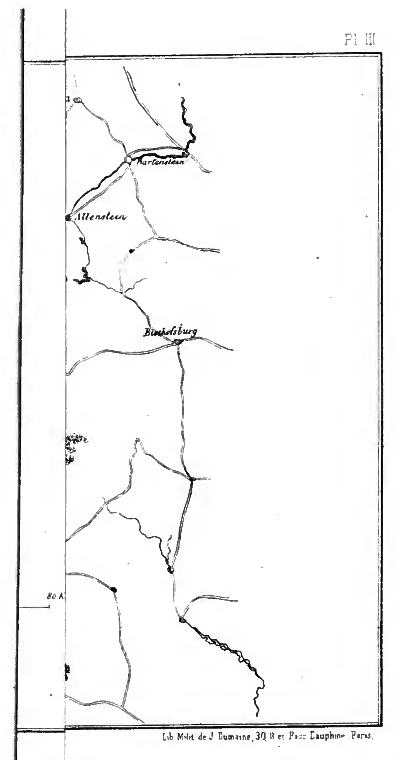
Fig: 12

1

Lib Milit de J. Dumaine, 30, R et Pass Dauphine. Paris



Lith Milit de J Dumaine, 30, R et Pas Dauphine, Paris



Lib. Milit. de J. Dumaine, 30, R. et Pass. Dauphine, Paris.

Le tome second de cet ouvrage formera un volume in-8° comprenant les trois livres suivants :

Livre I. Différents théâtres sur lesquels opèrent les armées et rôle que joue le terrain à la guerre.

Livre II. De la stratégie, ou étude des grandes opérations militaires.

Livre III. De la grande tactique, ou étude des opérations du champ de bataille.

Paris. — Imprimerie de Cosse et J. Dumaine, rue Christine, 2.



